BnF Gallica

# Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1797-11-30.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisation.commerciale@bnf.fr**.

# MERCURE FRANÇAIS,

## HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

REP. FRA
5.
cent
85

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi* 10 *Frimaire, an sixieme de la République Française.*

( Jeudi 30 Novembre 1797, *vieux style.* )

TOME XXXII.

BIBLIOTHEQUE ROYALE



*A PARIS,*

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

## *Table des Matieres Littéraires du* Tome XXXI.


Suite du Déisme de la Nature..... *Page* 3—82.
Aspasie ( conte grec )..... 13.
Voyage en Portugal dans les années 1789 et 1790, trad. de l'anglais de J. Murphy ( second ext.).. 26.
Couplet impromptu à la fête de la plantation de l'arbre de la liberté dans le jardin du Cercle constitutionnel ; par le cit. Ginguené..... 40.

Considérations philosophiques sur la révolution française ; par J. Lachappelle..... 95.
Sur l'abbé Delille et ses ouvrages..... 98.
Chant funebre en l'honneur du général Hoche ; par Bignon..... 114.
Hymne en l'honn. du gén. Hoche ; par Chenier. 117.

Notice sur A. Bicchierai, médecin à Florence... 145.
Manuel latin, par Boinvilliers..... 152.
Essai sur l'électricité de l'eau ; par Bressy..... 155.
Séance publique de l'Institut national, du 15 vendémiaire . .....165—235—292—365.
Éloge funebre du général Hoche ; par Daunou... 177.
Le sot intrigant ( comédie )..... 187.

Œuvres posthumes de Métastase..... 209.
Mémoire sur la vie et les écrits de Métastase ; par Ch. Burney..... 218.
Vie de Milton et jugement sur ses écrits..... 222.
Ode d'un philantrope républicain contre l'anarchie..... 243.
Ode d'un Philantrope Républicain contre le Royalisme..... 245.

Sur les Marins anglais..... 273.
Sur les Écoles centrales..... 304.
Ière. Églogue de Virgile, trad. par F. Didot..... 312.

Considérations sur l'usage médical et sur les productions des airs factices ; par L. Beddoes et J. Watt..... 337.
Histoire des Vaudois..... 351.
Le chant des Skaldes, trad. de l'ancien danois... 372.
Le dix-huit Fructidor ( ode ) ; par C. F. Trouvé... 374.
Genevieve de Brabant ( tragédie )..... 378.

N°. 7.

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 FRIMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
( *Jeudi* 30 *Novembre* 1797, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

### LAÏS (1) A ARISTIPPE,

*SALUT.*

NON ! désormais je n'en démords plus ! le soleil perdra plutôt sa faculté lumineuse, et notre sexe le don de la parole, qu'un philosophe les habitudes de

(1) Ceux qui comparent nos filles publiques à ce que les anciens appellaient *les Amies*, φιλαι, sont bien peu au fait de l'histoire. La différence des tems et des mœurs donne aux objets qui paraissent les plus analogues, des caracteres extrêmement divers. Il ne faut donc pas faire un crime à l'auteur étranger de la lettre que nous traduisons ici, d'avoir mis dans le cœur d'une courtisane, des sentimens très-purs d'humanité. De nos jours même, il s'est trouvé des êtres pleins de belles qualités dans cette classe de femmes avilies, quoiqu'assurément il n'y ait gueres de rapport, en général, entre elles et les Phrinè, ou les Laïs des Grecs... Celles-ci tenaient un rang dans la société ; les hommes les plus distingués se réunissaient chez elles ; leur conversation servait à polir et former la jeunesse ; et plus d'une fois, elles ont elles-mêmes contribué directement à la gloire de leur patrie.

l'orgueil et la rage de la supériorité... J'avoue, à ma honte, que j'avais mal jugé de toi ; je te croyais exempt de cette faiblesse : mais grace à ta derniere lettre, je suis bien revenue de mon erreur.

Qui jamais a pu douter qu'avec tous les agrémens, avec toutes les qualités charmantes dont la divine nature semble avoir voulu te combler à plaisir, et sûrement sans ta participation, ton rôle à la cour de Denis soit celui d'un favori, bien plutôt que celui d'un censeur; qu'il t'ait procuré les occasions de faire beaucoup de bien, et que tu les aies saisies en homme qui sait ce que la vertu peut ajouter de charme à la volupté ? Mais t'en vanter avec moi ! mais me demander ironiquement si j'ai jamais éprouvé combien une bonne action embellit une nuit heureuse ! Voilà qui mérite punition de ma part : et l'homme qui fut jadis mon amant, qui goûta dans mes bras les plus pures délices ; qui nourrissait sa passion brûlante, des trésors de mon cœur, de mon esprit, de ma raison... Oui, de ma raison! encore plus que de l'éclat de mes charmes : cet homme peut-il bien avoir écrit une phrase si dépourvue de tact et de jugement ? — Que n'es-tu donc ici ! Je n'irais pas chercher bien loin ton supplice... J'en jure par Vénus ; j'en jure par la sagesse, sans laquelle Vénus elle-même n'est qn'une coureuse du Pirée ou du Céramique : tu serais pendant plusieurs jours, privé de mes embrassemens ; pendant plusieurs jours, mes levres te refuseraient leurs ardens baisers : je ne dédaignerais pas d'applaudir en ta présence au plus fade petit-maître ; je sourirais à ses niaiseries, je jouerais avec lui, je pousserais le jeu aussi loin qu'il

pourrait aller... Et cependant tu secherais de rage ; tu écrirais des sermons contre la volupté, et l'on ne te lirait pas.

Mais comme je suis maintenant trop éloignée de toi, pour pouvoir en tirer cette vengeance, je veux, — ce qui du reste me paraît le châtiment convenable d'un orgueilleux philosophe, — te prouver que tu as tort.... Quoi donc ! parce que je suis une courtisane, tu vas t'imaginer que je ne puis faire aucune espece de bien !... Loin de moi toute vaine subtilité ! Sûre de l'excellence de ma cause, c'est par la plus simple raison que je veux te convaincre. Laïs a si souvent été louée par toi, par ses nombreux amis, par ses ennemis même, comme une femme sensible, généreuse, comme une amie fidelle, comme une ennemie facile à s'appaiser : mais cela ne me suffit pas; il y a dans ces bonnes qualités des choses qui tiennent de trop près à des défauts. — La courtisane Laïs peut aussi se vaincre, se dévouer pour arracher son semblable à l'infortune, pour lui préparer un bonheur constant. Elle le peut sans doute ! — écris vîte ce paradoxe sur tes tablettes, — elle le peut, comme tout individu qui sait saisir le bon côté de sa profession, pourvu toutefois que cette profession n'outrage pas la nature... Fi ! n'allais-je pas tomber dans le bavardage de la morale ! — Tandis que je prétends me borner au rôle sévere d'historien, à celui d'un historien qui raconte ses propres aventures. — Écoute donc.

Tu connais Lisandre, le chef de la justice de Corinthe; tu le connais du moins de nom, et c'est assurément ce qu'il a de mieux. Sous les apparences

de la plus austere vertu, il cache, autant que cela peut se cacher, la plus basse avarice, la plus profonde personnalité, l'orgueil le plus ridicule, le penchant le plus décidé pour toute espece de débauche. Dans sa maison, quelque grande qu'elle soit, il n'y avait rien d'estimable que Naïdion, sa fille unique; jeune personne d'une beauté si parfaite que je pourrais l'envier si j'étais susceptible d'envie; d'une beauté qu'égale à peine l'Hébé demi-nue, représentée dans les bras vigoureux d'Hercule, qui décore mon beau salon de verdure, et que tu contemplais souvent des heures entieres, avec des yeux avides, quand tu voulais te disposer au bonheur d'une riante nuit. L'ame de Naïdion est digne de son corps. Un seul défaut, qui pour mille statues de chair, serait une vertu, l'a rendu malheureuse : elle est trop sensible. Clinias, le plus aimable de tous les jeunes Corinthiens, en devint amoureux, lui rendit les soins les plus enflammés, et gagna son cœur. Il lui manquait le dernier des avantages; il n'était pas riche. Toute sa fortune allait à peine à cent drachmes : et Lisandre ne fut pas dans un médiocre étonnement, quand il entendit Clinias lui demander sa fille. Ce fut avec le rire le plus dédaigneux, qu'il conduisit le jeune homme auprès d'une vaste cassette pleine d'argent. — J'en possede, lui dit-il, cinq de pareilles, sans compter mon bien de campagne. Trois seront la dot de ma fille. Montre-m'en une seule, et je vais ordonner le sacrifice. — Clinias s'échappe tout confus : il court se jetter à d'autres genoux moins inexorables. Naïdion... ne t'avise pas de commencer à bâiller,

Aristippe ! je te connais ; mon récit sera court.

Tu te rappelles l'état plus que suspect, où le Dieu de la guerre fut surpris auprès de Vénus ? Eh bien ! change les noms, et tu épargneras à mon pinceau plusieurs traits hasardeux. Figure-toi maintenant la fureur du pere, l'angoisse de la fille, malheureuse de sa faute, plus malheureuse encore, il faut en convenir, de ne pouvoir la nier. En vain se précipite-t-elle, toute en larmes, à ses genoux ; en vain demande-t-elle grace avec l'accent le plus profond du repentir et du désespoir : le vieillard demeure insensible ; il la repousse avec la plus froide dureté, comme s'il avait encore beaucoup d'autres filles pour le dédommager de cette perte. Sans secours, sans consolation, dédaignée de ses compagnes, qui voyaient avec un ris moqueur, l'humiliation d'une si dangereuse rivale ; enfin, plongée dans la misere, comme dans la honte, il ne lui reste d'autre ressource que de se réfugier chez notre amie commune, la bonne Lisistrata.

Ne sachant rien de ce qui s'était passé, je vais un jour chez cette derniere. — Pourquoi te vois-je si triste, lui dis-je en souriant, ô mon aimable sœur ? Tes yeux sont humides... Ton dernier Adonis te serait-il infidele ? ou quelque tache de chaleur, quelqu'impression du hâle aurait-elle altéré le pur albâtre de ton visage ? quelque ride imperceptible commencerait-elle à te dire que tes joues ont plus de quinze ans ?

— Rien de tout cela, ma charmante... et trêve de plaisanterie... Mon chagrin cette fois est plus sérieux. C'est Naïdion qui le cause.

— Comme rivale ? ou comme amie ? lui répliquai je en me rapprochant doucement de son ton. Là-dessus Lisistrata me conte fort en détail ce que je viens de te griffonner en peu de mots. En finissant, elle me prit par la main pour me conduire dans une chambre écartée... Là, je vis.. une scene plus digne du pinceau d'Appelle, que le tableau de Phriné se baignant aux yeux de la Grece attentive et saisie d'admiration.

Imagine, si tu le peux, une fille charmante dans l'attitude de la douleur; un sein découvert dont les formes et l'éclat eussent ranimé le vieillard le plus décrépit; des bras tels que Junon elle-même, — soit dit sans irrévérence, — ne saurait en avoir de plus beaux ; un pied, près duquel le mien, que tu as si souvent comparé à celui de l'Hébé dont je viens de te parler dans l'instant, ne te semblerait plus que pataut et sans grace : une taille.... mais je veux t'épargner ; déja tes yeux étincellent... En un mot, figure-toi ce que tu peux te représenter de plus beau ; tu n'auras qu'une faible image de ce que je vis alors.. Ses beaux yeux bleus, rendus plus brillans par les larmes dans lesquelles ils nageaient, et par le rouge plus marqué du bord des paupieres, fixaient avec un mélange inexprimable d'amour et de douleur, le jeune homme à genoux devant elle, — et qui plein des mêmes sentimens, sans avoir l'air de faire attention à tant de charmes étalés devant lui, tenait seulement sa main, la couvrait de ses baisers, et dans son extase douloureuse, n'avait plus aucune idée du reste de la nature.

Il y avait déja quelque tems que j'étais devant

Naïdion, quand elle m'apperçut : elle se leve tout-à-coup en sursaut. Vainement veut-elle croiser et fermer son vêtement ; il restait toujours assez de beautés à découvert, pour que ton enthousiasme t'eût sans doute à cet aspect, tramsporté jusqu'au sein des spheres célestes.

— Je t'amene une amie, lui dit Lisistrata, une amie qui prend part à ton malheur, une amie digne de recevoir les épanchemens de ton ame, et d'adoucir l'amertume de tes peines.

— Naïdion voulut me répondre : mes embrassemens la prévinrent... — Aimable fille ! lui dis-je, je viens pleurer avec toi, et, s'il est possible, te consoler. Ouvre-moi ton cœur : je n'ignore pas le sujet de tes maux.

— Tu crois les connaître ? me répond-elle, en couvrant son visage.... Cela n'est pas possible.... Hélas, il y a peu d'heures je ne savais pas tout moi-même.

— Comment cela, charmante amie ?..

— Si je pouvais penser que tu ne sais rien, rien du tout, ton discours me confirmerait dans cette idée ! — Ah malheureuse que je suis !... ah coupable Clinias !.. — En disant ces mots elle retombe sur sa couche. Dans le mouvement précipité qu'elle fait, sa robe s'entrouvre ; et un seul regard jetté sur sa taille, m'apprend ce que ses derniers mots venaient de me faire soupçonner.

— Amie infortunée ! lui dis-je avec un profond soupir. Et je m'approchai de plus près...,. N'accable point ton amant du poids de ta colere : c'en est bien assez pour lui de ta douleur. Votre faute, si

c'en est une, tient à l'humanité : elle ne fait aucun tort à vos cœurs. Crois-moi ! je te parle, non comme Laïs, mais comme une sœur tendre... Peut-être es-tu répréhensible : mais tu ne mérites point de châtiment.

— Je n'en mérite point ! moi qui rebelle aux ordres d'un pere, moi qui déshonorée...

— L'amour ne déshonore pas.

— Hélas ! hélas ! je le suis pour toujours... Maudit soit l'instant ! maudit soit l'auteur de ma ruine !... En prononçant ces mots, elle repoussa violemment, et avec une espece de fureur, le malheureux Clinias qui tenait ses pieds embrassés.

— Ah grace ! grace ! Naïdion..., s'écria-t-il dans le désordre du désespoir, et en appuyant sa tête sur ses genoux découverts.

— Où trouver de quoi te faire grace, moi qui vraisemblablement ne dois en attendre ni sur la terre, ni dans le ciel ?

— Jusqu'alors j'avais retenu mes larmes : mais à ces derniers mots, elles commencerent à couler par torrens. Pendant quelques minutes, je restai plongée dans une réflexion silencieuse. Enfin, je repris la parole, et je lui dis : — Naïdion, parle-moi franchement : crois-tu qu'à son âge, ton pere soit encore sensible aux charmes d'une femme, aux plaisirs qu'elle peut donner ?

Elle se tut... Je répétai les mêmes mots.

— Pourquoi cette question, excellente Laïs ?

— Parce que j'ai mis dans ma tête d'aller voir ce vieillard inexorable, et de l'adoucir.

— Toi ? reprit-elle avec hésitation.

— Moi. C'est cependant sans espoir bien fondé. Il passe pour l'homme le plus sévere de Corinthe.

— Il est.... peut-être à la vérité....

— Eh bien ! fille charmante, peut-être ?..

— Ah ! je ne sais, je ne sais rien, si ce n'est qu'un poignard serait ma véritable ressource !... Il t'épargnerait une tentative que mon cœur apprécie ; il terminerait mes peines ; il arracherait ce séducteur à la vengeance qui l'attend.

Je saisis avec tendresse ses mains qu'elle avait toutes meurtries à force de les tordre. — Chere petite, tout n'est pas perdu ; point de parti décisif... Ton pere ne serait pas le premier homme grave dont mon visage aurait adouci l'austérité. Je cours chez lui de ce pas : et sois sûre que je consens à tout ce qu'il peut desirer, s'il m'accorde ce que je lui demanderai pour toi. — Attends plus tranquille : d'ici à trois heures, tu auras de mes nouvelles. Si tu reçois par un esclave cette bague que tu vois à mon doigt, viens me joindre sans délai ; viens avec ton Clinias ; et sois sûre alors de trouver un pere appaisé.

En finissant ces mots, je m'échappe et je rentre chez moi. Je jette autour de mon corps, une robe légere, dont la couleur et le tissu semblent également aëriens. Drapé avec cette grâce dont tu sais bien que je connais les secrets, le voile flottant laisse sentir à l'œil toutes les formes du nud, ne couvre mon sein qu'à demi, permet à mon pied de se montrer et de se cacher à propos. Mon visage n'avait besoin d'aucun secours de l'art : le sentiment profond dont j'étais pénétrée, donnait à mes yeux, à toute ma physionomie, une expression qui me satisfit moi-même

dans le coup-d'œil rapide que je jettai sur mon miroir. Un ruban de la même couleur que ma robe, relevait les boucles noires de mes cheveux : mes joues brillaient d'un éclat inspiré par le desir de vaincre ; car je t'assure que je n'ai desiré plus vivement aucune victoire, pas même lorsqu'encore éleve de Socrate, beau comme l'Apollon de Délos, tu vins à Égine, et avec un orgueil qui m'irritait, et qui me charmait en même tems, tu ne craignis pas de paraître à ma table, et de défier le pouvoir de mes yeux.

On m'annonce au vieillard. Sur mon nom, il ordonne qu'on m'introduise à l'instant. J'entre avec une crainte inconnue. Ma présence ne paraît pas lui déplaire. Mais est-ce mon visage qui le frappe d'abord ? est-ce le mouvement précipité de mon sein, qu'un violent battement de cœur et une respiration précipitée soulevent d'une maniere extraordinaire ? Voilà ce que je ne puis bien éclaircir..... Mais son premier regard ne me déplut pas..... Il tonne à droite, me dis-je à moi-même ; et je me rassure.

Ma visite parut l'étonner beaucoup, mais non, je le répete, lui être désagréable. Avant que je pusse ouvrir la bouche, il me dit avec empressement : — Est-il possible ? Chez moi, dangereuse Laïs ? Que puis-je faire pour toi ?

— Je viens peut-être mal-à-propos, et je crains d'être importune, lui répondis-je, en baissant modestement les yeux. C'est le malheur d'une amie bien intéressante, qui m'amene. J'ignore si j'oserai....

— Sans vains préliminaires, Laïs !... Quoiqu'un juge ne doive pas trop se montrer l'ami de ta profession, je n'en suis pas moins prêt à te servir dans tout ce que tu vas me demander de juste ; car, il est bien vrai, tu fais une honorable exception à la regle.

— Puisse-tu conserver cette bonne opinion de moi ! Écoute donc le sujet de ma peine. Nicia...

— Mais commence par t'asseoir ! me dit-il. Ici ! ici ! plus près de moi, je t'en prie. Et avec la politesse d'un petit-maître, il m'obligea de prendre place sur son lit de repos, s'approcha de moi le plus près possible, comme pour mieux entendre ; et il est aisé de voir que sa main droite a grande envie de s'emparer de ma main gauche.

Je reprends avec un son de voix timide : — Nicia, l'une de mes intimes amies, est en danger, à cause d'une aventure secrette d'amour, mais qui malheureusement n'est pas restée assez secrette, de perdre la tendresse et l'appui de son pére. Un homme de mérite l'adorait ; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour fléchir en sa faveur le cœur de son pere : mais l'impitoyable vieillard n'a répondu qu'en la repoussant, en l'accablant de reproches amers et de malédictions. Elle s'est réfugiée auprès de moi. Les lois de Corinthe lui sont contraires, et donnent au pere le droit de la déshériter : mais les lois plus douces de la nature et de l'humanité, la jugent moins sévérement. — Par laquelle de ces deux especes de lois penses-tu que son sort doive être décidé ?

— Je crains, belle Laïs, que ce ne soit pas celles de Corinthe.

— Ainsi, la malheureuse fille, pour une seule faute, pour une faute qui, tu le sais bien toi-même, n'est pas si grave, va donc recevoir un châtiment dont la durée sera la même que celle de sa vie ! Quoi ! dix-sept années d'innocence n'excuseront pas une nuit de faiblesse ! Faudra-t-il qu'elle passe ses jours daus le besoin et le désespoir, parce que ses yeux et son cœur ont choisi autrement que les yeux et le cœur de son pere ? N'y a-t-il donc aucun moyen de la sauver ?

— Cela me paraît bien difficile !

— Mais dis-moi donc, je t'en conjure, les juges de Corinthe seraient-ils de purs esprits, morts à tous les plaisirs de la vie humaine ? n'ont-ils jamais été jeunes ? n'ont-ils jamais aimé, déliré ? n'ont-ils jamais livré leurs cœurs à ces transports heureux, mais irréfléchis, que plus tard, on appelle folie ? étaient-ils des pierres avant de devenir des philosophes ? et pouvez-vous trouver impardonnable, une faute que les Dieux pardonnent certainement ?

— Il haussa les épaules, voulut parler, et jetta par hasard les yeux à terre ; tout-à-coup il hésite et se trouble : c'était bien peu de chose, qui le mettait ainsi hors de lui-même ; c'était mon pied qui, je ne sais comment, se trouvait découvert. Le rire faillit me trahir.

— Peut-être, excellente Laïs, répond-il enfin, peut-être aurai-je moyen de rendre quelque service à ton amie : mais c'est uniquement pour toi. Si nous ne trouvons pas de secours dans les lois elles-mêmes, nous en chercherons dans leur interprétation : peut-être mon crédit, mon éloquence, ma prudence ne

nous seront pas tout à-fait inutiles... Mais, dis-moi, ton amie est-elle fille encore ?

— Elle l'est, puisque la misere l'y contraint : mais elle desire de ne l'être pas plus long-tems ; se trouver mere sans être mariée, est un sort assez triste.

— Il sourit, et garda quelque tems encore le silence. Le trouble et l'incertitude regnaient sur son visage : ses regards me parcouraient avidemment de la tête aux pieds. Il les baissa tout-à-coup en poussant un soupir ; mais toute sa contenance était celle d'un jeune homme amoureux : cependant il y avait dans son sourire quelque chose de cette méchanceté qu'inspirent les prétentions sans moyens. Oh ! je l'avoue ; un vieillard qui soupire d'amour est la créature la plus ridicule sous le soleil !... Ton amie est-elle jolie ? poursuivit-il. Je te fais cette demande, quoiqu'un juge ne doive gueres s'informer de la beauté.

— Plus jolie cent fois que tout ce que tu peux connaître de belles filles.

— Comment !.. mais si tu regardais ton miroir, me répondrais-tu de même encore ?

J'irais plus loin, mon cher Lisandre... Ici mon regard se fixa sur lui avec plus d'expression ; j'appuyai principalement sur le mot, *mon cher Lisandre*. Tout cela fit beaucoup plus que je ne pouvais espérer.

— Quoi ! tu veux me la faire croire plus belle que toi ! s'écria-t il hors de lui-même et d'une voix tremblante... Quoi ! sa main serait plus blanche, plus douce, plus mignone que la tienne ? (et en même tems il saisit cette main). Quoi ! ses levres seraient plus fraîches, plus invitantes que celles que j'ai de-

vant moi? ( Je me détournai un peu, et ses levres enflammées tomberent sur ma joue. ) Est-il possible que son sein soit plus beau, plus bondissant que... Ici, ne pouvant continuer, il passe son bras autour de mon cou, et laisse à ses yeux le soin de dire le reste. En effet, ils étaient étincelans; ses levres s'agitaient, ses genoux tremblaient, ses mains s'égaraient.

Je lui échappe, et je me leve avec précipitation. — Lisandre, lui dis-je avec le ton d'une demi-colere, je ne croyais pas que tu fusses un voisin si turbulent.

Laïs ! ma chere Laïs ! me dit-il en begayant : et me prenant par ma robe, il me remit de force auprès de lui. — Quel heureux hasard t'amene chez moi, toi depuis si long-tems l'objet de mon admiration, et ( permets-moi de te le dire ) l'objet de mes ardens desirs !

— De tes desirs ? de toi ?... un juge ?...

— Le juge est encore un homme... Si ton amie t'est vraiment chere, si je puis te servir, dispose de moi. Mais écoute mes conditions, ou plutôt ma priere. Je veux bien volontiers oublier que je suis juge : mais oublie de ton côté, pendant une petite heure, que j'ai plus de cinquante ans : figure-toi que je suis un jeune magistrat à chevelure bien bouclée.

— Tu te moques, Lisandre ! Comment pourrais-je, moi Laïs, me flatter d'avoir touché un homme dont la vertu est passée en proverbe dans tout Corinthe !

— Oh ! je t'en conjure, enchanteresse ! laisse maintenant

maintenant, laisse de côté cette triste vertu. Il est si doux quelquefois d'être uniquement homme.... En prononçant ces mots, il me donna le baiser le plus ardent dont ses esprits épuisés et son amour grossiere fussent capables. Je lui résistai faiblement.

—Veux-tu?... reprit-il avec une voix que l'extase avait presque étouffée; et un nouveau baiser couvrit ma joue. — Je me taisais dans une apparente incertitude. — Il s'élance vers la porte, la ferme, et se jette à mes pieds.... Je fus saisie, je l'avoue, d'un frisson involontaire, le premier, ou tout au plus le second, que j'aie éprouvé dans pareille circonstance.

— Leve-toi, Lisandre, lui dis-je; et jure-moi, par le pere des Dieux et des hommes, de faire tout ce qui est en ton pouvoir pour sauver mon amie, pour appaiser la colere de son pere, pour rendre à cette infortunée, l'honneur, le repos, la fortune, pour remettre dans ses bras, et par des nœuds sacrés, le bien-aimé de son cœur: jure-moi, dis-je, de faire tout ce que tu peux pour cela; alors je m'expliquerai sur ta demande.

— Il attesta pour le moins le nom de vingt divinités. Que n'aurait-il pas juré dans ce moment?

— Fort bien! lui dis-je. Maintenant, réponds-moi. Connais-tu Naïdion?

— Naïdion! Naïdion! ma fille! c'est pour elle que tu viens me parler!... c'est ta maison qui lui sert de refuge!.... Il se releve violemment, marche à grands pas dans la chambre, reste quelque tems plongé dans le silence le plus sombre.. .. Bientôt il revient avec la même précipitation vers moi. — Pardon!

me dit-il : mais mon serment ne m'engage point : tu m'as trompé. Je n'aurais jamais juré pour Naïdion, ce que je croyais promettre pour Nicia.

A la fin de sa phrase, je me relevai tranquillement. — Ouvre ta porte, lui dis-je avec un rire moqueur.... Le caractere de mon silence n'était pas de meilleur augure pour lui.

Il me saisit par mes vêtemens avec une sorte de fureur ; et ses regards fixes semblaient vouloir les traverser. O la plus belle des Grecques ! s'écria-t-il ; par-tout ce qu'il y a de plus sacré, ne m'abandonne point encore ! Combien il t'est facile de m'affranchir de mes sermens !

— Et combien n'est-il pas plus facile, combien n'est-ce pas un devoir sévere pour toi, de les tenir. Rougis de toi-même, Lisandre. Comment oses-tu me parler de penchant et de desirs, quand tu signales le premier moment de notre connaissance par un parjure. Le crime en est d'autant plus grand, que pour prix de l'objet de tes vœux, je te demande seulement ce que la justice, la tendresse paternelle, la simple humanité t'imposent sans moi.

— Oh ! ne reviens plus sur ce sujet ! demain, tu recevras chez toi quatre mille sesterces pour preuve de ma passion.

— A ce mot, mon visage prit l'expression d'un profond chagrin, et je l'éprouvais réellement. Mes joues se teignirent d'un rouge plus vif : je le regardai du haut en bas, avec un sérieux hautain ; et je lui dis avec le ton de la plus amere plaisanterie : — Assurément tu fais voir ici combien tu me connais peu, quand tu penses que tout est vénal en moi ! quand

sur-tout tu peux t'imaginer que je le suis toujours ! Si je deviens l'amie d'un homme, ou si je consens à le paraître, apprends que c'est, ou par attrait véritable quelquefois, ou, je ne cherche point à le nier, par l'amour du gain : mais dans ce dernier cas, apprends également qu'on ne m'achete point à si bas prix. Quatre mille sesterces sont loin de ce que j'exigeai de Démosthenes.... Mais souviens-toi que je ne suis pas venue ici mettre en vente mes charmes ; j'y suis venue solliciter pour une innocente.... je te le jure par les sacrés mysteres et le sanctuaire redoutable de Cérès ! A moins que Naïdion ne reprenne son ancienne place auprès de toi, à moins que toi, Lisandre, qui me paraîs si disposé à prendre le ton, à réclamer les droits d'un amant, tu ne commences par être homme et pere : en vain m'offrirais-tu tout l'or de tes caisses, toutes tes maisons, tous tes biens de campagne : je consens à devenir la derniere des bouquetieres du marché, qui se vendent pour une obole, si j'écoute une seule de tes prieres, si j'accueille un seul de tes regards.

— Il s'assit immobile et silencieux : cependant sa main me retenait fortement, et ses yeux étaient pleins de larmes. — Je me tus aussi pendant quelques secondes : mais je pensai que le moment était venu, ou qu'il ne viendrait jamais, de presser le dénouement de notre drame.

— Comment ? et tu balances encore ? et tu ne rougis pas, Lisandre, de regarder de la part de ta fille chérie, de ta fille unique, de regarder comme impardonnable, un crime que tu ne places pas pour toi-même au rang des simples fautes, un crime que tu

consens, que tu aspires à commettre sans remords et sans honte ?

Tu es déja plus près de la vieillesse que de la jeunesse : les années, une sagesse dans laquelle tout n'est pas volontaire, les devoirs et les soucis de ton emploi doivent avoir beaucoup amorti tes passions : cependant tu n'es pas encore indifférent aux plaisirs de l'amour ! O Dieux immortels ! et tu tiens un compte si sévere à cette aimable fille, si jeune, si pleine des idées et des impressions enivrantes de son âge, si dépourvue de l'expérience qui trop souvent apprend aux hommes à cacher leur corruption sous les dehors de l'austere vertu ! tu lui tiens, dis-je, un compte si rigoureux d'une erreur à laquelle non-seulement tu sollicites à genoux l'espoir de te livrer, mais dont tu veux payer l'accomplissement, d'une somme qui te paraît considérable ! tu renies ton propre sang, parce qu'à peine dans sa dix-septieme année, sans qu'il fût là question de marché ni d'argent, elle a donné au charmant jeune homme, qui dès long-tems avait touché son cœur, ce qu'à cinquante ans passés, tu veux, dans le premier moment de capiice, acheter par le don de quatre mille sesterces ! Si tu perds Naïdion, toutes tes richesses peuvent-elles te rendre une fille si charmante ? Clinias n'est-il pas le plus beau, le plus aimable, le plus courageux, le plus digne jeune homme ? Le tiers de ta fortune ne peut-il pas le faire riche, sans te faire pauvre? Au nom des Dieux, écoute-moi ! écoute-moi, Lisandre ! je consens à t'appartenir, mais à t'appartenir avec la plus sincere complaisance: sois seulement homme et pere. Ose en croire ton

cœur ! et que ce baiser t'apprenne si je suis capable de te rendre heureux.

La pensée de celle pour qui je parlais dans ce moment, me remplit toute entiere : j'oubliai Lisandre et mes dégoûts. Je pressai les levres du vieillard avec le même feu que celles de mon Aristippe ; et le misérable fou, plein de la plus ridicule ivresse, tombe dans mes bras à demi-évanoui, en balbutiant : — Ah ! épargne-moi, épargne-moi, Laïs ! je meurs de la plus douce mort.

Je le laissai faire, et je retirai mon vêtement comme par hasard. Le vêtement s'entrouvre et laisse entrevoir comme un éclair, des beautés que l'œil connaisseur du vieux libertin saisit et dévore. Plus leur impression est fugitive, plus je m'empresse de les voiler de nouveau ; et plus je suis sûre qu'aucun de leurs charmes n'échappe à cet œil ardent : l'illusion et le trouble de la scene les lui rendent plus desirables encore. Cet artifice que je dois, je l'avoue, au génie inventeur de Phriné, décida la victoire.

— O ! par Jupiter ! c'en est plus que je ne puis supporter ! s'écria-t-il avec l'accent d'un homme qui ne résiste plus. Que Naïdion revienne : c'est au nom, c'est en présence de tous les Dieux de Corinthe que je te jure son pardon !

— Et Clinias, dont l'amour a tant obtenu de ta fille, n'obtiendrait il pas encore de toi sa main, sa main dont la possession doit faire leur bonheur commun ?

— Il jura de nouveau, et voulut m'entraîner dans un appartement voisin. Mais je restai ferme à la

même place. — Excuse-moi, Lisandre, si je suis devenue soupçonneuse : la légereté avec laquelle tu viens de te croire libre de ton premier serment, en est la seule cause. Si tu n'as pas craint d'en convenir avant de me posséder, que ne ferais-tu pas quand tu n'auras plus à former de desirs. Je suis à toi. Mais ce ne sera pas dans cet instant : ce sera ce soir, ce sera la nuit entiere ; mais il faut que cette nuit soit aussi celle des nôces de Naïdion. — Un nouveau baiser acheva d'enivrer l'insensé vieillard. — Eh bien ! j'y consens ! me dit-il. — Sur-le-champ j'envoyai ma bague à sa fille par un de ses esclaves.

Les deux amans arrivent. Tout est pardonné, tout est oublié. Le ton le plus amical, les propos les plus tendres raccourcissent l'intervalle qui les sépare encore tous de l'instant desiré. Cependant Lisandre paraissait dans la plus comique impatience : on eût pu le comparer à un enfant qui voit devant lui une belle pomme, qui la dévore des yeux, et guette l'instant de la saisir enfin. Mais ma réserve le contenait.

Maintenant figure-toi la scene de bonheur que j'avais sous les yeux : Naïdion et Clinias se jettant tour-à-tour aux pieds du vieillard et aux miens ; car Lisandre ne leur laissa pas ignorer qu'ils ne devaient leur pardon qu'à moi seule ; figure-toi l'étonnement, la joie inespérée de Lisistrata, l'aimable envie qu'elle me témoigne pour cet heureux succès, les remercîmens dont elle me comble, toutes les caresses dont le pere et les deux amans ne cessent de m'accabler pendant tout le jour.

Mais la nuit vint. Un repas splendide l'avait pré-

parée. Je conviens qu'elle eut peu de charmes pour moi. Cependant je te l'assure, et tu peux m'en croire, l'aurore du lendemain me trouva dans un contentement parfait : je ne me suis jamais relevée avec le cœur plus joyeux. J'avais fait le bonheur du couple le plus innocent et le plus aimable ; j'avais remis la paix dans une famille, arraché à l'infâmie et au désespoir une fille digne de tous les biens de la destinée humaine ; j'avais tiré Clinias de son obscurité, j'en avais fait un citoyen, je l'avais mis sur la route des honneurs, dans laquelle il chemine maintenant à grands pas.... Dis-moi donc, orgueilleux sage, ce que j'avais fait si heureusement, l'eusses-tu pu faire ? tes principes de morale auraient-ils eu dans cette circonstance, le même pouvoir que mes charmes ? Que tu aies plus d'occasions de servir l'État ; qui te le conteste ?.... Mais me refuser l'avantage de faire du bien, d'être utile à mes semblables, de me sacrifier pour eux ! conviens qu'il y a là beaucoup d'impertinence masculine, de jactance philosophique, d'injustice et d'inconsidération

## PHILOSOPHIE.

*La Contagion Sacrée*, ou *Histoire Naturelle de la Superstition. Ouvrage traduit de l'anglais, avec des notes relatives aux circonstances. Deux parties de près de 400 pages.* In-8°. *A Paris, chez* LEMAIRE, *rue d'Enfer*, n°. 141. *An V.*

QUI croirait, dit l'éditeur de cet ouvrage, que, malgré la révolution qui vient d'étonner le monde, il soit nécessaire d'aller fouiller encore dans les archives de la sagesse, pour en tirer des contre-poisons capables d'arrêter les progrès du mal que cherche à opérer le fanatisme religieux? Nous sommes cependant venus au point où, plus que jamais, il est nécessaire de fournir à la philosophie calomniée, abreuvée d'outrages, des armes puissantes contre les fauteurs de superstition. L'ouvrage que nous réimprimons, devenu très-rare, parce que le despotisme, dans le tems de sa toute-puissance, en avait arrêté le cours, nous a paru propre à réveiller dans tous les cœurs la haine contre les *tyrans* sacrés, et à prémunir les esprits contre les efforts redoublés de leur astuce et de leur hypocrisie.

La *Contagion Sacrée*, l'un des ouvrages les plus forts et les plus profonds qui aient été publiés sur les religions, parut en Hollande, pour la premiere fois, en 1768, et elle sortait des presses de Marc-Michel Rey, qui pendant dix ans a rendu au genre humain le service d'imprimer les écrits les plus philoso-

phiques. L'auteur est très-certainement feu le *baron* D'*Holbach*, à la plume duquel on en doit plusieurs de même force, ainsi que des traductions d'ouvrages de même nature. Cet écrivain, aidé d'un seul de ses illustres amis, le cit. Naigeon, membre de l'Institut des sciences et arts, a consacré dix ans de sa vie à ces utiles travaux. Une fortune considérable lui permettait de faire les dépenses nécessaires pour leur publication. Mais le philosophe son ami, outre sa part dans la composition, s'est toujours chargé seul du dangereux et pénible soin de faire parvenir les manuscrits à l'imprimeur.

Courbé sous la verge sacerdotale, le despotisme français précipitait dans les cachots de la Bastille, ou de la Conciergerie, les écrivains courageux qui travaillaient à briser le joug des prêtres et des rois. Membre d'une famille qu'on appellait distinguée, et pere d'enfans destinés à occuper les plus brillans emplois, le baron d'Holbach était obligé de prendre plus de précautions pour propager les lumieres, que les assassins pour commettre des meurtres. Afin de dépayser les bourreaux religieux, il mit à la tête de la *Contagion Sacrée* une note qui donnait cet ouvrage pour une traduction de l'écrivain anglais *Trinchard*; et il ajouta à son texte plusieurs notes relatives, soit aux colléges d'Angleterre, soit aux armées permanentes, objet des réclamations perpétuelles des Whigs, parti dont *Trinchard* avait été un zélé défenseur. Nous nous trouvons trop heureux d'en faire connaître le véritable auteur, et de payer un nouveau tribut d'éloges à ce véritable philosophe.

Les éditeurs de la *Contagion Sacrée* ont jugé qu'il

est essentiel, lorsqu'on cherche à faire rétrograder la raison, d'opposer un choix des meilleurs écrits aux déclamations insipides et virulentes de ces méprisables transfuges de la philosophie, qui rougissent d'avoir autrefois éclairé les mortels, et qui voudraient les aveugler aujourd'hui. Ils commencent par l'ouvrage supposé de Trinchard, auquel ils ont ajouté quelques notes relatives aux circonstances, et qui serviront à faire naître des rapprochemens utiles. Nous ferons souvent usage des notes dans cet extrait; nous nous joignons aux éditeurs pour inviter tous les amis de la liberté à répandre cet ouvrage, à le faire connaître; parce qu'il est plus tems que jamais de combattre avec vigueur l'hydre qui veut nous déchirer les flancs, et nous punir d'avoir voulu et d'avoir juré d'être libres.

L'auteur commence par chercher l'origine de la superstition, et il la trouve dans la terreur : *Primus in orbe Deos fecit timor*. La terreur elle-même est le fruit de l'ignorance. Faute de connaître les forces de la nature, l'homme ignorant la suppose soumise à des puissances invisibles, dont il croit dépendre, et qu'il imagine, ou irritées contre lui, ou favorables à son espece. Tous les cultes ou systêmes religieux sont fondés sur un Dieu qui s'irrite et qui s'appaise. Ce sont des calamités qui ont par-tout fait songer aux Divinités, et imaginer des moyens de les appaiser... Il n'est point de mortel qui n'éprouve des peines; il n'est point de nation qui n'ait essuyé des revers, des désastres, des infortunes, on les prit toujours pour des marques de la colere du ciel, faute d'en connaître les causes naturelles. — Nous

voyons que chez les Grecs tous les philosophes qui ont essayé d'expliquer les phénomenes de la nature, comme les tonnerres, les tempêtes, les calamités, etc. par des causes physiques, ont été traités d'impies et haïs par le peuple, qui croyait que ces choses sont les signes de la colere des Dieux.

L'homme effrayé ayant créé des Dieux, il prétendit que ces Dieux travestis en rois, ou en tyrans, étaient comme eux avides, bizarres, intéressés, envieux des biens de leurs sujets et de leur félicité. On supposa qu'ils exigeaient des tributs, des présens, des subsides, etc. — Et c'est de-là, dit l'éditeur, que sont venus les dîmes, les dispenses, les annates, la *banque du pape* pour le rachat des plus grands crimes, la vente des sacremens, les offrandes, les aumônes aux moines paresseux, gloutons et mendians, les legs pour les messes, les exhorbitantes dépenses pour le luxe des prêtres consommant tout ce que l'État aurait pu employer en fondations utiles au commerce, aux arts, à la navigation. Calculez ce que soixante mille églises, dont plusieurs cathédrales immenses, ont pu coûter à bâtir; calculez que d'or il a fallu pour édifier une quantité prodigieuse de chapelles secondaires, de palais épiscopaux, de couvens somptueux..... et vous verrez combien on aurait pu construire de ports, de canaux, de ponts, de chaussées, d'aqueducs, d'ateliers, de manufactures, d'hospices, de vaisseaux, de digues, etc., avec les trésors qui se sont engloutis dans le greffe de l'église, et vous verrez pourquoi la France, qui pourrait être le plus florissant pays de l'univers, se ressent encore du tort que le célibat de

cinq cents mille individus des deux sexes a fait à sa population depuis seize siecles, etc. etc.... Une remarque très-bonne à faire, c'est que depuis long-tems les rois convoitaient les incalculables richesses du clergé, mais jamais ils n'avaient osé toucher à cette arche sainte, parce qu'ils craignaient les poignards et les poisons. Il faut qu'on apprenne aux prêtres qui s'imaginent redevenir tout puissans, et rentrer dans leurs biens, si la royauté était rétablie, qu'elle mettrait à profit la chûte du clergé, et ne lui rendrait jamais ses richesses. La preuve, c'est que beaucoup de nobles qui croient à la résurrection d'un monarque, ne croient pas de même à celle des prêtres, puisqu'ils ont acheté des biens de l'église, et qu'ils esperent ne les jamais rendre. D'ailleurs, c'est le plan.

Voilà les religions créées. Mais il ne peut y en avoir de véritables, parce qu'elles doivent être fondées sur les devoirs que la nature de Dieu impose à l'homme. Qui connaît ces devoirs et cette nature?.. Ceux qui ont enseigné les religions révélées. Quoi! Dieu, créateur et pere de tous les hommes, n'a révélé sa religion qu'à la vingt-millionieme partie d'entre eux? Dieu, souverainement juste, ne place pas dès leur naissance cette connaissance dans leur cœur? Dieu, tout-puissant, se sert pour la révélation, d'organes aussi impurs et aussi suspects que l'ont été la plupart des révélateurs? Enfin, Dieu, souverainement immuable, a-t-il pu révéler une religion pendant un tems, et ensuite en révéler une meilleure? Les théologiens nous disent que la révélation judaïque fut donnée pour rétablir parmi

les hommes la *Religion naturelle*, que l'idolâtrie avait par-tout entierement effacée ; mais la révélation judaïque, quoique divine, fut imparfaite et remplacée par la révélation chrétienne, annoncée par Jesus-Christ, qui est venu suppléer aux défauts que Dieu avait mis ou laissés dans sa révélation antérieure. En bonne foi, ces notions sont-elles conformes à celles que l'on doit avoir d'un Dieu infiniment parfait ? S'il est tout-puissant, que ne rendait-il tout tout d'un coup les Juifs, charnels et grossiers, susceptibles de la révélation *plus parfaite* qu'il leur donna depuis ?

Si Dieu existe, ce n'est pas dans les religions établies que l'on pourra s'en former une juste idée. Chaque peuple de l'antiquité eut ses Dieux, sa religion et ses dogmes. Cependant il y a entre elles des ressemblances générales ; par-tout les Dieux furent des rois, par-tout ils furent à craindre, par-tout la religion fut abjecte et rampante ; les peuples les plus ignorans et les plus malheureux furent les plus superstitieux : mais en fait de superstitions, les plus folles, et les plus étudiées, doivent l'emporter sur les autres. C'est ainsi que l'Égypte, la Syrie, la Judée, la Phénicie, l'Indostan, peuvent être regardés comme les grands atteliers des Dieux et des religions. L'*Adonaï* des Hébreux, ou le *Jehova*, dont l'empire s'étend aujourd'hui si loin, est visiblement le même Dieu que l'*Adonis* des Syriens et des Phéniciens, que l'*Atys* des Phrygiens ; et tous ont été modelés sur l'*Osiris* des Égyptiens. Les mythologistes grecs, Orphée et autres, avaient étudié en Égypte. Les Juifs ont visiblement puisé leur religion et leurs

cérémonies chez le même peuple ; ils n'étaient que des Égyptiens-*protestans*. Les Chrétiens ne sont que des Juifs -*schismatiques*, qui ont avidement adopté la métaphysique et la théologie, réchauffées par Platon, et subtilisées depuis par une foule de profonds théologiens.

Le plus grand mal que traînerent à leur suite les religions fut l'existence ( nous ne disons pas la *nécessité* ) des prêtres. Ils se placerent entre l'homme et Dieu ; ils lierent la morale à leurs dogmes absurdes, et l'enfant ne put connaître ses devoirs d'homme sans apprendre qu'il y avait plusieurs Dieux, qu'ils s'étaient faits hommes, etc. De-là vinrent l'arrogance des prêtres et leur long despotisme. — Un prêtre, dit l'éditeur, qui a le pouvoir de faire descendre, quand bon lui semble, le Créateur de l'univers sur sa patene, et qui tient la place de Dieu même dans son confessionnal, se croira-t-il jamais l'égal d'un autre homme, de quelque dignité qu'il soit revêtu ? Un cuistre de collége, sorti de la poussiere des écoles, et parvenu à la prêtrise, ne se croyait-il pas au dessus des rois mêmes ? Ne méprisait-il pas ses parens pauvres ? Le clergé ne s'intitulait-il pas fastueusement *LE PREMIER ORDRE DE L'ÊTAT* ? Quel contraste d'orgueil avec l'humilité si recommandée, mais si peu pratiquée par les prêtres ! Comment veut-on qu'ils ne regrettent pas un état de choses qui les rendait si hauts, si puissans et si vains ? Comment veut-on qu'ils ne soient pas en révolte continuelle contre un pouvoir qui les a placés sous le niveau de l'*égalité*, qui leur

enleve cette considération, cette prépondérance si flatteuse pour l'amour-propre ?

Quelle ressource resta-t-il aux hommes pour sortir de l'erreur, lorsque le sceptre fut uni à l'encensoir; lorsque la *théocratie* rendit le même tyran maître absolu des consciences et des biens? Le même effet naquit de la bonne intelligence qui régna entre le monarque et le clergé. Ce fut l'époque des grandes richesses des prêtres. En effet la plupart des monasteres d'Europe ont été fondés dans des siecles d'ignorance et de superstition, par des scélérats puissans qui, après avoir vécu comme des tyrans et des bêtes féroces, croyaient racheter leurs péchés en dotant richement des prêtres fainéans. En Angleterre, Offa, prince saxon très-méchant, s'est sur-tout distingué par les riches donations qu'il a faites à l'Église. L'empereur Constantin, qui fut un scélérat, devint le plus grand bienfaiteur du clergé chrétien; en récompense, le clergé en a fait un saint. Personne ne fut plus dévot ni plus ami des prêtres que Louis XI, Charles-Quint, Philippe II, Catherine de Médicis, la reine Marie, Louis XIV et Jacques II. Ce sont assurément ces princes qui ont fait le plus de mal à leurs sujets et à leurs voisins. Les nations n'ont point de plus grand fléau à craindre qu'un despote ignorant et dévot. La révocation de l'edit de Nantes en est une funeste preuve. Aussi le haut clergé d'Angleterre fut toujours favorable aux prétentions extravagantes de la couronne. La haute Église a presque toujours prêché la doctrine de l'*obéissance passive*, de la *non-résistance*, du *droit divin* des rois.

Le sacerdoce ne vécut pas toujours en si bonne

intelligence avec les rois. Il manifesta quelquefois son pouvoir sur les têtes couronnées mêmes. Le pape Alexandre III mit le pied sur la gorge de l'empereur Fréderic-Barberousse. Le même pape fit fouetter le roi d'Angleterre Henri II. Célestin III fit placer une couronne entre ses pieds, et la posa ainsi sur la tête de l'empereur Henri VI, qui se tenait à genoux devant lui ; il la renversa aussi-tôt, pour lui apprendre ce qui lui arriverait, s'il n'était pas soumis au saint-siége. Samuël déposa Saül, qu'il avait fait roi d'Israël, et donna sa couronne à David. Les évêques français déposerent Louis-le-Débonnaire, dans un concile tenu à Soissons. Le grand-prêtre de Congo est en droit de déposer le souverain du pays, etc. etc. etc. Combien de princes ont vu trancher leurs jours par le couteau sacré ! L'empereur Henri VI fut empoisonné *dans une hostie* consacrée par un moine dominicain, parce qu'il avait eu le malheur de déplaire au pape Clément V. Le pape Sixte V prononça, devant ses cardinaux, l'éloge du moine qui avait assassiné Henri III, roi de France. Baronius assure que le ministere du pape est double, que l'un consiste *à paître* et l'autre *à tuer*. Au reste ces maximes sont fort anciennes parmi les prêtres. Samuël coupa lui-même le roi Agag en morceaux.

Les *nouveaux convertis* de France attribuent à la révolution l'immoralité dont se plaignent ces censeurs hypocrites. Ils diraient vrai, s'ils lui en attribuaient seulement le développement ; car elle est née sous l'ancien régime avec les hommes qui l'ont manifestée. Ce serait un phénomene politique plus étonnant que les prétendus miracles, de voir un

peuple

peuple nombreux, dont plus des trois quarts vivent épars et isolés dans les campagnes, être démoralisé dans l'espace de six à huit ans. Un extrait ne comporte pas de semblables digressions; mais on peut regarder ce point comme démontré. L'immoralité vient de l'ancien régime, de la fausse éducation donnée à la classe qui se croit *raisonnante*, dit l'éditeur, quand elle n'est que bavarde. Le luxe qui perd tous les États, parce qu'il fait fouler aux pieds toutes les vertus, a sa source dans les cours corrompues, dont chacun veut prendre le ton. Il y a plus de luxe dans les pays despotiques que dans les pays républicains, qui ont une idole de moins. *Le faste superflu d'une monarchie, suffirait communément*, dit le sage Milton, *aux dépenses nécessaires d'une* RÉPUBLIQUE. Il est moralement et physiquement impossible que le mérite conduise à la fortune dans un pays tyrannique, vénal et corrompu. Le mérite y devient une cause d'exclusion. La vertu éleve l'ame : elle ne sait ni ramper, ni acheter le crédit, ni flatter le vice et l'incapacité. C'est pourtant ce gouvernement absolu que la superstition soutenait, et qu'elle travaille sans cesse à rapporter sur nos têtes. *Les nations*, disait l'auteur en 1768, *désabusées de leurs préjugés religieux et politiques, ne briseront-elles jamais le charme de l'opinion qui, bien plus encore que la force, les tient enchaînées? Ne lieront elles point à leur tour les mains de ces monarques redoutés pour les empêcher de nuire?...* Console-toi, ombre de d'Holbach, les Français et une partie des Italiens, non-seulement leur ont lié les mains, mais ils les leur ont ôtées pour jamais.

L'auteur n'a eu garde d'oublier les guerres de re-

ligion et les persécutions qui ont été faites au nom de DIEU. — Le trop fameux Torquemada, inquisiteur d'Espagne, se vantait d'avoir fait périr par le fer et par le feu, plus de cinquante mille hérétiques; et ce zele brûlant lui valut un chapeau de cardinal. Le massacre de la S. Barthelémy en fit périr autant dans la seule ville de Paris. Le massacre d'Irlande coûta la vie à cent cinquante mille Protestans. Dans la croisade contre les Albigeois, on brûla les habitans de plusieurs villes entieres. Les assassins pousserent la barbarie jusqu'à promener de jeunes filles nues portées sur des pieux qu'ils leur avaient enfoncés dans les parties naturelles. Quelques-uns mangerent la cervelle fricassée de petits enfans égorgés. On ne peut lire sans frémir les cruautés exercées par ordre des princes et du clergé, contre les Vaudois, les Anabaptistes, les Protestans de France, de Savoie, de Hongrie. Les prêtres sont évidemment les plus absurdes et les plus méchans des hommes; c'est à force de supplices qu'ils veulent faire aimer la religion, ou plutôt leur maxime est la même que celle d'un tyran : *Oderint dùm metuant.*

On a fait l'horrible calcul des victimes connues du fanatisme ; il monte à *trente trois millions quatre-vingt quinze mille*, etc.

— L'antiquité payenne paraît avoir ignoré le secret de tourmenter les consciences. C'est au christianisme qu'il était réservé d'inventer des *symboles* de croyance, des *professions de foi*, des *formulaires*, etc. que, sous peine d'être persécutés, l'on fit souscrire à ceux dont la façon de penser était suspecte aux chefs de l'Église. Il est aisé de juger par-là si l'Eu-

rope a beaucoup gagné en se faisant chrétienne. L'on pourrait pronostiquer, avec assez de certitude, *la chûte prochaine du christianisme*; il ne pourra subsister dès que les hommes auront assez de lumieres pour sentir qu'il leur est bien plus important d'être humains et sociables, que d'avoir une foi bien orthodoxe. L'intolérance essentielle à cette religion, plus qu'à toute autre, doit nécessairement en dégoûter les gouvernemens, dès qu'ils entreverront les prémieres lueurs de la raison, et dès qu'ils s'occuperont des intérêts les plus évidens....

Opposons à ce tableau affligeant, mais nécessaire à reproduire pour combattre les pieux écrits des nouveaux-convertis, une note consolante de l'éditeur. — Nous voyons avec plaisir s'élever et s'augmenter chaque jour la nouvelle secte (cette dénomination n'est pas exacte) des *THÉOPHILANTROPES*, c'est-à-dire des *amis de Dieu et des hommes*. La morale sublime qu'ils prêchent, dégagée de simagrées énigmatiques, de mysteres et de dogmes, leur attachera bientôt cette multitude infinie d'êtres qui ont, par un penchant irrésistible, besoin d'adresser leurs hommages à l'Auteur de toutes choses. Cette religion peut s'appeller la *Religion de la Nature*, où chacun est prêtre à son tour. Cette religion, qui ne mettra d'autres impôts sur les consciences que le tribut de toutes les vertus qu'elle commande, sera, n'en doutons pas, substituée bientôt aux délirantes ferveurs des papistes à l'agonie, parce qu'il est impossible qu'une grande société d'hommes existe sans principes religieux, mais purs, qui fassent le bonheur de tous en ne nuisant à personne, en n'élevant qui que

ce soit au-dessus des autres. Nous invitons donc les fondateurs estimables de cette institution, vraiment édifiante, à braver les clameurs des insensés et des méchans ; car le succès doit couronner amplement leurs efforts, *si sur-tout ils évitent soigneusement d'être* PRÊTRES. Couverts d'épis, de fruits et de fleurs, leurs autels, simples comme la nature, seront révérés, alors que ceux où coule encore le sang d'un Homme-Dieu, le sang magique du Rédempteur d'un Monde *non-racheté*, seront anéantis.

---

## LYCÉE DES ARTS.

### SÉANCE PUBLIQUE.

CETTE séance a eu lieu le 30 brumaire, et l'affluence y était aussi grande qu'à l'ordinaire.

C'était la 56^e^. depuis la fondation de cet établissement et le complément de la 5^e^. année révolue de ses travaux non interrompus, malgré les circonstances pénibles au milieu desquelles il a su se maintenir.

On conçoit aisément ce qu'il a fallu de soins, de travail et de persévérance pour fonrnir aussi exactement, et avec autant de richesses, à des assemblées aussi fréquentes ; et l'on doit donc savoir quelque gré à une société qui a rempli gratuitement une tâche aussi difficile et aussi utile.

Les travaux de cette séance ont été partagés ainsi qu'il suit :

1°. Exposé des inventions nouvelles soumises au

Lycée, et pour l'examen desquelles il y a des commissaires de nommés.

2°. Éloge par Darcet, de feu Pelletier, membre du Lycée et de la ci-devant académie des sciences, rempli de détails infiniment savans sur ce que les arts doivent à cet habile chymiste, et fait avec la plus grande sensibilité.

3°. Médaille décernée à l'auteur d'une science nouvelle, appellée *Pasigraphie*, ou moyen simple et facile de traduire sa pensée dans toutes les langues à l'aide de caracteres particuliers, ou d'une *gamme* composée seulement de douze signes qui suffiront pour se faire entendre dans tous les pays, et représenter les pensées à-peu-près comme les sept notes de musique suffisent pour communiquer à tous les peuples les combinaisons les plus savantes de l'harmonie.

Une superbe édition de cet ouvrage, imprimé avec soin, contenant les principes de cette langue universelle, se vend chez l'auteur, au bureau de la *Pasigraphie*, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

4°. Rapport de Régnier et mention honorable de *nouveaux fourneaux domestiques*, en fonte douce, infiniment avantageux, simples et commodes, au moyen desquels on fait une très-grande économie de bois, et on satisfait, dans sa chambre, sans en avoir l'odeur, à tous les besoins de la cuisine;

Par le citoyen Désarnod, architecte, rue Neuve-des-Mathurins, au coin de la rue de l'Arcade.

Les plus chers sont de 72 liv.; et les petits, de 15 l.

5°. Médaille décernée à la citoyenne Rosé-Besançon, pour ses talens dans l'art de l'écriture et la

nouvelle méthode d'enseignement pour les jeunes citoyennes.

6°. Mention honorable du jeune Courtin, âgé de 13 ans, éleve du Lycée, seulement depuis deux années, pour les langues anciennes, et qui vient de remporter l'*accessit* à l'école centrale des Quatre-Nations.

7°. Rapport par Désaudray, et seconde expérience sur la pompe à *volutes*, du cit. Vialon, l'un des conservateurs de la bibliotheque du Panthéon, ainsi que de son nouveau cilindre à *helices*, au moyen duquel, à l'aide d'un simple mouvemeut d'oscillation, qui n'exige que le moins de force possible, la machine entiere se trouvant portée sur un pivot, on peut élever l'eau à telle hauteur que l'on desire, sans aucun rouage ni piston.

Les avantages que les calculs les plus séveres présentent sur les résultats de cette machine ingénieuse, en font desirer ardemment l'exécution en grand. Ils seront sur-tout inappréciables pour la marine.

Le cit. Vialon étant membre du Lycée, la société a regretté que ses réglemens ne lui aient pas permis de lui décerner une couronne.

8°. Les travaux ont été entrecoupés par divers morceaux de musique, parmi lesquels on a distingué un concerto de piano de la citoyenne Dumey, à laquelle une couronne de rose a été offerte, accompagnée de vers charmans que Mulot lui a adressés; et une symphonie concertante de basses, exécutée par les citoyens Boulanger et Guérin, auxquels une médaille a été décernée, ainsi qu'au citoyen Levasseur, artiste distingué, dont ils sont les éleves.

Cette séance a présenté un grand intérêt,

# POÉSIE.

## *Ode sur la mort du général* HOCHE.

QUELLE foudre soudaine, éclatant sur nos têtes,
En des jours de douleur change nos jours de fêtes ?
Quel est ce cri lugubre élancé jusqu'à moi ?
France ! le sort jaloux a-t-il trahi tes armes ?
Ou donnes-tu ces larmes
A des maux plus cruels appesantis sur toi ?

Qu'ai-je entendu ? la mort... ô rigueur inflexible !
L'affreuse mort t'arrache un soutien invincible !
Ce n'était pas assez du vertueux Marceau,
Dans les champs de l'honneur couché dès son aurore.
Hoche plus grand encore
Dans ces champs, aussi jeune, a trouvé son tombeau.

Ah ! pleurez ce héros, guerriers dont le courage
Seconda tant de fois son ame ardente et sage.
O vous, ses compagnons, ses freres, ses enfans !
En lui la liberté perd un appui fidele ;
Vous perdez un modele
Qui ne guidera plus vos drapeaux triomphans.

Mais sa gloire survit ainsi que son génie.
Amis, honorons mieux sa dépouille chérie :
Venez, rassemblez-vous ; je veux dans l'avenir
De ces récits brillans entretenir les âges ;
Accepte mes hommages,
Grand homme, et viens toi-même aider mon souvenir.

Vainqueur du léopard, à l'aigle germanique
Il s'élance, et retient son essor tyrannique.

Le voyez-vous, bouillant d'audace et de fureur,
Franchir, nouveau Titan, les montagnes glacées,
De foudres hérissées,
Qui vomissent au loin l'épouvante et l'horreur !

L'épouvante ! en est-il pour le cœur de nos braves ?
Les voilà renversés ces bataillons d'esclaves !
Les neiges, les frimats, mille bouches d'airain,
Tout est vaincu, détruit ; et ses efforts insignes,
En reprenant nos lignes,
Jusqu'au fond de ses flots ont fait pâlir le Rhin.

Hélas ! de tant d'exploits quelle est la récompense ?
Un crêpe funéraire avait couvert la France....
D'obscurs brigands, assis à la place des lois,
Marquaient nos défenseurs au rang de leurs victimes,
Et servaient par leurs crimes
La haine des tyrans et la ligue des rois.

Hoche doit succomber ; déja leur sombre envie
Dans son généreux sang allait être assouvie :
Et deja leurs bourreaux.... Dieu juste, Dieu vengeur,
Dieu de la liberté, tu brises leur couronne ;
Et ce qui fut leur trône,
Cet échafaud, devient le prix de la terreur.

L'humanité triomphe et la vertu respire !
Oh ! de la liberté quel est le doux empire !
Des héros, si long-tems chargés d'indignes fers,
De sa cause sacrée embrassant la défense,
Vont mettre leur vengeance
A la justifier des maux qu'ils ont soufferts.

Il ne trompera point l'espoir de la patrie.
Je l'entends qui l'appelle, et le presse, et lui crie :
„ Va, mon fils, va punir de nouveaux assassins

„ Qui d'un pied sacrilege ont touché cette terre.
„ Je ne suis plus leur mere...
„ Va, cours, vole, confonds leurs barbares desseins. „

Il vole, et d'Albion le rejetton perfide
A vu déconcerter son complot parricide.
Quiberon ! bord fameux ! lui seul peut révéler
Tant de faits étonnans perdus dans les ténebres.
Combien de noms célebres
Éclateront au jour, quand il voudra parler !

De quel affreux tableau mon ame est déchirée !
O rives de la Loire ! ô sanglante contrée !
Où sont ces lieux charmans où je reçus le jour?
O changement fatal ! ô fanatisme impie !
Quelle aveugle furie
A, dans un si long deuil, plongé ce beau séjour?

Le ciel veut s'appaiser : le calme recommence.
Ange de paix, salut ! ministre de clémence,
De nos champs affligés touchant consolateur,
Salut ! Que je bénis ! que j'admire ta gloire !
Ta plus belle victoire
Fut d'avoir pardonné, fut de guérir l'erreur.

Et trente hivers, à peine, ont borné ta carriere !
Hélas ! nous espérions qu'une pompe guerriere
Offrirait à nos yeux, sur le char triomphal,
Auprès du conquérant dont l'immortel génie
Affranchit l'Italie,
Le pacificateur qu'il avait pour rival.

Ombre illustre ! ah ! permets qu'à ta candeur sublime
Je paie un témoignage et d'amour et d'estime.
Un jour ( ce mot encor retentit dans mon cœur ! )
Tu disais : « Les héros dont l'auguste mémoire

„ Vit toujours dans l'histoire,
„ Dans Bonaparte enfin ont trouvé leur vainqueur. „

Et vous, tombeaux sacrés ! autels, où notre hommage
Ira, dans tous les tems, honorer le courage ;
Marbres, sous qui repose un couple révéré,
Que le guerrier sur vous, si l'hydre se releve,
Aille aiguiser son glaive :
D'un éternel triomphe il peut être assuré !

*Par* C. J. TROUVÉ (*de Chalonne, en Maine et Loire*), *chargé d'affaires de la République Française, à Naples.*

---

## *CHARADE.*

POUR peu que mon premier
Ne soit pas mon dernier,
De l'amateur il écorche l'oreille.
Mon tout, sans nul défaut, serait une merveille.

---

## *ÉNIGME.*

OBSCURE de naissance, enfant de l'industrie,
Je me fais obéir des peuples et des rois ;
Les héros les plus fiers sont soumis à mes lois.
Mon sort est, tu le vois, assez digne d'envie.
Peut-être diras-tu : C'est pure vanité.
Non ; ce que je te dis n'est que la vérité.
Pourquoi fuis-tu, lecteur, de cette compagnie ?
Mon aspect t'interrompt au milieu d'un discours :
Tu n'as fait que me voir, c'en est assez ; tu cours.
D'où vient de ta maison cette brusque sortie ?
Un avis de ma part t'en a fait déguerpir ;
Et tu penses encor ne me pas obéir ?

## LOGOGRIPHE.

Je porte *lac*, je porte *cime*,
Je porte *mal*, je porte *lime*,
Je porte *mil*, je porte *ciel*,
Je porte *ami*, je porte *miel*,
Qui m'a n'est pas un sot. Par fois je suis un vice,
Jugez-en, cher lecteur, je me nomme .....

*Explication de l'Énigme du* N°. 6.

Le mot est *Rateau*.

## ANNONCES.

*Les Enfans de l'Abbaye*, par madame Regina-Maria Roche ; traduit de l'anglais par André Morrelet. Six volumes *in*-12, ornés de gravures. Prix, 12 liv. A Paris, chez Denné jeune, libraire, rue Vivienne, n°. 41, maison de la ci-devant Caisse d'Escompte.

*Étude de l'Homme* physique et moral considéré dans ses différens âges ; par J. A. Perreau, professeur suppléant au collége de France, du droit de la nature et des gens. A Paris, à l'imprimerie des *Annales d'Agriculture*, rue de Senne, faux-bourg Germain, n°. 38 ; chez Defense, libraire, palais Égalité ; Dufart, libraire, rue des Noyers.

*Traité des plaies de tête*, extrait des *Élémens de Chirurgie* ; par A. A. Richter, docteur et professeur en médecine et chirurgie en l'université de Gottingue, etc. : traduit de l'allemand par L. G. Morel. Un volume *in*-8°. Prix, 2 liv. pour Paris ; et 2 liv. 10 sous, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison Cluny, n°. 334.

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 16 octobre 1797.*

Il s'était manifesté durant sa traversée, quelques symptômes de peste sur un bâtiment marchand parti de ce port pour se rendre à Odessa, dans la mer Noire, avec un nombre considérable de passagers. Cependant, arrivé au lieu de sa destination, il n'avait encore perdu que deux hommes. Le capitaine crut pouvoir cacher la cause de leur mort; mais l'accroissement du mal avait rendu impossible ce silence criminel. L'alarme se répandit aussi-tôt dans le pays: on prit des mesures séveres. Le capitaine qui aurait payé de sa tête son coupable silence, s'était sauvé dans la chaloupe avec les débris de son équipage. On a brûlé le bâtiment et tout ce qu'il contenait. Les passagers ont été renvoyés à quatre-vingt jours de quarantaine.

Un paquebot russe, de la couronne, mouillé ici depuis un mois, s'est arrêté, avant de sortir du canal, dans la baie de Buyukdere, pour embarquer des effets de H. Kotschubay, ministre de Russie. Tout-à-coup la peste se déclare à bord: deux officiers en sont atteints et meurent. Plusieurs matelots en ont déja été les victimes. M. Kotschubay a fait prendre toutes les précautions que la prudence suggere. Le paquebot qui était en face de son palais a été éloigné; on a établi des tentes en rase campagne pour y loger l'équipage, et les malades sont transportés à l'hôpital des pestiférés. Comme la maladie a commencé par les officiers, on suppose qu'ils l'ont prise dans des étoffes qu'ils ont achetées. Toutes les marchan-

dises qui étaient à bord, de même que toutes les hardes, ont été trempées dans l'eau ou exposées à l'air.

## RUSSIE.

*De Pétersbourg, le 24 octobre.*

L'empereur vient d'ordonner qu'il serait fait un triage dans son régiment des gardes Préobrazenski, qu'on a plus d'une fois comparées anx anciennes gardes prétoriennes. Ceux de ces soldats qui ne voudront pas être en activité de service, seront envoyés à Tomsk, pour être incorporés au régiment qui y est en garnison.

S. M. I. a accordé récemment des priviléges à la confrairie évangélique qui est établie dans le gouvernement de Saratow. Tous ses membres auront désormais la faculté de bâtir dans tout l'Empire, de faire le commerce intérieur et extérieur, sans être portés sur la matricule des négocians.

## SUEDE.

*De Stockholm, le 31 octobre.*

C'est aujourd'hui que s'est faite, avec le plus magnifique appareil, l'entrée de notre future reine dans cette capitale. Les seigneurs les plus distingués de notre cour avaient été la chercher au château de Drottningholm. Le mariage sera célébré ce soir dans la chapelle du roi; et ce sera l'archevêque de Troll qui donnera la bénédiction nuptiale.

Le comte de Saint-Priest, ci-devant lieutenant-général au service de France, arrivé depuis peu de Pétersbourg, a été, ces jours derniers, présenté au roi.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 4 novembre.*

Le comte de Schimmelmann vient d'être nommé

à la place du feu comte de Bernstoff, président de l'académie des sciences de cette capitale.

La frégate française la *Républicaine*, de Dunkerque, a pris en sept jours onze navires anglais, qu'elle a conduits dans les ports de Norwège.

## ALLEMAGNE.

*De Vienne, le 4 novembre.*

Le comte de Lehrbach est attendu aujourd'hui d'Inspruck. --- Le comte de Metternich partira vers le milieu de la semaine prochaine pour Rastadt; il sera accompagné du secrétaire de légation Schraud. -- Le comte de Cobenzel se dispose aussi à se rendre à Rastadt pour l'échange des ratifications.

Le général-major prince d'Orange vient d'être élevé au grade de lieutenant-général : il doit se rendre à Londres, par congé, pour y voir sa famille.

Il est arrivé hier une division du corps de Condé à Crems sur le Danube. Elle prendra de-là la route de terre, pour se rendre, par la Moravie et la Silésie, en Pologne.

Quoique le traité de paix n'ait pas encore été publié officiellement, on en connaît néanmoins les articles. Ce que l'on prétend savoir de plus, c'est qu'il contient douze articles secrets et vingt autres points sur lesquels on n'a pu encore parvenir à s'entendre, et qui doivent avoir été renvoyés à la discussion du congrès.

L'archiduc Charles, que l'on supposait nommé vice-roi des deux Gallicies, est destiné, dit-on, à aller résider à Venise, en qualité de gouverneur général des pays qui viennent de tomber en partage à la maison d'Autriche. Ce prince est attendu incessamment dans cette capitale.

Une commission composée d'un ministre d'Etat et d'un autre des finances, de deux généraux et de plusieurs conseillers de cour, est chargée de régler, pour

l'Etat de Venise, tout ce qui concerne la politique, les finances, le militaire et la justice. Les nouvelles acquisitions de l'Autriche sont bien loin de compenser, pour le territoire et la population, la perte des Pays-Bas et de la Lombardie : cependant elles sont plus considérables qu'on ne l'avait d'abord cru.

Le plan pour la dislocation des troupes a été présenté aujourd'hui à l'empereur. L'exécution en sera confiée au marquis de Chasteler, commandant de Trieste, qui est déja chargé de régler avec les Français la démarcation des frontieres en Italie. Cinquante mille hommes de l'armée d'Italie se rendront sur le territoire de Venise, dix mille resteront dans la Carniole et le Frioul, et dix mille en Dalmatie : le reste des troupes rentreront dans leurs quartiers de cantonnemens et dans leurs garnisons respectives: plusieurs régimens doivent se rendre sur les frontieres de la Turquie.

On s'attendait que la Dalmatie serait incorporée au royaume de Hongrie ; mais on sait que les dispositions ont été changées, vu que les Hongrois jouissent de plusieurs priviléges qu'on n'a pas jugé à propos d'accorder aux Dalmates. Le même motif avait empêché la réunion de la Gallicie.

*Du 5 novembre.* La partie de la noblesse brabançonne, restée fidele à l'empereur, et qui, par la cession des Pays-Bas perd la plupart de ses biens, en sera indemnisée dans les nouvelles acquisitions que la maison d'Autriche vient de faire. Il sera incessamment nommé une commission à cet effet, chargée de prendre tous les renseignemens nécessaires, et d'en présenter un plan détaillé. Le prince de Ligne entre autres perd à lui seul annuellement dix neuf mille florins de revenus. Les ducs d'Ahremberg et d'Ursel ont préféré de se faire citoyens français. On assure que ces deux princes ont le projet d'établir à Bruxelles une banque, en hypothéquant leurs biens, qui se montent à cinquante millions.

STUTTGARD, 12 *novembre*. On s'occupe toujours à

Rastadt des logemens pour la tenue du congrès. On assure que la légation française ne logera pas dans cette ville, et s'établira au château de la Favorite, qui n'en est éloigné que d'une lieue.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 7 novembre.*

On prétend que le roi continue à se trouver mieux, malgré la rigueur de la saison, qui a été sensible ces jours derniers. Il est plus certain qu'il ne veut plus ou ne peut plus se livrer aux affaires, et que le comte de Haugwitz a eu différentes conférences sur la politique extérieure avec le prince royal, qui depuis quelque tems signe toutes les dépêches. Il résulte de cet état de choses, une sorte d'incertitude dans les mesures de notre cabinet, qui ne lui permettra peut-être pas de prendre, aux grands intérêts qui vont être discutés, une part aussi active qu'il pourrait en prendre une dans d'autres circonstances.

A présent que la paix nous est parfaitement connue, il paraît que les régimens qui formaient le cordon de neutralité vont retourner à leurs garnisons accoutumées. On assure cependant que le roi d'Angleterre vient de faire demander à notre cour si elle laisserait forcer ce cordon, dans le cas où les Français voudraient pénétrer dans le pays d'Hanovre. On ignore la réponse qui a été faite à S. M. B.

Un courrier russe attend encore ici celle que fera le roi à une lettre écrite de la part de Paul Ier., qui lui a été remise dernierement par le ministre de Russie. Tout annonce que la cour de Pétersbourg cherche depuis quelque tems à exercer une grande influence sur la nôtre, et à la faire concourir avec elle à la pacification de l'Empire, mais il est probable que ce ne sera pas pour contrarier les vues de la cour de Vienne. On vient de publier ici une proclamation du roi, adressée aux provinces qu'il a nouvellement acquises en Pologne. S. M. s'y loue du dévouement de la plupart de leurs habitans, de leur reconnaissance pour

ses

ses soins paternels ; mais elle déclare qu'il lui est connu que quelques ennemis du repos public cherchent à y jetter des semences de mécontentement, y provoquent l'émigration, y travaillent sur-tout à recruter la légion du général Dombrowski, employé à l'armée d'Italie. Il prévient, en conséquence, qu'à dater de la publication de cette proclamation, tous les habitans de ces provinces qui se rendront à cette légion, qui favoriseront d'une maniere quelconque ces embauchemens, seront punis par la confiscation de leurs biens, et qu'il sera infligé des peines encore plus graves à ceux qui joindraient à ce délit, celui de haute trahison, ou qui en seraient complices, etc.

## ITALIE.

*Extrait d'une lettre de Venise, du 6 brumaire.*

L'histoire transmettra à l'admiration des siecles le mouvement spontané des Vénitiens et de leurs magistrats, au moment où ils ont appris que, par la paix d'Udine, ils devaient passer sous la domination de l'Autriche.

C'est aujourd'hui que cette nouvelle a été connue. La foudre, en tombant au milieu d'une famille livrée à la sécurité la plus profonde, ne donnerait qu'une imparfaite idée de la consternation qui s'est peinte aussi-tôt sur tous les visages. La municipalité, digne des fonctions qu'elle avait acceptées, a convoqué tous ses membres. Le concours des citoyens à cette séance était prodigieux. Les cit. Dandolo et Giuliani ont proposé de convoquer le peuple, et de l'inviter à prononcer lui-même sur son sort. Tous les membres présens ont unanimement appuyé la motion ; tous ont juré de sacrifier leurs biens, leurs familles, leur vie même pour défendre la liberté. Tous les orateurs ont rappellé aux citoyens, les premiers fondateurs de Venise qui échapperent à la tyrannie en se réfugiant dans les marais, d'où devait sortir une cité destinée un jour à balancer le sort du monde.

Des applaudissemens qui tenaient de la fureur ont souvent interrompu ce discours.

Le rapport a été fait, séance tenante, sur les propositions.

Sordina a proposé un projet, d'après lequel les citoyens devaient se rassembler dans leurs églises paroissiales ; là, après avoir invoqué la divinité par un hymne, ils voteront

au scrutin secret sur la question importante qui leur était soumise.

A chaque article que lisait le rapporteur, il s'élevait un cri unanime : *oui*, *oui*, *vivre libres ou mourir* !

Le rapport achevé, on a proposé d'aller aux voix sur le projet, au scrutin secret. Un silence imposant a régné dans l'assemblée, et le peuple attendait avec anxiété que le président proclamât le résultat des votes. Bientôt celui-ci a élevé la voix et a dit : « Citoyens, la motion est adoptée. Vos représentans ne pouvaient vous trahir; ils ont tous été d'accord. »

L'on ne peut peindre le mouvement général qui s'est aussi-tôt manifesté parmi les assistans. Un cri universel d'applaudissement s'est fait entendre, et a été aussi-tôt répété par la foule qui pressait la maison où se tient la séance.

Dandolo monte à la tribune, et après avoir félicité les municipaux sur le résultat de cette séance, il dit : « Si une fatalité cruelle nous prédestine à l'esclavage, apprenons au moins à l'Europe, apprenons à la postérité que Venise était digne de la liberté. »

Après Dandolo, Pisani le remplaçant à la tribune, dit avec une voix rauque, fréquemment étouffée par les sanglots : « Citoyens, la faiblesse de ma voix m'a jusqu'ici empêché de parler dans cette enceinte ; mais aujourd'hui je ne puis m'abstenir de me montrer devant vous avec les sentimens de liberté que j'ai toujours nourris dans mon cœur. Plutôt que d'avoir un maître, si le sort nous destine à en avoir un, malgré mes grandes propriétés et ma nombreuse famille, on me verra mourir les armes à la main pour la liberté, ou partager l'exil de ceux qui survivront à sa perte. »

Dans le même moment, la société d'instruction publique offrait un spectacle non moins touchant. Elle était remplie d'une multitude innombrable de spectateurs. Les orateurs ont à peine annoncé la détermination que la municipalité venait de prendre, que tout le monde se leve par un mouvement spontané, et fait le serment de vivre libre ou mourir. Les orateurs se succedent et parlent avec une chaleur indicible. Tous jurent de sacrifier femmes, enfans, fortune, pour défendre la liberté. « Quand nous aurons tous fait, s'écrient-ils, ce que doivent des hommes libres, nous mettrons le feu à la cité, et Venise confondra ses cendres avec celles de ses derniers citoyens. »

*Du 7 brumaire.* On connaît à présent le résultat des votes dans les différentes paroisses. Malgré les alarmes que les aristocrates ont fait circuler, malgré le mode vicieux d'exécution du réglement, la liberté a obtenu un triomphe imposant. Dans certaines paroisses les scrutateurs disaient : " L'urne blanche est pour la liberté ; l'urne verte pour le salut de ce qui nous reste dans l'affligeante circonstance où nous sommes. "

Quand on considère que la classe ignorante et faible a eu à triompher de ces intrigues, l'abandon où nous sommes de toute espece de secours, les mesures prises par la municipalité qui permettaient à la pusillanimité et à la crainte, de prononcer sans courir aucun risque dans le sein du parti le plus sûr, on est étonné que sur 22,000 votans, 12,000 aient prononcé pour une honorable défense.

On a fait connaître aux patriotes Vénitiens l'article du traité d'Udine, portant que les vaisseaux et l'arsenal de l'ancienne république seraient vendus à leur profit, s'ils voulaient se réfugier en France ou dans la Cisalpine. Tous ces citoyens ont déclaré qu'ils ne voulaient point partager les dépouilles de leur malheureuse patrie ; qu'ils préféraient la misere, et que pour leur subsistance, ils comptaient encore sur l'hospitalité des peuples libres.

La République Cisalpine offre, dit-on, les droits de citoyens à tous les réfugiés Vénitiens.

*De Rome, le 28 octobre.* Un courier extraordinaire arrivé d'Udine, a apporté au ministre de la République Française la nouvelle de la paix. Cette nouvelle, que le ministre alla communiquer à sa sainteté, à causé beaucoup plus de surprise que de plaisir. Le saint-pere espérait que sa majesté impériale lui ferait recouvrer les provinces qu'il a perdues, et la nation espérait que la continuation de la guerre amenerait la chûte d'un gouvernement absurde et oppresseur.

Les cédules se multiplient et perdent 60 pour cent ; la cour papale étale cependant le même faste et le même luxe, et continue à mettre sur un pied de guerre son armée prétendue. La congrégation militaire, avec l'approbation du pape, a fait une nombreuse promotion dans tous les régimens ; elle avait à récompenser beaucoup d'exploits héroïques.

ESPAGNE. *De Madrid, le 6 novembre.*

Le roi d'Espagne a témoigné beaucoup de satisfaction en

apprenant que la paix était faite entre la France et l'empereur. On prétend que quelques ministres et les intrigans de la cour n'ont point partagé ce sentiment. On parle beaucoup des embarras dans lesquels va se trouver le Portugal. Déja l'on croit voir une armée française fondre sur cette province d'Angleterre. Les ennemis de la France répandent le bruit que, si le Portugal est conquis, on en fera une république ; ils cherchent de la sorte à inspirer des terreurs paniques au gouvernement espagnol.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 novembre.*

Dans la séance de la chambre des pairs, tenue hier, lord Grenville, après avoir prononcé un long discours où il a reproduit, relativement à la rupture des négociations de Lille, toutes les allégations qui avaient été déjà énoncées dans la déclaration du roi, a conclu par proposer l'adresse suivante au roi, qui a été résolue à l'unanimité.

« Une humble adresse sera présentée à S. M., pour l'assurer que nous avons pris dans la plus grande consideration les papierquis ont été mis sur la table, relativement à la négociation de la paix ; que dans toutes les démarches qui ont éte faites, nous avons reconnu les dispositions pacifiques montrées par S. M. dans tout le cours de cette affaire, et remarqué l'animosité invétérée de l'ennemi ; que tandis que, d'un côté, S. M. a donné l'exemple de la plus grande modération, l'ennemi a, de l'autre, abandonné toute disposition pacifique ; qu'il conserve la haine et l'animosité la plus décidée contre la constitution, les lois et les libertés de ce pays ; que la destruction de notre constitution et de notre gouvernement est l'objet auquel il aspire ; que nous sommes déterminés à défendre, à quelque prix que ce soit, la personne et le gouvernement de sa majesté ; que nous savons que de grands efforts sont nécessaires, mais que nous n'en sommes pas moins préparés à vivre ou mourir avec la constitution, les lois et les libertés sur lesquelles reposent essentiellement le bonheur de chaque classe de la nation. »

Lord Grenville a ajouté ensuite qu'il croyait essentiel aux intérêts de son pays, de donner en ce moment toute l'énergie possible à l'adresse qui venait d'être votée par la chambre. Il a dit qu'il fallait de plus que cet acte eût la plus grande solemnité : il a demandé en conséquence que l'adresse pût être présentée à sa majesté comme l'adresse commune des deux chambres du parlement. Sur sa mo-

tion, il a été arrêté qu'un comité serait nommé pour préparer un message et obtenir une conférence avec les communes.

Le ministere peut bien faire déclarer au parlement que la France ne se propose autre chose que de détruire la constitution, les lois et les libertés de l'Angleterre. Il lui a déja fait déclarer tant de choses de même nature, qu'il n'y a plus de raison depuis long-tems d'être surpris ni de la hardiesse inouie du ministere, ni de la complaisance aveugle du parlement. Mais ce parlement qui, suivant un proverbe constitutionnel, *peut tout, excepté de changer un homme en femme*, ne pourra certainement, dans les circonstances actuelles, changer les têtes anglaises au point de leur faire croire qu'une continuation de guerre, dont l'unique objet est de faire rendre aux alliés de la France les colonies que nous leur avons prises, ait pour but de renverser la constitution, les lois et les libertés de l'Angleterre : il faut avoir certainement un bien profond mépris pour le bon sens de la nation à qui l'on parle, pour oser lui adresser de si révoltantes absurdités.

*Du 14 novembre.* Un de nos papiers vient de publier l'état des dépenses ordinaires et extraordinaires de la République Française pour 1797, présenté le 4 de ce mois au conseil des Cinq-cents, par Fabre. Cet état est de 616 millions, qui, réduits en livres sterling, équivalent à une somme de 25,666,660 liv. Il a mis à côté l'état correspondant des dépenses de l'Angleterre pour la même année 1797, et cet état est de 57,896,000 liv., ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| Emprunt, n°. 1. . . . . | 18,000,000 |
| Emprunt, n°. 2. . . . . | 14,500,000 |
| Fonds consolidés pris pour . . . . . | 2,000,000 |
| Loterie. . . . . | 146,000 |
| Billets de l'échiquier. . . . . | 3,500,000 |
| Vote de crédit. . . . . | 500,000 |
| Taxe des terres et du *malt*. . . . . | 2,750,000 |
| Somme levée pour payer l'intérêt de la dette nationale. . . . . | 16,500,000 |
| | 57,896,000 |

Les fonds publics continuent toujours à baisser. Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 48 trois quarts.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 25 brumaire au 5 frimaire.*

Le conseil des Cinq-cents a continué la discussion sur le mode à suivre pour le remboursement des deux tiers de la dette publique, et adopté le reste des articles proposés.

Duchesne fait ensuite un rapport sur la répartition de la contribution fonciere. La plupart des départemens ont réclamé contre la répartition faite, et l'on ne peut se dissimuler qu'elle présente de grandes inégalités, qui ont pris leur source dans la différence établie entre les anciennes provinces, dont les unes étaient et les autres n'étaient pas pays-d'Etat; mais les améliorations dans ce genre ne pourront s'opérer que successivement. Le rapporteur en a proposé quelques-unes. Son discours et le projet qui l'accompagne seront imprimés.

Leborgne, par motion d'ordre : L'expédition d'Irlande a prouvé à l'Anglais qu'une descente n'est pas impossible. Le pavillon tricolor flotterait en ce moment en Irlande, si l'inconstance des mers n'y avait mis un obstacle invincible. Une armée formidable va se réunir sur les côtes de l'Océan, le vainqueur de l'Italie doit en prendre le commandement. Leborgne termine en demandant qu'il soit mis pour la marine des fonds à la disposition du Directoire, et fait un appel volontaire à tous les citoyens pour concourir à cet armement.

Renvoyé à une commission.

L'ordre du jour du 27 appellant la discussion sur l'instruction publique, Roger-Martin, organe de la commission, présente le tableau des écoles primaires et centrales. Les premieres n'existent proprement qu'en projet : elles renferment dans le trop modique

traitement des instituteurs, un principe de nullité qui doit les empêcher de naître. Les écoles centrales n'ont reçu pour ainsi dire qu'une demi-existence. Un grand nombre d'entre elles n'ont pu se former; les autres, en général peu fréquentées, se traînent par-tout dans la langueur et la médiocrité. Le rapporteur persiste à penser que des écoles intermédiaires, qu'il appelle secondaires, sont nécessaires pour vivifier l'instruction publique, et il propose de réduire de moitié les écoles centrales.

Baraillon combat ce projet comme tendant à désorganiser de nouveau l'instruction publique. Les écoles secondaires lui paraissent inutiles.

Rossée a résumé, le 26, dans la séance du conseil des Anciens, son rapport sur la résolution du 3 brumaire, relative aux arrérages des rentes et aux intérêts des obligations contractées entre particuliers. Personne ne se présentant pour combattre la résolution, elle a été mise aux voix et approuvée.

Creuzé-Latouche a fait le rapport sur la résolution concernant les nobles et annoblis, et proposé l'approbation.

Impression et ajournement.

La discussion s'est ouverte sur la résolution relative aux rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, et dont le rapporteur a proposé le rejet.

Regnier ne partage pas l'avis de la commission. Il convient que quelques intérêts se trouvent froissés; mais le législateur, qui ne voit que le bien général, ne s'arrête pas à des considérations particulieres. En rejettant la résolution, ce serait exposer le créancier au risque de supporter deux fois la chance de la dépréciation, et le débiteur serait doublement favorisé, en ce qu'il se serait liquidé envers un premier créancier de beaucoup avec peu, et en ce qu'il se libérerait de nouveau avec moins encore.

Malleville a rappellé, le 27, les motifs qui ont déterminé la commission à proposer le rejet de la résolution, et il les défend contre les objections par lesquelles ils ont été combattus. Il ajoute que c est sur

les principes qu'il faut la discuter. Or les principes ne permettent pas de mesurer la quotité d'un prêt sur les bénéfices qu'il a pu donner à l'emprunteur. Tous ces discours seront imprimés.

Dentzel et Girod-Pouzol ayant appuyé, le 28, l'avis de la commission, la résolution a été rejettée à une grande majorité.

Les juges du tribunal criminel du département de l'Yonne consultent le conseil des Cinq-cents sur la question de savoir si, en cas de partage égal dans l'opinion d'un jury, sur la question qui lui est soumise, les jurés adjoints doivent être appellés; ce qui vient d'arriver à ce tribunal dans l'affaire de trois prévenus d'assassinat, rend la décision de cette question aussi urgente qu'importante.

Villetard fait arrêter le renvoi à une commission, qui fera son rapport séance tenante.

Martinel propose un projet de résolution sur le costume des représentans du peuple; il est adopté, et porte que ce costume se composera d'un habit bleu, un manteau écarlate, une ceinture de soie avec des franges d'or, et un bonnet de velours noir surmonté d'un panache tricolor.

Chapelain fait autoriser la commune de Rennes à emprunter une somme sur elle-même pour ses dépenses locales.

Savary présente à la discussion le projet de résolution sur l'indemnité à accorder aux membres du Corps législatif pour la suppression du contre-seing. En voici les bâses :

Recevoir en franchise les lettres dont le poids n'excédera pas 16 grammes (une demi-once), ce qui équivaut à deux feuilles de papier ordinaire, avec l'enveloppe.

Faire partir en franchise les lettres simples avec ou sans enveloppe.

Faire partir en franchise les paquets sous bandes simples et à tiroir des imprimés provenant des distributions journalieres.

Voilà ce qui regarde les députés, et ce qui leur tiendra lieu de contre-seing.

Herman et un autre membre attaquent le projet.

Garnier (de Saintes) soutient qu'il est nécessaire, pour faciliter la correspondance des représentaes du peuple avec leurs commettans.

Baraillon soutient que toute espece de franchise ne vaut rien ; elle sert à faire circuler plus de choses dangereuses qu'utiles ; au lieu d'un paquet, on en fera une douzaine d'une demi-once, et le trésor se trouvera privé d'une grande ressource.

Lamarque répond que trop souvent on a fait rejetter d'excellentes idées sous le spécieux prétexte d'économie : ce que veut Baraillon ne produira pas grand'chose au trésor, mais anéantira la correspondance ; il l'a si bien senti, qu'il a prétendu que cette correspondance était dangereuse ; les factions en ont abusé ; les patriotes s'en servent pour le bien : les discours des représentans sont souvent dénaturés ; il importe qu'ils parviennent en entier ; la correspondance particuliere produit aussi les plus utiles effets.

Le projet est adopté avec quelques amendemens.

Villetard, au nom de la commission chargée d'examiner la demande du tribunal criminel du département de l'Yonne, propose au conseil de passer à l'ordre du jour ; il se fonde sur ce que cette adjonction n'est pas prévue par la loi ; il veut qu'il y ait ou unanimité ou majorité pour qu'un prévenu puisse être condamné ; or quand il y a partage égal, il n'y a pas même majorité ; d'ailleurs on ne pourrait pas donner un effet rétroactif à la loi qu'on ferait pour les affaires actuellement devant les tribunaux.

Il y a quelque discussion, parce que divers membres représentent que cette affaire ne peut pas être décidée par un ordre du jour, et qu'il faut une résolution formelle.

Le conseil ordonne en conséquence le renvoi à la commission.

Savary lit la rédaction de la résolution relative au contre-seing, prise avant-hier ; après deux épreuves, elle est rejettée ; on demande la question préalable sur la résolution elle-même.

Baraillon l'appuie par les raisons qu'il a déja dites,

et qu'il ne veut pas répéter. Lamarque s'y oppose ; il dit qu'on peut demander une nouvelle résolution, mais qu'il en faut une pour faciliter la correspondance des représentans, sur-tout avec les citoyens pauvres.

Le conseil rapporte sa résolution, et charge sa commission d'en proposer une autre.

Le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de cassation, dénonce au conseil un jugement du tribunal criminel du département de la Dyle, comme donnant lieu à poursuite pour forfaiture.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

On entame la discussion sur le projet relatif à la durée des fonctions des présidens des tribunaux criminels et des accusateurs publics.

Boulay (de la Meurthe), qui l'a attaqué, est le seul qui ait parlé sur cette question ; nous ferons connaître son discours quand la discussion sera reprise.

Le conseil a renouvellé son bureau : Sieyes est président ; les secrétaires sont : Eudes, Estaque, Saint-Horent et Pons (de Verdun).

Le conseil des Anciens a aussi renouvellé son bureau : Rossée est président.

Il a approuvé sans discussion la résolution relative au costume des membres du Corps législatif.

La discussion s'est ouverte, le 2, au conseil des Cinq-cents, sur le projet de Poulain-Grandpré, relativement à la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels. Le rapporteur dit : La durée des fonctions de ces officiers publics n'a point été déterminée par la constitution, et ce sont les seuls sur l'exercice desquels elle s'est tne.

Ce silence paraît d'autant plus extraordinaire, que l'art. CCXLVII veut expressément que les juges civils qui sont de service au tribunal criminel soient renouvellés tous les six mois.

Cependant il n'en est pas moins vrai que nulle part il n'est question de la durée des fonctions des

présidens, des accusateurs publics et des greffiers du tribunal criminel.

L'art. CCXVI de la constitution fixe bien à cinq ans la durée des fonctions des membres qui composent les tribunaux civils, mais il garde un silence absolu sur les fonctions des membres des tribunaux criminels. C'est donc par erreur que l'instruction sur les assemblées primaires, communales et électorales du 5 ventôse an V, a été ainsi conçue : « Les juges criminels et civils de département, ainsi que les présidens, accusateurs publics et greffiers du tribunal criminel, sont renouvellés tout-à-la-fois tous les cinq ans ; » et que, pour appuyer cette assertion, on a cité l'art. CCXVI de la constitution.

Quelque singulier que paraisse le silence de la constitution sur la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers du tribunal criminel, il suffit de réfléchir sur leur nature, pour cesser d'être étonné.

La Convention nationale, qui a porté le scrupule jusqu'à insérer dans l'acte constitutionnel des articles purement réglémentaires, n'aurait pas oublié de limiter l'exercice des fonctions de juges criminels à des époques déterminées, comme elle l'a fait à l'égard des juges du tribunal de cassation, des tribunaux civils et des juges de paix, si elle n'avait pas craint d'ôter au Corps législatif le droit d'arrêter les écarts auxquels pouvaient se livrer des hommes à qui était confié le soin dangereux de poursuivre et de réprimer les délits, et le droit terrible de vie et de mort sur les citoyens.

Les événemens nous ons appris combien cette prévoyance était nécessaire.

Quel est celui d'entre nous qui ignore avec quelle constance la plupart des tribunaux criminels ont suivi, depuis le mois de brumaire an IV, le système de dissolution du gouvernement républicain, que les premiers jours de prairial ont vu développer dans votre sein ? Si la constitution vous enchaînait aujourd'hui, quelle ressource vous resterait-il pour

ôter des mains de vos ennemis l'arme meurtriere qu'ils ont si souvent tournée contre les amis de la liberté ?

Quelque séveres que soient les lois que vous ferez sur la forfaiture, les juges adroits auront mille moyens de les éluder et de servir impunément les factions auxquelles ils pourront appartenir.

C'est sur ces motifs, appuyés par des faits, que le rapporteur propose un projet de résolution tendant à faire rapporter le paragraphe de l'instruction annexée à la loi du 5 ventôse dernier, concernant les fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels, et à déclarer que les fonctions de ceux élus en vendémiaire an IV sont expirées.

Villers, Guillemardet et Regnaud ont parlé en faveur du projet, et donné de nouveaux développemens aux raisonnemens du rapporteur.

Dujardin, Delbret et Duchesne, en s'expliquant contre, ont sur-tout appuyé sur l'inconvénient qui résulterait de son adoption, la dépendance du pouvoir judiciaire.

Le conseil a arrêté l'impression des discours et l'ajournement de la discussion.

Duhot s'éleve, dans la séance du 3, contre l'inobservation des décadis, et il demande le renvoi à la commission d'instruction publique des questions suivantes : 1°. Convient-il d'ordonner par une loi la célébration du décadi à tous les Français ? 2°. Les ateliers publics seront-ils fermés ? 3°. Les boutiques le seront-elles aussi sous peine d'amende ? Toutes les fêtes de la République seront-elles renvoyées au quintidi ?

Villetard a proposé la rédaction du projet de résolution relatif au référé du tribunal de l'Yonne. Après quelques débats, le conseil passe sur le tout à l'ordre du jour.

La loi du 9 vendémiaire porte qu'il sera pourvu, par une loi particuliere, à l'amélioration du sort des rentiers de l'Etat qui se trouvent réduits, par l'effet

de ladite loi, à une inscription de 200 liv. et au-dessous.

Villers présente, le 4, les vues de la commission des finances à cet égard. Il distingue deux classes de rentiers sur lesquelles il propose de statuer diversement. L'opération tend à convertir le perpétuel en viager, et à donner des facilités pour que les créanciers puissent former des associations tontinieres. Ce projet sera imprimé.

La commission chargée de présenter un nouveau projet, sur l'indemnité à accorder aux représentans du peuple, pour la suppression du contre-seing, propose de la fixer à la somme de 40,000 liv. par mois pour le conseil des Cinq-cents, et 20,000 pour celui des Anciens. Ces deux sommes seront mises à la disposition des inspecteurs de la salle, qui en feront la répartition entre les députés, dans la proportion des distances, de maniere que le *maximum* soit de 100 liv. par mois, et le *minimum* de 40. Le projet ainsi conçu a été adopté sans discussion.

Roemery a ensuite parlé en faveur de celui de Poulain-Grandpré. Il pense que le tems d'exercice des membres des tribunaux criminels doit être déterminé. Il regarde aussi les accusateurs publics, comme des agens du gouvernement, et susceptibles, en cette qualité, de destitution de la part du Directoire. La question est de nouveau ajournée.

Félix Faucon est le premier qui, dans la séance du 5, ramene la discussion sur cet objet. Il s'étonne qu'on veuille limiter à trois ans les foncions des membres des tribunaux criminels. La nécessité de ne pas rendre ces places venatiles est sentie, dit-il, par tous les bons esprits. Il examine ensuite la question de la destituabilité des accusateurs publics. Il dit que cette proposition est inconstitutionnelle, puisque le titre de la constitution qui concerne la justice criminelle porte, que les tribunaux criminels sont composés d'un président, d un accusateur public.

Gayvernon partage l'opinion de Poulain-Grandpré. Il observe que plus de trois mille Républicains

ont été conduits à l'échafaud par les tribunaux criminels.

Vernon demande que leurs fonctions expirent au 15 nivôse prochain, et que le Directoire y pourvoie jusqu'aux prochaines élections.

Après que plusieurs membres ont été encore entendus pour et contre, le conseil ferme la discussion et renvoie au lendemain pour prononcer.

Villetard a proposé une nouvelle rédaction de la résolution relative au référé du tribunal criminel du département de l'Yonne. Elle a été adoptée, et porte en substance que s'il y a partage entre les jurés, leur chef fera la déclararion en faveur de l'accusé, comme s'il y avait majorité.

Le conseil des Anciens a entendu le rapport de Picaut sur les cinq résolutions concernant les créanciers des émigrès.

Impression et ajournement.

Il a approuvé, le 5, la résolution qui regle l'indemnité due aux représentans du peuple pour la suppression du contre-seing et de la franchise des ports de lettres.

Regnier a fait le rapport sur celle qui supprime les bénéfices simples de la ci-devant Belgique. et accorde une indemnité aux titulaires. Le rapporteur observe qu'il ne s'agit ici que des bénéfices conférés à titre gratuit Il conclut à l'approbation de la résolution : elle est adoptée.

---

PARIS. *Nonidi, 9 Frimaire, l'an VI de la République.*

On attend ici de jour en jour le général Bonaparte. On croit qu'avant de se rendre à Rastadt, pour l'arrangement définitif des intérêts de l'Empire, il vient concerter avec le Directoire, le plan de campagne contre l'Angleterre. Rien ne paraît plus certain que le projet de descente. On travaille aux préparatifs avec une activité infatigable. La proclamation éloquente du Directoire a communiqué à toutes les ames républicaines, une énergie que tant de siecles de

rivalité ont nourri dans la nation française, et que le despotisme altier de son plus mortel ennemi n'a fait que redoubler. Toutes les armées brûlent du desir de prendre part à cette glorieuse entreprise. Celle d'Italie ne sera pas la derniere à partager cet honneur : on peut en juger par la proclamation du général Bernadotte à sa division, et par celle de Bonaparte à l'armée entiere. On assure qu'il ne restera plus en Italie que 20,000 hommes, sous le commandement du général Massena. Déja un cordon de troupes se forme depuis la Flandre hollandaise jusqu'à Dunkerque. On a lieu de croire que les forces maritimes de l Espagne et de la République Batave se réuniront aux nôtres pour cette expédition. Le bruit se répand déja que Pléville-Peley, actuellement ministre de la marine, aura le commandement de la flotte française.

En attendant, les faiseurs de projets s'évertuent sur les moyens d'exécution. Le cit. Thilorier nous a adressé, comme à tous les autres journalistes, son plan de descente en Angleterre. " J'offre, dit-il, de construire *un camp portatif* et une *montgolfiere assez vaste pour enlever et transporter au sein de l'Angleterre l'armée qui doit en faire la conquête.* " Tout le monde se rappelle qu'il parut, il y a dix ou onze ans, un mémoire pour le célebre Cagliostro, dans lequel l'auteur, qui se nommait Thilorier, faisait un demi-dieu de ce fameux charlatan. Si c'est le même qui offre aujourd'hui de transporter dans les airs 150,000 hommes, avec leurs canons, leurs équipages et munitions, on voit que depuis long-tems son imagination est familiarisée avec les *prodiges.*

On nous parle aussi d'une piece de mécanique que vient de construire le célebre aëronaute *Blanchard.* C'est une femme qui, par des ressorts très-savans, souffle le froid et le chaud, fond les métaux, dirige l'électricité à volonté, abat un oiseau d'un coup de pistolet, et fait mille autres choses avec une inconcevable adresse.

Nous croit-on encore susceptibles de mistification, et veut-on nous ramener au bon tems des *sabots élastiques* pour marcher sur les eaux, et à l'*homme-taupe* qui voyageait sous terre ?

On assute que le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne auprès de notre République, est rappellé, et qu'il est remplacé par le comte de Cabarrus, pere de la citoyenne Tallien.

Treilhard et Bonnier, ci-devant plénipotentiaires à Lille, sont partis pour se rendre, dans la même qualité, au congrès de Rastadt.

Charles Delacroix va en Hollande en qualité d'ambassadeur, à la place du cit. Noël qui a été rappellé.

---

## Armée d'Italie.

*Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. — Au quartier général de Milan, le 24 brumaire an VI.*

Soldats, je pars demain pour me rendre à Rastadt.

En me trouvant séparé de l'armée, je ne serai consolé que par l'espoir de me revoir bientôt avec vous, luttant contre de nouveaux dangers.

Quelque poste que le gouvernement assigne aux soldats de l'armée d'Italie, ils seront toujours les dignes soutiens de la liberté et de la gloire du nom Français.

Soldats ! en vous entretenant des princes que vous avez vaincus,.... des peuples qui vous doivent leur liberté,... des combats que vous avez livrés en deux campagnes : dites vous : *Dans deux campagnes nous aurons plus fait encore* !

*Signé*, Bonaparte.

---

*ERRATA.* Dans le N°. 6, page 351, il a été transporté, à la tête de la page 352, une ligne qui devait être placée en tête de la 351, et commençant par ces mots : gaz dans le traitement, etc.

Art. Paris, page 399, ligne premiere, au lieu de : Le général qui doit commander, *lisez;* Le général Desaix qui doit commander, etc.

Lenoir-Laroche, *Rédacteur en chef.*

N°. 8.

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 FRIMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
( *Dimanche* 10 *Décembre* 1797, vieux style. )

## HISTOIRE.

*Vie de* CATHERINE II, *impératrice de Russie. Deux volumes* in-8°. *A Paris, chez* BUISSON, *libraire, rue Hautefeuille. An V* ( 1797, *v. st.* ).

Il y a à peine un an que Catherine est morte, et déja nous avons une histoire de sa vie qui ne paraît dictée, ni par la flatterie, ni par la malignité. Déja nous connaissons les plus importans secrets de cette femme despote qui punissait la moindre indiscrétion par des outrages sanglans, ou par un exil pire que la mort. La distance des lieux a suppléé à celle des temp; et nous pouvons juger avec connaissance de cause un personnage illustre, souvent trop excusé par ceux qui détestaient le plus ses crimes, et souvent aussi calomnié par ceux qui n'imitaient que ses vices, et qui se sentaient humiliés par les nombreux exemples de justice et de raison qu'elle a donnés aux souverains.

Si tout ce qui est au-dessus des proportions ordinaires a droit à notre admiration, certes c'est un sentiment que nous ne pouvons refuser à la fameuse Catherine II. Jeune, étrangere, isolée, séparée de sa

mere, négligée par l'impératrice Élisabeth, haïe par son époux, sans autres moyens que ses charmes, son esprit, son caractere, elle a su se faire porter à la souveraine puissance par une conjuration conduite avec un art et une audace digne de Catilina. Puis montée sur le trône le plus élevé de l'univers, mais entouré de précipices, poursuivie par la haine du peuple, des grands et des prêtres, n'ayant pour elle qu'un groupe de factieux toujours prêts à lui faire la loi, elle a pendant un regne de trente-quatre ans comprimé tous les troubles intérieurs, fait trembler l'Europe et l'Asie, et augmenté chaque jour la puissance, la gloire, les lumieres, et même le bonheur de son vaste Empire.

Quant à la fameuse révolution de 1762, notre auteur en donne une relation aussi étendue que curieuse, et presqu'entierement conforme à celle de Rulhieres, ce qui est une forte raison de croire à l'exactitude de toutes deux. Mais pour juger avec équité ce grand événement, peut-être est-il nécessaire d'avoir sur les tems qui l'ont précédé quelques éclaircissemens que l'historien a omis, ou du moins qu'il a excessivemant resserrés. Nous allons y suppléer en peu de mots.

Le long regne de Catherine II occupe, comme nous l'avons déja dit, un espace de trente-quatre ans dans la durée d'un peuple dont l'histoire ne remonte pas au-delà d'un siecle. Du moins avant cette époque si récente la nation russe ne mérite pas plus d'être étudiée que les sauvages qui errent encore dans les déserts dont elle est entourée. Pierre I^er. la tira pour ainsi dire du néant, et employa toutes les

ressources de son génie pour la rapprocher de la maniere d'être du reste de l'Europe. Mais ce législateur barbare, qui lui-même commença à regner conjointement avec Sophie sa sœur et Iwan son frere aîné, et qui ne devint maître absolu en 1689 qu'en ôtant tout pouvoir à son imbécille frere, et en enfermant sa sœur, commit l'énorme faute de ne pas déterminer par une loi précise l'ordre de la succession au trône. Il fit plus. Il désigna son second fils *Pierre* pour lui succéder. A la vérité ensuite, pour lui assurer la couronne, il fit couper la tête à *Alexis* son fils aîné. Puis ayant perdu son second fils, il ordonna par un édit que le prince regnant aurait le droit de se nommer un successeur, et de changer l'ordre de la succession aussi souvent qu'il le jugerait à propos : et peu de tems après, il fit couronner sa femme impératrice. Voilà de quelles imprudences et de quelles horreurs était capable un homme qui pourtant mérita le nom de grand, puisqu'à beaucoup d'égards il fut supérieur à ses contemporains.

Personne n'ignore aujourd'hui que tant qu'une nation en est au point de confier au hasard de la naissance le choix de ses maîtres, et de consentir à passer de main en main comme un troupeau, elle est exposée à des convulsions perpétuelles, si l'ordre de succession n'est pas invariable, et si les femmes peuvent regner personnellement. Aussi chaque changement de regne en Russie a-t-il continué jusqu'à nos jours à être une véritable révolution, et la cour a été perpétuellement occupée de conjurations.

*Catherine Ire.* succéda à son époux, et ne regna que deux ans, de 1725 à 1727.

A la vérité elle fut remplacée par *Pierre II*, fils du malheureux *Alexis*, et petit-fils de *Pierre-le-Grand*, qu'elle avait désigné pour son successeur. Mais ses volontés ne furent suivies en rien pour la tutelle de cet enfant qui n'avait que douze ans : et à sa mort, arrivée en 1730, au lieu d'appeller une des filles de Pierre-le-Grand, *Anne*, *duchesse de Holstein Gottorp*, ou *Élisabeth* sa sœur, comme *Catherine Ire.* l'avait ordonné, on retourna à la ligne d'*Iwan*, frere aîné de *Pierre-le-Grand*, et l'on proclama impératrice *Anne*, *duchesse douairiere de Courlande*, qui fut préférée à sa sœur aînée *Catherine*, *duchesse de Mecklembourg*, parce qu'elle était veuve.

*Anne* regna de 1730 à 1740.

Sa sœur, la duchesse de *Mecklembourg*, avait eu une fille qui prit aussi le nom d'*Anne* en embrassant la religion grecque. L'impératrice sa tante la maria en 1739 à *Antoine Ulrie*, *prince de Brunswick*. De ce mariage naquit un fils nommé *Iwan*. L'impératrice *Anne* voulut que cet enfant, âgé de trois mois, lui succédât sous le nom d'*Iwan III*, et que le duc *Biren* fût son tuteur.

Vingt-deux jours après sa mort, *Biren* fut envoyé en Sibérie, et la mere du jeune prince déclarée régente ; et un an après, *Élisabeth*, fille de *Pierre-le-Grand*, détrôna *Iwan*, l'enferma dans une prison, et son pere et sa mere dans une autre.

*Élisabeth* monta ainsi sur le trône en 1741. Elle voulut aussi assurer sa succession à son neveu. Il était fils de sa sœur *Anne*, *duchesse de Holstein Gottorp*,

et par conséquent petit-fils de *Pierre-le-Grand*. Il était né en 1728. Elle le fit venir à Pétersbourg dès 1742, le déclara grand-duc, le maria en 1745 à *Sophie-Auguste*, *duchesse d'Anhalt-Zerbst*, qui prit le nom de *Catherine Alexiewna*, et qui était née en 1729. Enfin, elle le désigna pour son successeur. Il paraît qu'elle s'en est repentie depuis, et qu'elle a eu le projet de faire passer tout de suite la couronne à *Paul III* actuellement regnant, ou même au czar *Iwan III* qu'elle avait détrôné. Quoi qu'il en soit, en mouiant, le 5 janvier 1762, elle croyait être bien sûre de laisser l'Empire à *Pierre III*. Cependant au bout de six mois il était déja détrôné et étranglé par ordre de sa femme; et deux ans après, elle se défit aussi du malheureux *Iwan III* qui lui donnait de l'ombrage, parce qu'à tous momens il se formait de nouvelles conspirations pour le tirer de sa prison.

On voit donc qu'en ravissant violemment l'autorité suprême, *Catherine II* n'a gueres fait que suivre l'usage constant de presque tous ses prédécesseurs. On peut même dire qu'elle y était réduite par le soin de sa conservation et de la défense de son fils; car il paraît certain que son mari s'occupait de la faire enfermer, de la répudier, de déclarer son fils bâtard, et d'épouser sa maîtresse; et prenait même des mesures pour faire *Iwan* son héritier s'il n'avait pas d'enfans. Mais sur-tout il importe de remarquer que les crimes auxquels *Catherine* s'est vue comme forcée, sont encore moins le produit de ses inclinations vicieuses, que le résultat des mauvaises lois et des mœurs atroces qu'elle a trouvées dans ce pays, et qu'elle a tâché de corriger: et peut-être quelque jour dira-t-on à sa

louange, que cet horrible événement, qu'on ne saurait trop lui reprocher, est l'époque mémorable à laquelle ont cessé ses funestes tragédies si fréquentes auparavant.

Quoi qu'il en soit, ce qui est véritablement important à connaître, c'est la maniere dont *Catherine* a usé de son pouvoir. La conduite des souverains se rapporte toujours à trois objets principaux ; les puissances étrangeres, leurs sujets pris en masse, et les personnes qui les approchent. Jettons un coup-d'œil rapide sur l'histoire de *Catherine II* envisagée sous trois aspects ; et parlons d'abord des puissances étrangeres.

Souveraine de l'orient de l'Europe et de tout le nord de l'Asie, elle n'a pas négligé de porter ses regards jusqu'aux frontieres de la Perse, de la Chine, et même du Japon ; mais c'est l'Europe qui a sur-tout fixé son attention. Toute son ambition a été de s'incorporer au système politique de cette petite partie du monde qui fait le destin des trois autres par l'ascendant de ses lumieres. Pour que rien ne la séparât des autres grandes puissances, et pour communiquer avec elles par les mers du midi, comme par celles du nord, il fallait réunir *la Courlande* à ses domaines, partager la Pologne, arracher aux Turcs la petite Tartarie et la Crimée ; et c'est à ce but qu'elle a marché avec une constance imperturbable.

A peine sur le trône, on la voit par ses intrigues et par ses armes donner celui de Pologne à son ancien amant *Stanislas Poniatowski*, en 1763.

En 1765, elle forme des prétentions contre cette

faible puissance ; et y jette des semences de troubles en appuyant les demandes des dissidens.

En 1767, elle subjugue la diete, et l'oblige à ratifier ses volontés.

Contrariée par les Turcs qu'excitait le cabinet de Versailles, elle marche contre eux en 1769 ; et après les avoir battus pendant six campagnes sur terre et sur mer, elle leur fait signer, en 1774, le traité de *Kainardgi*, par lequel ils lui abandonnent *Azoph* et d'autres places, la libre navigation de leurs mers, et reconnaissent l'indépendance de *la Crimée*.

Cependant dès 1770 elle était convenue avec la Prusse et l'Autriche d'un premier démembrement de la Pologne. Elle l'effectue en 1772 ; et par une politique perfide, elle fait voter à la diete de 1773 des lois si anarchiques, qu'elles rendent inévitable la destruction du reste de ce malheureux pays, dont elle jure l'anéantissement total avec le prince *Henri*, en 1776.

Dans cet intervalle, *la Crimée*, déclarée indépendante en 1774, devint bientôt dépendante de la Russie. Puis, déchirée par des divisions fomentées à dessein, elle fut totalement envahie, ainsi que le *Kuban*, en 1783 et 1784. Le divan n'osant s'opposer à ces usurpations, les ratifia par le second traité de Constantinople. Enfin, poussé à bout par de nouvelles provocations, le Turc recommença la guerre en 1788 ; mais malgré la diversion de la Suede qui est contrainte à poser les armes dès 1790, il essuie de nouveaux revers, signe la paix à *Yassy*, le 9 janvier 1792, et consent que les conquêtes de la Russie

s'étendent jusqu'au Dniester qui devient la limite des deux Empires.

Aussi-tôt *Catherine* fait revenir ses troupes victorieuses pour achever d'écraser les malheureux Polonais. Cette généreuse nation avait osé en 1788 abroger les indignes lois que la violence lui avait dictées ; et en 1791, elle s'était donnée une constitution plus digne d'elle et plus propre à la faire respecter. Cette entreprise parut à *Catherine* un motif suffisant pour lui déclarer la guerre. Les patriotes polonais la soutinrent avec courage pendant toute la campagne de 1792. Mais accablés par le nombre, abandonnés par l'Autriche, trahis par une partie de leurs compatriotes, par la Prusse, et même par leur propre roi, ils furent obligés de céder ; et virent dévaster et déchirer leur pays en 1793. En vain le célebre *Kosciusko* et ses intrépides compagnons essayerent-ils en 1794 de relever les ruines de la République, et de la rétablir sur des bâses plus solides en appellant le peuple à partager avec les nobles les avantages de la liberté. Le peuple n'était pas mûr pour un si grand bienfait ; il les secourut mal. Ils furent accablés, et le partage définitif de la Pologne fut consommé en 1795.

Il ne manquait à *Catherine* pour l'entiere exécution de ses vastes projets que de s'emparer de *la Courlande*. C'est ce qu'elle exécuta sans coup férir en 1796. Sûre de n'être traversée par aucun voisin puissant, elle fit venir à Pétersbourg le faible duc *Charles*, fils du fameux *Biren ;* et en son absence, le général russe *Pahlen* dicta aux États de *Courlande* la délibération

par laquelle ils se donnaient à la Russie. Ce fut sans doute la plus facile et la moins coûteuse de ces conquêtes ; mais ce ne fut ni la moins injuste, ni la moins utile.

Tels sont les exploits de *Catherine* au-dehors. Nous devons regretter que notre auteur ne nous ait pas donné autant de détails sur son administration intérieure. Mais il nous la montre continuellement occupée, même au milieu des guerres les plus vives, à bâtir des villes, à creuser des ports et des canaux, à fonder des hôpitaux et des maisons d'éducation, à encourager l'agriculture, les manufactures, le commerce, les arts, les sciences, les spectacles, à attirer les étrangers, à améliorer l'administration, à réformer les lois, à créer une instruction publique. Toujours elle a contenu la noblesse, et réprimé le clergé. On voit même qu'elle avait tenté de préparer l'affranchissement des serfs ; et tous ces faits ne permettent pas de douter qu'elle n'ait eu le plus grand desir d'adoucir les mœurs de sa nation, et d'accroître son aisance et ses lumieres. Cependant ce qui ferait croire qu'elle a eu peu de succès à cet égard, c'est que ses favoris mêmes donnent continuellement des preuves de la grossiereté la plus brutale, de l'injustice la plus atroce et du despotisme le plus révoltant. Tantôt c'est *Alexis Orloff* et *Potemkin* qui des injures en viennent aux coups, et *Potemkin* est éborgné. Tantôt c'est ce même *Potemkin* qui donne des soufflets à un officier général, parce que sa femme ne s'est pas rendue à ses desirs. Une autre fois c'est un *Kischenskoi* qui commet de si affreuses vexations que huit cents mille *Calmoucks* s'expatrient. Puis il

partage avec ses juges le produit de ses rapines; et il est non-seulement justifié, mais récompensé. Ailleurs, on observe, comme une chose très-heureuse, qu'un savant allemand veuille bien professer en langue russe la géographie et l'histoire, parce qu'aucun russe n'aurait été en état de le faire; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce même savant est privé de sa place pour avoir contredit l'impératrice, quoiqu'elle-même eût eu le soin de déclarer qu'elle lui en savait bon gré. Il faut convenir que tout cela n'annonce pas de grands progrès : mais aussi on doit se rappeller que le bien s'opere lentement, et que c'est une entreprise d'une exécution bien longue que celle de civiliser une grande nation, ou plutôt tant de nations éparses sur un si vaste territoire : et peut-être n'y avait-il pas de meilleur moyen pour y réussir que celui qu'a pris *Catherine*, d'acquérir des provinces dont les peuples fussent moins sauvages, et de tâcher d'y assimiler les autres de proche en proche.

Quant à sa conduite à l'egard des individus, on voit qu'elle a toujours été dirigée par sa politique et sa soif insatiable de la célébrité. Tandis qu'elle méprise le cabinet de Versailles, elle flatte *Voltaire*, *d'Alembert*, *Diderot*, comme les dispensateurs de la renommée. Pendant qu'elle traite avec la plus grande hauteur tous les grands de son Empire, et même des têtes couronnées, elle permet la plus grande familiarité avec elle aux hommes célebres par leurs lumieres. On lui a reproché de l'ingratitude pour plusieurs de ceux qui ont contribué à son élévation, et qui faisaient trop valoir leurs services; mais en même

tems elle a fait souvent preuve de la plus grande condescendance pour ceux qui pouvaient encore lui en rendre. Elle a successivement élevé au poste de son favori, avec une publicité singuliere, douze à quinze hommes différens. Elle les a tous comblés de bienfaits; mais elle n'a jamais laissé prendre aucun ascendant sur elle qu'à ceux que leur capacité en rendait digne. Et ceux-là, leur crédit a toujours survécu à leur faveur, et a même souvent lutté avec avantage contre les intrigues d'un nouvel amant.

Telle était cette femme étonnante, qui ne mérite certainement pas d'être comptée au nombre des vertueux amis de l'humanité, dont l'ambition a excité de cruelles tempêtes, mais dont cependant l'existence a peut-être été un bien pour le genre humain, par le mouvement qu'elle a imprimé à une grande nation, et par l'approbation solemnelle qu'elle a donnée à de grandes vérités.

En finissant, disons un mot de l'éclatante protection qu'elle a semblé accorder à nos émigrés. On ne lui fera pas sans doute un crime de n'avoir pas proclamé chez elle la souveraineté du peuple et l'égalité des droits. Peu de monarques, je crois, ont goûté cette doctrine : et je ne pense pas qu'au point où en est la nation russe, le plus hardi démocrate osât lui proposer de la mettre en pratique dans toute la rigueur des principes. Cependant qu'a fait *Catherine* contre une cause si juste? De vaines menaces dictées par l'envie de compromettre des puissances rivales, des promesses sans effets; en un mot, un peu de bruit et aucun mal. Et j'ose croire que cette ame, si-non sensible du moins élevée, qui a su

aimer la noble fermeté du maréchal *de Munich* (1), et respecter la généreuse hardiesse de la princesse *d'Archkoff* (2); aurait accueilli avec plus de plaisir un républicain triomphant qu'un martyr de la vanité humiliée, si sa position lui avait permis de manifester ses vrais sentimens.

Le chapitre où on voit les diverses apparitions à Pétersbourg de nos errans paladins, n'est pas le moins curieux de l'ouvrage. On en remarque avec plaisir quelques-uns qui soutiennent avec honneur le nom Français à l'assaut d'*Ocsakow*. Sans quelques préjugés sucés avec le lait, ils auraient peut-être brillé d'une vraie gloire dans les rangs républicains.

---

(1) Pierre III vivait encore; mais il avait signé son abdication. *Munich* qui lui avait donné jusqu'au dernier moment les conseils les plus vigoureux, va rendre hommage à l'impératrice. Dès qu'elle l'apperçoit, elle lui crie : *Feldmaréchal, c'est donc vous qui vouliez me combattre? Oui, madame*, répond le vieux général; *pouvais-je faire moins pour le prince qui m'a retiré de la captivité?* etc. Et *Catherine* l'a toujours bien traité et employé jusqu'à sa mort.

(2) En 1763, la princesse *d'Archkoff* était déja disgraciée. Elle était liée avec des hommes que *Catherine* savait conspirer contre elle. Elle lui écrit une longue lettre remplie d'amitiés, pour l'engager à lui donner des lumieres sur la conjuration, en lui promettant la grace des coupables. La princesse *d'Archkow* répond : *Madame, je n'ai rien entendu; mais si j'avais entendu quelque chose, je me garderais bien de le dire. Qu'exigez-vous de moi? Que j'expire sur l'échafaud? — Je suis prête à y monter.* Elle ne fut point persécutée : elle a même eu depuis des momens de faveur.

Nous ne saurions mieux terminer cette notice qu'en faisant nos remercîmens à l'auteur anonyme à qui nous devons cet utile ouvrage. Car quoique heureusement nous ne soyions plus dans les tems où des villes embrâsées, des campagnes ravagées, et des armées exterminées sans nécessité, paraissaient d'assez belles actions pour justifier les empoisonnemens et les assassinats par lesquels on était parvenu à un pouvoir dont on faisait un si noble usage ; quoiqu'aujourd'hui, sans être accusé d'une vaine affectation de philosophie, il soit permis de dire qu'on est aussi indigné des forfaits politiques que révolté des crimes particuliers et des mœurs grossieres et féroces qui en sont la source; quoique enfin on ne puisse nier que tous ces motifs de répugnance se réunissent pour faire de la vie de *Catherine* un spectacle pénible à supporter ; cependant beaucoup de raisons aussi contribuent à rendre ce triste tableau intéressant et curieux, même pour un ami de l'humanité. Tout philantrope aime à rassembler de nouvelles preuves que les vices et les malheurs des nations sont toujours proportionnels à leur ignorance et à leur stupidité : et il se console un peu des maux qu'elles souffrent, quand il voit qu'ils ne sont pas absolument en pure perte pour leur civilisation, et qu'ils servent à amener des tems plus heureux.

# ANTIQUITÉS.

Peritiores vetustas nos facit.
CICER. pro domo. C. 45.

*Essai sur les Antiquités du Nord, et les Anciennes Langues septentrionales; par* CHARLES POUGENS. *Brochure* in-12 *de* 50 *pages, caractere Petit-Texte. Prix,* 25 *sous pour Paris; et* 30 *sous, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez* POUGBNS, *libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre,* n°. 246; *et chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

„ LA connaissance des Antiquités du Nord, dit
„ l'auteur de cette savante dissertation, serait une
„ source inépuisable de vérités lumineuses qui pour-
„ raient avec le tems dissiper des nuages dont l'his-
„ toire primitive de cette partie du monde est encore
„ environnée; mais nous manquons de livres *élémen-*
„ *taires*, et ce genre d'érudition est resté dans son
„ enfance. Cependant on ne peut se le dissimuler,
„ et moi-même j'en ai fait l'expérience; cette étude
„ si aride au premier coup-d'œil, cesse de l'être
„ dès qu'on a vaincu ses premieres difficultés.

„ L'historien philosophe sentira aisément com-
„ bien il importe aux progrès de la vérité de ne
„ point circonscrire la connaissance des tems an-
„ ciens dans une étude plus ou moins approfondie
„ de l'Histoire des Romains et des Grecs. Séduits
„ par le précis enchanteur de leur mythologie, de

» leurs arts, de leurs conquêtes, de leurs erreurs
» même, nous oublions qu'il est des peuples anté-
» rieurs aux habitans d'Athenes et de Rome... »

Les savans de toutes les nations, continue l'Auteur de cet *Essai*, s'accordent à dire qu'il est impossible, non-seulement d'obtenir une connaissance exacte de l'Histoire et des Antiquités du Nord, mais même de soulever un des coins du voile qui les dérobe à nos yeux, si l'on n'a fait précéder ces diverses recherches d'une étude sérieuse des principaux idiomes en usage chez les peuples qui l'ont habité.

L'Auteur prouve la vérité de cette assertion, d'après le judicieux Hickesius, qui releve plusieurs erreurs grossieres des Historiens du Nord, et d'un grand nombre de célebres Archæologues et Glossographes, que l'on indique dans cet article. Dès-lors est sentie la nécessité d'étudier les anciens dialectes du Nord et le texte même des Écrivains septentrionaux, et dont les ouvrages sont *inconnus* à la plupart de nos savans modernes. D'après ce principe, l'Auteur commence par entrer dans quelques détails sur l'origine et l'usage des Runes, espece d'hyérogliphes ou caracteres steganographiques, qui ont précédé l'invention des lettres grecques.

Telle était l'opinion du fameux Rudbeck sur l'origine de ces Runes. Ce régénérateur célebre de l'isle Atlantique ne comptait que seize Runes primitives, qu'il regardait comme les plus anciennes lettres de l'Europe ; et il prétendait que les Grecs avaient emprunté leur alphabet des peuples hyperboréens. Éric Schroderus, écrivain antérieur à Rudbeck, fait remonter l'invention des Runes à l'an du monde 1799.

Rudbeck, qui avait examiné avec soin plus de douze mille tombeaux, dont un grand nombre dataient, selon lui, du troisieme siecle après le déluge, était de cette opinion. Comme la plupart de ces tombeaux étaient chargés d'inscriptions en caracteres runiques, il en conclut qu'il est impossible de refuser aux Runes la même antiquité, et il acheve de le prouver par des tables comparatives de plusieurs autres caracteres réputés les plus anciens.

Verelius, qui donne aux Runes une origine beaucoup moins ancienne, en attribue l'invention aux *Skaldes* ou poëtes à qui le soin de chanter les héros de la nation appartenait exclusivement; ou encore aux *Spekinges*, nom que l'on donnait aux conseillers des rois. L'Auteur de l'*Essai* pense aussi qu'il est permis de douter que les Runes datent du troisieme siecle après le déluge, malgré les preuves accumulées par Rudbeck; " car la Fable fut toujours la souveraine de l'Histoire; mais l'expérience nous a " démontré que la Fable meme n'est pas indigne de " l'examen du philosophe. C'est une mine, au sein " de laquelle on trouve quelquefois des filons d'or " pur. " L'Auteur de cet *Essai* donne ensuite, d'après les ouvrages les plus estimés des plus savans hommes du Nord, un tableau racourci de la nature et de l'usage des caracteres runiques, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

Il suffira de dire ici que les Septentrionaux d'abord avaient donné à chaque Rune, le nom de quelque objet naturel, comme *homme*, *soleil*, *étoile*, etc.; et que ce ne fut que bien après, et dans des siecles plus modernes, que ces mêmes caracteres servirent à exprimer




exprimer les mysteres de la magie. Enfin, il est à remarquer d'après Verelius, que " plus les monu-
" mens sont anciens, mieux les Runes sont gravées,
" circonstance *qui ne doit point échapper ni à l'anti-*
" *quaire, ni au critique.* " Nous ne prétendons point suivre ici le savant auteur de cette dissertation dans sa course hardie et rapide, à travers les différentes opinions, les hypotheses, les doutes des divers auteurs qu'il discute en passant; dans cette vaste carriere qu'il parcourt aisément, malgré les épines et toutes les difficultés dont cette route est continuellement embarrassée. Nous nous contenterons d'indiquer, et en général d'esquisser sa marche savante et difficile; et de rassembler, autant que nous le pourrons, les traits de lumieres qu'il a recueillis chez ses guides, ou qu'il a semés lui-même sur sa route, c'est-à-dire des principes généraux, des observations sages, des remarques savantes et lumineuses; enfin, des regles sûres d'après une lecture immense et réfléchie. Par-là, et sous les enseignes de l'Auteur de cet *Essai*, nous tâcherons, avec lui, d'encourager les premiers pas de ceux qui desireront aborder cette terre antique, trop peu connue, où tant de sentiers différens menent à l'erreur. Nous nous attacherons dans cette analyse, à saisir les erremens, les regles principales de l'Auteur, ou de ses guides, comme autant de fils conducteurs dans les tortuosités de ces différens labyrinthes, pour parvenir enfin à la vérité même.

En parlant de l'histoire de ces hiéroglyphes si simples, qui comprennent tous les mysteres de la théologie des anciens peuples septentrionaux, l'Au-

teur de l'*Essai* fait cette réflexion judicieuse : « Si le
» tableau des opinions des hommes n'est pas moins
» précieux que celui des faits, l'étude des antiquités
» et de la mythologie du Nord, offre un nouvel
» aliment à la philosophie, sans laquelle l'érudi-
» tion n'est qu'un vain effort de la mémoire. Ce-
» pendant gardons-nous, comme je l'ai déja dit, de
» calomnier les savantes recherches de ceux dont
» les travaux ont accru le domaine de la vérité. La
» philosophie spéculative n'est souvent que le ro-
» man de la raison, parce que ses sectateurs préfe-
» rent l'honneur facile de moissonner dans le vaste
» champ des hypotheses, à l'inappréciable avantage
» de marcher toujours appuyés sur les principes
» d'une saine physique et d'une sage érudition. »

Ici l'auteur se borne, dit-il, à rapporter l'opinion des savans de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne et de la Suede qui ont le mieux écrit sur cette matiere, et dont les ouvrages doivent être considérés comme le centre commun des opinions particulieres, aux autres savans de l'Europe sur cette portion de l'Histoire Générale. L'Auteur de l'*Essai* n'ose, dit-il, décider entre eux et ses lecteurs qu'il craindrait d'égarer par des doutes ou des conjectures. « Car la mythologie des systêmes est comme
» toutes les mythologies, d'autant plus dangereuse,
» que s'appuyant quelquefois sur des bâses vraies,
» elle s'oppose au progrès de la vérité. »

Pages 27 et 28 de l'*Essai*, sont tracées par un des plus savans hommes dans cette science, Jean Ihre, la réserve et les précautions que doit apporter l'étymologiste pour découvrir la langue primitive. « Sem-

„ blable, dit-il, au généalogiste prudent, qui s'ar-
„ rête dans ses recherches, dès que l'histoire et les
„ monumens cessent de l'éclairer, le sage étymolo-
„ giste observe avec soin les dérivations de la langue
„ dont il veut connaître les sources, et se borne à
„ consulter celles que l'histoire lui indique, comme
„ une origine sûre, ou dans lesquelles il retrouve
„ des vestiges d'un idiôme déja connu.

„ Celui qui prostitue son érudition à comparer
„ avec les langues de l'Europe, le chinois, le sia-
„ mois, le péruvien, et quelques autres idiômes de
„ l'Amérique ou de l'Inde, dénature la science, la
„ transforme en un fantôme ridicule, et trompe ses
„ lecteurs au lieu de les éclairer. De légeres res-
„ semblances suffisent-elles pour prouver qu'il
„ existe entre ces idiômes, une affinité réelle ?

„ Le premier devoir de l'étymologiste est donc
„ d'examiner avec soin les différentes crises dont
„ l'histoire des peuples est remplie, ainsi que les
„ anciens idiômes auxquels la langue qu'il veut ana-
„ lyser doit son origine ; mais sur-tout qu'il prenne
„ garde, continue-t-il, de chercher au loin ce qu'il
„ a souvent autour de lui. Car la manie de la plu-
„ part des savans qui ont étudié à fond une langue
„ ancienne, est de vouloir y rapporter toutes les
„ autres. Pezron ne voit que du celtique ; Bochart,
„ que du punique et de l'arabe ; Émeric Casaubon,
„ Perionius, Helwigius, que du gothique ; enfin, le
„ pere Thomassin, que de l'hébreu... „

En parlant de la langue des Jutes, cet idiôme, dit-il, l'un des plus anciens du monde, suivant Hickesius, n'était pas connu alors sous la dénomina-

tion de *gothique*, ni divisé en diverses dialect : et il est à observer que « plus les langues sont anciennes, » plus le *génie en est pur*, *simple*, *et la composition* » *abondante.* »

L'Auteur de la Dissertation démontre d'abord avec Hickesius, la nécessité d'étudier les anciennes langues du Nord, dans lesquelles il existe un grand nombre d'ouvrages « assez intéressans, dit-il, pour » faire oublier l'aridité d'une semblable étude. » Il commence par indiquer les manuscrits précieux imprimés à Copenhague et à Upsal : puis, çà et là, en discourant, il fait encore connaître une multitude de livres les plus nécessaires à se procurer. Il s'arrête sur-tout ( pag. 21 à 27 ) à vingt ouvrages qu'il analyse la plupart briévement, fait par le célebre Leibnitz, sur la science des langues et des antiquités, étude à laquelle cet habile métaphysicien s'était appliqué particulierement, et qu'il avait approfondie. L'Auteur de l'*Essai* s'attache à faire remarquer en passant les avantages et les désavantages de la plupart des divers ouvrages dont il parle.

Ici, il prémunit contre les Glossaires de basse latinité, en général remplis de fautes grossieres et de contre-sens ridicules ; et avec Hickesius, il censure la plupart des anciens Glossographes, sur-tout l'Écossais, Skene ( p. 11 ). Ailleurs ( p. 19 ) il releve en passant deux erreurs commises par rapport au système et aux suites de la confusion des langues à la tour de Babel. Plus loin ( p. 25 ), sans avoir cette idolatrie qu'on a trop généralement pour un savant célebre, il ose censurer le Glossaire de Leibnitz.

A l'aide de ses savans guides, il rapproche, com-

pare et anatomise en quelque sorte, les différentes langues septentrionales : avec Hickesius, les idiomes anglo-saxon et islandais ( p. 8 ) ; avec Jean Ihre, le grec et le mésogothique, le gothique et le grec ( p. 39 ); le grec et le gothique ( p. 40 ) ; le mesogothique et l'anglo-saxon ( p. 42 ) ; avec J. Ihre et Hickesius, l'islandais et le gothique ( p. 44 ) ; enfin, le scythe et le gothique, d'après les écrivains les plus accrédités ( p. 46 ).

Selon le traité de Bibliandre, *de ratione communi omnium linguarum*, il résulte que sur deux mille racines allemandes, on en compte huit cents qui sont communes au grec et au latin. Malheureusement il ne nous reste qu'un très-petit nombre de vestiges du latin primitif. Mais les fragmens que nous avons des douze tables, et les observations des anciens critiques qui sont parvenues jusqu'à nous, « prouvent » que plus les mots de cette langue se rapprochent » de la fondation de Rome, plus il portent un ca- » ractere scythique ( p. 41 ). »

Ici, il fait remarquer d'après J. Ihre, par rapport à la langue islandaise, que la poésie differe essentiellement de la prose. « La poésie puise la plupart » de ses expressions dans la mythologie. On y re- » marque une foule de ces allégories outrées, en » usage chez les Orientaux, ainsi qu'un grand nom- » bre de termes qui n'ont *aucun rapport* avec les » autres dialectes-scythes. Il est probable, ajoute- » t-il, que cette langue poétique s'introduisit en » Angleterre avec Horsa et Hengiste ; et qu'Odin, » qui passe pour le pere des *Skaldes*, enrichit l'i-

„ diôme gothique de ces diverses expressions tirées
„ des autres dialectes septentrionaux. „

L'Auteur de l'*Essai* ( page 36 ) rappelle le sac de Rome, par les Ostrogoths qui asservirent l'Italie, et qui dicterent des lois aux Romains dans la langue gothique : et à ce sujet, il fait valoir l'acte de vente trouvé en Italie, et imprimé dans les inscriptions doniennes, acte écrit dans le dialecte germanico-mésogothique, et avec les caracteres propres à cette langue.

Dans une science aussi vaste qu'est celle des Antiquités et des langues anciennes, comparées avec les modernes, dont le théâtre est toute la terre habitable, dont les acteurs sont les hommes de toutes les nations; science aussi abondante qu'elle est à-la-fois satisfaisante; *Poëtes* (1), *Historiens* (2), *Archæologues*, *Glossographes*, *Grammairiens* (3), *Scholiastes* (3), *Naturalistes* (2), *Voyageurs* (4), etc.; les savans dans tous les genres sont étudiés et approfondis. Tout dans cette étude est de son ressort; tout y est mis à profit, *Coutumes* (5), *Mœurs*, *Usages*, *Cippes*, *tombeaux*, etc., comme on l'a déja vu. Quelques exemples rapprochés ici en *note*, vont le confirmer. *( Voyez page 89. )*

La science des Antiquités n'est pas moins admirable pour l'*Histoire de la Jurisprudence* chez les différens peuples de l'univers; et à cet égard, on cite un fameux passage de Platon : « Un certain Gobrias ( dit „ l'illustre auteur du *Timée*, ouvrage le moins connu „ et le plus précieux peut-être de toute l'Antiquité „ grecque ) ayant fait le voyage de Delos, trouva „ dans cette isle des tables d'airain sur lesquelles „ était gravée la forme des jugemens prononcés aux

„ enfers, d'après les principes de la mythologie. „ Ces tables, au rapport du même Gobrias, avaient été apportées à Delos, des monts hyperboréens, par Opis et Hécaergue. Rudbeck s'appuyant sur divers fragmens de l'*Edda*, prétend que les noms de Minos et de Rhadamante sont d'origine scythe. Il ajoute que cette forme *triumvirale* était en usage chez les anciens Hyperboréens, dans leurs jugemens civils et criminels.

Hickesius, dans sa Dissertation adressée à Barthelemi Showere, sur l'utilité de l'ancienne littérature septentrionale, après avoir donné l'Histoire des Comices et de la Jurisprudence chez les Anglo-Saxons, révoque l'origine des douze jurés, attribuée à Henri II; et il montre l'usage de ces jurés, existant de tems immémorial en Scandinavie.

L'*Histoire philosophique* des langues n'est pas moins piquante pour l'observateur. On n'est pas étonné, par exemple, dans le rapprochement de l'Oraison Dominicale en langues cérémise, samoïede, turco-samoïede, mœgale, en tongoin et en hottentot; on n'est pas, dis-je, surpris d'apprendre qu'il faut dans cette derniere langue une périphrase, pour rendre le mot *regnum* ( royaume ). Mais il est très-remarquable, quant à celui de *beatus* ( heureux ), que s'ils ont la chose, ils n'en ont pas le mot; et qu'il faut également une périphrase pour expliquer ce sentiment dans l'idiôme hottentot. Ce volume dont nous parlons, où sont rapprochées ces différentes langues, est terminé par un petit vocabulaire latin et allemand. Auprès de chaque mot, le philosophe de Leipsick ( Leibnitz ) a placé l'indication d'un signe

ou geste, dont le but est de rendre l'expression, ou la pensée, par un acte purement mimique. « On sent » combien ce vocabulaire est intéressant à consulter » pour la grammaire générale, ainsi que pour la » partie métaphysique des langues. »

A propos de prosodie dans le discours, et d'harmonie imitative dans les vers, il est à remarquer que naturellement, et sans être poëtes, les hommes de toutes les nations ont aimé à peindre à l'oreille par le son des mots : et à cet égard, il est prouvé que la lettre R entre dans la composition de tous les mots qui expriment le mouvement et la rapidité dans presque toutes les langues anciennes et dans les langues modernes.

Cette Dissertation est si intéressante, les matieres qu'elle traite et embrasse sont si riches et si fécondes; la science des Antiquités et des anciennes langues est si abondante et si vaste, que nous nous sommes étendus ici, sans nous en appercevoir, plus que nous n'avions compté le faire d'abord; de sorte que les bornes ordinaires d'un extrait ne nous suffisent pas. Nous renvoyons à un autre N°. des remarques et observations, quelques-unes absolument neuves, et qui, nous l'espérons, pourront encore intéresser plusieurs de nos lecteurs ; sur-tout ceux qui s'adonnent particulierement à cette étude ; étude généralement longue, pénible, attachante ; mais aussi extrêmement satisfaisante pour celui qui sait y obtenir de véritables succès.

E. B. L. N.

## NOTES DES ANTIQUITÉS, etc.

(1) *Poëtes.* On trouve dans le XIII^e^. chap. du tom. III de l'*Atlantica* de Rudbeck, la traduction littérale en ancien suédois, de plusieurs vers puniques, que *Plaute* nous a conservés. Par cette traduction, et par plusieurs autres preuves qu'on y a jointes, il est démontré que le punique et le suiogothique, c'est-à-dire le suédois qu'on parlait il y a quatre mille ans, ont entre eux une ressemblance parfaite.

(2) *Historiens.* (2) *Naturalistes.* On ne peut douter, comme l'avance Jean Ihre, que la langue scythe ne fût divisée en un nombre infini de dialectes différens. *Hérodote* rapporte liv. IV, que ceux qui voyageaient en Scythie chez les Phalaciens, peuples de la même tribu, étaient obligés d'avoir sept interprêtes.

*Pline*, Hist. Nat., liv. V, nous apprend que les Romains étaient traités dans la Colchide par cent trente interprêtes. Les Alains, selon *Strabon*, liv. X, avaient vingt-six langues. *Mithridate* apprit vingt-deux langues, afin de pouvoir communiquer sans interprêtes avec ses sujets.

(3) *Grammairiens.* (3) *Scholiastes.* Le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes compte jusqu'à cinquante nations scythes toutes différentes les unes des autres.

Quant à la *Grammaire*, dans la science des antiquités et des langues, on y a continuellement recours. Ce sont des analogies, des omonymies, des rapprochemens, des comparaisons, des tableaux synoptiques, etc., comme on le voit à chaque page de cet *Essai*. En voici quelques exemples courts et remarquables. En gothique, *taga*, toucher ; ancien latin, *tagere ;* ancien grec, τάω... Il est certain que les langues grecque et gétique sont sœurs, et qu'elles ont pour origine

commune, le scythe. Ajoutez une nouvelle observation ; les Grecs devant le γ et κ, se servent du γ, au lieu de ν. Cette ortographe était également celle des anciens Latins, qui écrivaient *aggulus*, *agcora*, pour *angulus*, *ancora*, etc. La même observation est à faire pour le mesogothique.

Plusieurs savans distingués ont entrepris de démontrer, que les langues grecque et latine dérivaient immédiatement du scythe, ainsi que le suédois, le danois, le flamand, et l'allemand moderne.... Quand les Latins appellent l'organe de l'odorat *nasus*, les Allemands *nase*, les Suédois *nasa*, il serait absurde de prétendre que cette expression est empruntée des Romains... Pour la connaissance des Antiquités, la Grammaire et l'étude des langues est l'Océan d'où sortent les fleuves, les sources, les fontaines, par une multitude de canaux différens.

(4) *Voyageurs*. On a su d'un jésuite hongrois pris par les Tartares, et vendu à des marchands qui habitaient au-delà de la mer Caspienne, qu'on parlait dans ces contrées une langue approchante de la hongroise. Au rapport de certains voyageurs, il est certain qu'on parle dans les montagnes de l'Albanie et de l'Épire, une langue particuliere, différente du grec et du turc.

(5) *Coutumes*, etc. Par rapport à l'étude des mœurs et usages dans la science des Antiquités, en voici un exemple remarquable. La coutume où sont encore aujourd'hui les veuves indiennes de se brûler sur le bûcher de leurs maris, est un usage des anciens Goths. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de ce genre, qui prouveraient une même identité d'origine.

# LITTÉRATURE.

" La Nature ne réussit jamais mieux que quand l'Art est
„ caché ; et l'Art n'est jamais dans un plus haut degré
„ de perfection que lorsqu'il ressemble à la Nature
„ même. „

( LONGIN. Chap. XVIII. Tr. du Sub. )

*Lettre contenant des Remarques sur deux passages des Fables de* LAFONTAINE, *adressées au cit.* LENOIR-LAROCHE, *Professeur national ; etc., Rédacteur en chef de ce Journal.*

Vous savez, Citoyen, le cas que je fais de vos entretiens littéraires ; que j'aime à m'instruire à votre école, et à vous communiquer mes incertitudes, mes doutes et observations d'aprés mes lectures. Aujourd'hui je vous fais passer de nouvelles remarques (ou découvertes, si je puis m'exprimer ainsi), ayant rapport à deux passages de notre inimitable Lafontaine. Vous ferez, Citoyen, de ma lettre à ce sujet, tel usage qu'il vous plaira.

On ne se lasse point de lire et de relire ce livre admirable, toujours avec autant de fruit que d'intérêt : c'est une mine d'or, inépuisable, que l'on aime à fouiller tous les jours, et dans laquelle tous les jours on découvre de nouvelles richesses. Ce qui me charme sur tout et me semble toujours nouveau, c'est la magie de son style enchanteur, c'est ce divin talent qui sait employer tous les genres de l'éloquence, cacher les nuances imperceptibles de

l'art, en rapprocher les distances les plus éloignées. Et à ce sujet, je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion singuliere, qui a échappé à ses savans commentateurs : c'est que la figure la plus hardie, dont l'emploi auparavant n'avait semblé permis qu'aux plus grands poëtes ou orateurs, dans les circonstances rares, passionnées ou véhémentes (1); dont je crois, on ne trouve qu'un *seul* exemple *de ce genre*, dans les deux grands poëmes d'Homere (2); un chez Virgile (3); et un *seul* chez Milton (4) : Lafontaine cependant, dans le style le plus familier, et dans une de ses Fables de la classe la plus simple et la plus ordinaire, Lafontaine a su placer cette même figure hardie, mais si à propos, et d'une maniere si naturelle, qu'on ne s'en apperçoit pas.

*( Fab. 8, l. XI. )*

Un octogenaire plantait :
Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge !
Disaient trois Jouvenceaux, enfans du voisinage :
Assurément il radotait.
*Car au nom des Dieux, je vous prie,*
*Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?*

---

(1) Voyez Longin, ch. XXIII, *des transitions imprévues.*

(2) Mais Hector de ses cris remplissant le rivage....
Moi-même dans son sang j'irai laver sa honte.
( ILIAD. *l. XV*, *v.* 346. )

(3) *Tu nubigenas invicte bimembres*, etc.
( ÆN. *l. VIII*, *v.* 292. )

(4) Thou also mad'st the night,
Maker omnipotent, and thou the day, etc.
( *L. IV*, *v.* 725. )

Il est une autre figure encore plus hardie, extrêmement rare chez les plus grands poëtes et les plus grands orateurs, et que je retrouve chez Milton et chez Lafontaine. Ces rapprochemens me semblent aussi piquans que *singuliers*, lorsqu'ils se rencontrent entre deux hommes de génie, entre deux grands poëtes, chacun dans un genre bien différent, et tels que ceux-ci.

Dans le poëme du *Paradis Perdu*, chant troisieme, après la défaite des Anges rebelles, l'Eternel, dans une assemblée céleste, montre à son fils, Satan qui dirige son vol vers le monde nouvellement créé. Il leur prédit les malheureux succès de cet ennemi du genre humain, tout ce qui doit arriver à l'Homme séduit; puis, par une de ces figures hardies, et dans la vivacité de son discours, non seulement il rend *présent* ce qui arrivera un jour, mais il en parle comme d'un *événement absolument arrivé*.

« Ainsi, il succombera; et avec lui sa malheu-
» reuse postérité. A qui en imputer la faute; à quel
» autre qu'à lui-même? L'ingrat ! *il a reçu de moi*
» *tout ce qu'il pouvait en recevoir; un cœur droit et juste,*
» *quoique libre de tomber* (1).

Dans la fable de *la Laitiere et du Pot au lait*, où cette femme à grandes entreprises, parle des em-

---

(1) .... So will fall
He and his faithless progenie : whose fault?
Whose but his own? Ingrate, he had of me
All he could have; j made him just and right,
Sufficient to have stood, though free to fall.
(*L. III*, *v.* 96.)

plettes qu'elle *fera*, *si* elle peut réussir dans ses *futurs* projets; Lafontaine se sert également de cette figure très-hardie : et comme on l'a déja remarqué, dans le style le plus familier, dans une fable du genre le plus simple, le plus ordinaire, et si l'on peut le dire, *trivial* en quelque sorte.

Notre Laitiere ainsi troussée
Comptait déja dans sa pensée
Tout le prix de son lait, en employait l'argent;
Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée.
La chose allait à bien par son soin diligent.
Il m'est, disait-elle, facile
D'élever des poulets autour de ma maison :
Le renard sera bien habile
S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
Le porc à s'engraisser coûtera peu de son :
*Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable.*
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon;
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
*Vu le prix dont il est*, une vache et son veau, etc.

( *L. VII, F. X.* )

La figure est absolument la même et chez l'Ésope Français, le poëte des enfans, qui fait parler et agir le plus souvent de simples animaux; et chez l'Homere Anglais, chez ce poëte sublime qui fait parler les Anges et Dieu même.

Lafontaine a encore montré un goût et un discernement exquis dans le choix et l'emploi de plusieurs mots vieux qu'il a su rajeunir, qui semblaient perdus pour la langue, et auxquels il a donné une nouvelle existence. Il n'a pas été moins heu-

reux, comme je l'ai déja remarqué ailleurs (1), dans la création de quelques-uns. J'aime, par exemple, l'expression *grimaceries*, qui, placée où elle est par ce fabuliste, semble exprimer mieux la chose que le mot dont nous nous servons ordinairement.

Le roi Lion étant mort, il s'agit d'essayer la couronne, et de savoir à quelle tête elle irait le mieux.

*(Liv. VI, F. VI.)*

De son étui la couronne est tirée.....
Il se trouva que sur tous essayée,
A pas un d'eux elle ne convenait.
Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, aucuns même cornue.
Le singe aussi fit l'épreuve en riant;
Et par plaisir, la thiare essayant,

---

(1) *Mercure Français* du 30 messidor an V, page 168, extrait des fables de Mancini-Nivernois.

*N. B.* Dans cet article, j'avais, ainsi que les auteurs des « trois Fabulistes, 4 vol. *in*-8°. 1796, » attribué à Lafontaine la *création* du mot *préciosité*, dans sa fable de *la Fille*. Mais cette assertion est plus que douteuse, par les raisons suivantes. L'abbé d'Olivet, dans son histoire de l'Académie Française, date la premiere édition de la seconde partie du recueil de Lafontaine, où se trouve cette fable 5e. du liv. VII de l'année 1679 : et il est à remarquer que ce mot *préciosite* se trouvait dans la seconde partie des *Observations de Menage sur la langue française*, vol. publié dès 1676; que ce mot y est même employé trois à quatre fois, à l'égard du P. *Bouhours*, pour lui reprocher son purisme affecté. (Voyez les pages 210, 448 et 458 de ces *Observations de Menage.*)

Il fit autour force *grimaceries*,
Tours de souplesse, et mille singeries;
Passa dedans ainsi qu'en un cerceau, etc.

Je pense que ce même mot *grimaceries*, placé à propos, et dans une semblable circonstance, n'y figurerait pas moins bien, aujourd'hui même où une oreille habituée à l'exactitude de la langue, s'effarouche aisément d'une pareille licence; et malgré le grand précepte du législateur :

Sur-tout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Mais étendre et enrichir, autant qu'il est possible, le domaine du langage avec prudence et avec réserve, n'est point l'avilir et le détériorer.

E. B. L. N.

---

## LITTÉRATURE-POÉSIE.

*Premier extrait du Poëme de l'Émigré.*

Le 18 fructidor retentit au Parnasse, et les muses françaises redeviennent républicaines. Elles ont, en ce genre, une mine bien neuve et bien riche à fouiller

On nous a adressé un essai de Poëme en vers de huit syllabes, qni a pour titre *l'Émigré*. Nous n'avons que le premier chant. Un court extrait pourra donner une idée agréable du sujet et de la maniere.

*Monsieur le marquis du Clinquant*,
*Petit gentilhomme assez mince*,

est le héros de ce poëme. Il avait vu aux Ursulines

une

une jeune pensionnaire qu'il avait séduite au parloir;
c'était un passe-tems digne de ces messieurs :

Près de cet objet adorable
Monsieur passait ses doux loisirs.
Il voyait combler ses desirs ;
Mais une aventure *incroyable*
Vint interrompre ses plaisirs ;
Et le faire donner au diable.

C'était tout simplement la révolution.

Les manans perdant la raison,
Soutenaient avec insolence,
Qu'ils étaient du même limon
Que les seigneurs, les pairs de France.
Voyez un peu la sotte engeance !
Oh ! nous rabaisserons leur ton.

Outré de cette hardiesse,
L'auguste corps de la noblesse
Prit aussi-tôt le mors aux dents.
" Vîte, qu'on appelle nos gens
Et qu'on attelle nos voitures ;
Allons comme les paladins,
Chercher bien loin des aventures
Pour nous venger de ces gredins. "
Il n'était bailli de village,
Échevin, maire ou conseiller,
Robin, chanoine ou marguiller,
Qui ne tranchât du haut parage,
Chacun, noble au premier dégré,
Enviait l'illustre avantage
De devenir un émigré.
C'était une presse, une rage ;
Tous ces messieurs pliaient bagage.

On sent que monsieur le Marquis
Ne pouvait plus, avec décence,
Parmi les gueux rester en France :
Il prend congé de ses amis.

Il court aux Ursulines annoncer ses projets à la jeune pensionnaire.

« Adieu, dit-il en l'embrassant ;
Adieu, je pars, *petite reine*.
Je vous quitte pour un instant ;
De moi ne soyez point en peine :
Nous rentrerons dans la huitaine.
Ainsi l'a dit le grand Brunswick
Dont la parole n'est point vaine ;
On peut croire à son pronostic.
Nos préparatifs sont immenses.
Bientôt ici l'on nous verra
Ramenant la rage et les danses,
Et les plaisirs et les vengeances.
Le parlement, qui nous suivra,
Plantera par-tout des potences ;
Puis, nous irons à l'Opera.

L'auteur décrit ensuite le malheureux succès de la noble entreprise, la misere profonde de ces illustres chevaliers, et les tristes événemens qui ramenent en France monsieur le marquis du Clinquant.

Il vient se cacher dans Paris,
Au tems où la royale clique
Des prêtres et des émigrés,
De toutes parts étaient rentrés
Et menaçaient la République.

Le très-pauvre marquis rencontre un jour aux boulevards, sa charmante maîtresse. Il l'accoste, il lui

parle ; mais il était si mal vêtu, si pâle, si défait ;
qu'elle ne voulut pas l'en croire.

« Qu'entends-je ? ô ciel ! est-il possible ?
Est-ce bien vous, mon cher marquis,
Sous cet accoutrement risible ?
Ah ! grand Dieu ! qui vous aurait pris
Pour celui que j'ai vu jadis
Si sémillant, si petit-maître ?

— Tout beau, dit monsieur du Clinquant !
Madame, sachez me connaître.
Mon costume est un peu choquant ;
Mais tel que l'on me voit paraître,
Par la faveur du roi mon Maître,
J'occupe un poste *conséquent*.
Je suis un homme d'importance.
Apprenez, pour n'en douter pas.
Qu'on m'a fait maréchal de France.
Vingt régimens suivront mes pas...
Dès que nous aurons des soldats ;
Ainsi, jugez de ma puissance.
Du roi j'ai fait la connaissance,
Et mon succès à Blankembourg
A vraiment étonné la cour.
C'est moi qui regle ses dépenses ;
Je tiens la clef de ses finances,
Et j'aurai des milliards demain...
Mais aujourd'hui je meurs de faim.
Ayez pitié de mes souffrances,
Et faites-moi prêter du pain. »

— « Tenez, prenez, voilà ma bourse. »

— « Dieux ! se peut-il ! quelle ressource ! »
J'accepte ce précieux don ;

Mais il aura sa récompense,
Et je vais vous donner un bon...
Sur le trésor royal de France.
Partons ; nous l'écrirons chez vous. ,,

— „ Oh ! non. Je loge chez ma mere,
D'une humeur pieuse et sévere.
Il faut, pour pénétrer chez nous,
Que l'on soit prêtre et réfractaire. ,,

— „ Bon, bon. S'il ne faut, pour vous voir,
Que devenir homme d'Église,
Je me jette dans la prêtrise,
Et suis évêque dès ce soir.
Vivent les porteurs de calottes ;
Ce sont les Dieux de l'univers,
Ils sont du moins, dans leurs revers,
Toujours choyés par les dévotes ;
Et leur métier, sans contredit,
Est aujourd'hui fort agréable :
On dit la messe sur la table,
Et l'on confesse aux pieds du lit. ,,

**Notre émigré, accoutumé à jouer de plus mauvais rôles, s'introduit, chez madame Isaure ( c'est le nom de la dame ) sous le titre d'un saint évêque revenu de Coblentz, et devient directeur de sa maîtresse et de sa mere. Ce genre de vie assez doux est troublé par un incident.**

Notre vieille madame Isaure
Avait un autre aimable enfant,
Touchant à peine à son aurore ;
C'était un objet séduisant
Que l'on nommait Éléonore.

( Éléonore était élevée chez sa tante. )

Cette agréable et bonne tante,
En tous les points bien différente
De sa dévote et triste sœur,
Était égale en son humeur,
Voyait la bonne compagnie,
Fuyait les prêtres, les cagots,
Craignait les méchans et les sots,
Aimait la vertu, le génie,
Aussi les fripons, les dévots
Ne tâtaient point de sa cuisine,
Et l'appellaient à tous propos
Et *terroriste* et *jacobine*.
Sa sœur elle-même, en tous lieux,
La begueule madame Isaure,
Sur ces discours injurieux
Venait amplifier encore.
De plus, cette sainte pécore
Retira son Éléonore,
L'arracha dans sa sombre humeur,
De chez sa vertueuse tante,
Pour remettre la jeune plante
Dans les mains de son confesseur.

« Tenez, monsieur le directeur,
Voyez cette ouaille nouvelle,
Vous avez tout pouvoir sur elle,
Dirigez-la comme sa sœur.
Délivrez-la, je vous conjure,
Des noires mains de Belzébut;
Car avec vous je suis bien sûre
Qu'elle doit faire son salut. »

A ce discours, notre hypocrite
Baissa les yeux en chatemite,

Et s'inclina dévotement.
Puis regardant furtivement
Sa trop aimable prosélite,
Il répondit modestement :

« Hélas ! j'ai trop peu de mérite
Pour obtenir du Créateur
L'attention la plus petite
Et la plus légere faveur ;
Mais j'entreprendrai de grand cœur
Ce qu'ici votre ame souhaite ;
J'y mettrai toute ma ferveur.
Adressons nos vœux au seigneur,
Et que sa volonté soit faite. »

Amis lecteurs ! qu'en dites-vous ?
Fut-il jamais destin plus doux ?
Convenons tous, je vous en prie,
Que ces prêtres ont du bonheur.
Qu'on m'amene fille jolie,
Dès ce soir, je suis confesseur.

Éléonore est si piquante !
Dieux ! quel éclat ! quelle blancheur !
Regards touchans, grace attrayante ;
Bouche vermeille, appétissante ;
Bras potele, gorge naissante ;
Jambe fine, taille élégante ;
Un pied mignon qui vous enchante.....
Ah ! la rose a moins de fraîcheur ;
Enfin, elle a tout ce qui tente,
Pour damner un pauvre pécheur.

Le marquis n'y résiste pas ; il laisse là la sœur aînée, et ne songe qu'à la cadette.

Pour connaître de cette belle
La secrette inclination,
Notre marquis double de zele,
Et parle de confession.
„ Venez ici, mademoiselle,
Allons, de grace approchez-vous;
C'est le Seigneur qui vous appelle....
Asséyez-vous sur mes genoux. ”

A la fin, contre son attente,
Il apprend que sa pénitente
Avait un amant plein d'ardeur;
Qu'elle ne fut jamais dévote;
Et ce qui comble sa fureur,
Cet amant qui lui fait horreur,
N'était rien moins qu'un patriote,
Des royalistes la terreur.

„ Ah! grands Dieux! que viens-je d'apprendre?
Est-il bien vrai, ma chere enfant?
Votre cœur s'est laissé surprendre,
Le dirai-je? par un brigand!
Oubliez-le, je vous en prie,
Ou craignez d'aller en enfer;
Tous ces amis de la Patrie
Sont du gibier de Lucifer.
A tout péché miséricorde.
Oui, Dieu fait grace à l'assassin,
Même au parricide il l'accorde;
Mais rien n'absout un Jacobin,
Et pour un vrai Républicain,
Morbleu! c'est trop peu de la corde. ”

Le directeur s'agite, et veut savoir d'Éléonore si

elle a été sage. Cette belle ne l'entend pas ; il lui explique avec détail ce qu'ignorait son innocence.

N'espérez pas, mon cher lecteur,
Que ma bouche ici vous répete
Les mots, les propos sans pudeur
Que se permet un confesseur,
Quand il vous tient une fillette
Jeune, ingénue et gentillette.
Je ris quelquefois, mais enfin,
Je n'imite pas l'Aretin ;
Il ne faut pas trop de licence.
Dans un conte un peu libertin
Je dois mettre plus de décence
Que n'en met pere Séraphin
Au tribunal de pénitence.

Tandis que M. du Clinquant veut endoctriner la cadette, l'aînée au désespoir mande tout à Robert, c'était le nom du patriote, amant d'Éléonore ; Robert frémit de la nouvelle ; il écrit au marquis :

« Lâche émigré, que la Patrie
De son sein rejette à jamais,
Quoi ! tu reviens dans ta furie
Mettre le comble à tes forfaits !
Va : j'arrêterai ton audace ;
Je pourrais t'envoyer d'un mot
Expirer sur un échafaud.
Tu ne mérites point de grace.
Tu peux pourtant me la devoir,
J'épargne ta vile existence ;
Mais crains mon juste désespoir,
N'abuse pas de ma clémence ;

Et pour éviter ma vengeance,
Songe à t'éloigner dès ce soir. ”

Au reçu de la lettre, l'émigré ne perd pas de tems, il se fait donner de l'argent par la dévote Isaure, et enleve la jeune fille. Robert en est instruit à tems ; il court après le traître ; mais ce qui leur arrive est le sujet d'un autre chant, dont nous pourrons donner l'extrait, si l'accueil que l'on fera aux lambeaux du premier, encourage l'auteur à nous faire passer la suite de ce joli poëme, qui ne paraît que le récit d'une histoire récente.

---

## *CHARADE.*

JAMAIS d'être avec vous je ne suis mon premier,
Parce qu'autour de vous est toujours mon dernier ;
Si quelqu'un de chez vous voulait me renvoyer,
Plutôt que d'en sortir je me fais mon entier.

---

## *ÉNIGME.*

A QUI sur mon appui se fonde,
Et pour me suivre fuit le monde,
J'offre l'image du bonheur ;
Mais ne t'y trompes pas, lecteur,
Je promets plus que je ne donne ;
Quoique toujours de bonne foi,
Souvent au besoin j'abandonne
Ceux qui comptent le plus sur moi.

---

*Explic. des* Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 7.

Le mot de la Charade est *Sonnet* ; celui de l'Énigme est *la Montre* ; celui du Logogriphe est *Malice*.

# NOUVELLES ETRANGERES.

## SUEDE.

*De Stockholm, le 7 novembre.*

La cérémonie du mariage du roi avec la princesse Caroline de Bade, a été célébrée ici le 31 du mois dernier de la maniere la plus brillante. Notre cour n'avait depuis long-tems présenté rien d'aussi pompeux que le cortége qui a accompagné la jeune reine depuis le château jusqu'à la chapelle où le couple royal était attendu par l'archevêque de Troll, assisté de deux évêques. La célébration du mariage s'est effectuée au son des instrumens guerriers, au bruit du canon, aux acclamations de tout le peuple, et avec le plus magnifique appareil.

Le lendemain, le roi a fait une nombreuse promotion dans ses trois ordres de Séraphin, de l'Etoile polaire et de Wasa, et a conféré plusieurs titres de comtes, de barons, de nobles, etc. et plusieurs grades militaires.

Une légere indisposition de la reine a fait renvoyer à quelques jours les fêtes préparées pour un événement qui cause une joie universelle.

Il va être notifié à la cour de Danemarck par le baron Hugues Hamilton; et à celle de Berlin, par le comte Gustave de Steenbock

Le docteur Philipson, un des médecins suédois les plus connus, qui, se trouvant dernierement à Paris, a reçu ordre d'en partir dans les vingt-quatre heures, vient d'arriver dans cette capitale, où il a acquis un dégré d'intérêt de plus aux yeux des curieux.

La société des francs-maçons de Stockholm a cé-

lébré par un banquet, par des discours, et sur-tout par des aumônes, le mariage du roi. Le duc de Sudermanie, comme grand-maître et directeur suprême de la maçonnerie suédoise, a joué un rôle principal dans cette réunion, où le roi a assisté et a recueilli des applaudissemens universels. Le jeune monarque n'en est pas encore à redouter, sinon la plus estimable, du moins la plus innocente des associations.

*Du* 14. Les réjouissances pour le mariage du roi, qui avaient été suspendues par une légere indisposition de la reine, ont eu lieu ces jours derniers, et ont réuni, au déploiement d'une grande pompe, des témoignages d'une allégresse universelle qui a paru vivement sentie. L'image d'un jeune couple, uni sous d'heureux auspices, a toujours quelque chose d'attachant, même dans les classes ordinaires. Toutes les rues ont été magnifiquement illuminées. Sur plusieurs places publiques brillaient des transparens ornés des chiffres du roi et de la reine; des autels où brûlaient l'encens, et que décoraient deux génies s'embrassant en présence de l'hymen; d'élégantes inscriptions dont les idées ingénieuses faisaient pardonner l'adulation. Le roi a parcouru la ville à cheval; et la reine, dans un superbe équipage attelé de huit chevaux blancs. L'un et l'autre ont recueilli sur leur passage ces hommages enivrans qui promettent l'amour, et inspirent quelquefois le courage de le mériter.

## PRUSSE.

*De Berlin, le* 19 *novembre.*

Frédéric-Guillaume a enfin succombé à la maladie dont il était attaqué depuis long-tems. Aussi-tôt qu'on eut reçu ici cette nouvelle, les portes de la ville furent fermées, et Frédéric-Guillaume III, son fils, fut proclamé.

Aussi-tôt après, le jeune roi s'est rendu à Potsdam. On dit qu'il a déja fait arreter plusieurs personnes;

la crainte et la vengeance en multiplient le nombre. On assure néanmoins que dès son arrivée il fit arrêter les maîtresses de son pere, entre autres la comtesse de Rietz et madame de Seulki. Nous n'osons ajouter foi à ces arrestations, qui seraient le comble de la petitesse et de la lâcheté.

Le comte de Rietz, Saint-Ignor et Dammartié sont, dit on, également arrêtés.

Le feu roi était né le 25 septembre 1744; il était monté sur le trône le 17 août 1786. Ce regne de douze ans n'a été signalé par aucun événement remarquable, si ce n'est qu'il fut le premier à se déclarer contre la révolution française, et le premier aussi à se délarer pour la République Française. Les motifs de sa conduite en cette circonstance, sont encore une énigme pour l'histoire contemporaine. Du reste, il laisse parmi son peuple une grande réputation de bonté. Il fut aussi le plus grand mangeur de l'Europe.

Son successeur est né le 3 août 1770. Il est d'une forte complexion et très-sobre. Il aime l'art militaire, et il est aimé du soldat.

*Du* 21. Parmi les graces que le roi vient de distribuer à son avénement au trône, on remarque qu'il a donné son ordre de l'Aigle-noire au lieutenant-général de cavalerie, M. de Bischofswerder. Il paraît que ce sera la derniere marque de faveur qu'aura reçu cet homme si important sous le dernier regne, et qu'il ne tardera pas à aller goûter dans ses terres les douceurs d'une vie retirée.

Le roi a déja désigné ceux qui doivent aller notifier son avénément aux cours auxquelles il tient de plus près, soit par les alliances politiques, soit par les liens du sang. Le général de Kleist va se rendre pour cet objet, à Pétersbourg; le comte de Tanenzien, à Londres; le baron de Reck, à Vienne; et le comte de Goltz, à Stockholm. Le premier est déja parti pour sa destination. La cour de Russie est en effet, en ce moment, celle dont il importe peut-être le plus à la nôtre de cultiver les relations. On sait

qu'elle fait tous ses efforts pour nous attacher à son système politique, et qu'elle prétend sur-tout influer, autant qu'il lui ser possible, sur la pacification générale de l'Empire ; ce qui lui sera toutefois difficile sans le concours de notre cabinet.

## ALLEMAGNE.

*De Vienne, le 13 novembre.*

Le 8 de ce mois, il est arrivé ici un courier avec la nouvelle que le Directoire de France avait ratifié le traité de paix. Nous ne connaissons encore son contenu que par les gazettes étrangeres ; et il paraît que la cour ne le fera connaître officiellement que lorsque les ratifications auront été échangées à Rastadt.

En attendant, on publie ici le tableau présumé de tout ce que la maison d'Autriche aura gagné ou perdu par la paix d'Udine.

Elle cede les Pays-Bas qui ont 533 milles quarrés, et contiennent 2 millions et demi d'habitans, qui rapportaient 9 millions de florins de Brabant, environ 6 millions 300 florins d'argent de convention, sur e quels 275 mille passaient annuellement à Vienne. Mais les Etats de ces provinces payaient 3 millions d'interêt pour 94 millions de dettes en capital.

La Lombardie autrichienne, y compris une partie du Milanais et le Mantouan, qui contiennent 192 milles quarrés, et comptent un million 140,188 habitans, produisaient net une somme annuelle de 3 millions et demi de florins.

Le Brisgaw, qui a une surface de 59 milles quarrés et 155 mille habitans, rapportait 200 mille florins.

La perte totale de la maison d'Autriche est donc de 784 milles quarrés, 3 millions 849,188 habitans ; et de 7 millions 107 mille florins de revenu.

Elle obtient en dédommagement les deux tiers des possessions vénitiennes en Italie, qui composent 416 milles quarrés deux tiers, contiennent un mil-

lion 640 mille habitans, et produisent un million et demi de florins de revenu.

Les possessions de la République de Venise en Dalmatie, y compris les isles, ont une surface de 225 milles quarrés et 119,333 habitans, mais ne produisaient pas en revenus la moitié des frais de l'administration.

D'après ce calcul, dont nous ne garantissons pas toutes les bâses, l'Autriche perdrait donc effectivement une étendue de pays de 243 milles quarrés et 2 millions 107,000 florins de revenu. Mais cette perte est plus que compensée par une paix qui arrondit ses États, et qui ne leur laisse plus aucun point de contact avec le territoire de la République Française, sans compter que l'Istrie et la Dalmatie vénitienne, sous la domination de la maison d'Autriche, seront d'un tout autre rapport que lorsqu'elles dépendaient des Vénitiens, et contribueront à la prospérité de ses autres provinces en leur offrant le débouché de leurs ports.

ITALIE. *De Turin, le 21 novembre.*

Il semble qu'après le fameux édit sur la réduction de la valeur des monnaies royales, on ne devait rien craindre de plus. Cependant un nouvel édit diminue tout-à-coup la livre de 5 sous; diminution qui ne devait être que progressive. Elle doit encore subir une réduction de 5 sous; mais on ignore si elle sera progressive ou subite. On ne saurait prendre des mesures plus promptes pour rétablir les finances publiques.

Le général Bonaparte, à son passage à Turin, recevra les plus grands honneurs. Le roi lui fera présent de deux beaux chevaux, superbement enharnachés, avec des pistolets à l'arçon, enrichis de diamans, qui appartenaient au feu roi Charles Emmanuel.

La citoyenne Bonaparte, qui doit précéder le général, est accueillie avec la plus grande distinction par-tout où elle passe. On s'empresse de lui donner des fêtes; mais nulle part elle n'en a reçu d'aussi brillantes, d'aussi agréables que celles qu'on fit à Venise pendant son séjour.

*De Milan, le 15 novembre.* Le cit. Serbelloni, membre

du Directoire exécutif, a donné sa démission, et partira cette nuit pour Paris.

Le cit. Fenarolli, brescian, avait été choisi pour lui succéder ; mais à son refus, le général en chef a nommé son concitoyen Savoldi. Il est difficile de dire qui en est plus digne : tous deux jouissent de la confiance du peuple de Brescia. En accordant cet honneur à un Brescian, le général a voulu sans doute attacher ce même peuple au gouvernement de la République Cisalpine.

Le choix de ce nouveau directeur dément le bruit qui s'était répandu, que le Directoire serait entiérement renouvellé et composé de Français.

Le Directoire a publié la loi que le général lui a fait remettre par les comités consultans, sur la formation et la convocation du Corps législatif. Elle contient :

1°. La liste des representans formée par le général en chef, d'après les listes qui lui ont été portées par les comités réunis.

2°. Les formes à suivre pour certifier l'identité des personnes et l'époque de la convocation.

3°. Les regles qu'on observera dans les premieres séances, et la formule de serment que prononceront les représentans.

4°. Il prescrit pour premier acte au Corps législatif, dès qu'il sera constitué, de nommer une commission, à laquelle sera appellé le ministre de la guerre, afin de s'assurer si la place de Mantoue, celles de Ferrare et de Peschiera, sont approvisionnées pour un an ; ce qui sera répété à chaque renouvellement du Corps legislatif.

Le dernier article fixe l'election du premier tiers, qui, selon la constitution, doit être faite par le peuple, au mois de germinal an VII de la République Française.

*De Gênes, le* 20 *novembre.* Je vous ai mandé que la cession de Venise, le traité avec le roi de Sardaigne, et des correspondances officielles avaient alarmé le gouvernement provisoire, et l'avaient engagé à appeller dans son sein un membre de chaque centralité, pour les consulter et délibérer avec eux. Ils furent admis le 14, et entendirent la lecture des pieces qui motivaient leur appel. Ils apprirent en même-tems que les alarmes étaient dissipées, puisque Bonaparte assurait l'indépendance de la République, et s'occupait d'une réforme de la constitution qui reunirait tous les suffrages.

Le 15 au matin, le ministre français Faypoult se présenta à 10 heures au gouvernement provisoire ; et après un discours éloquent, analogue aux circonstances, il fit lecture d'une lettre raisonnée du général Bonaparte, qui contenait les articles de la réforme, sous le titre de modifications.

Le gouvernement provisoire fit aussi-tôt avertir les centralistes qu'il y aurait séance à une heure après-midi, et qu'elle serait publique. C'était la premiere depuis les mouvemens contre-révolutionnaires. Le concours des spectateurs fut nombreux. Le président du gouvernement provisoire ayant annoncé l'objet de la séance, le secrétaire lut la lettre du général Bonaparte, et les modifications qu'il propose.

Après la lecture des dépêches de Bonaparte, le gouvernement provisoire se forma en comité général.

Le centraliste Bracco prononça un discours pour prouver la necessité de discuter les modifications.

Le secrétaire Corvetto chercha à écarter cette proposition par des considérations politiques.

Le centraliste Torre demanda si la lettre de Bonaparte intimait des ordres ou donnait des conseils. Si c'étaient des ordres, il fallait s'y soumettre ; si c'étaieut des conseils, il fallait les discuter.

Le secrétaire répondit que c'était un problême.

On discuta alors le problême, sans le résoudre, et la séance fut levée.

Le lendemain, les centralistes se préparaient à soutenir avec vigueur le droit des rivieres, de contribuer aussi à la confection de l'acte constitutionnel ; mais à l'ouverture de la séance, le président leur annonça que le gouvernement provisoire avait décrété de présenter à l'acceptation du peuple l'acte constitutionnel, avec les modifications faites par Bonaparte, à l'exception de l'article du port franc, que le ministre français permettait de rétablir tel qu'il était dans la premiere réforme.

Malgré le décret, quelques centralistes persistent à demandent la discussion.

Le cit. Viani fit un discours dans lequel il exposa, avec beaucoup de force, combien était irrégulier tout ce qu'on avait fait par rapport á la constitution, et les conséquences funestes qui peuvent en résulter.

Le vice-président Lupi répondit que le décret était irrévocable,

vocable, et que le gouvernement provisoire ne pouvait permettre la discussion.

Les centralistes n'admettant pas l'irrévocabilité, proposerent de solliciter auprès du ministre français la réforme de l'article des commissaires du Directoire, qui était de nature à alarmer les rivieres.

On répondit que le ministre avait déclaré ne pouvoir prendre sur lui de faire d'autre changement que celui relatif au port franc (changement insignifiant pour le fonds), et on leur intima qu'ils pouvaient retourner à leur résidence.

Les centralistes firent une députation au cit. Faypoult, pour le remercier du bien qu'il a fait et de celui qu'il a voulu faire à la République Ligurienne.

Ce sage ministre leur représenta que les circonstances rendaient nécessaires l'acceptation de l'acte constitutionnel, avec les modifications de Bonaparte.

Les centralistes répondirent qu'ils reconnaissaient cette nécessité, mais qu'ils s'y soumettaient avec peine.

L'acte constitutionnel sera présenté incessamment à l'acceptation du peuple.

Le gouvernement provisoire prend des mesures pour assurer la tranquillité publique. Outre les troupes liguriennes qui seront distribuées dans les rivieres, il y aura une demi-brigade de troupes françaises. Le gouvernement provisoire n'avait demandé que 1000 hommes, mais il n'a pas pu obtenir moins.

SUISSE. *De Geneve, le 26 novembre.*

Un mouvement séditieux vient d'avoir lieu à Geneve. Les agitateurs voyant Gase et Janot, leurs coryphées, rejettés sur la liste d'indication pour les places de syndics, profiterent du mouvement occasionné dans la ville par l'arrivée de Bonaparte, et les réjouissances publiques qu'on faisait en son honneur, pour se porter armés, en grand nombre, sur les onze heures du soir, dans un local occupé par un club qui professe des sentimens qui sont loin d'être révolutionnaires : ils en enfoncerent la porte, briserent le mobilier, et jurerent d'exterminer tous les habitués de cette société.

Ils voulurent en faire autant contre un autre club ; mais n'ayant pu en enfoncer la porte, ils se rejetterent sur la maison d'une citoyenne qu'ils ont pillée et dévastée.

La présence des magistrats n'a fait qu'ajouter à la fureur des rebelles. Enfin, à force de supplications, le gouvernement est parvenu à modérer l'effervescence des séditieux, et à assoupir le tumulte.

La présence de Bonaparte a empêché les magistrats de faire battre la générale. Après son départ, sept des rebelles ont été arrêtés et vont être jugés.

Cette insurrection a déterminé presque tous les candidats pour le syndicat, à ne point se mettre en élection.

Le gouvernement a infiniment perdu dans l'opinion publique. Il a montré une mollesse, une pusillanimité inconcevable; car il n'est pas un citoyen qui, au premier appel, n'eût volé à son secours.

Les personnes restées sur la liste d'indication ne paraissent guere propres à exercer le syndicat : si une nouvelle élection n'est pas ordonnée par l'assemblée souveraine, l'année qui va s'ouvrir n'enfantera que des orages pour Geneve.

*De Bâle, le 25 novembre.* Le général Bonaparte a passé ici hier pour se rendre au congrès de Rastadt. Il a été reçu au milieu des transports de joie et d'allégresse qui accompagnent par-tout le héros d'Italie.

Le bourguemestre Buxtorf, à la tête d'une députation de l'Etat de Bâle, a été au-devant de lui, et lui a adressé le discours suivant :

« Citoyen général, le laurier de la victoire immortalise le héros. L'olive d'une paix glorieuse immortalise le bienfaiteur de sa patrie. Vous brillez, citoyen général, de l'éclat de ces deux genres de gloire. Mais il en est un troisieme bien plus précieux encore à nos yeux : c'est pour la liberté que, digne de toute la confiance du Directoire, vous fîtes de si grandes choses.

» En servant la liberté, vos bienfaits s'étendent par-là même jusqu'à nous. Ce n'est donc point l'admiration seule qui fait l'objet de notre mission, c'est aussi la reconnaissance. Veuillez en agréer nos sentimens sinceres et respectueux !

» En traversant la Suisse, vous pouvez avoir lu, citoyen général, sur tous les visages, l'expression du contentement, inspiré par le plaisir doux de voir l'homme dont la postérité la plus reculée prononcera le nom pour tout éloge.

» Nos vœux vous accompagnent dans la carriere qu'il

vous reste à fournir pour accomplir les grandes destinées de la République Française. Vous recommander ma patrie, citoyen général, parmi les grands intérêts que vous allez discuter, est un devoir que je remplis avec zele et toute la confiance d'un bon républicain ; vous signerez donc à Rastadt, comme vous venez de le faire à Udine, le bonheur de tant de peuples, et, nous en sommes sûrs, aussi celui de la Suisse.

„ Vous n'oublierez pas, citoyen général, que ce fut dans nos murs que naquit l'aurore de la paix. Nous sommes fiers des moindres rapports qui pourraient nous rapprocher de vous. „

ESPAGNE. *De Madrid, le 14 novembre.*

La cour vient de nommer à la place de grand-inquisiteur, qui entre des mains fanatiques peut devenir si redoutable, dom Ramon de Arce, archevêque de Burgos, un de nos prélats les plus éclairés, que nous avons connu long-tems ici comme conseiller des finances, et qui y faisait le charme de nos societés par les agrémens de son esprit et la douceur de ses mœurs.

On vient de faire aussi quelquet changemens d'un moindre intérêt, dans la direction générale des rentes, dans l'administration des postes, etc. Mais la plus importante des nouvelles nominations est celle de M. le comte de Cabarrus à l'ambassade de France.

M. le marquis del Campo est rappellé avec tous les égards dus à ses anciens et utiles services. Le prince de la Paix lui a écrit, de la part du roi, une lettre très-flatteuse, par laquelle il lui annonce que S. M. l'appelle à son conseil d'Etat, dont sa longue expérience doit le rendre un des membres les plus précieux. Le chevalier d'Ocariz, notre consul général à Paris, est nommé ministre plénipotentiaire du roi en Basse-Saxe, en place de M. d'Orozco, qui va se rendre en la même qualité auprès de la République Cisalpine. M. d'Ocariz sera remplacé à Paris par M. Colon, adjudant de la place de Madrid, et un des amis particuliers de notre nouvel ambassadeur en France.

Le roi vient d'appeler au ministere de la législation dom Gaspard de Jovellanos ; et au ministere des finances, dom Francisco de Saavedra.

Le fanatique évêque de Salamanque, qui employait son autorité de gouverneur du conseil de Castille à persecuter les lumieres, est remplacé par le lieutenant-général dom Juan

Expeleta, qui dans ses commandemens en Amérique a fait preuve de capacité, de sagesse, et de son éloignement pour toutes les mesures oppressives et arbitraires.

Le confesseur du roi est promu à l'évêché de Salamanque, et cet emploi, délicat aupres d'un roi pieux, est confié à un prélat éclairé, l'archevêque de Séville. Le confesseur de la reine obtient l'évêché de Barcelonne; et la place éminente de patriarche des Indes, à laquelle sont attachées les fonctions de grand-aumônier, est donnée à dom Pedro Acuna, homme habile, dont les conseils n'ont pas été utiles au prince de la Paix dans le commencement de son ministere, et qui, après une disgrace passagere, a été admis de nouveau à son intimité.

## Angleterre. *De Londres, le 25 novembre.*

Dans la séance d'hier de la chambre des communes, M. Pitt a présenté son budjet ou état des dépenses et recettes de l'année prochaine.

Voici l'état des dépenses :

| | |
|---|---|
| Marine. . . . . | 12,539,000 l. st. |
| Armée. . . . . | 10,112,000 |
| Artillerie. . . . . | 1,291,000 |
| Services divers. . . . . | 674,000 |
| Réduction de la dette. . . . . | 200,000 |
| Déficit. . . . . | 680,000 |
| Total. . t . . . . . | 25,496,000 l. st. |

Les voies et moyens, ou recette proposée sont :

| | |
|---|---|
| Accroissement de produit des fonds consolidés. . . . . | 750,000 l. st. |
| Impôt de la terre et de la drêche. . | 2,750,000 |
| Billets de l'échiquier. . . . . | 3,000,000 |
| Nouvel emprunt. . . . . | 12,000,000 |
| Augmentation des taxes assises (assessed ). . . . . | 7,000,000 |
| Total. . . . . | 25,500,000 l. st. |

M. Pitt est convenu que cette augmentation sur les taxes *assessed* était fondée sur un principe qui n'avait été adopté dans aucun des derniers plans de finance, et qu'on avait totalement abandonné depuis près d'un siecle. Il s'est efforcé de justifier ce principe, qui consiste à taxer en chaque individu, locataire de maison, l'espece d'objets de nécessité et de luxe, dont la consommation peut donner l'idée la moins inexacte de son revenu, et qui sont liés aux habitudes et manieres de vivre de chaque homme dans son état. Les taxes *assessed* sont composées 1°. de la taxe de la maison; 2°. de la taxe sur les domestiques, les voitures, les chevaux, etc. Selon lui, cette addition d'impôt ne tombera pas sur les pauvres locataires, qui n'étaient pas auparavant soumis aux taxes assises. Cette classe est composée d'environ 5 à 600,000 locataires, qui, avec leurs familles, apprentifs et leurs locataires, forment une population de près de trois millions. La classe qui supporte cette taxe est de 7 à 800,000 personnes, qui, avec leurs familles, forment une population d'environ 4 millions, et la moitié de ce nombre ne paie pas plus de 140,000 liv. Le montant des taxes assises existantes est de 2,700,000 l.

La plus grande partie de l'impôt tombera sur la partie la plus riche de cette classe; les personnes qui ne paient que la taxe de la maison, paieront le double de la taxe. Ceux qui en outre paient les autres taxes, en paieront le triple. Et cette contribution, calculée d'après le taux le plus modéré et la forme la plus proportionnelle, produira une recette de 7,000,000 liv. st.

Il a prié la chambre et la nation de se rappeller que cette taxe n'était que temporaire, et seulement exigée à cause des circonstances graves et difficiles où se trouvait la nation. C'est un effort, a-t-il ajouté, fait pour éviter les plus grands maux, et conserver les plus grands biens. D'après le calcul le plus détaillé, cette taxe équivaut au dixieme de la propriété de l'individu taxé. Qui pourrait refuser de faire ce sacrifice momentané, s'il était convaincu qu'il peut contribuer par-là à renverser les plans, à déjouer les dispositions, à éteindre les espérances d'un ennemi intéressé et invétéré?

Il a invité ensuite le comité à porter toute son attention sur les moyens d'empêcher que cet impôt ne soit éludé, et de ne pas souffrir que les contribuables cherchassent à diminuer leurs dépenses, dans le dessein d'échapper aux nouvelles taxes. Il a pensé qu'on pourrait prévenir cet

inconvénient, en prenant pour bâse l'estimation de l'année derniere, comme la plus impartiale estimation de la dépense de l'individu, puisqu'elle avait été faite avant qu'il eût la tentation actuelle de restreindre sa dépense, etc.

MM. Tierney, Nicholls, Curwen, ont parlé contre les propositions du chancelier de l'échiquier; celui-ci a répliqué, ainsi que M. Dundas; et il a été résolu ensuite que mercredi prochain, le ministre soumettrait à l'examen d'un comité les diverses propositions résultantes du projet qu'il venait d'offrir.

Les 3 pour cent étaient aujourd'hui entre 48 7 huitiemes et 5 huitiemes.

---

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 5 au 15 frimaire.*

Le conseil des Cinq-cents ayant fermé la discussion, le 5, sur les tribunaux criminels, il s'agissait de savoir si le projet serait admis ou rejetté, en tout ou en partie, par la question préalable.

Laujeac demande celle-ci, quant à la destituabilité des accusateurs publics par le Directoire. Il pense, au surplus, que les membres de ces tribunaux doivent être renouvellés aux prochaines élections.

Pons [de Verdun] félicite le conseil d'avoir enfin entendu la voix des républicains qui, de toutes parts, lui demandent vengeance contre ceux qui les ont immolés avec le glaive de la justice. Il propose d'aller aux voix sur le renouvellement des juges. Le 1^er^. article du projet est adopté en ces termes: Le paragraphe de l'instruction du 5 ventôse dernier, qui concerne la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels, est rapporté. Le 2^e^. article, amendé par Pison du-Galand, est ainsi conçu: La durée des fonctions des

présidens et accusateurs publics n'étant déterminée par aucune loi, leurs fonctions sont déclarées expirées.

La discussion a continué le 7 sur le même projet. Il a été résolu qu'à l'avenir les présidens seront élus pour deux ans, les accusateurs publics pour trois, et les greffiers pour quatre.

Le conseil a écarté, par la question préalable, l'article de la destituabilité des accusateurs publics par le Directoire.

On a repris, le même jour, la discussion sur les enfans naturels. Il s'agit de les déclarer aptes à succéder à leurs parens collatéraux, quoique leurs peres soient morts avant le 4 juin 1793.

Lamarque a défendu le projet.

Nugues l'a combattu.

Bergier a parlé, le 8, en sa faveur. La seule question, dit-il, est de savoir si la loi du 12 brumaire an IV appelle les enfans naturels à la succession des collatéraux, quoique leurs peres et meres soient décédés avant le 4 juin 1793. Or, l'art. XVI de cette loi leur accorde ce droit sans nulle distinction. Ainsi tous les raisonnemens qu'on peut faire pour contester le droit de représentation, viennent échouer devant l'expression littérale de la loi qui a pu régler la successibilité des enfans naturels, pour les successions non ouvertes.

Duchesne et Pons [de Verdun] partagent cette opinion.

Le conseil ferme la discussion, et adopte le projet de la commission.

Le conseil des Anciens a discuté, le 6, la résolution qui assimile aux étrangers, les ci-devant nobles et ennoblis.

Laussat la combat. La bâse sur laquelle, dit-il, elle est fondée, savoir, que les nobles et ennoblis font partie d'une corporation étrangere, se trouve fausse. Peut-on être forcément membre d'une corporation? D'ailleurs tous les titres de noblesse ayant été anéantis, où recueillir les preuves contre ceux

qu'on veut y comprendre? Il faudra donc établir une classe de suspects.

Rousseau allegue, en sa faveur, tous les crimes commis par les nobles depuis la révolution; il leur attribue la guerre de la Vendée, la prise de Toulon, l'établissement de la terreur, durant laquelle ils ont entraîné dans leur malheur les patriotes les plus purs; la réaction thermidorienne, et ce système de contre-révolution dont le 18 fructidor a fait justice. C'est pour prévenir de nouveaux crimes et empêcher de nouveaux malheurs, que la mesure dont il s'agit a été adoptée par le conseil des Cinq-cents.

L'orateur pense qu'en privant les nobles des droits de citoyens, on ne leur enleve qu'un titre qu'ils ont toujours méprisé, ainsi que les droits qui y sont attachés : s'ils pouvaient le desirer aujourd'hui, ce ne serait que pour conspirer. La résolution n'est point inconstitutionnelle, puisqu'il s'agit du salut public, et qu'une mesure qui tend à l'assurer, ne peut être contraire à la constitution.

L'orateur, après avoir cité l'article constitutionnel qui exclut pour vingt ans des assemblées primaires et de toutes fonctions publiques, tout citoyen convaincu d'avoir acheté un suffrage, s'attache à prouver que les nobles ont corrompu les dernieres assemblées primaires, et que ce délit est le même que celui énoncé dans la constitution. « Qu'on ne dise pas, ajoute-t il, que nous élevons une barriere entre un Français et un Français; elle existe déja, et ce sont les nobles qui l'ont élevée. »

Rousseau termine son discours, en votant pour l'adoption de la résolution.

Baudin soutient que la résolution et la constitution sont deux choses incompatibles. Puisque la constitution a été librement acceptée par le peuple, peut-on, au bout de deux ans, dire aux nobles : vous n'êtes pas partie contractante du pacte social? La résolution est inutile, une partie des nobles est émigrée, une autre partie est parente d'émigrés et atteinte par la loi du 3 brumaire; une grande portion a manifesté son attachement à la République, et l'on

voit qu'elle ne peut atteindre qu'un très-petit nombre d'individus. Gardons-nous, dit l'orateur, de ressusciter une noblesse oubliée; qu'arrivera-t-il, si vous approuvez la résolution? On verra les nobles déserter les assemblées primaires et s'en faire un mérite. Gardons nous bien de donner aux nobles des titres qu'ils desirent; les passions changent. On rapporte une loi, et les royalistes triomphent.

Baudin termine son discours, en invitant ses collegues à rejetter une résolution dangereuse et inconciliable avec la constitution.

La discussion est ajournée à demain.

On reprend, le 8, au conseil des Cinq-cents, la discussion du projet de Favard, concernant les droits de successibilité des enfans naturels; et après une assez longue discussion, le conseil prend la résolution suivante :

Art. I^er. Les enfans nés hors du mariage de personnes libres, à leur défaut, leurs enfans et descendans ont recueilli, soit immédiatement de leur chef, soit par représentation de leurs pere et mere, les successions directes ou collatérales, ouvertes depuis la publication de la loi du 12 brumaire an II, jusqu'à celle de la loi du 15 thermidor an IV, quoique leurs pere et mere fussent morts avant le 4 juin 1793.

II. Les dispositions de la loi du 15 thermidor an IV, qui se trouvent contraires à la présente, sont rapportées.

III. Il ne sera donné aucune suite aux jugemens rendus en conséquence des dispositions rétroactives de la loi du 15 thermidor an IV.

IV. Si le délai pour se pourvoir en cassation contre des jugemens rendus en dernier ressort dans les cas prévus par la présente, avant la loi du 15 thermidor an IV, n'était pas encore expiré à l'époquo de ladite loi, dans ce cas, le tems qui aura couru depuis la loi du 15 thermidor jusqu'à la publication de la présente, ne pourra être opposé; en conséquence, tout recours en cassation peut être admis jusqu'à l'entiere expiration du délai fixé par la loi.

Duchesne fait, le 9, un rapport et présente un

nouveau projet de résolution, en remplacement de celle qui a été rejettée par le conseil des Anciens, sur les rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier monnaie. Les principales dispositions de ce projet sont :

Art. Ier. Les rentes viageres créées par des contrats antérieurs au 1er. janvier 1791, continueront d'être acquittées valeur nominale et sans réduction, selon les regles prescrites par les lois des 14 et 15 fructidor an V.

II. Il en sera de même de celles qui auront eu pour cause un capital fourni en especes métalliques ou en denrées et marchandises, lorsqu'elles n'auront pas été estimées en papier-monnaie, et de celles qui auront été créées depuis le 1er. janvier 1791, jusqu'au 1er. janvier 1792.

III. A l'égard des rentes viageres établies par des contrats postérieurs à cette derniere époque, elles ne seront soumises à aucune réduction, 1°. quand elles auront été stipulées payables en numéraire ou en denrées; 2°. lorsque le cas de retour des especes métalliques aura été expressément prévu par le titre constitutif; 3°. lorsqu'il sera justifié de la maniere prescrite par la loi du 14 fructidor an V, que la rente existante n'est que la représentation d'une autre créance ou d'un droit certain, antérieur au 1er. janvier 1791.

IV. Les rentes qui ont été créées depuis le 1er. juillet 1793, jusqu'au 22 septembre 1794, correspondant au 1er. jour de l'an III, sont réductibles dans les proportions suivantes; savoir : à 7 pour cent sur la tête d'un septuagénaire; à 6 pour cent sur la tête d'un sexagénaire; à 5 sur la tête d'un prêteur d'un âge inférieur, et à 4 sur deux ou plusieurs têtes de tout âge.

Impression et ajournement.

Pison-du-Galand a combattu le projet de la commission relatif au rétablissement des avoués. Il le regarde comme conduisant à ramener les corporations des avocats et des procureurs. Sans doute il faut écarter des tribunaux ces vampires ignorans qui

les déshonorent; mais il faut en même-tems prendre garde qu'en détruisant de grands abus, on n'en fasse naître de plus grands encore. Pourquoi ne serait-il pas permis à chaque citoyen de se choisir un défenseur officieux, lorsque la nature l'a privé de la faculté de se défendre par lui-même? Ainsi l'on doit se borner à exiger des conditions à remplir par ceux qui se destinent à la profession de défenseur; telles que d'avoir 21 ans accomplis et d'être admis par un jury spécial, et fixer les vacations de ces officiers, pour préserver les parties de leur rapacité.

La question est encore ajournée.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 8, la résolution relative au référé du tribunal criminel du département de l'Yonne.

La discussion a continué, le 9, sur les ex-nobles.

Larmagnac emploie, pour la combattre, les mêmes raisonnemens que Laussat et Baudin. Il faudrait mieux, selon lui, absoudre cent coupables que de punir un innocent. La résolution dont il s'agit jette par-tout l'alarme, en frappant toute une classe d'hommes.

Après les longs malheurs qui ont pesé sur la France, le devoir le plus essentiel des législateurs est de s'appliquer à gagner les cœurs et la confiance, et non de rouvrir les cicatrices; si l'amour de la liberté suffit pour créer une république, l'amour des bonnes lois est indispensable pour la conserver. Lorsque l'on proposa aux Athéniens un moyen facile de détruire la flotte ennemie, ils examinerent avant tout si ce moyen n'avait rien qui blessât la justice; et sur l'assurance du contraire, ils le rejetterent. Je vote pour le rejet de la résolution.

Regnier trouve dans la correspondance des émigrés, des raisons pressantes d'adopter la résolution. Ils veulent renverser la constitution par la ruse, et c'est dans les assemblées primaires qu'ils se proposent de lui porter leurs premiers coups; puisque le poste par où ils doivent l'attaquer est connu, il faut le fortifier. La mesure qu'on vous propose

n'est point une prosciption générale, puisqu'elle excepte une partie des ex-nobles.

Pourquoi a-t-on répété, avec amertume, que la résolution créait des suspects, quand il est évident que non-seulement ces nobles sont suspectés de haïr la République, mais qu'encore ils en sont convaincus? Ce fait est avoué par ceux mêmes qui ont attaqué la résolution.

Il y a des plébéïens, sans doute, qui n'aiment point la République, parce qu'elle a lésé leur fortune; mais ils peuvent être convertis, les nobles jamais. Les uns sont intéressés à la stabilité du gouvernement républicain, qui leur fournira les moyens de rétablir leur fortune, tandis qu'ils ne gagneraient rien à un changement; les autres, au contraire, ne peuvent rien espérer que du rétablissement d'un roi qui récompenserait en eux les compagnons de ses infortunes passées.

Mais les nobles, dit-on, influenceront tout aussi bien les élections par leurs agens: je ne le pense pas; l'homme présent fait plus que celui qui n'est pas là, et les assemblées primaires, prémunies par votre loi, se tiendront sur leur garde.

Le conseil ferme la discussion, et approuve la résolution.

Il sanctionne, le 11, celle concernant les transactions entre particuliers durant la dépréciation du papier-monnaie.

L'ordre du jour du 11, du conseil des Cinq cents, appelle la discussion sur les établissemens d'instruction publique.

Mongenet a le premier la parole. Il dit qu'il vaut beaucoup mieux ne pas faire de lois que d'en faire d'inutiles. Celle du 3 brumaire contient des dispositions sages pour l'enseignement public. Il ne s'agit que de la mettre en activité. Si l'on rapporte cette loi pour introduire un nouveau mode d'enseignement, on dégoûtera le peuple de toutes ses institutions.

Morin présente à-peu-près les mêmes observations.

François Herman est persuadé que le succès de

l'éducation nationale dépend moins des théories systématiques que des lois réglementaires et organiques du plan qui existe. Il demande qu'il soit fait un message au Directoire sur cet objet.

Pison-du-Galand invoque la question préalable sur les écoles secondaires.

Après quelques débats, elle est adoptée et le reste ajourné.

Guillemardet a fait adopter, le 12. son projet sur le nouveau mode d'admission des députés dans le sein du Corps législatif.

Le projet sur les rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, présenté par Duchesne à la place de celui que le conseil des Anciens avait rejetté, n'a souffert d'abord aucune difficulté; mais quelques membres ayant observé que c'était au commencement de la séance et lorsque l'assemblée était peu nombreuse, qu'on l'avait d'abord adopté, ils ont demandé le rapport de la résolution. Il en est résulté un débat qui s'est terminé par une nouvelle résolution, portant que la premiere serait regardée comme non-avenue, et que la discussion aurait lieu le lendemain sur cet objet. Le 13 elle s'est effectivement ouverte.

Regnier a relevé plusieurs vices dans le projet, et le conseil a renvoyé à la commission, en lui adjoignant trois nouveaux membres.

Le conseil des Anciens a rejetté, le 12, la résolution sur le droit de passe.

Duport, organe de la commission chargée d'examiner le message du Directoire, concernant l'établissement d'un huitieme ministere, sous le nom de ministere des domaines nationaux, fait son rapport le 14. Il observe que les ministeres des finances et de l'intérieur sont surchargés, et qu'il convient de distraire du premier les domaines nationaux, et du deuxieme les travaux publics, pour en composer un huitieme ministere. Il propose en conséquence un projet de résolution.

Impression et ajournement.

Charles propose ensuite, au nom d'une commis-

sion spéciale, d'assujettir tous les professeurs de morale, tels que les ministres des cultes, les instituteurs, etc., de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité à la République et d'attachement à la constitution de l'an III.

Ce projet sera aussi imprimé.

Lecouteux a fait, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution concernant le mode de remboursement des deux tiers de la dette publique. Il compare l'état actuel de nos charges avec celles de l'ancien régime, et il observe qu'autrefois chaque individu payait, l'un portant l'autre, 28 liv. de contribution, et qu'aujourd'hui il ne paie que 18 liv.

Lecouteux compare ensuite nos finances à celles de l'Angleterre, et il prouve que les dépenses et les contributions qu'elles nécessitent sont beaucoup plus fortes. Il examine ensuite la résolution; et malgré quelques vices de forme ou de rédaction, il conclut à son approbation.

La décision est renvoyée au lendemain.

L'ordre du jour du 15, du conseil des Cinq-cents, appellant la discussion sur le projet tendant à augmenter les droits sur le tabac, et à établir une vente nationale de cette denrée, le rapporteur prend la parole et insiste principalement sur cette derniere partie. Il ne s'agit pas, dit-il, d'un privilége exclusif pour la nation, mais de l appeller aux bénéfices que font quelques particuliers, et auxquels elle peut participer d'autant plus aisément, qu'elle a un mobilier considérable pour cet objet. Elle a d'ailleurs la fabrication des monnaies, la régie des postes, des poudres et des salpêtres; pourquoi ne pourrait-elle pas avoir une manufacture de tabac? La vente qu'elle en fera ne sera pas un privilége, puisque chaque citoyen sera libre d'acheter dans ses magasins ou dans ceux des particuliers. Le rapporteur conclut pour l'adoption du projet.

Frédéric Herman le combat. Ses bâses lui paraissent devoir nous ramener au systême barbare et vexatoire des fermes. Il ne se serait pas attendu que tant de sacrifices dussent nous conduire à être replacés

sous l'empire des fermiers-généraux. Il réfute ensuite l'opinion de ceux qui prétendent que la culture du tabac est nuisible à l'agriculture; et il avance que les terres les plus fertiles, sont celles qui ont produit du tabac.

Bernard-Lagrave a parlé en faveur du projet.

La question est ajournée à octidi.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 5, la résolution concernant les dépenses de l'an VI.

---

**PARIS.** *Nonidi, 19 Frimaire, l'an VI de la République.*

Bonaparte, qui de l'armée d'Italie s'était rendu à Rastadt où il n'est resté que peu de tems, était attendu ici de jour en jour. Il y est arrivé le 15 de ce mois à quatre heures après midi dans le plus grand *incognito*. Il est allé descendre dans sa maison, rue Chantereine, chaussée d'Antin. Il était accompagné du général Berthier. Bonaparte s'est rendu sur-le-champ au Directoire qui était encore assemblé. On l'a reçu comme simple particulier; mais ce particulier est le vainqueur de l'Autriche, le libérateur de l'Italie et le pacificateur du Continent. Demain décadi, il recevra son audience solemnelle dans la grande cour du palais Luxembourg qui sera décorée à cet effet. Cette cérémonie aura lieu en présence des ministres, des ambassadeurs, et de toutes les autorités constituées, et d'une foule immense de spectateurs; Bonaparte sera présenté par le ministre de l'intérieur, et prononcera un discours auquel le président du Directoire répondra. Par un concours de circonstances assez remarquable, ce président est Barras, qui a le plus contribué à le faire nommer général de l'armée d'Italie. Une salve d'artillerie annoncera le moment de cette auguste cérémonie.

Il y aura dans la salle d'audience du Directoire un repas de 80 couverts; l'après-dîner, bal et fête chez le ministre de l'intérieur; et le soir, illumination générale dans Paris.

On peut juger de l'empressement du public à jouir de la présence d'un des plus grands hommes des siecles modernes, qui à l'âge de 28 ans, et en deux campagnes, a fait plus de choses éclatantes que les plus fameux héros de l'antiquité n'en ont fait dans le cours de leur vie entiere. Il ne paraît qu'avec les dehors de la plus extrême modestie, mais sans affectation. Sa voiture est simple, et il n'est accompagné que

de deux adjudans généraux. C'est ainsi qu'il s'est rendu hier chez le ministre de la police générale, où il est resté quelques minutes.

Bonaparte a apporté le ratification du traité de paix par l'empereur, et l'on assure qu'il doit repartir incessamment pour se rendre au congrès de Rastadt, où l'on s'occupe, en son absence, de la ratification des pouvoirs.

Comme il est des gens qui aiment toujours les causes extraordinaires, on prétend que Bonaparte n'est venu à Paris que pour exécuter une grande opération. Depuis plusieurs jours on seme dans le public que l'on est à la veille d'un mouvement qui doit être plus terrible que celui du 18 fructidor. On ajoute qu'une colonne de l'armée d'Italie marche à grandes journées pour se rendre à Paris, et que ce n'est pas sans motif que le grand appareil de puissance se déploie. C'est ainsi que la malveillance se plaît à répandre la terreur, quand elle ne peut plus que se consumer en efforts impuissans.

On associe à ces circonstances, celle de la découverte d'une conspiration royaliste dans laquelle on dit que des personnages importans se trouvent compromis. La vérité est que, par les soins et la vigilance de la police, on a arrêté beaucoup d'individus prévenus d'être les agens de Louis XVIII. On a saisi leur caisse où il y avait des sommes considérables. L'interrogatoire des prévenus se fait secrettement. On assure qu'ils sont disposés à faire de grandes révélations; rien ne transpire encore, mais on promet de publier bientôt des renseignemens importans.

Il est très-vraisemblable que les royalistes qu'on ne peut corriger, se bercent d'espérance, et se livrent même à des tentatives. Mais de bonne foi, croit-on que Bonaparte ait été mandé tout exprès pour déjouer de pareilles intrigues, qui n'ont besoin que de la présence de quelques agens de la police. Quel danger peut courir la liberté publique après le 18 fructidor? et si le gouvernement a été assez fort à cette époque pour maîtriser ses ennemis, quand ils étaient puissans dans le Corps législatif, le serait-il moins aujourd'hui pour réprimer quelques misérables conspirateurs?

---

## LOTERIE NATIONALE.

*Tirage du* 16 *frimaire.*

Les numéros sortis sont : 70, 27, 86, 77, 49.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 9.

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 FRIMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
( *Mercredi* 20 *Décembre* 1797, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

*The life of* LORENZO DE, MEDICI CALLED. etc.; *Vie de* LAURENT DE MEDICIS, *surnommé* LE MAGNIFIQUE; *par* WILLIAMS ROSCOE. *Deux volumes* in-4°. *A Londres.*

INDÉPENDAMMENT des talens de l'auteur, deux circonstances particulieres paraissent nécessaires pour répandre sur une narration historique, un dégré considérable d'intérêt. Il est nécessaire en premier lieu, que le sujet en soit assez connu, pour fixer sur-le-champ l'attention du public; en second lieu, si les connaissances du commun des lecteurs touchant les événemens dont il doit être question, ont ce caractere imparfait et vague, plus propre à piquer qu'à satisfaire la curiosité, le sujet offre de nouveaux moyens de succès; et l'auteur le trouve pour ainsi dire, préparé d'avance. Ces deux conditions se réunissent en faveur de l'époque dont Roscoe entreprend d'esquisser le tableau.

Toutes les personnes qui lisent savent que le tems des Medicis forme la période la plus glorieuse de l'Italie, et que leur nom se lie à la renaissance des lettres et des arts, qui leur ont dû les plus utiles en-

courageméns. Mais malgré ces notions générales, les faits particuliers relatifs à cette famille, l'esprit et le caractere de chacun des personnages les plus importans qu'elle a produits, et ce qui sans doute est bien plus intéressant encore, l'histoire des progrès de l'esprit humain, que leur influence rendit si rapide, ne paraissaient pas avoir été l'objet de recherches suffisamment approfondies. La littérature italienne est encore imparfaitement connue en Europe; et les étrangers qui peuvent en lire les écrits dans la langue originale, satisfaits pour l'ordinaire de connaître quelques classiques les plus célebres, négligent entierement plusieurs productions qui firent jadis beaucoup de bruit; ils ne s'embarrasserent gueres de plusieurs discussions qui partagerent tout le monde savant.

Cependant Roscoe n'embrasse point un sujet aussi vaste, que le tableau complet de la renaissance des lettres : « Mais trouvant, pour nous servir de ses expressions, que presque tout ce qu'on a fait alors de grand dans les sciences et dans les beaux arts, roule, pour ainsi dire, autour de Laurent de Medicis, comme autour d'un centre commun, pendant la courte mais brillante durée de sa vie; en un mot, que lui seul imprima et soutint le mouvement : Roscoe a cru devoir choisir ce personnage, pour l objet de ses recherches; et il l'a fait avec d'autant plus d'empressement, que son héros, quoiqu'admiré et respecté de ses contemporains, semble avoir été privé par les âges suivans, du juste tribut de gloire qui lui est dû: car les regards de la postérité semblent fixés exclusivement sur son second, fils le pape Léon X, qui

sans doute suivit ses vues avec ardeur et succès, mais qui ne lui peut être comparé en rien, ni pour le caractere, ni pour les talens. ”

Les sources où l'auteur a puisé ses renseignemens sont indiquées avec exactitude dans sa préface : il n'a pas seulement consulté les histoires de Valori et de Bruni, de Machiavel et d'Ammirato, les recherches critiques de Crescembeni, Muratori, Bandini et Tiraboschi ; mais il s'est procuré les documens originaux conservés dans les deux bibliotheques Laurentine et Ricardine. Il a même eu le bonheur particulier de se procurer des copies de plusieurs poëmes de Laurent, qui sont pleins de beautés du premier ordre, et dont ses premiers biographes ne connaissaient pas l'existence. Nous en traduirons quelques-uns à la fin de cet extrait.

La vie de Laurent est précédée d'une esquisse de celle de Cosme son grand pere ; le second personnage de cette famille qui jouit du pouvoir suprême dans la République ; pouvoir qu'il aurait en quelque sorte mérité, par les services les plus importans rendus à ses concitoyens, s'il n'était pas criminel d'accepter ce genre de reconnaissance de la part d'une nation. De tous ces services, le premier sans doute, celui dont les effets ont été les plus heureux et les plus durables, fut l'encouragement donné aux sciences et aux savans, objet auquel, avant lui, Cosme attachait une si grande importance, qu'il y consacrait annuellement une portion considérable de sa fortune.

Déja la littérature grecque avait fixé l'attention des esprits les plus cultivés, pendant la vie de Bocace,

on avait fait quelques tentatives pour la tirer de l'oubli : mais ces efforts avaient eu peu de succès. Par les soins de Cosme, ce goût se réveilla avec une ardeur qui tenait de la passion. Plusieurs gens de lettres grecs, chassés de Constantinople par la malheureuse catastrophe de leur pays, tombés entre les mains des stupides Musulmans, vinrent porter en Italie et répandirent dans les différens États qui se partageaient son territoire, leur langue immortelle et les chefs-d'œuvres qu'elle a produits : des bibliotheques se formerent, destinées particulierement à les recueillir ; et de toutes parts on recherchait à grands frais ces précieux restes de l'antiquité, où le génie, les germes de la science, les premieres lueurs de la raison, en un mot les espérances de l'avenir, se conservaient secrettement comme le feu sous la cendre.

Les admirateurs des anciens suivront avec une sorte de vénération filiale, les efforts pleins de zele de Filelfe, d'Aurispa, du Pogge et de plusieurs autres, pour recouvrer ces précieux trésors ; ils trembleront plus d'une fois en voyant combien quelques-uns ont été près de périr pour jamais ; ils partageront les sentimens du Guarino de Véronne, qui, revenant de Constantinople avec une riche cargaison de manuscrits, et les ayant perdus dans un naufrage, en fut si profondément affligé que tous ses cheveux blanchirent tout-à-coup : enfin, peut-être desireront-ils, même aux dépens des facilités qu'ils ont aujourd'hui pour se procurer les objets de leurs études, d'avoir vécu dans ce tems, d'avoir pu prendre part aux transports qu'excitait la découverte de chaque

nouveau classique, d'avoir éprouvé la vive influence que cette apparition subite d'idées entierement nouvelles, exerçait sur toutes les facultés de l'ame humaine, pour ainsi dire renaissante alors.

Parmi ces hommes estimables et courageux, ils distingueront le Pogge, comme le plus heureux dans ses recherches. Ils le verront pendant le concile de Constance dont il suivait les discussions (1), employer son tems à des objets plus dignes de lui : ce fut dans cette circonstance que visitant le couvent de Saint-Gal, il y trouva le manuscrit le plus complet de Quintilien.

« Dans le même tems, il découvrit aussi les trois premiers livres et une partie du quatrieme des *Argonautes* de Valerius Flaccus. On peut se former une idée de l'état où se trouvaient alors ces écrits, par les détails que le Pogge nous a laissés. Ensevelis dans l'obscurité d'une noire et solitaire tour, couverts de moisissure et de poussiere, leur destruction semblait inévitable. Sur-le-champ il donna connaissance de sa bienheureuse découverte à son ami, Léonard Aretin qui ne manqua pas de lui faire sentir l'utilité de ses travaux, et d'exciter encore la ferveur de son zele. La lettre de l'Aretin à ce sujet, est remplie des plus magnifiques félicitations : ses expressions sont celles d'une joie en quelque sorte extravagante. Dans la suite de ses recherches en France et en Allemagne, le Pogge rassembla plusieurs oraisons de Cicéron. On ne connaissait alors que huit comédies de Plaute. Le premier manuscrit complet de cet auteur

(1) En sa qualité d'écrivain apostolique.

fut porté à Rome, sur les instances réitérées du même savant, par Nicolas de Trêves, moine allemand, qui le vendit au cardinal Giordano Orsini. Plus tard, le Pogge voulut en faire tirer une copie pour lui et pour ses amis; mais ce fut avec beaucoup de peine qu'il en obtint la permission de ce prélat: il paraît même qu'il ne l'aurait jamais obtenue sans la pressante intercession de Laurent, frere de Cosme. Le moine s'était vanté de plus, auprès des savans italiens, d'avoir en sa possession une copie des ouvrages d'Aulugelle, et le 1^er^. livre de Quinte-Curce; mais leurs espérances furent trompées sur ces deux derniers objets. D'après une *Élégie* latine de Landin sur la mort du Pogge, nous sommes autorisés à conclure qu'on lui doit aussi la découverte du *Poëme* si riche et si philosophique de Lucrece, de celui de Silius Italicus, de l'estimable ouvrage de Columelle: et d'après un mémoire manuscrit, encore existant, d'Ange Politien, il paraît que le *Poëme* de Silius Italicus fut apporté en Italie par ce même *investigateur* infatigable. Suivant l'opinion d'Ange-Politien, ces différens écrits étaient, il est vrai, pleins d'incorrections; mais toutes les copies qu'il en avait vues depuis, étaient évidemment tirées sur ces premiers originaux.

On avait fait espérer au Pogge de lui procurer les *Décades* de Tite-Live : il y comptait avec la plus grande certitude, sur la parole d'un moine qui prétendait qu'elles étaient dans un monastere de Citeaux à Sora, en deux volumes et en gros caracteres lombards. Sur-le-champ il écrit à Florence à un de ses amis; il le prie d'aller trouver, sans délai, Cosme

de Medicis, pour lui demander d'envoyer ses agens dans le lieu désigné, et de faire acheter l'ouvrage. Quelque tems après le Pogge s'adressa directement à Leonel d'Este, marquis de Ferrare, toujours pour le même but, mais vraisemblablement sans grand espoir de succès. Ses tentatives pour recouvrer les *Œuvres* de Tacite furent également inutiles. Après de longues recherches, il resta convaincu qu'il n'en existait aucune copie en Allemagne : cependant ce fut de ce même pays, qu'environ cent ans après, Léon X reçut à Rome le premier manuscrit de cet immortel historien.

Poursuivant toujours son objet favori, le Pogge étendit ses recherches en Angleterre, où il résida quelque tems avec le cardinal évêque de Winchester. De-là, il fit passer en Italie les *Bucoliques* de Calphurnius, et une partie de l'ouvrage de Petrone.

. . . . Dans l'année 1423, Aurispa, fuyant de Constantinople, vint se réfugier à Venise avec deux cents trente-huit manuscrits, parmi lesquels se trouvaient les ouvrages de Platon, ceux de Proclus, de Plotin, de Lucien, de Xénophon, les *Histoires* d'Arrien, de Dion Cassius, de Diodore de Sicile, la *Géographie* de Strabon, les *Poëmes* de Callimaque, de Pindare, d'Oppien, et ceux attribués à Orphée. ,,

Pour se procurer toutes ces richesses, Cosme n'épargna ni soins, ni dépenses : il en forma le noyau de la bibliotheque des Medicis, qui s'accrut ensuite de jour en jour, soit entre ses propres maius, soit entre celles de ses descendans, et en particulier de Laurent son petit-fils, dont elle rappelle le souvenir, par le nom qu'elle porte encore ( Bibliotheca

Medico-Laurentina ). Cosme fonda ensuite la bibliotheque de Saint-Marc, pour l'arrangement de laquelle il fut aidé par Tomaso, homme de lettres, alors très-pauvre, mais qui dans la suite monta sur le trône de Saint Pierre, et sous le nom de Nicolas V, devint le fondateur du Vatican.

La vie de Cosme ne tira pas moins d'éclat de la premiere lueur des arts qu'il vit poindre, que du rétablissement des lettres auquel il contribua tant lui-même. Brunelleschi, Donatelli et Ghiberti commençaient à rallumer le génie antique ; et déja commençait à briller l'aurore d'un siecle auquel les Michel-Ange et les Raphaël n'avaient pas encore attaché leur immortelle gloire.

A la mort de Cosme, qui arriva dans l'année 1464, Laurent, le héros de cet ouvrage, n'avait encore que seize ans. Mais déja ses maîtres avaient saisi les premieres étinceles de ses talens extraordinaires; et quoique l'autorité, devenue héréditaire dans sa famille, eût passé entre les mains de son pere suivant l'ordre de succession, les infirmités habituelles de ce dernier forcerent, en quelque sorte, le fils à se montrer de bonne heure dans les affaires publiques. Il est impossible, peut-être, d'imaginer une situation plus favorable au développement de toutes les forces intellectuelles, que celle où se trouvait Laurent. La grande fortune des Medicis et la protection paternelle qu'ils accordaient au génie et au savoir, lui procurerent tous les secours pour ses études, le mirent à portée de fouiller, sous la direction des hommes les plus habiles, dans tous les monumens des lettres et des arts, qu'on avait dès-lors arrachés

à l'oubli : et comme le pouvoir de sa famille reposait uniquement sur la popularité, le cérémonial avilissant d'un despotisme reconnu, n'existait pas encore dans son palais ; de sorte qu'il jouissait de cette communication franche et libre avec ses concitoyens, sans laquelle il est impossible que les plus heureux talens se développent, et plus impossible encore que le caractere prenne cette mâle consistance qui convient à un homme. Laurent eut l'avantage d'être élevé par Christophe Landin, par Argyropyle et Marsile-Ficin. Marsile-Ficin l'instruisit particulierement dans les doctrines philosophiques de Platon. L'éleve conserva toujours pour ce maître chéri, la plus tendre et la plus inaltérable amitié.

Les talens de Laurent sont représentés par son historien, comme si variés et si souples, qu'il est difficile de trouver un genre de sciences, d'arts, d'affaires ou d'amusemens auquel ils n'aient été appliqués, pour ainsi dire à-la-fois, et toujours avec un égal succès : " Ses facultés, dit-il, pouvaient si bien s'adapter à tout, il passait avec tant de facilité d'un objet à l'autre, qu'on a peine à concevoir comment il pouvait réunir à cette mobilité d'esprit la fermeté d'ame, et la constance que la nature accorde d'ailleurs si rarement. "

Sans nous arrêter à rechercher dans ce moment, si dans un éloge aussi complet, le biographe ne se laisse pas entraîner un peu au-delà des bornes ; et si l'on ne doit point se mettre en garde contre cette partialité, peut-être louable, à laquelle une imagination sensible est si disposée en faveur d'un caractere qu'elle s'attache à peindre : nous reconnaîtrons

sans peine que Laurent ne montra pas moins de génie pour les affaires, que pour la littérature, et que la protection libérale accordée à tous les talens, les riches et beaux établissemens qu'il forma pour l'avancement des sciences et des arts lui mériterent véritablement le titre de Magnifique qui le distingue encore aujourd'hui... Dans la conspiration de Lucas Pitti, sa présence d'esprit et son sang-froid sauverent évidemment la vie à son pere.

Avant cette époque, il avait fait un voyage à Naples et dans les autres États de l'Italie, pour étudier la politique des différentes cours. Cette étude était d'autant plus nécessaire, que l'intrigue, bien plutôt que les armes, décidait alors tous les différends petites puissances italiennes. Leurs ridicules batailles duraient souvent, à ce que Machiavel nous assure, depuis midi jusqu'au soir, sans mort d'homme : et quoique, suivant l'observation de Roscoe, cette assertion ne puisse gueres être admise comme exactement vraie, la maniere dont l'orage menaçant, formé par les bannis de la faction Pitti, fut dissipé, comme par enchantement, prouve que l'adresse et les moyens de corruption étaient bien plus puissans alors que le courage militaire.

La paix faite, il y eut un magnifique tournoi pour en célébrer la conclusion. Cette circonstance produisit deux des poëmes les plus remarquables du quinzieme siecle ; *la Joute de Laurent de Medicis*, *par Lucas Pulci*, frere de Louis, auteur du *Morgante ;* et *la Joute de Julien de Medicis*, *par Ange Politien.* Ce dernier poëte n'avait alors que quatorze ans. Vers cette même époque, Landin publia ses *Disputationes*

*Camaldulenses*, ouvrage du genre des *Tusculanes*, dans lequel les deux freres Medicis étaient iutroduits, comme interlocuteurs. Laurent lui-même était déja poëte ; il l'avait été même avant l'âge. — Roscoe, en parlant de ses premiers sonnets, parle trop sérieusement peut-être de ses premieres amours, auxquelles il les attribue ; car il paraît, au contraire, qu'elles furent le fruit d'une imagination poëtique, bien plutôt que ses poésies ne furent celui de sa passion.

Pierre de Medicis mourut en 1469 ; et Laurent lui succéda dans l'administration suprême de la république. Deux jours après cet événement, il reçut la visite des principaux habitans de Florence, qui vinrent le supplier de gouverner l'État, de la même maniere que son pere et son ayeul. Nous ne pouvons gueres maintenant nous faire une idée bien précise des moyens par lesquels l'autorité d'un seul se trouvait combinée avec les formes populaires : mais il est probable que pour cela les Medicis avaient l'adresse de se faire donner et de retenir dans leurs mains les principaux offices de l'État, ou du moins d'y faire parvenir leurs amis et leurs créatures. . . . . Laurent jouait à Florence le même rôle que Périclès jadis à Athenes. Sans doute le premier moyen de cette famille était son immense richesse : elle l'avait acquise dans le commerce, et particulierement dans celui des marchandises du Levant, qui se faisait par Alexandrie : ils y avaient joint de grandes cultures, soit en fermes à grains, soit en vignobles : mais la plus fructueuse de leurs entreprises fut l'établissement de maisons de banque dans

presque toutes les villes commerçantes de l'Europe. Du reste, on n'en doit pas moins admirer l'emploi munificent de cette grande fortune. Suivant le tableau qu'en donne Laurent, ses ancêtres avaient dépensé en monumens de bienfaisance ou d'utilité publique, 663,755 florins, depuis le retour de Cosme de son bannissement. Il ajoute même qu'on pourrait porter ce résultat beaucoup plus haut. Quant à lui-même, ses dépenses en bâtimens publics, en collections d'antiquités, en bibliotheques, en pensions accordées aux savans et aux artistes, se montent à des sommes exorbitantes. Il établit une école de peinture et de sculpture, où Michel-Ange mit au jour ses premieres productions. Dans les représentations publiques, fêtes, prix littéraires, il étala la magnificence de l'ancienne Rome.

Ce qui peut étonner au milieu de tant d'objets de distraction, c'est que l'un des principaux délassemens de sa vie domestique, fut la culture de la philosophie de Platon: Ce qui doit étonner encore plus, c'est qu'au milieu de toutes les jouissances du luxe, au milieu des intrigues et des affaires de la vie publique la plus active qui se puisse imaginer, on étudiait chez lui le platonisme, avec autant d'ardeur et de régularité, que dans un cloître. Marsile Ficin, le grand champion de cette secte, avait été, comme nous l'avons dit ci-dessus, l'un des instituteurs de Laurent; et l'académie platonique, fondée du tems de Cosme, florissait maintenant avec un nouvel éclat sous son petit-fils.

Après avoir rendu compte d'un poëme philosophique de Laurent, dont l'objet est de tracer le

tableau succinct des doctrines platoniques, l'auteur ajoute :

« Pour donner encore plus de consistance à ces études et aux opinions qu'elles avaient pour but de répandre, Laurent et ses amis formerent le projet de renouveller, avec une magnificence extraordinaire, la fête solemnelle, consacrée à la mémoire du philosophe leur maître, qu'on avait célébrée très-exactement tous les ans, parmi ses disciples, depuis sa mort, jusqu'au tems de Plotin et de Porphyre, mais qui pendant douze siecles, avait été suspendue par les bouleversemens survenus dans le monde politique et littéraire. Le jour fixé pour cette fête, fut le 7 de novembre qu'on supposait être l'anniversaire, non-seulement de la naissance, mais aussi de la mort de Platon, arrivée au milieu de ses amis, et dans un banquet joyeux, à la fin de sa quatre-vingt unieme année. La personne que Laurent avait nommée pour présider la cérémonie à Florence, était François Bandini, que son rang et son savoir rendaient également propre à remplir dignement cette place. Le même jour, une autre compagnie se réunit, dans le même objet, à Villa-Carreggi, maison de campagne de Laurent : il présida lui-même cette derniere en personne. Dans ces assemblées, auxquelles étaient invités les hommes les plus savans de l'Italie, il était d'usage qu'après-dîner un des membres choisît quelques passages des écrits de Platon, qui devenaient l'objet d'une discussion réguliere, chacun des convives cherchant à éclaircir les endroits obscurs, à saisir le vrai sens des points douteux. Par cette institution, qui dura pendant plusieurs années,

la philosophie de Platon jouit, non-seulement d'un crédit véritable, mais d'une grande splendeur ; et ceux qui la professaient étaient regardés comme les hommes les plus respectables et les plus éclairés du siecle.

„ Tout ce que Laurent protégeait, devenait bientôt l'objet de l'admiration de Florence et conséquemment de toute l'Italie. Son goût faisait la mode ; et ceux qui le prenaient pour modele, qui se livraient aux mêmes travaux ou aux mêmes délassemens, ne manquaient point d'obtenir leur part des applaudissemens et de la gloire attachés à toutes ses actions.

„ Il serait curieux, si nous avions assez de documens pour cela, de rechercher jusqu'à quel point les doctrines platoniques influerent sur les systêmes des tems : il serait sur tout bien intéressant de voir quelle espece de compromis ou d'alliance, elles formerent avec les croyances religieuses professées par les savans. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la piété chrétienne de Laurent paraît avoir marché de front avec son platonisme.

„ De tous les hommes-de-lettres qu'il protégeait, Ange-Politien fut celui qui entra le plus avant dans sa faveur. Ce n'était pas son protégé ; c'était son ami. Laurent le nomma le tuteur de ses enfans. Il est vrai que les querelles continuelles élevées, après sa mort, entre Clarice, sa veuve, et l'homme-de-lettres, qui n'était pas toujours d'un caractere très-facile, força ce dernier à résigner son emploi. Mais tant que Laurent vécut, leur amitié réciproque n'éprouva pas la moindre altération. „

L'événement politique le plus remarquable de la vie de Laurent, est la conspiration des Pazzi. Le quatrieme chapitre de cette histoire en contient un récit intéressant. On y voit un pape (1), un cardinal (2), un archevêque (3), et plusieurs autres ecclésiastiques s'associant avec une troupe de bandits, dans le but de faire périr deux hommes, l'ornement de leur siecle et de leur nation ; et pour mieux assurer le succès de leur crime, violant toutes les lois de l'hospitalité, bravant le respect qu'on était bien du moins en droit d'exiger d'eux, pour le lieu de la scene, laquelle se passa dans une église ; enfin, foulant aux pieds tout sentiment de révérence pour le mystere que leurs discours imposteurs peignaient comme le plus redoutable ; car c'était au moment de l'élévation de l'hostie, lorsque toute l'assistance prosternée, et les assassins eux-mêmes étaient supposés dans la présence immédiate de Dieu, que les coups furent portés, et leur horrible attentat consommé autant qu'il était en eux.

Mais cet événement mérite plus de détails. Nous les renvoyons au prochain numéro, notre article devant d'ailleurs s'allonger encore, et ne pouvant entrer tout entier dans le numéro d'aujourd'hui.

---

(1) Sixte IV.

(2) Riario, neveu du pape.

(3) Salviati, archevêque de Pise.

# ANTIQUITÉS.

C'est par l'étude que nous sommes
Contemporains de tous les hommes,
Et citoyens de tous les lieux.

LAMOTTE.

*Essai sur les Antiquités du Nord, et les Anciennes Langues septentrionales; par* CHARLES POUGENS. *Brochure* in-12 *de* 50 *pages, caractere Petit-Texte. Prix,* 25 *sous pour Paris; et* 30 *sous, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez* POUGENS, *libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre,* n°. 246; *et chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

SUITE DE L'EXTRAIT, *page* 78.

ON revient volontiers sur ses pas lorsqu'on traite une matiere aussi instructive qu'elle est attachante par elle-même; qui nous transporte dans les premiers âges du monde, des Homere, des Hérodote; dans ceux des Platon, des Plutarque; de sorte qu'on croit vivre avec ces hommes célebres, et les entendre parler eux-mêmes. Introduits en quelque sorte, auprès de ces savans de différens siecles et de divers pays, par l'auteur de l'*Essai*, on les écoute, et ils nous instruisent avec lui. Il a su mettre à profit dans cette dissertation, les auteurs grecs et latins dans presque tous les genres, depuis la naissance des lettres la plus reculée jusqu'au tems où nos meilleurs écrivains dans ces deux langues mortes ( Vossius Scaliger, etc. )




Scaliger, etc.) leur ont succédé, et n'ont point été oubliés dans son travail. Enfin, les plus savans Archæologues et Glossographes modernes de différens pays ont achevé de compléter cette ample moisson (1).

Voilà le but que l'Auteur de la dissertation paraît avoir atteint, comme on a tâché de le faire voir dans l'analyse précédente. Quant au présent article, voici à quoi il va se borner; à quelques remarques sur les étymologies, remarques qu'a fait naître la lecture de la dissertation dont on parle; puis à des renseignemens concernant les ouvrages et l'Auteur, par l'intérêt que l'on prend à sa personne lorsqu'on le lit; et plus encore, lorsqu'on a l'avantage de connaître ce philosophe sensible, aimable et vertueux; ce connaisseur instruit et passionné des beaux-arts; ce cultivateur laborieux, et avec succès, des sciences et des lettres; en un mot, ce philosophe aussi étonnant qu'infortuné dans plusieurs circonstances de sa vie.

Revenons d'abord à la dissertation de l'Auteur. Oserait-on faire un reproche au cit. Pougens? Le plus grand nombre des lecteurs ne voit pas une analogie marquée entre les mots ὑδωρ et *doun*; πεντε et *pump*. C'est le système de Boxhornius qu'il expose

---

(1) Depuis les Glossographes les plus anciens jusqu'à la Grammaire et Dictionnaire *Tartare-Mantchou* du savant et laborieux Langlès; « celui de nos modernes qui a le plus » éteudu la connaissance dans les langues orientales, en » dotant la philosophie et la littérature d'un nouvel idiôme, » au moyen duquel on pourra connaître un jour l'histoire » d'une des parties les plus intéressantes du globe. »

ici ; mais le livre du cit. Pougens étant élémentaire, destiné à des commençans, on ne saurait trop se mettre à leur portée. Quant au rapprochement des mots *ar* et *halen*, pour leur donner entre eux plus de ressemblance, peut-être aurait-on dû ajouter par rapport à ce dernier mot, *halen*, que chez plusieurs nations, dans les mots qui lui ressemblent, souvent les deux dernieres *voyelle* et *consonne* ne se prononcent pas; et souvent encore peuvent servir d'*articles* dans leur langue, comme en français, *le*, *la*, *les*.

L'un des plus savans hommes de l'Europe, dans plusieurs genres différens (le cit. Verdier, médecin), à qui j'avais prêté cette dissertation, qu'il a lue avec intérêt, m'a fait part à ce sujet, de ce qu'il avait dit un jour à M. Court de Gebelin, et qui fut pour lui une découverte et un trait de lumiere. Ce qui instruisit le savant Auteur du Monde primitif, pourrait aujourd'hui instruire d'autres personnes adonnées à ce genre d'étude, et leur faire également plaisir. Je pense donc devoir leur communiquer cette idée singuliere, neuve, vraie, et extrêmement avantageuse, puisqu'elle pourra servir de clef à d'autres étymologies dans plusieurs langues différentes.

Ici, le cit. Verdier se sert de la langue latine de préférence, parce qu'elle dérive des premieres langues; parce qu'elle est la principale mere des langues modernes; et qu'elle tient ainsi, en quelque sorte, le milieu entre les premieres langues et les dernieres.

Il s'agit de la signification des terminaisons latines. Chaque terminaison, dit-il, a son sens, comme

dans *Roma*nus, *domi*nus. *Us*, masculin, signifie *le male*, *le*; *a* feminin, *la femelle*, *la*; *is* (civis) est commun, et signifie *l'un* et *l'autre*, *le la*; *um*, e neutre, *ce*, *la chose*, *l'affaire*. Mais il ne faut pas confondre la terminaison avec la *finale*, *n* dans ces mots, comme dans les exemples suivans :

*Roma*-n-us : *us*, l'homme, l'habitant; *n*, de; *Roma*, Rome.

*Domi*-n-us : *us*, le maître; *n*, de; *domi*, la maison.

Il est encore à remarquer, dit le même étymologiste, que les terminaisons latines des verbes *are*, *o*, (de *arare*, *aro* travailler), signifient *faire*. Exemple : ama*re*, amo, aimer, pour dire *faire le pere* et *la mere*, à l'égard de quelqu'un de *am*, terme oriental, qui signifie *pere* et *mere*, sous entendu *ad*, de *ath*, oriental, préposition, signe du régime actif... Le citoyen Verdier pense que les racines primitives sont en petit nombre dans chaque langue, etc.

Ce que je ne puis qu'indiquer légerement ici, les bornes de cet article ne me permettant pas de m'étendre davantage, sera expliqué et développé dans un article entier, fait *ad hoc*, que l'Auteur a bien voulu me communiquer. Il y expose et démontre clairement la vérité, et les avantages infinis de ce système pour ceux qui s'appliquent à l'étude des langues.

On a omis dans l'Extrait précédent, de dire qu'on sait gré à l'Auteur de l'*Essai*, d'avoir su y enclaver un fragment précieux sous plusieurs rapports, d'Histoire ancienne (du septieme siecle); tiré du *British Museum* de Londres, qui réunit à-la-fois plusieurs avantages. En effet, ce morceau historique nous donne

une idée sommaire des peuples de ce tems-là, de leur crédulité, de leurs superstitions, de leurs cérémonies religieuses, de leurs arts, de leurs forces navales, etc. Un autre avantage qui n'est pas moindre ici ; il est un heureux épisode qui repose l'attention du lecteur fatigué par une lecture hérissée d'une multitude de noms, de citations et de discussions savantes.

Par la même raison, on aime les sommaires, les sous-divisions courtes, claires, et en quelque sorte généalogiques des différentes langues, adoptées par Jean Ihre. On lui sait gré de cette condescendance pour ses lecteurs. Dans les articles précédens, on eût également desiré de l'Auteur de l'*Essai*, un plus grand nombre de sections et de sous-divisions à-peu-près semblables, autant qu'il eût été possible, comme par exemple, *Mythologiques*, *Historiques*, *Religieuses*, *Grammaticales*, etc. Et à cet égard, l'Auteur sans doute est plus en état que le rédacteur de cet article d'imaginer lui-même d'autres divisions plus marquantes. Il est certain que la sécheresse et l'aridité sont inévitables dans les premiers sentiers de cette science étrangere à bien des lecteurs, et à-la-fois si difficile et si étendue. On conviendra que ces divisions facilitent l'étude, soulagent la mémoire, et rafraîchissent l'attention de l'étudiant. Par la même raison, et pour ceux qui desirant s'adonner à cette science veulent revenir sur leurs pas, revoir et particulierement étudier telle ou telle partie, tel système, on eût desiré une *table alphabétique* de ces principaux systêmes et des opinions remarquables

des savans les plus célebres, mentionnés ou analysés dans la dissertation.

Au reste, on a lieu d'être étonné, lorsqu'on sait que l'Auteur de l'*Essai*, qui s'applique particulierement à l'étude des *Antiquités* et des *Langues anciennes;* dès l'âge de 22 ans, a été privé de la vue, c'est-à-dire du sens le plus essentiel, et si nécessaire à une science qui demande des recherches infinies, des objets continuels de rapprochement et de comparaison; qui exige les meilleurs yeux, et pour laquelle le moindre trait change le sens d'une lettre, d'un mot, d'une phrase. On ne sera pas moins surpris d'apprendre que cette privation n'a rien ralenti de son imperturbable assiduité et vivacité dans ses travaux; on ne le sera pas moins de connaître la variété et la multiplicité de ses connaissances et de ses succès. L'éleve de d'Alembert, qui avait mérité d'être dans la familiarité de la plupart de ses illustres compétiteurs dans la même carriere, et qui aujourd'hui est l'ami de Lalande, doit naturellement éveiller l'attention de ceux qui chérissent les sciences et les lettres. Sous ces différens titres, je profiterai de la circonstance pour rappeller ici, autant que je pourrai me les rappeller moi même, les divers Écrits de ce philosophe intéressant.

### *Ouvrages du cit.* POUGENS.

*La Religieuse de Nîmes;* drame déchirant. Il est à remarquer, que le cit. Pougens est le premier Auteur dramatique qui ait exposé sur notre scene l'ame sensible et vertueuse d'un Évêque de France, et qui

ait su ouvrir par-là une mine riche et féconde au théâtre de la Nation.

*Récréations Philosophiques*, quatre volumes *in*-12. Ce livre renferme plusieurs pensées profondes de métaphysique, de morale et de politique.

*Voyage sur les bords du Rhin, en Hollande et en Angleterre*, de G. Forster, l'un des compagnons de Cook, avec des notes critiques, etc. Trois volumes *in*-8°., traduction de l'allemand. Les *notes*, particulierement sur l'*Angleterre*, où l'Auteur a résidé quatre années, font connaître l'état actuel des beaux-arts et des sciences, et les meilleurs artistes dans tous les genres, de la Grande-Bretagne, qu'il sait apprécier (1).

*Voyage de Botany Bay* de John With, avec des notes sur l'Histoire Naturelle, les mœurs, etc. Traduction de l'anglais. Un volume *in*-8°.

*Le Vocabulaire des Privatifs Français*. Un volume *in*-8°. Ce précieux recueil, l'objet de recherches considérables, d'un travail de trois années, est un rapprochement continuel avec la nôtre, des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise. Cette comparaison démontre que l'allemand est infiniment plus abondant que le Français; et que la langue anglaise, beaucoup plus riche que la fran-

---

(1) Né avec un amour passionné des arts et des sciences, et qui se manifesta de bonne heure par des succès surprenans dans la musique, le dessin, la peinture, etc.; et tout jeune, entraîné par son goût, vers le centre des beaux-arts, je veux dire à Rome, où il a demeuré trois ans, il avait à peine 21 ans, qu'il y fut reçu professeur de l'académie de peinture.

çaise, a environ 1300 privatifs, que nous n'avons point. Ce rapprochement prouve bien la vérité de ce bon mot de Voltaire, que *la langue fançaise est une indigente orgueilleuse à qui il faut faire la charité malgré elle.* Mais aussi on pourrait ajouter, " que la langue " anglaise est une pirate hardie, qui se pare auda- " cieusement des dépouilles de toutes les nations. "

Un savant et curieux *Traité sur les Cataclismes* ou *Déluges, les Révolutions du Globe, le Principe sexuel, et la Génération des Minéraux;* un volume *in*-8°.

De plus, le cit. Pougens prépare un *Dictionnaire des Privatifs dans toutes les langues;*

Un *grand Dictionnaire Étymologique complet de la Langue française*, auquel il travaille depuis vingt ans, dont il est parlé plusieurs fois dans la dissertation qui a été l'objet de ces deux Extraits. Dans ce Dictionnaire on distinguera :

Un *Vocabulaire Polyglotte* (ouvrage trés-philosophique) *des idées primitives*, ou *des mots de premiere nécessité*, avec des distinctions que le changement ou l'altération des lettres a dû produire dans la maniere de prononcer. Voilà ce que l'Auteur nous promet, et c'est un engagement solemnel envers le Public, dont le monde savant ne lui fera pas de grace. Enfin, son *Essai sur les Antiquités et sur les Langues anciennes* est un grand arbre chargé de fruits, et qui en promet bien davantage.

E. B. L. N.

# AGRICULTURE.

*De la fertilisation des terres, et moyen de faire de la chaux avec le feu solaire; nécessité de conserver et d'améliorer les forêts, par rapport à l'agriculture, etc.* par le citoyen BEXON. In-8°. *de* 161 *pages. A Paris. L'an V.*

LE cit. Bexon montre, dans ce petit écrit, plus de zele pour le bien public et pour l'agriculture en particulier, que de justes notions de physique et de chymie. L'objet de ce mémoire est de procurer les moyens de produire, sans frais, ou du moins à très-peu de frais, une quantité immense de chaux. Cette chaux serait employée à *amender* les terres pauvres et ingrates. Quant au moyen d'opérer cette conversion de pierre calcaire en chaux, l'auteur l'a trouvé dans le miroir ardent de Buffon, composé d'un grand nombre de glaces planes. *Chaque commune* serait pourvue d'un semblable instrument, et la saison de l'hiver serait employée à calciner toutes les matieres calcaires que l'on pourrait se procurer dans les environs. On mêlerait ensuite cette immense quantité de chaux aux terreins mis en culture depuis long-tems, ou destinés à être cultivés.

— Je ne sais, s'écrie le cit. Bexon dans son enthousiasme philantropique, quels avantages l'agriculture et toute la société n'auraient pas à se promettre de cette pratique; la terre végétale, augmentée par-tout autant que l'on voudra; le bois,

employé auparavant à faire de la chaux, épargné; un moyen simple, facile, universel, de fertiliser les terres en domptant la nature, et de l'obliger de briser, d'atténuer et d'employer à la végétation des matieres qu'elle retenait encore pour long-tems dans l'amas des corps bruts, offrent l'idée la plus avantageuse des changemens qu'on pourrait attendre de l'exécution des vues qu'on propose.

— Je me suis attaché à décrire les effets du miroir asbestique (c'est le nom que donne l'auteur au miroir de Buffon), sur-tout par rapport à la fertilisation, tant parce que c'est sa plus grande et sa plus universelle utilité, que parce que c'était l'objet principal de cet ouvrage; mais le feu solaire avec une puissance si merveilleuse en agriculture, n'en aurait pas une moins étonnante dans les arts. D'abord, on conçoit que la quantité énorme de chaux qu'on pourrait exploiter, suffirait et pour l'engrais des terres, et pour les bâtimens. On ne serait donc plus obligé de la cuire; le prix en baisserait, même dès les commencemens, de plus de trois quarts; et malgré cette grande diminution, je suis persuadé que les premiers essais dédommageraient amplement des frais de la construction du miroir. On aurait le plâtre de même que la chaux; car il ne demande ni un autre degré de chaleur, ni des manipulations différentes. Tous les arts qui ont rapport à la métallurgie devraient, sans doute, attendre du feu solaire des phénomenes singuliers, de nouvelles analyses, opérées par un feu infiniment plus puissant que le feu ordinaire, et qui serait capable de *pétrir*

ou de séparer des matieres sur lesquelles le feu ordinaire n'a point de prise.....,

Après l'exposition de ces brillantes vues, l'auteur termine son mémoire par cet avis prudent : — En indiquant aux hommes une nouvelle puissance dans la nature, faisons des vœux pour qu ils n'en abusent pas. Promethée nous apporta le feu du ciel ; il fut puni des Dieux.

Ne craignez rien, citoyen ! non-seulement les hommes seront dans l'impossibilité d'abuser de votre présent ; mais il leur sera même moralement impossible d'en faire usage. Vous en serez convaincu, si vous lisez avec impartialité les observations suivantes :

En général, votre mémoire entier porte sur la supposition que les terres ne manquent de fertilité que par l'absence de la chaux, ou de la terre calcinée. Mais Tillet a prouvé que les meilleures proportions d'une terre fertile pour les blés, sont trois huitiemes d'argile, deux de sable, et trois de recoupes de pierre dure, c'est-à-dire, trois de pierre calcaire. Il faudrait donc, pour que l'objet du mémoire eût une utilité générale, que la plus grande partie des terres fût formée d'un mélange d'argile et de sable, ou de parties quartzo-argileuses ; afin que l'élément calcaire leur devînt nécessaire à toutes. Cependant le fait n'est pas tel ; et l'on observe constamment qu'il existe peut être autant de terreins, tels ceux de la ci-devant Champagne, infertiles par excès d'élémens calcaires, qu'il y en a où surabonde la glaise, c'est-à-dire l'argile.

De cette observation générale, descendons aux

détails du mémoire. L'auteur dit que le caillou devient bolaire et glaiseux : que le roc vif, l'aigre granit se fêlent et deviennent terreux..... Les minéralogistes ne croient plus à cette conversion du quartz en argile adoptée par Buffon. Les quartz, les silex, les granits, etc., se délitent, parce qu'ils sont formés de lames superposées ; mais en se brisant et s'atténuant, ils ne changent point de nature. Quelle que soit l'atténuation des parties d'un silex, le potier chercherait en vain à le travailler sur sa roue, etc.

— On connaît depuis long-tems la fécondation des terres par la chaux ordinaire.... Nul engrais plus durable ni plus puissant que la chaux, etc. Mais l'auteur aurait dû restreindre cette propriété de la chaux aux terres argilo-quartzeuses, auxquelles elle fournit le troisieme élément qui doit constituer les terres fécondes.

Le cit. Bexon convient que ce principe de la fertilisation n'a pas été ignoré des anciens. — Pline en parle avec cette noblesse et cet essor qu'il donne à toutes ses pensées. « Les Gaulois, dit-il, tirent » des entrailles de la terre la marne dont ils sa- » turent leur sol. » Par la description qu'il donne de cette marne, ajoute l'auteur, il paraît que c'était une sorte de *spaar* calciné, et qu'il tombait de lui-même en détriment. Pline continue. « Les moyens » de fertiliser la terre par l'argile blanche, la terre » mégarique, la tufeuse et la craie, sont bien con- » nus ailleurs ; les peuples de la Saône et les Pic- » tones *( ceux du Poitou )*, font usage de la chaux. » Les Ubiens *( ceux de Cologne )*, sont les seuls » peuples que nous connaissons qui cultivent un

„ sol rendu très-fertile par une terre qu'ils y ré-
„ pandent, et qu'ils puisent par-tout sous leurs
„ pas, à deux ou trois pieds de profondeur. Les
„ Gaulois se servent de terre colombine. „ Ce qu'en dit Pline, poursuit le cit. Bexon, nous montre cette terre colombine comme une marne argileuse, toute semblable au *falun* de Touraine. Ces indications sont d'autant plus précieuses que la plupart regardent le pays que nous habitons.

Ce paragraphe mérite une discussion pour rétablir le véritable sens du texte de Pline *(lib. XVII, cap. VII et seqq.). Alda est ratio quam Britannia et Gallia invenere alendi cum ipsa, quod genus vocant margam... Græci leuco argillam vocant candidam argillam, qua in megarico agro utuntur... Marga... est alba, rufa, columbina, argillacea, tofacea, arenacea... Hedui et Pictones calce uberrimos fecere agros.... Ubios solos gentium novimus qui fertilissimum agrum colentes, quacumque terra intrà tres pedes effossa, et crassitudine injecta lætificent.* Tels sont les paroles de Pline, dont les lignes ci-dessus tracées paraissent être la traduction. Nous avons eu beaucoup de peine à les trouver. Au reste, il n'y est point fait mention de craie, et le mot *creta* qui aurait pu induire en erreur un traducteur médiocre, n'y est pas énoncé. On sait que *creta* désignait l'argile, et non une substance calcaire ou calcinée. Pline fournit lui-même plusieurs exemples de cette acception. Nous ne connaissons pas le mot qui désignait la craie chez les Romains.

Admettons pour un instant que la terre calcaire calcinée soit la *marne* universelle, ou plutôt l'*amendement* universel. On peut douter que l'auteur ait

trouvé un moyen praticable, et peu coûteux pour opérer cette calcination. Il propose l'usage du miroir de Buffon, et il en demande un pour chaque commune. Voici la description du miroir *asbestique*. —Il suffit de vingt-cinq à trente glaces de huit pouces ou un pied en quarré chacune : il faut les choisir bien nettes et garnies d'un étain bien vif et bien pur. On les montera dans un chassis de maniere que celle qui sera au milieu sera comme le centre de la machine, et décidera de l'inclinaison que doivent avoir toutes les autres.... Je donnerai une idée familiere de cet assemblage, en le comparant au fond de ces cloches de melonniere qui sont faites de carreaux de verre, unis par des filets de plomb ; seulement il faudrait que chaque petit cadre, ou chaque rond de cadres contigus fût mobile, au moins en un sens, c'est-à-dire pût s'incliner et s'élever ; le soleil ne restant sensiblement qu'un très-petit tems au même point, il faut que le miroir puisse en suivre les situations, et que son travail puisse se continuer au moins depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi.....

Nous nous arrêtons ici, parce qu'il y a encore trois pages employées à décrire les moyens de faire agir les glaces. Et c'est une machine aussi compliquée que l'on veut placer dans chaque commune, c'est-à-dire dans 40,000 locaux différens !... Et c'est une machine aussi compliquée que l'on veut faire mouvoir par les mains les moins exercées aux arts méchaniques ; celles des laboureurs !

Les *Réflexions sur la nécessité et les moyens de conserver et d'améliorer les forêts*, qui suivent le mémoire pré-

cédent, sont écrites d'un style emphatique qui empêcherait seul l'amateur de l'économie politique de rechercher les bonnes vues qui s'y trouvent semées. On doit se rappeller combien le style apprêté, amphigourique de Quesnay, le patriarche des *Économistes*, attira de railleries et de sarcasmes à ses disciples, recommandables cependant par la pureté et la droiture des intentions.

L'auteur desire de voir les bois communs mieux divisés et mieux répartis, en prenant la population pour bâse principale. Il propose d'empêcher de bâtir des habitations dans le voisinage, et bien moins encore dans l'enceinte des forêts, à cause de la facilité pour les dégrader qu'offre de semblables habitations. Il s'éleve contre les *parcours* des bestiaux, et sur-tout des chevres et des moutons dont la dent cruelle détruit en un jour l'espérance de vingt années. D'ailleurs, le pacage des forêts nuit à l'agriculture en absorbant sans fruit les engrais que le bétail répandrait sur les terres cultivées; et cette nourriture est peut-être trop *aigre* pour le bétail qu'elle amaigrit. Le cit. Bexon recommande les dessechemens des marais qui se trouvent enclavés dans les forêts, et la plus grande surveillance sur les scieries qui facilitent les délits forestiers. Une proposition moins sage, parce qu'elle est presque impraticable, termine ce mémoire sur les forêts; elle tend à approvisionner toutes les communes, de tourbes et de houille, et d'en fournir les pauvres en guise d'aumônes, afin d'épargner les bois.

Quelques vues sur les soins qu'exigent les lits des rivieres par rapport à l'agriculture, et les rapports

faits aux conseils par Poulain-Grandpré et Basson, sur la législation forestiere, forment la seconde partie de ce recueil, qui est un gage du civisme du cit. Bexon. Puisse-t-il consacrer plus de tems à l'étude de la physique et de la chymie ; ses travaux seront mieux dirigés et plus utiles !

---

# POÉSIE.

## LE CHANT DU RETOUR.

*Paroles du cit.* CHÉNIER, *musique du cit.* MÉHUL ; *exécuté par le Conservatoire de musique, décadi dernier, à la réception du général* BONAPARTE.

### LES GUERRIERS.

CONTEMPLEZ nos lauriers civiques ;
L'Italie a produit ces fertiles moissons ;
Ceux-là croissaient pour nous au milieu des glaçons ;
Voici ceux de Fleurus, ceux des plaines belgiques.
Tous les fleuves surpris nous ont vus triomphans ;
Tous les jours nous furent prospères ;
Que le front blanchi de nos peres,
Soit couvert des lauriers cueillis par leurs enfans.
Tu fus long-tems l'effroi, sois l'amour de la Terre,
O République des Français !
Que le chant des plaisirs succede aux cris de gloire ;
La Victoire a conquis la Paix.

### LES VIEILLARDS.

Chers enfans, la tombe des braves
Réclame ces lauriers moissonnés par vos mains ;
Vos freres, comme vous, ont vaincu les Germains,
Délivré les Toscans, les Belges, les Bataves.

Au séjour des héros, parvenus avant vous,
Ils y tiennent vos palmes prêtes :
Leur mânes célebrent nos fêtes ;
Unis à nos concerts, ils chantent avec nous :

LE CHŒUR.

Tu fus long-tems l'effroi, etc.

LES BARDES.

Les Germains vaincus applaudissent.
Les Bardes de la France ont élevé leur voix ;
Leur lyre prophétique a chanté vos exploits,
Et de vos noms sacrés les siecles retentissent.
La Victoire a plané sur vos fiers étendarts,
Chargés de ses palmes altieres,
Venez, loin des tentes guerrieres,
Goûter un doux repos sous les palmes des arts.

LE CHŒUR.

Tu fus long-tems l'effroi, etc.

LES JEUNES FILLES.

Guerriers, votre dot est la gloire.

LES GUERRIERS.

Unissons, par l'hymen, et nos mains et nos cœurs.

LES JEUNES FILLES.

Et l'hymen et l'amour sont le prix des vainqueurs.

LES GUERRIERS.

Formons d'autres guerriers ; léguons-leur la victoire.

LES GUERRIERS ET LES JEUNES FILLES.

Qu'un jour à leurs accens, à leurs yeux enflammés
On dise : ils sont enfans des braves.
Que sourds aux tyrans, aux esclaves,
Ils accueillent toujours la voix des opprimés.

LE CHŒUR.

Tu fus long-tems l'effroi, etc.

UN GUERRIER, UN BARDE, UN VIEILLARD, UNE JEUNE FILLE.

Grand Dieu ! c'est ta main qui dispense
La gloire et la vertu, bienfaits dignes du ciel ;
La victoire descend de ton trône éternel ;
Par toi la liberté vint luire sur la France.
N'éteins pas, Dieu puissant, ses rayons précieux ;
Que d'âge en âge la Patrie
Soit libre, puissante et chérie ;
Et que nos descendans bénissent leurs ayeux.

LE CHŒUR.

Tu fus long-tems l'effroi, etc.

---

## *CHARADE.*

MON premier va souvent plus vîte qu'on ne veut,
Quand on le laisse aller trop fort sur ma derniere ;
Vous seriez inondé sans mon tout quand il pleut ;
Mais s'il vient à pourrir, sa chûte est meurtriere.

---

## *ÉNIGME.*

DE vices, de vertus, monstrueux assemblage,
Je sers au libertin, ainsi qu'à l'homme sage ;

Avec moi, l'on peut tout ; sans moi, l'on ne peut rien,
Tant pour faire le mal que pour faire le bien.
Depuis six fois mille ans je cours la terre et l'onde ;
Tantôt le malheur suit ma course vagabonde ;
Tantôt c'est le bonheur et la prospérité
Qui marchent avec moi, l'un à chaque côté ;
Je lance, je retiens le foudre et le tonnerre ;
Arbitre de la paix, arbitre de la guerre,
Je divise, j'appaise et les grands et les rois ;
J'ébranle, j'établis leur empire et leurs lois ;
Si leur front est orné d'une riche couronne,
Qu'ils sachent que c'est moi qui l'ôte et qui la donne ;
Tel je place aujourd'hui pour tenir le haut rang,
Qui se verra demain assis au dernier banc.
Precieux monumens ! superbes édifices !
Vous n'échapperez pas au sort de mes caprices !
Si je vous ai construits, si je suis votre auteur,
Je deviendrai bientôt votre entier destructeur :
Car je détruis enfin tout ce que j'ai fait naître ;
Lecteurs, à tous ces traits vous devez me connaître.

---

## LOGOGRIPHE.

A certains animaux, qui s'en trouvent fort bien,
Je fais faire très-bonne chere.
Lecteur, j'ai quatre pieds ; mais sans queue, au chrétien
Mon secours devient nécessaire.

---

*Explic. des* Charade, Énigme *et* Logogriphe *du*

Le mot de la Charade est *Sonnet ;* celui de l'Énigme est *la Montre ;* celui du Logogriphe est *Malice.*

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 1^er^. novembre 1797.*

Le Reis-Effendi a invité dernierement à une conférence M. de Kotscubey, ministre de Russie. Il paraît que la Porte a desiré être instruite plus particulierement des conditions de la paix que la cour de Pétersbourg a conclue avec la Perse, et qu'elle a eu lieu d'être satisfaisante des explications que cette cour lui a dounées.

Le divan pourrait cependant avoir des sujets d'inquiétude un peu plus graves. L'esprit de liberté fait depuis quelque tems, parmi les Grecs des provinces turques, des progrès qui doivent l'alarmer. On attribue aussi au mécontentement qui regne ici dans certaines classes, les incendies qui ont eu lieu récemment, et qui entre autres ravages, ont consumé 50 mille mesures de blé appartenant au gouvernement. On n'a pas encore découvert les véritables auteurs de ces incendies. On sait seulement que quelques scélérats qui leur avaient servi d'instrument ont été étranglés.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 25 novembre.*

Le rédacteur d'un papier périodique de cette ville ayant hasardé quelques propositions offensantes pour la souveraineté, vient d'être condamné à un emprisonnement de trois mois dans la citadelle C'est le premier exemple de sévérité de ce genre qui ait été

donné ici depuis long-tems. Les gouvernemens qui veulent reprimer les abus de la liberté de la presse ne sont pas dans un médiocre embarras. Les punitions irritent et peuvent provoquer des excès : l'impunite encourage. Le parti qu'on doit prendre, sans que l'autorité légitime en souffre, et sans que la saine philosophie en murmure, est encore à trouver ici, comme ailleurs.

Les corsaires, tant français qu'hollandais, qui ont croisé cet été dans la mer du Nord, sont à présent de retour. Plusieurs des vaisseaux de guerre anglais qui avaient établi leurs croisieres dans cette mer, viennent aussi de l'abandonner. Nous devons du moins aux rigueurs du climat de ces parages quelque répit aux calamités de la guerre.

Les duchés de Sleswig et de Holstein offrent une preuve frappante de l utilité des assurances contre les incendies. Les pertes causées par ces accidens, dans toute l'étendue de ces duchés pendant l'année derniere, ne s'élevent pas au-dessus de 43 568 rixdalers ( environ 217,840 l. ) ; et la somme destinée à y faire face est de près de 16 millions.

Le comte d'Ahlefeldt, qui avait été nommé envoyé extraordinaire du roi à la cour d'Espagne, va se rendre en la même qualité auprès de la République Batave.

*Du 28 novembre.* Notre ministre plénipotentiaire auprès de la diete de Ratisbonne, M. Dicden, va se rendre au congrès de Rastadt pour y veiller aux intérêts du duché de Holstein. Il emmene avec lui, comme secrétaire de légation, M. de Ciben, et comme conseiller de légation, le professeur Eggers, dont l'érudition pourrait être mieux employée que dans un endroit où les *déductions* n'auront probablement pas une influence décisive.

Le grand écuyer baron Hamilton, et le chambellan comte de Rosen, viennent d'arriver de Stockholm pour notifier à notre cour le mariage du roi de Suede.

# ALLEMAGNE.

*De Vienne, le 26 novembre.*

L'empereur vient de publier une ordonnance relative aux Juifs de Bohême. Elle leur accorde des avantages considérables, qui les mettront presqu'au niveau des autres sujets; en revanche, elle leur impose l'obligation de faire, comme eux, le service militaire, sans pouvoir s'en dispenser sous divers prétextes, dont la célébration du sabat ne sera probablement pas exceptée. Ainsi, dans les pays même les plus despotiques, on en revient peu à peu à croire qu'à beaucoup d'égards les hommes pourraient bien etre égaux.

Voici un pas de plus vers les idées raisonnables. Il est sérieusement question de sécullariser cinq riches abbayes de benédictins écossais et celle de Kloster-Neubourg, et d'en consacrer les revenus aux besoins de l'Etat.

L'archiduc Charles est arrivé ici le 23 au soir de son quartier-général de Schwetzingen.

Il paraît décidé que l'ambassade de Paris sera donnée au baron de Degelman, qui a été, pendant la guerre, plénipotentiaire de notre cour à Bale. Si l'énergie du caractere était absolument nécessaire pour remplir un poste aussi important, on pourrait faire un meilleur choix; mais non, s'il suffit d'y apporter un caractere conciliant et des lumieres.

Le comte de Cobenzl sera probablement remplacé à Pétersbourg par le prince de Reuss, notre ministre à Berlin, ou par le comte de Stahremberg notre ministre à Londres, où doit se rendre, en la même qualité, le comte de Dietrichstein, aussi-tôt qu'il sera revenu de sa mission de Pétersbourg. Au milieu de ces changemens, on demande quelle place est réservée à M. de Cobenzl, qui a tant de titres pour n'être pas oublié.

Le bruit se répand que l'archiduc palatin du royaume de Hongrie épousera l'aînée des princesses

de Russie, qui se rendra ici au printems prochain, pour être instruite dans la religion catholique. Ce qui pourrait faire douter de cette nouvelle, c'est le zele connu de Paul Ier. pour la propagation de la religion grecque; ce sont les efforts qu'il fait pour y rattacher même les Catholiques disseminés dans son vaste Empire. La nation russe tient en effet avec fanatisme à sa religion. Le malheureux Pierre III en fit, il y a 35 ans, une expérience fatale, qui n'est pas perdue pour son fils. Cependant des raisons majeures de politique pourraient l'emporter sur ces considérations.

Il paraît que les six archiducs, freres de l'empereur, vont être répartis comme gouverneurs généraux dans ses Etats héréditaires ; que l'archiduc Charles sera nommé vice roi des deux Galicies; et l'archiduc Antoine, vice-roi de Bohême ; et que le Tyrol, la Styrie, la Carinthie et la Carniole seront réservés pour les quatre autres. François II croit donc n'avoir rien à redouter des inconvéniens de ces sortes d'apanages, qui ont de tout tems porté le trouble dans les maisons souveraines. Cette noble confiance honorerait beaucoup et ses freres et lui-même.

*De Rastadt, le 5 décembre.*

C'est hier que les diverses députations se sont réciproquement légitimées par l'exhibition de leurs pleins pouvoirs ; et on assure que les séances du congrès s ouvriront le 15. Quoique presque tous les plénipotentiaires soient arrivés, on ne voit pas encore s'établir entre eux cette activité de communications à laquelle on s'attendait. Un grand nombre d'entre eux est peut-être déja détrompé sur l'importance du rôle qu'ils espéraient jouer ici Ils n'ont pas même la ressource des recréations qu'on leur avait annoncées, et qui du moins serviraient à les consoler de leur nullité. Les seuls habitans de cette ville paraissent n'avoir pas fait de faux calculs. Le congrès est ouvert pour eux ; et ils ont déja commencé a rançonner impitoyablement leurs illustres hôtes. Ils

trouveraient bien leur compte au déploiement des arguties diplomatiques ; mais les plénipotentiaires influens pourraient bien les arrêter au milieu de leurs spéculations avides, en précipitant un peu le dénouement.

*Du 7 décembre.* Rien ne transpire encore ici des arrangemens dont le congrès doit s'occuper. On assure seulement qu'au moment de son ouverture les plénipotentiaires français refuseront d'y admettre les deux députés que le ci-devrnt prince-évêque de Liége a cru pouvoir y envoyer, sur le motif très-plausible que des députés représentant une partie du territoire français, ne peuvent trouver leur place parmi ceux de l'Empire germanique. Les protecteurs du prince-évêque objecteront que c'est lui, et non le pays de Liége, qui envoie ces députés ; et que sa qualité de prince de l'Empire lui en assure le droit, même dans l'hypothese que ses Etats lui sont définitivement enlevés.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 28 novembre.*

Il est très-vraisemblable que le système politique de notre gouvernement n'éprouvera aucun changement; notre jeune monarque, dans les derniers tems qui ont précédé son avénement au trône, ayant été tenu constamment au courant des affaires, et s'étant accoutumé, dans ses fréquentes conférences avec M. le comte de Haugwitz, à partager les vues et les opinions de ce ministre d'Etat qui jouissait, à juste titre, de toute la confiance du roi son pere. On peut cependant augurer, d'après ce qu'on a remarqué depuis long-tems dans son caractere, qu'il y aura plus de fermeté dans ses projets, plus de suite dans sa conduite. Il ne s'écartera pas de la route qu'il trouve tracée, mais il y marchera d'un pas plus assuré.

Les députations des commerçans de Magdebourg et de Dantzick ont été chargées par leurs commettans

de faire au roi des représentations sur l'administration générale du tabac, qui doit s'étendre à ces deux villes. On prétend que sa majesté a répondu qu'il se proposait d'y aller faire un voyage, mais que d'ici à six mois au moins il ne s'opérerait aucun changement dans les diverses branches de l'administration générale.

Le duc regnant de Brunswick vient d'arriver de sa résidence dans cette capitale.

Le duc et la duchesse de Courlande et les princesses leurs filles sont aussi arrivées récemment à Friedrichsfeld, maison royale des environs de Berlin. Nous possédons d'ailleurs depuis quelques jours, dans nos murs, le prince Henri de Prusse, le landgrave de Hesse-Cassel, le prince Guillaume de Brunswick, le comte de Stolberg-Wernigerodes et autres illustres personnages, qui tous viennent présenter au roi leurs complimens de condoléance et de félicitation.

*Du* 29. M. de Jacobi est parti pour Rastadt. Deux autre personnes, déja connues en Allemagne et ailleurs par leurs talens politiques, M. le comte de Gœrtz, ministre du roi à la diete de l'Empire, et M. de Dohm, qui le représentait à l'assemblée des Etats intéressés à la neutralité de la Basse-Allemagne, feront aussi partie de la légation prussienne auprès du congrès.

On se plaît à recueillir les traits qui font présager favorablement du nouveau regne. Frédéric Guillaume III continue à vivre en particulier modeste; et sa maison, toute royale qu'elle est devenue, présentera sans doute encore le tableau des vertus domestiques. On se rappelle plusieurs des réponses qu'il a faites étant encore prince royal, et qui prouvent son goût pour l'économie, son éloignement pour un vain luxe. *Je ne mange de fruits que lorsque tous en mangent*, répondit-il un jour à quelqu'un qui lui offrait des primeurs. *Achetez des perles fausses, on croira qu'elles sont véritables*, dit-il à son épouse, qui desirait une parure que ses facultés, alors bornées, ne permettaient pas de lui accorder.

A présent, le jeune roi se promene à pied dans le parc avec la reine, comme auparavant. Il ne veut avoir qu'une seule table pour elle et pour lui.

Ses aides-de-camp mangeaient avec lui quand il n'était que prince royal. Un d'eux, qui n'a que le grade de capitaine,

crut que cet honneur lui était interdit depuis que le prince était monté sur le trône. Frédéric Guillaume l'a fait appeler: *Je ne suis pas devenu un autre homme*, a-t-il dit, je *veux que tout reste sur l'ancien pied.*

Craignant d'incommoder les paysans qui devaient, pendant la mauvaise saison, fournir leurs chevaux sur sa route, il remet au printems le voyage qu'il doit faire en Prusse pour y être couronné.

Enfin, il paraît que la liberté de la presse va être rétablie comme elle était sous Frédéric-le-Grand, et ce n'est pas la seule chose dans laquelle le jeune roi se propose de le prendre pour modele. On sait que son admiration pour ce monarque inimitable date de ses premieres années.

## ITALIE. *De Rome, le 16 novembre.*

Le signor Carlo Albani a donné ces jours derniers un dîner splendide au général autrichien Provera, et l'a mené ensuite à sa celebre maison de campagne hors de la porte Salara. Le ministre de la République Française continuant à s'opposer à ce que ce général prenne le commandement de nos troupes, celui-ci, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, se dispose à partir incessamment pour Naples.

L'avocat comte Toriozzi, destiné à remplir les fonctions de secretaire de la légation de S. S. aupres de la République de France, prendra la route de Paris aussi-tôt qu'il aura mis ordre à ses affaires.

Le ministre Bonaparte insiste, avec la plus grande force, sur la mise en liberté de tous ceux qui ont été emprisonnés ici pour cause de conspiration. Il la demande sans restriction; et il est probable que notre gouvernement ne pourra se refuser à la lui accorder ainsi.

Le peuple se plaint amérement de sa misere, de la cherté et de la rareté des vivres. Les anciens Romains demandaient *panem et circenses*: il paraît qu'on croît que les Romains modernes peuvent se contenter à moitié moins. Si on ne leur accorde pas le pain qu'ils réclament, on leur annonce avec emphâse les comédies qui doivent, pendant le carnaval prochain, les consoler de leurs privations.

Le prix excessif du vin est un de leurs grands griefs, d'autant qu'ils savent que dans le seul territoire de Velletri, on a recueilli 48 mille barils pour le compte du duc Braschi, et que de-là il les fait embarquer. L'échange des cédules contre de la monnaie de cuivre à 37 bajocchis et

demi par écu, est encore une source féconde de mécontentemens, de vexations et de fraudes. On assiége, avec une sorte de fureur, les bureaux où se fait cet échange; et peu de jours se passent sans que quelqu'un ne soit écrasé dans la foule. Il se tient de fréquentes congrégations pour remédier à ce mal; mais elles sont infructueuses, et la confusion est au comble. On parle de retirer toutes les petites monnaies, et de les remplacer par une grande quantité d'assignats, et de déclarer qu'à une certaine époque elles n'auront plus de valeur que pour les grot paiemens. On ajoute que ceux qui les porteront, soit au mont-de-piété, soit à la banque, en recevront le prix en assignats. D'autres veulent qu'au lieu de recourir à ce pap er-monnaie, on retire toutes les cédules au-dessus de 50 écus, ou au moins au-dessus de 200 écus; et que pour ces capitaux ainsi retirés, on paie un intérêt de trois pour cent qui sera hypothéqué sur les biens ecclésiastiques. En dernière analyse, ces biens seront notre dernière ressource, notre ressource du moins la plus efficace. Il sera assez singulier de voir le chef de l'Eglise recourir à son tour, pour des motifs temporels, à cette espece de sacrilége; objet de ses anathêmes dans les autres Etats; mais il faudra que la crise soit encore plus pressance (s'il est possible) pour qu'on se résigne ici à un sacrifice qui intéresse tant de personnes en crédit.

*De Venise, le 24 novembre.* Les vaisseaux vénitiens que la République Française acquiers, ont échangé leurs noms de saints contre des noms qui lui rappelleront ses principaux succès en Italie, et les braves qui sont morts en y concourant. Ils s'appelleront la *Mantoue*, la *Lodi*, la *Rivoli*, le *Laharpe*, le *Dubois*, le *Stengel*, et le jour de la bataille ou de la mort du général dont ils portent le nom; ces vaisseaux célebreront tous les ans une fête en mémoire des defenseurs morts pour la liberté. Ces fêtes vaudront bien celle des épousailles de la mer Adriatique avec le doge à bord du *Bucentaure*. Cette heureuse idee est noble et vraiment républicaine : elle est de Bonaparte.

Ce général aura laissé dans toute l'Italie des traces de son génie sage et bienfaisant. Il a donné sa sanction au projet présenté par l'abbé Marie, pour rendre le Mincio navigable; et on va s'occuper de son exécution. On construira des redoutes et des batteries le long de cette riviere, pour lier entre elles la forteresse de Mantoue et celle de

Peschiera, qui est située à son embouchure dans le lac de Garde ; et on complettera les fortifications du fort St. Georges près Mantoue. On doit aussi bâtir une citadelle à Belflore, d'où il fut si facile aux Français de canonner la ville.

Il y a eu ces jours derniers des troubles à Brescia. Quoique cette ville soit peut-être la plus républicaine de l'Italie régénérée, la diversité des opinions a armé les habitans les uns contre les autres. Quelques bataillons français y ont rétabli le tranquillité.

## ESPAGNE. *De Madrid, le 28 novembre.*

De nouveaux changemens ont eu lieu dans diverses branches de l'administration civile et militaire. La place de président de la junte de la cavalerie, vacante par la mort d'un des freres du prince de la Paix, qui en était revêtu, vient d'être donnée au lieutenant-général dom Francisco Gragera ; la vice-royauté de Navarre, au marquis de Las-Amarillas ; l'inspection générale de l'infanterie à dom Joseph Pardo, élève du feu comte Orelly : dom joseph Anduaga passe de la légation de la Haye à l'ambassade de la Russie.

*De Cadix, le 30 novembre.* Deux officiers espagnols, qui n'aiment probablement point les Républicains, ont obtenu du gouverneur la prohibition du nouveau ballet de la défense de Porto-Ricco par le brave général Castro. On présume que ce qui a choqué ces *messieurs*, c'est la crainte de voir paraître sur la scene des corsaires républicains, qui ont si vaillamment soutenu et renforcé les troupes du général Castro. On espere que le consul de la République à Cadix, et l'ambassadeur de France à Madrid obtiendront justice pour le citoyen Favier, directeur des ballets.

*Extrait d'une lettre de Cadix, du 21 novembre.*

Ce qui vient d'arriver il y a deux jours, ne peut se concevoir, et met dans tout son jour la scélératesse et l'immoralité des Anglais ; c'est le trait le plus atroce qui jamais ait été commis, et dont on n'a pas même d'exemple chez les peuples les plus barbares et les moins policés.

On se souvient, sans doute, du projet d'envahissement qu'avaient formé les Anglais, il y a quelques mois, sur la ville et le port de Carraca, et les liaisons secrettes qu'ils

avaient déja contractées, à cet effet, avec les principaux personnages de cet endroit; projet qui, s'il n'avait pas été découvert à tems, aurait eu le plus grand succès, puisque le gouvernement de cette ville et les premiers officiers de la garnison en étaient les auteurs ou complices, et qu'ils devaient, lorsqu'il paraîtrait devant le port une expédition qui se préparait sourdement à la Jamaique, livrer la ville aux Anglais. On se souvient également que c'est à la fermeté et à la prudence de l'évêque de Carraca et à l'intendant de cette ville, que l'on doit la conservation de cette colonie précieuse, et aux mesures vigoureuses qu'ils prirent de concert, et par suite desquelles il firent arrêter, dans une nuit, 62 personnes des plus notables de l'endroit, reconnues évidemment pour être entrées dans la trahison qui se tramait. On se rappelle aussi qu'on devait faire passer en Espagne ces conspirateurs et tous les papiers qui avaient rapport à leur affaire, par la premiere occasion favorable : elle se présenta bientôt, et on les expédia pour ce r yaume sur un bâtiment, à l'effet d'y être jugés suivant la rigueur des lois. Dans la traversée, ce bâtiment fut capturé par les Anglais, qui ayant eu connaissance des individus qui passaient dessus, et ayant appris que c'étaient tous les prévenus de la conspiration qui avait existé à Carraca, et qui tendait à livrer entre leurs mains la ville et la colonie de ce nom, les firent passer à leur bord, ainsi que toutes les pieces et documens de la procédure déja entamée dans ce pays, et par laquelle il constait qu'il y en avait jusqu'alors 11 d'atteints et convaincus de haute trahison.

Une frégate anglaise, qui s'est présentée hier à la vue de Cadix, avec un pavillon parlementaire, livra à nn brigantin espagnol qui sortit de cette baie avec le même pavillon, à l'effet de savoir ce que voulait cette frégate, tous ces infortunés, ainsi que les papiers qui doivent servir à leur condamnation.

Ce trait horrible, et dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, est le plus noir que ces barbares insulaires aient encore commis, et une leçon bien forte pour ceux qui, à l'avenir, seraient tentés d'imiter le gouverneur et autres conspirateurs de Carraca, et doit prouver clairement au monde entier, que les Anglais, pour venir à leurs fins, emploient toute sorte de moyens, et stipendient souvent le crime, et qu'ensuite ils abandonnent et vendent avec lâcheté ceux-là même qui ont eu assez de

faiblesse pour se laisser gagner par eux, et devenir leurs complices.

ANGLETERRE. *De Londres, le 27 novembre.*

Les Anglais sont très-embarrassés au Cap de Bonne-Espérance ; les habitans de l'intérieur refusent d'envoyer des provisions à la ville. Ils ne sont guere plus à leur aise au Bengale.

Par les derniers vaisseaux arrivés de l'Inde, on a reçu des lettres d'un officier, dont le rang garantit le credit que mérite cette nouvelle. Il écrit de Calcuta les détails suivans :

« Nous sommes extrêmement alarmés des mouvemens de Seumau-Shaw, qui est à la tête d'une armée considerable, et forte de plus de 96.000 hommes de cavalerie ; il a porté la dévastation et le carnage dans toutes les provinces qu'il a traversées. Dans celle de Delhi, tout a été passé au fil de l'épée, hommes, femmes et enfans. Notre armée est en marche pour couvrir la province de Bénarès. Si nous venions à y essuyer une défaite, les conséquences en seraient incalculables. Notre armée, quoique bien nombreuse, a l'avantage de la discipline et des armes. On n'est pas sans crainte de la part du nabab de Lucnaw, qui a refusé de payer le tribut ordinaire pour l'entretien de l'armée, disant qu'il n'a plus besoin de nos troupes. On suppose, en général, que Tippoo est l'ame de tous ces mouvemens. Si cela est, nous sommes cernés de tous les côtés. »

On vient d'établir une ligne de petits bâtimens fins voiliers, qui ne feront continuellement qu'aller et venir entre Start-Point et Ouessant. Il y en a six destinés à cet usage ; en cas de nouvelles importantes, celui qui sera chargé de l'annoncer se rendra à Portsmouth ; et si le vent est contraire, il entrera à Falmouth, d'où il se retirera pour reprendre son poste dès qu'il aura mis ses dépêches à terre.

On projette un pareil établissement entre Dunkerque et South-Foreland ; on fait aussi un relevé du canal de Bristol ; on y place des signaux et des chaloupes canonnieres. Ainsi ils ne regardent pas la descente comme aussi chimérique qu'ils semblent l'annoncer dans leurs discours de parade.

L'état présent de la marine anglaise consiste en 131 vaisseaux de ligne en activité ; 19 de 50 ; plus de 200 frégates et autant de corvettes ; et malgré cette immense force, ils ont en construction 24 vaisseaux de ligne, 3 de 50 ; 9 frégates et 5 corvettes.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 15 au 25 frimaire.*

La question, si les Juifs de Metz et d'Avignon font une corporation particuliere qui ait été supprimée avec toutes les autres, a été discutée dans le séance du conseil des Cinq-cents du 16.

Darracq ne trouve pas étonnant que ces Juifs aient prétendu qu'ils en faisaient une, pour se faire décharger du poids de leurs dettes; mais il espere que le Corps législatif saura apprécier le motif qui les fait agir. Il demande la question préalable sur le projet de Riou.

Gay-Vernon appuie Darracq, et prouve que la corporation des Juifs ne peut pas être du nombre de celles dont l'assemblée constituante ordonna la suppression.

Riou défend son projet, comme conforme aux principes. Les Juifs n'ont jamais été aubains; ils étaient donc regardés comme faisant partie de la nation. Leur corporation a, par conséquent, été supprimée comme toutes les autres. Néanmoins le conseil rejette le projet par la question préalable.

Le Directoire transmet les renseignemens qui lui ont été demandés sur les causes des brigandages qui se commettent. Il croit que la peine de mort est seule capable de les réprimer sur les grandes routes. Il demande que les voleurs saisis en armes sur les routes soient jugés militairement, et les autres par les tribunaux criminels. La gendarmerie ne lui paraît pas assez nombreuse.

Renvoyé à une commission.

Le conseil des Anciens a sanctionné, le même jour, la résolution relative à la vente des domaines natio-

naux, et celle concernant la nouvelle organisation de l Isle-de Corse.

Les séances des 17 et 18 n'ont produit aucun résultat.

Un secrétaire lit, le 19, un message du Directoire, qui annonce la ratification du traité de paix conclu à Campo-Formio, entre l'empereur et la République.

Le conseil entend ensuite un rapport de Boisset, sur la résolution du 9 brumaire, relative aux émigrés des ci-devant comté Venaissin et comtat d'Avignon. Ceux des habitans de ces pays dont la radiation a eu lieu en vertu de la loi du 29 fructidor, ou de quelques articles de celle du 25 brumaire, sont réintégrés, par cette résolution, sur la liste générale des émigrés. Le rapporteur observe que les habitans de ces pays étaient Français avant d être réunis à la France, puisque leurs mœurs, leurs habitudes, leurs rapports et leur langue étaient les mêmes. Aucune exception ne devait donc les distinguer des Français. Ainsi votre commission est d avis de l'approbation de la résolution. Ajournement.

L'ordre du jour a ramené la discussion de la résolution du 18 brumaire, concernant la decheance de l'appel

Lacoste a parlé contre : mais Tronchet ayant demandé l ajournement, il a été adopté.

Monnot reproduit, dans la séance du 17 du conseil des Cinq cents, son projet relatif à la suppression des payeurs-généraux des départemens Les différens articles sont lus par le rapporteur, et adoptés successivement.

Ils portent en substance que les payeurs généraux des départemens sont supprimés excepté ceux des armées et des ports de la République ; qu'ils seront remplacés par des contrôleurs et inspecteurs ambulans à la nomination des commissaires de la trésorerie nationale ; que le traitement de ces agens sera de 3000 et 5000 liv.

Les autres articles déterminent les fonctions de chacun d eux.

Portiez (de l'Oise), par suite de ce projet, rap-

pelle que, sous l'Assemblée constituante, la législative et même sous la conventionnelle, jusqu'à l'époque de la trahison de Dumourier, il existait un usage constamment observé, en vertu duquel les commissaires de la trésorerie faisaient passer tous les mois l'état de situation de la trésorerie; il demande que cet usage soit remis en vigueur, et que les étais soient distrbués tous les mois à tous les représentans du peuple.

Villers veut égalemenr que les administrations centrales soient chargées de vérifier tous les mois les caisses des receveurs.

Ces deux propositions sont adoptées.

Un membre, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport et propose un projet, portant que les propriétaires de bâtimens incendiés et démolis, et d'héritages dévastés pendant la guerre civile, connue sous le nom de guerre de la Vendée, seront déchargés des rentes dues à la nation sur ces édifices, s'ils s'engagent à les rétablir ou à les réparer.

Impression et ajournement.

Roger-Martin soumet de nonveau son projet de résolution relatif à l'instruction publique, lequel est ajourné après une longue discussion.

On reprend, le 18, la discussion sur les avoués.

Ludot a le premier la parole. Je ne viens point, dit-il, faire ici le panégyrique des avoués, parce que quelques orateurs en ont fait la satyre; mais puisque l'on a le malheur de naître sujet aux procès, ccmme on naît sujet à la fievre, il faut des hommes de l'art pour terminer le cours des uns, comme pour arrêter le cours de l'autre. Il faut donc des avoués; c'est un mal nécessaire: mais faut il les admettre dans le sens que présente la commission, ou dans celui que vous a présenté Pison-du-Galand? C'est là la question.

L'orateur discute l'un et l'autre projets, qu'il trouve également insuffisans. Pour les remplacer, il en propose un troisieme, ainsi conçu:

1°. Il y aura des avoués près les tribunaux civils;

2°. Ils représenteront exclusivement les parties. Ils seront chargés et responsables de leurs pieces et

titres,

titres, et feront les actes nécessaires pour la régularité de la procédure et l'instruction des affaires ;

3°. Les parties auront toujours le droit de se défendre elles mêmes, verbalement ou par écrit, ou d'employer à cet effet un défenseur officieux.

Riou et Beytz se prononcent en faveur du projet de Pison ; Oudot et Eudes, en faveur de celui de la commission.

François Ermann, en trouvant du bon et du mauvais dans chacun des projets présentés, demande qu'ils soient renvoyés à un nouvel examen de la commission, à laquelle serait adjoint Pison-du-Galand.

De longs débats ont lieu sur la question de la priorité : elle est enfin donnée au projet de ce dernier.

Les deux premiers articles sont adoptés en ces termes :

Art. I^er. Les parties ont, en tout état de cause, la faculté d'agir ou de se défendre devant les tribunaux, soit par elles-mêmes ou par un fondé de pouvoir de leur choix.

II. Nul ne peut se présenter pour agir au nom d'une partie ou pour la défendre, si ce n'est en sa présence et de son aveu, ou s'il n'est porteur d'une procuration spéciale et authentique.

La suite de la discussion est ajournée.

Talot annonce qu'il fera demain un rapport, au nom de la commission des inspecteurs, pour déterminer l'enceinte constitutionnelle du nouveau palais du conseil.

Villers, le 19, par motion d'ordre, observe que plusieurs bons citoyens desirent contribuer aux dépenses qu'occasionnera la descente en Angleterre ; mais ignorant dans quelles mains il convient de faire ces versemens, il serait utile que le conseil le déterminât par une résolution. Il propose de renvoyer à la commission des finances, pour organiser le mode de versement et de comptabilité de pareils dons.

Adopté.

Le conseil renvoie aussi à la commission des dé-

penses un projet tendant à autoriser le cit. Orsel, ancien receveur de la généralité de Bordeaux, à imputer sur l'exercice de 17 o, une somme de 53,000 liv. qu'il avait payée d'avance sur celui de 1788.

Monnot, au nom de la commiss on des finances, fait adopter un article additionnel et interprétatif de l'art. IV de la résolution relative à la formation du grand-livre. Il y est dit qu'à l'avenir il ne sera plus reçu d opposition aux inscriptions sur le grand-livre. L'orateur observe, et le conseil arrête que cette dispostion n'aura lieu que deux mois après la publication de la présente loi.

Organe d'une commission, Darracq fait un rapport sur la question suivante, à laquelle ont donné lieu plusieurs pétitions particulieres :

La loi du 12 septembre 1792, qui déclare reversibles sur la tête des peres et meres les rentes viageres placées sur la tête d'un défenseur de la patrie mort à son poste, est-elle applicable aux peres et meres des citoyens morts prisonniers de guerre?

Le rapporteur propose de la résoudre par l'affirmative.

Le conseil se range à cet avis; mais la rédaction paraissant vicieuse à quelques membres, ils la font renvoyer à la commission.

Un message du Directoire annonce au conseil que la ratification du traité de paix, conclu entre la République Française et l'empereur, est arrivée et sera présentée demain décadi au Directoire; les dispositions sont faites pour les opérations importantes qui doivent suivre ce traité. Le Directoire exécutif est fondé à croire qu'elles rempliront l'attente des vœux républicains.

Talot, au nom de la commission des inspecteurs de la salle, fait un rapport sur la fixation de l'enceinte intérieure et extérieure des deux palais du Corps législatif.

Le rapporteur observe d'abord que, jusqu'à présent, il n'a été pris à cet égard aucune résolution; que cependant elle est indispensable pour éviter tout conflit soit de la police, soit de la garde de Paris

ou du Corps législatif. Il passe ensuite à quelques vues particulieres sur la nécessité d'élever un monument sur le local de la salle provisoire qu'occupe maintenant le conseil des Cinq cents. C'est dans cette salle, dit il, qu'ont été jettés les premiers fondemens de la République ; c'est dans cette salle qu'a été foudroyé tout le despotisme et la féodalité de l'ancien régime ; c'est dans cette salle que le dernier roi des Français a subi le jugement de sa trahison : de tels événemens doivent être transmis à la postérité par des signes parlans.

Après cette lecture, Talot donne lecture du projet qui détermine la circonscription constitutionnelle des palais du Corps législatif.

Le conseil ordonne l'impression et renvoie la discussion à quartidi prochain.

Dubois (des Vosges) a demandé, dans la séance du 20, d'être autorisé à faire imprimer un nouveau projet de la commission sur le tarif du droit d'entretien des routes. Arrêté.

Monnot engage le conseil à se prononcer sur le projet de Villers, relativement à l'impôt sur le tabac. Comme quelques membres de la commission pensent qu'un impôt sur la fabrication du tabac est préférable, il a été présenté un projet d'exécution de cette mesure, dont Monnot demande l'impression.

Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Leclerc (de Maine et Loire), sur les institutions républicaines.

Baraillon a le premier la parole. Il la prend pour combattre le projet de la commission. Sans doute, dit il, il n'est point de gouvernement qui, quelque faible, quelque mauvais qu'il puisse être, n'ait des institutions pour se maintenir ; tout l'art consiste à les approprier au gouvernement établi. Mais quelles qu'elles soient ces institutions, il faut qu'elles conviennent aux hameaux et aux grandes communes, aux palais et aux chaumieres ; il faut qu'elles réunissent les citoyens d'une même république, sans éta-

blir aucune distinction entre eux, que celle qu'y mettent de droit les talens et la vertu.

L'orateur examinant les institutions sous les différens points de vue sous lesquels elles peuvent être envisagées, croit que leur établissement est commandé par le devoir, le besoin et la reconnaissance; qu'elles doivent servir à exciter dans le cœur des jeunes citoyens les sentimens de leurs droits et leur attachement à la société.

Ces institutions, dit-il, doivent instruire, distraire et délasser; elles doivent concourir à fortifier le corps, le rendre plus robuste, l'accoutumer au travail et à la fatigue. Celles que propose la commission ne remplissent point ce but, ne sont point en harmonie entre elles, et n'offrent pas cette variété qui doit les rendre agréables. D'ailleurs elles blessent la politique. Vous voulez que le tombeau du citoyen soit parsemé de fleurs. Le citoyen opulent, sans doute, remplira vos vues. Mais qui les jettera sur le tombeau du pauvre? Quand on est dans l'indigence, on n'a ni parens, ni amis; et comme il y a plus de pauvres que de riches, le temple républicain serait bientôt aussi désert que le fut le temple de la raison. Accommodons nos institutions aux tems, aux lieux et aux circonstances, en attendant un avenir plus heureux.

Le projet n'admet des temples républicains que dans les chefs-lieux de canton; mais les femmes enceintes, les nourrices, les enfans braveront-ils pour s'y rendre, le froid, le chaud, la pluie, la neige, les frimats, et toutes les intempéries de l'air et des saisons?

C'est sur-tout contre l'établissement du livre de famille que l'orateur s'élève avec plus de véhémence. Au premier apperçu, dit-il, cet établissement paraît très moral; mais à l'examen, les attributions idéales du livre de famille s évanouissent. Qu'en résulterait-il, en effet? Que les personnes opulentes auraient chez elles un dépôt qui flatterait sans cesse leur vanité, en rappellant qu'elles ont occupé des fonctions publiques, tandis que les cultivateurs et les ouvriers conserveraient un titre d'abjection, puisqu ils ne fe-

raient que prouver que jamais ils n'ont été appellés à représenter leurs concitoyens, ou à être les organes des lois républicaines. Ne favorisons pas ainsi l'orgueil, ne donnons pas naissance à l'esprit d'intrigue, ne justifions pas les inégalités et les caprices du sort, la disparité des conditions, et gardons nous de faire un pas vers l'oligarchie.

L'orateur reproche à la commission d'avoir négligé dans son projet la partie relative à la célébration du décadi, celle où elle eût dû s'attacher davantage, parce qu'elle est la plus conforme à la raison, aux mœurs et aux lois républicaines, et pour peu qu'elle en ait parlé, dit-il, ç'a été pour présenter des vues mal-adroites et impolitiques. Est-ce par la contrainte? est-ce par des lois penales qu'on doit inviter les hommes à se reposer, à se réjouir? Non. Une telle loi doit avoir en elle-même assez de charmes et d'attraits pour qu'on y obéisse sans murmures et sans peine. Du reste, on eût pu se dispenser, pour donner plus d'importance ou de gaieté au décadi, de voter des orgues ou des serpens. Loin que la plupart des cantons aient des musiciens ou des organistes, la plupart seraient fort embarrassés de trouver un flûteur ou un flageoleur.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours et renvoie les observations qu'il renferme à la commssion.

Gayvernon appuie le projet de la commission comme présentant des institutions morales et républicaines, nécessaires pour régénérer les mœurs des Français devenus libres.

François Ermann en faisant un grand éloge du rapport de Leclerc, déclare cependant que cet orateur s'est laissé entraîner par la magie des tableaux qu'il avait à présenter.

La partie des sépultures paraît sur-tout à l'orateur un attentat contre la liberté des consciences et du culte qui, dit-il, n'en est que le symbole. Après avoir parlé tour à-tour des tombeaux d'Ajax, de Diomede, de Saint-Preux et de *son amante Julie*, des momies d'Egypte, des inhumations de la paroisse Saint-Eustache, et de la maniere consolante avec

laquelle le curé les célébrait, et avoir par cette énumération provoqué le rire de l'Assemblée, il ajoute qu'il est ridicule, indécent même de confondre dans un même cimetiere, catholique, huguenot, théophilantrope, athée, etc. Au lieu de verser les larmes de la piéte filiale, quelle grimace, quelle contorsion ne fera pas un juif, s'il vôit inhumer son pere à côté d'un chrétien.

L'orateur en conclut la nécessité de laisser toute liberté dans les inhumations, et s'éleve contre les philosophes toujours prêts à crier au fanatisme, en se montrant eux-mêmes plus fanatiques et plus intolérans que personne. Désillez les yeux, dit-il, mais ne les brûlez pas.

Je demande la question préalable sur le projet, et qu'il soit fait un nouveau rapport sur les sépultures.

Pison du Galand appuie cette demande, et le conseil ordonne que la commission examinera séparément la question des sépultures privées, et les moyens de concilier ce droit avec les vues de salubrité qui font l'objet de la police générale.

Le conseil des Anciens a continué, dans sa séance du 21, la discussion concernant la déchéance de l'appel. Cornudet et Porcher l'ont combattue. Elle a été néanmoins approuvée.

Le conseil a approuvé, le 22, la résolution qui regle la répartition de 616 millions pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an VI, à la charge du trésor public.

Marbot, organe de la commission des inspecteurs, dit, dans la séance du 23 : D'après les mesures que vous avez adoptées hier en comité secret, pour entrer dans les vues de ceux de nos collégues qui desirent donner une fête au général Bonaparte, je suis chargé de vous présenter le projet suivant :

Le conseil arrête que la galerie du Muséum, depuis le Louvre jusqu'aux Tuileries, fait provisoirement partie de l'enceinte, dont la police est attribuée au Corps législatif.

La discussion a continué, le 23, au conseil des Cinq-cents, sur les institutions civiles.

Eschasseriaux avoue qu'au premier aspect le livre de famille dont l'antiquité n offre point de modeles, présente des idées très morales ; mais combien d inconvéniens sont attachés à cette institution ? ne serait ce pas assujettir un grand peuple à des pratiques minutieuses ? Mais le plus grand danger consistera t à convertir le livre de famille en un monument d'orgueil et d'aristocratie.

Quant aux cérémonies proposées pour les naissan es, mariages et sépultures, elles paraissent inexécutables pour le plus grand nombre de citoyens.

Leclerc s'attache à répondre aux objections faites contre son projet.

Saint Horent vote pour le livre de famille.

Montmayou réclame contre le système religieux qui paraît f.ire la bâse du projet.

Le conseil ajourne le tout.

Lalui a reproduit, le 6, son projet concernant la durée des fonctions des membres des administrations, appellés par le Directoire à remplacer ceux dont les élections ont été annullées par la loi du 19 fructidor dernier. Il propose de déclarer qu ils seront en place pendant le même espace de tems que s'ils avaient été nommés par les assemblées electorales ou primaires. Ce projet a été adopté.

On a repris la discussion relative à l'impôt sur le tabac. Riou s'attache à prouver que l'établissement d une manufacture nationale est contraire à la constitution et aux saines notions de l'économie politique. Il craint que, si le droit sur les tabacs étrangers est considérablement augmenté, les Américains qui nous l'apportent n'augmentent, par réciprocité, les droits sur les marchandises qu'ils tirent de nous.

Erman appuie le préopinant. Villers dit que toute la question se réduit à savoir si la nation sera admise à prendre part aux bénéfices que beaucoup de particuliers font sur le commerce du tabac.

La discussion est encore ajournée.

Le conseil des Anciens a sanctionné la résolution concernant la liquidation et le remboursement de la dette publique arriérée. Roger-Ducos a commencé,

le 5, son rapport sur la résolution portant organisation de la constitution dans les colonies. Il tiendra plusieurs séances. La discussion a continué, le 5, sur l'impôt du tabac. Tallien, après avoir observé que le moyen proposé serait destructif de l'industrie particuliere, a demandé la question préalable. Adopté.

Dubut a soumis son projet sur les fêtes décadaires. Grégoire en a pris occasion de dénoncer les administrations, qui veulent obliger les ministres du culte catholique à transférer au décadi les dimanches. Ses observations ont été renvoyées à la commission.

---

PARIS. *Nonidi*, 29 *Frimaire*, *l'an VI de la République.*

La cérémonie de la présentation de la ratification du traité de paix avec l'empereur a eu lieu le 20 de ce mois, avec une solemnité digne de la circonstance et du héros célebre qui y a si puissamment concouru par ses victoires et par ses négociations. La grande cour du Luxembourg avait été décorée avec les trophées et les monumens glorieux de ses triomphes ; on voyait au fond l'autel de la Patrie, surmonté des statues de la Liberté, de l'Egalité et de la Paix.

A midi, l'artillerie placée dans le jardin du palais a annoncé, par une decharge générale, le commencement de la fête. Le Directoire exécutif reuni au Petit-Luxembourg s'est mis en marche, accompagné des ministres, des membres du corps diplomatique, des officiers-généraux et de toutes les autorités constituées. Une foule immense de spectateurs garnissait la cour, les fenêtres des appartemens et les rues environnantes. Bonaparte a paru au milieu des applaudissemens et des cris de *vive la République* ! *vive Bonaparte* ! *vive la grande Nation* ! L'hymne de la liberté, executé par le Conservatoire de musique, a retenti au milieu des airs. Le ministre des relations extérieures a présenté Bonaparte, et a dit :

« Citoyens directeurs, j'ai l'honneur de présenter au Directoire exécutif le citoyen Bonaparte, qui apporte la ratification du traité de paix conclu avec l'empereur.

» En nous apportant ce gage certain de la paix, il nous rappelle, malgre lui, les innombrables merveilles qui ont amené un si grand événement ; mais qu'il se rassure ; je veux bien taire en ce jour tout ce qui fera l'honneur de l'histoire et l'admiration de la postérité : je veux même

ajouter, pour satisfaire à ses vœux impatiens, que cette gloire, qui jette sur la France entiere un si grand éclat, appartient à la révolution. Sans elle, en effet, le génie du vainqueur de l'Italie eût langui dans de vulgaires honneurs. Elle appartient au gouvernement qui, né comme lui de cette grande mutation qui a signalé la fin du siecle 18^e., a su deviner Bonaparte, et le fortifier de toute sa confiance. Elle appartient à ces valeureux soldats dont la liberté a fait d'invincibles héros. Elle appartient enfin à tous les Français dignes de ce nom ; car c'était aussi, n'en doutons point, pour conquérir leur amour et leur vertueuse estime qu'il se sentait pressé de vaincre, et ces cris de joie des vrais patriotes, à la nouvelle d'une victoire, reportés vers Bonaparte ; devenaient là les garans d'une victoire nouvelle. Ainsi, tous les Français ont vaincu en Bonaparte ; ainsi sa gloire est la propriété de tous ; ainsi, il n'est aucun républicain qui ne puisse en revendiquer sa part.

» Il est bien vrai qu'il faudra lui laisser ce coup-d'œil qui dérobait tout au hazard, et cette prévoyance qui le rendait maître de l'avenir ; et ces soudaines inspirations qui déconcertaient, par des ressources inespérées, les plus savantes combinaisons de l'ennemi ; et cet art de ranimer en un instant les courages ébranlés, sans que lui perdît rien de son sang-froid ; et ces traits d'une audace sublime qui nous faisaient frémir encore pour ses jours, long-tems après qu'il avait vaincu ; et cet héroïsme si nouveau qui, plus d'une fois, lui a fait mettre un frein à la victoire, alors qu'elle lui promettait ses plus belles palmes triomphales. Tout cela sans doute était à lui ; mais cela encore était l'ouvrage de cet amour insatiable de la patrie et de l'humanité ; et c'est-là un fonds toujours ouvert, que les belles actions, loin de l'épuiser, remplissent chaque jour davantage, et d'où chacun pourra toujours tirer des trésors de vertu, de grandeur véritable et de magnanimité.

» On doit remarquer, et peut être avec quelque surprise, tous mes efforts en ce moment pour expliquer, pour atténuer presque la gloire de Bonaparte ; il ne s'en offensera pas. Le dirai-je ? j'ai craint un instant pour lui cette ombrageuse inquiétude qui, dans une République naissante, s'alarme de tout ce qui semble porter une atteinte quelconque à l'égalité ; mais je m'abusais : la grandeur personnelle, loin de blesser l'égalité, en est le plus beau triomphe ; et, dans cette journée même, les Républicains français doivent tous se trouver plus grands.

» Et quand je pense a tout ce qu'il fait pour se faire pardonner cette gloire, à ce goût antique de la simplicité qui le distingue, à son amour pour les scieuces abstraites, à ses lectures favorites, à ce sublime *Ossian* (1), qui semble le détacher de la terre, quand personne n'ignore son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste, ces méprisables ambitions des ames communes : ah ! loin de redouter ce qu'on voudrait appeller son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entiere sera libre : peut-être lui ne le sera jamais, telle est sa destinee. — Dans ce moment, un nouvel ennemi l'appelle ; il est célebre par sa haine profonde pour les Français, et par son insolente tyrannie envers tous les peuples de la terre. Que par le génie de Buonaparte il expie promptement l'une et l'autre, et qu'enfin une paix digne de toute la gloire de la République soit imposée à ces tyrans des mers ; qu'elle venge la France, et qu'elle rassure le monde !

» Mais entraîné par le plaisir de parler de vous, général, je m'apperçois trop tard que le public immense qui vous entoure est impatient de vous entendre ; et vous aussi, devez me reprocher de retarder le plaisir que vous aurez à écouter celui qui a le droit de vous parler au nom de la France entiere, et la douceur de vous parler encore au nom d'une ancienne amitié. »

Bonaparte remet au président du Directoire la ratification donnée par l'empereur au traité de paix de Campo-Formio, et dit :

« Citoyens directeurs, le peuple français, pour être libre, avait les rois à combattre.

» Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siecles de préjugés à vaincre.

» La constitution de l'an III et vous, avez triomphé de tous ces obstacles.

» La religion, la féodalité et le royalisme, ont successivement, depuis vingt siecles, gouverné l'Europe ; mais de la paix que vous venez de conclure, date l'ere des gouvernemens représentatifs.

» Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit, que parce que la nature en a posé elle-même les limites.

» Vous avez fait plus.

---

(1) On sait que les poesies d'*Ossian* sont un des ouvrages que le général Bonaparte lit avec le plus de plaisir.

„ Les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célebres par les arts, les sciences et les grands hommes, dont elles furent le berceau, voyent avec les plus grandes espérances, le génie de la liberté sortir des tombeaux de leurs ancêtres.

„ Ce sont deux piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

„ J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-Formio, et ratifié par sa majesté l'empereur.

„ La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la République.

„ Lorsque le bonheur du peuple Français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entiere deviendra libre. „

Le cit. Barras, président du Directoire, répond en ces termes :

« Citoyen général, la nature, avare de ses prodiges, ne donne que de loin en loin des grands hommes à la terre ; mais elle dut être jalouse de marquer l'aurore de la liberté par un de ces phénomenes, et la sublime révolution du peuple français, nouvelle dans l'histoire des nations, devait présenter un génie nouveau dans l'histoire des hommes célebres. Le premier de tous, citoyen général, vous avez secoué le joug des paralleles, et du même bras dont vous avez terrassé les ennemis de la République ; vous avez écarté les rivaux que l'antiquité vous présentait.

„ Tous les âges, tous les empires offrent des conquérans précédés de l'effroi, suivis de la mort et de l'esclavage, arrosant des larmes de l'humanité le germe de leur gloire ; mais vous, citoyen général, vous avez semé tout-à-la-fois sur vos traces la victoire et la liberté, vous avez reconcilié par la sagesse de votre conduite l'homme avec la guerre, et les peuples d'Italie n'ont vu dans l'armée républicaine que des amis qui venaient btiser leurs chaînes. Apres dix-huit siecles vous avez vengé la France de la fortune de César : il apporta dans nos champs l'asservissement et la destruction, vous avez porté dans son antique pâtrie la liberté et la vie ; ainsi se trouve acquittée l'immense dette que le ressentiment des Gaulois avait contractée envers l'orgueilleuse Rome.

„ Mais, généreux guerrier, en ce jour solennel, lorsque vos mains victorieuses nous présentent la ratification de cette paix, constant objet des vœux du gouvernement, de cette paix que la loyauté française offrit si souvent à ses ennemis, c'est sur-tout comme pacificateur du continent que le

Directoire exécutif se plaît à vous contempler ; en vain votre modestie se refusait à recevoir les témoignages de l'estime et de la gratitude nationale : quand du faîte du Capitole, foulant d'un pied vainqueur les tombeaux humiliés des anciens maîtres du monde, vous pouviez, au nom de la République Française, dicter des lois, vous déposez le glaive dont la patrie avait armé votre bras, et l'olivier de la paix est la palme que vous préférez cueillir. Quand les Apennins, les rochers du Tyrol et de la Carinthie s'applanissaient sous vos pas, quand l'épouvante générale signalait déja votre approche du haut des remparts ennemis, vous arrêtez tout-à-coup, au seul mot de proposition de paix, votre marche triomphante ; dans l'âge heureux où l'ambition se nourrit du délire de la jeunesse, vous sacrifiez la certitude de succès brillans à la félicité de la patrie ; vous combinez savamment les intérêts des deux nations, et par la plus glorieuse paix vous faites tout-à-coup succéder à la puissance des armées françaises une attitude de repos plus formidable encore ; vous prouvez que l'on peut cesser de vaincre sans cesser d'être grand.

» C'est ainsi que franchissant un écueil que n'évite pas toujours la maturité de l'âge, vous avez bravé les sifflemens de la calomnie et les clameurs de cette tourbe d'intrigans, d'ambitieux, d'ignorans, de dilapidateurs, dont un état de paix anéantit les projets, dévoile la nullité, et démasque les richesses accusatrices. Mais laissons ces vils détracteurs se consumer dans leur rage impuissante, et portons nos regards sur des objets plus consolans : parcourons les vastes plaines de la France, fertilisée par les bras généreux des vainqueurs de tant de rois.

» Voyons l'industrie nationale renaissante, le commerce encouragé reprendre son activité, et ouvrant tous les canaux de l'opulence publique : visitons les monumens augustes que le génie de la liberté ajoutera à tous ceux dont vous avez enrichi la patrie ; contemplons cette foule d'étrangers qui, attirés par leurs affaires et la pompe de nos fêtes nationales, inondent nos ports, nos routes et nos villes, et plaisons-nous à répéter que si la paix, créatrice de tant de merveilles, répand sur le peuple français une si grande félicité, c'est aux armées républicaines, c'est à la modération nationale qu'elle est due. Répétons qu'en signant la paix vous avez achevé de répondre à la juste confiance que le Directoire avait mise en vous. La paix ramene nécessairement les jours de l'ordre, replace tous les hommes sous le point de vue de leur utilité ; mais sur-tout elle nous procure cet avantage inappréciable de consolider le gouver-

nement républicain, et de porter ainsi un coup terrible à l'insolante Angleterre, dont la conquête vous appelle.

„ Quoi de plus redoutable en effet pour tous les ennemis de la République que l'affermissement du gouvernement français? Rappellerai-je au mépris et à l'indignation des Républicains, la politique anarchique du cabinet de Londres, si constant dans ses projets désorganisateurs et dans sa haine pour l'ordre social? Il ne connaît pas l'audace de la guerre, il n'excelle que dans l'art de broyer des poisons et d'aiguiser des poignards. Vous connaissez, citoyen général, ainsi que le Directoire, les égorgeurs que ce gouvernement attache à la suite des hommes qui, revêtus de dignités éminentes, montrent un attachement inébranlable à la liberté et à la constitution. Est-ce donc pour payer de tels forfaits, nation trop long-tems abusée, que tu te consumes en impôts? Ton trésor est devenu l'arsenal du brigandage. La foi punique y préside, et c'est avec le produit de ton sang et de tes sueurs, que ton infâme ministere achete et salarie la Vendee, qu'il paie les mouvemens, excite les révoltes, fomente les complots et les agitations, seme par-tout les inquiétudes et les méfiances, dresse les échafauds et les inonde du sang Français. Le 9 thermidor fait justice de cet horrible cours d'attentats! Mais bientôt ce ministere, infatigable dans le crime, convoque les sections, et les embrâse du feu de la révolte. L'organisation prochaine du gouvernement constitutionnel, déjouait tous ses complots. Il fallait se hâter de prévenir un coup si funeste; mais il fut encore trompé dans sa barbare attente, et le régime constitutionnel s'établit. Enfin, c'est dans les autorités constituées qu'il seme le germe de la contre-révolution: la corruption pénetre dans les assemblées primaires, elle donne de mauvais choix; et lorsque de toutes parts, les armées françaises sont triomphantes, les magistrats auxquels le peuple avait confié le dépôt de sa puissance souveraine, le trahissent, l'égarent, et méditent de le recourber sous son antique joug. Alors, général, vous presseutites la nécessité de l'immortelle journée du 18 fructidor. Vos braves compagnons d'armes l'appellerent dans leurs adresses énergiques, quand le gouvernement la méditait dans sa sagesse; leurs cris généreux du fond de l'Italie, furent entendus par l'armée de Sambre et Meuse, et son brave général accourut lui-même porter au gouvernement le vœu de ses intrépides freres d'armes. Pourquoi la mort l'a-t-elle empêché de jouir plus long-tems du triomphe de la liberté! Pourquoi le génie de la France qui tant de fois dans les combats, avait détourné de lui le fer homicide,

n'a-t-il pas écarté aussi le coup affreux qui trancha avec tant de barbarie, des jours déjà si glorieux et si chers à tous les Français ? Immortel Hoche ! comme nous, Bonaparte cherche en vain ici son ami.... La patrie l'a perdu... Quel spectacle touchant pour la nation, si dans cette mémorable journée, le Directoire pouvait presser dans ses bras le pacificateur de l'Europe et le pacificateur de la Vendée !

„ Ainsi donc, le 18 fructidor, objet des vœux de tous les sinceres amis de la patrie, vint accroître les nombreuses défaites et la honte du gouvernement anglais : quel espoir lui reste-t-il maintenant ? celui de diviser les Republicains entr'eux, de diviser les conseils, de diviser les membres du Directoire ; c'est ce qu'il tente, ce qu'il suppose et ce qu'il fait publier par-tout ; mais les Républicains, mais les dignes représentans, mais les premiers magistrats du peuple rendront vaines ces horribles intrigues, et leur union sera inaltérable. J'en atteste le 18 fructidor. La veille on méditait l'assassinat du Directoire, des conseils et des généraux ; on méditait la honte et l'esclavage du peuple français ; on méditait une loi favorable aux émigrés, à l'abri de laquelle les restes impurs d'une famille exécrable, dont les attentats peserent pendant tant d'années sur la nation, pussent rentrer en France ; on méditait, enfin, le rétablissement du trône sur les corps sanglans des fondateurs de la République. Le gouvernement se montre... il suffit... les traîtres sont anéantis. Tout change alors ; les autorités s'épurent, la justice renaît, les egorgemens cessent, l'espoir des Républicains se réveille, les réactions s'arrêtent, le calme se rétablit, l'ordre revient, la calomnie se cache, le royalisme frémit ; et la signature de la paix est le complément de cette grande journée.

„ Heureuse paix ! tu deviens donc la garantie la plus certaine de la constitution du peuple français ; aussi le Directoire saura la conserver pour le bonheur de la patrie. Hors de la constitution tout est orage, déchirement, massacre, tyrannie et esclavage. Brave armée d'Italie ! nous avons entendus tes sermens ; toutes les autres armées, toute la France les a répétés : fort de la volonté bien prononcée de la nation, le directoire veillera sur toutes les ambitions ; il les connaît toutes ; il les réprimera toutes. Il ne souffrira ni altération, ni extension inconstitutionnelle ; les masques d'un faux républicanisme ne lui en imposeront pas. Il reconnaîtra l'amour de la République dans l'exercice des vertus, et dans le respect pour les lois. Le royalisme n'échappera pas à sa surveillance sous le feint enthousiasme de la liberté. En vain il prodigue aujourd hui d'insipides éloges aux

mêmes hommes que naguere il abreuvait d'outrages. Les Républicains connaissent toute la perfidie de ce nouveau moyen, et n'oublient pas que l'échafaud est entr'eux et le trône.

„ Qu'ils renoncent donc à tout espoir, ces conspirateurs incorrigibles, ces esprits turbulens et inquiets qui se flattent d'une division imaginaire, et esperent en recueillir les fruits. Le Directoire est unanime, il a l'œil ouvert sur leurs démarches : union de républicanisme, de forces, de courage, de principes, de volontés et d'estime réciproque ; tel est l'esprit du gouvernement, tel est le roc inébranlable contre lequel toutes les factions viendront se briser. Que toutes les anarchies royales s'anéantissent donc ; que tous les hommes utiles sortent d'une apathie qui les déshonore ; que toutes les vertus, que tous les talens se pressent autour d'un gouvernement qui les cherche et les appelle : que toutes les fiertés se composent de l'honneur national ; que tous les orgueils disparaissent devant l'honorable titre de citoyen et de membre de la grande nation. Que le bonheur soit désormais une lutte où chacun ambitionne la gloire de remporter le prix.

„ Français ! voilà le spectacle qu'à leur retour vous devez offrir aux généreux défenseurs de la République : c'est la récompense qu'ils attendent de leurs longs et pénibles travaux. Il n'est qu'une réception digne d'eux, c'est à la félicité publique à faire les honneurs de la patrie aux enfans chéris de la victoire. Le moment est arrivé de leur rendre compte de la liberté qu'ils ont si vaillamment défendue. Qu'ils la retrouvent par-tout, dans nos cœurs, sur nos levres, dans nos temples, dans nos institutions, dans nos fêtes, dans les campagnes comme dans nos cités; et forcez ainsi les favoris de la gloire à dire, en vous voyant : nous avons vaincu pour des hommes libres.

„ Enfin couronnez, citoyen général, une si belle vie par une conquête que la grande nation doit à sa dignité outragée. Allez, par le châtiment du cabinet de Londres, effrayer les gouvernemens insensés qui tenteraient encore de méconnaître la puissance d'un peuple libre. Votre cœur est le temple de l'honneur républicain ; c'est à ce puissant génie qui vous embrâse, que le Directoire confie cette auguste entreprise. Que les vainqueurs du Pô, du Rhin et du Tibre marchent sur vos pas ; l'Océan sera fier de les porter ; c'est un esclave indompté qui rougit de ses chaînes ; il invoque, en mugissant, le courroux de la terre contre

le tyran oppresseur de ses flots. Il combattra pour vous ; c'est à l'homme libre que les élémens sont soumis. Pompée ne dédaigna pas d'ecraser les pirates : plus grand que ce Romain, allez enchaîner ces gigantesques forbans qui pesent sur les mers ; allez punir dans Londres des outrages trop long-tems inpunis. De nombreux adorateurs de la liberté vous attendent ; vous êtes le libérateur que l'humanité outragée appelle par ses cris plaintifs.

" A peine l'étendard tricolor flottera-t-il sur ces bords ensanglantés, qu'un cri unanime de bénédictions annoncera votre présence ; et appercevant l'aurore du bonheur, cette nation généreuse vous accueillera comme des libérateurs qui viennent, non pour la combattre et l'asservir, mais mettre un terme à ses maux. Vous ne trouverez d'ennemi que le crime. Le crime seul soutient ce gouvernement perfide ; terrassez-le, et que bientôt sa chûte apprenne au monde, que si le peuple français est le bienfaiteur de l'Europe, il est aussi le vengeur des droits des nations. "

Bonaparte reçoit l'accolade du président et de tous les membres du Directoire.

Le Conservatoire exécute des chants guerriers, que nous avons rapportés à l'article *Poésie*, page 159.

Le ministre de la guerre a présenté ensuite au Directoire le général Joubert et le chef de brigade Andréossi, chargés de remettre le drapeau de l'armée d'Italie. Nous regrettons que l'espace qui nous reste ne nous permette pas de rapporter les discours du ministre, des deux généraux et du président du Directoire. Ce sont de nouveaux hommages rendus à l'armée d'Italie et à la gloire de Bonaparte.

Le Directoire a levé sa séance. Les spectateurs saluent à son départ le général Bonaparte par les mêmes acclamations qui l'avaient accueilli à son arrivée. On salue également le drapeau de l'armée d'Italie ; un officier supérieur le porte avec vénération, et on le suspend, au son d'une musique guérriere, à la voûte de la salle des séances du Directoire.

C'est dans cette salle qu'on s'est réuni à quatre heures pour le dîner. Le soir, il y a eu illumination générale et bal chez le ministre de l'intérieur.

Nous parlerons, dans le numéro prochain, des autres fêtes données à Bonaparte, et de quelques faits intéressans relatifs à cet homme célebre par ses talens et par sa modestie.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 10.

# MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 NIVÔSE, *l'an sixieme de la République.*
( *Samedi* 30 *Décembre* 1797, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGERE

*Suite de l'article sur la Vie de* LAURENT DE MEDICIS, *publiée en anglais par* WILLIAMS ROSCOE.

Nous avons dit que la conspiration des Pazzi forme une époque remarquable dans la vie de Laurent. Voici comment cet attentat fut conçu et exécuté.

François Pazzi et Bernard Bandini avaient été chargés de l'assassinat de Julien; Montesicco seul, de celui de Laurent. Montesicco avait cru d'abord qu'il s'agissait d'un duel; mais il recula d'horreur à la seule idée de souiller, comme il le disait lui-même, la maison de Dieu, d'un crime si abominable. On fut donc obligé de choisir deux prêtres pour accomplir cet acte auquel la conscience d'un homme de guerre se refusait. Ces deux prêtres étaient Etienne de Bagnone, écrivain apostolique, et Antoine Maffey.

Le cardinal (1) ayant exprimé le desir d'assister au service divin, dans l'église de la Reparata, le lundi

(1) Riario.

26 avril 1478, Laurent l'invita à se rendre, avec toute sa suite, dans son palais de Florence. Cette suite était nombreuse, conformément au rôle du personnage, qui joignait à la dignité de cardinal, le titre de légat apostolique. Laurent le reçut avec cette hospitalité noble et ce te magnificence qu'il avait coutume de déployer pour toutes les personnes distinguées, ou par leurs places, ou par leur mérite personnel. Julien ne paraissait pas, ce qui commença par jetter l'alarme parmi les conjurés, qui ne pouvaient plus retarder l'exécution de leur plan. Cependant ils apprirent bientôt que son intention était de se rendre à l'église... Le service était commencé et le cardinal avait pris place, quand François Pazzi et Bandini, observant que Julien n'était pas encore arrivé, sortirent de l'église, et se rendirent à son palais pour hâter son départ et l'accompagner. Julien sans défiance marchait à côté d'eux: et tout en cheminant, ils passerent leurs bras autour de lui, comme des amis intimes, mais dans l'intention secrette de découvrir s'il n'avait ni cuirasse, ni poignad sous ses habits; car son retard leur faisait présumer qu'il pouvait avoir quelque soupçon de leur dessein. En même tems, ils s'efforcerent par leur ton libre et gai, par leur assurance et leurs plaisanteries, d'écarter toutes les craintes qu'il aurait pu former sur ce point. Les conspirateurs s'étant placés à côté de leurs victimes, attendaient le signal convenu. — La cloche sonne; le prêtre éleve l'hostie consacrée, et le peuple s'incline... Au même instant, Bandini se jette sur Julien, et lui plonge dans la poitrine un poignard à courte lame. En recevant le coup, l'infortuné se leve, fait

quelques pas précipités, et va tomber sans force, à peu de distance de sa premiere place. Alors François Pazzi se précipite de nouveau sur lui, avec une furie inconcevable, il le perce d'une foule de coups dans différentes parties du corps, continuant à frapper même après que ce corps immobile ne donnait plus aucun signe de vie. La violence de sa fureur était si grande, qu'il se blessa lui-même profondément à la cuisse.

Mais les deux prêtres à qui le meurtre de Laurent avait été commis, n'obtinrent pas le même succès. Un coup mal dirigé de Maffey, qui voulait frapper à la gorge, n'atteignit que le bas du cou; il mit Laurent en défense, sans le blesser dangereusement. Nonobstant le trouble de la premiere surprise, Laurent releve ses habits, les entortille autour de sa main gauche, pour s'en servir comme d'un bouclier, et de la droite tirant son épée, il repousse avec vigueur les assaillans Les deux prêtres s'apperçoivent que leur coup est manqué; ils tâchent de se sauver par la fuite après avoir blessé un des amis de Laurent, qui s'était précipité devant lui pour le couvrir de son corps. Dans le même tems, Bandini tenant en main le poignard tout fumant du sang de Julien, accourt avec fureur : il rencontre sur son chemin François Nori, dès long-tems attaché aux Medicis, et qui jouissait de toute leur confiance. Il le frappe d'un seul coup de poignard, et le coup est mortel. A l'approche de Bandini, les amis de Laurent se rangerent en cercle autour de lui, pour arrêter la premiere impétuosité du furieux, et pour avoir le tems de lui dérober cette nouvelle victime. Ils pousserent

Laurent dans la sacristie, dont Ange Politien et quelques autres fermerent la porte en dedans : elles étaient heureusement de bronze, et pouvaient résister à un long assaut. Mais on craignait que la blessure faite au cou ne fût d'une arme empoisonnée : un jeune homme dévoué à Laurent ne balança pas de la succer à l'instant même.

Cependant l'alarme et la confusion regnaient dans l'église. Le tumulte était si grand que la plupart des assistans s'imaginerent que le bâtiment croûlait. Mais on ne sut pas plutôt le danger dont était menacé Laurent, qu'un grand nombre de jeunes gens de Florence se formerent en corps, le placerent au milieu d'eux, et le ramenerent à son palais, en faisant un long circuit, afin qu'il ne rencontrât pas le cadavre de son frere en chemin.

Tandis que ces choses se passaient dans l'église, un autre genre de commotion regnait dans la ville. L'archevêque avait quitté l'église, comme il en était convenu avec ses complices, avant que les assassins eussent commencé leur attentat. Accompagné d'une trentaine des siens, il essayait de s'emparer des magistrats, et de se saisir du siége du gouvernement. Laissant des sentinelles dans les appartemens antérieurs, il pénétra jusqu'à la chambre la plus interne, où César Petrucci, alors gonfalonnier, et les autres magistrats étaient réunis. Le gonfalonnier ne fut pas plutôt instruit de son arrivée au palais, qu'il se leva pour aller au-devant de lui, par respect pour sa dignité. Si l'archevêque fut déconcerté par la présence de Petrucci, qu'on connaissait pour homme d'un caractere très-résolu, et qui en avait donné des

preuves en faisant échouer le coup tenté par Bernard Nardi, contre la place de Prato ; ou si le courage du scélérat ne se montra pas égal à la grandeur de son entreprise : c'est ce qui reste incertain. Mais il est sûr qu'au lieu d'intimider les magistrats, comme il se l'était promis, par une attaque soudaine, il se mit à dire à Petrucci que le pape venait d'accorder à son fils un emploi considérable, et qu'il l'avait chargé de lui remettre le bref de cette nomination. Mais il prononça ces mots avec une hésitation si marquée, d'une voix si basse, et avec tant de précipitation, qu'à peine était-il possible d'en comprendre le sens. Petrucci observa qu'il changeait souvent de couleur, et qu'il se tournait de tems en tems vers la porte, comme pour faire signe à quelqu'un d'approcher. — Frappé de ces circonstances, et probablement en garde contre le caractere du personnage, Petrucci s'élance hors de la chambre ; il appelle les gardes et toute la suite des magistrats. En essayant de s'enfuir, l'archevêque se reconnaît coupable. Petrucci le poursuit ; il rencontre sur son chemin Jacques Poggio, qu'il saisit par les cheveux, il le jette par terre, et le remet à la garde des personnes qui commençaient à l'entourer. Le reste des magistrats et toute leur suite se saisissent des premieres armes qui se présentent ; et les instrumens même de cuisine deviennent redoutables dans leurs mains. Après s'être assurés des portes du palais, ils attaquerent vigoureusement, disperserent et frapperent de terreur leurs ennemis, qui ne firent pas une longue résistance.

Mais en même tems un grand tumulte se fait en-

tendre autour du palais. En regardant par les fenêtres, les magistrats voient Jacques Pazzi suivi d'une centaine de soldats, criant *liberté !* et exhortant le peuple à la révolte. Les insurgens forçaient déja les portes du palais ; ils entraient en foule par quelques-unes pour secourir leurs compagnons. Dans cette détresse, les magistrats n'abandonnerent point leur propre défense et celle de la patrie : ils s'emparent de nouveau des portes, jusqu'à ce qu'un renfort de leurs amis arrive enfin à leur secours.

Ce fut alors seulement que Petrucci fut informé de l'assassinat de Julien et de l'attentat formé contre Laurent. Le récit de cette trahison sanglante lui causa la plus vive indignation. Assisté des conseillers d'État, il ordonna que Jacques Poggio fût pendu sur-le-champ, à la vue du peuple, aux fenêtres du palais ; et il s'assura de son frere et des autres chefs de la conspiration. Leurs complices furent égorgés dans l'intérieur des appartemens, et jettés dans les rues à moitié vivans encore. Un seul trouva le moyen de se cacher derriere une boiserie : trois jours après on l'y découvrit mourant de faim. Il obtint sa grace en considération de ce qu'il avait souffert.

Le jeune cardinal Riario s'était réfugié au pied des autels. Il fut sauvé de la rage de la populace, par l'intercession de Laurent qui feignit de croire à ses assurances réitérées qu'il n'avait aucune part au complot, aucune connaissance du projet des conspirateurs. On dit que la peur produisit sur lui de si violens effets, que sa constitution en demeura altérée pour toujours. Toute sa suite fut sacrifiée au ressentiment des citoyens. Les rues étaient souillées

de corps sanglans et de membres épars. Précédé d'une pique, au bout de laquelle on voyait la tête de l'un de ces misérables, le peuple parcourait la ville, et criait : *A bas ! à bas ! périssent les traîtres !* François de Pazzi fut trouvé dans la maison de son oncle Jacques, où sa blessure l'avait forcé de se mettre au lit. Il en fut arraché tout nud, et traîné au palais couvert de son propre sang, et tombant à chaque pas de défaillance. Là, il subit le même genre de mort que ses amis. Son supplice fut immédiatement suivi de celui de l'archevêque, à qui l'on ne permit pas même de dépouiller ses habits pontificaux, avant de le pendre aux fenêtres du palais. Si l'on doit en croire Ange Politien, les derniers momens de Salviati (1) furent marqués par un exemple de férocité rare. Ayant été accroché à côté de François Pazzi, il mordit dans ce corps nud, et ne lâcha point prise, même dans les dernieres convulsions de la mort.

Au milieu du tumulte, Jacques Pazzi s'était échappé de la ville : mais le jour suivant il fut pris par des paysans du voisinage, qui malgré ses prieres instantes de le mettre à mort, le menerent à Florence, et le remirent entre les mains des magistrats. Comme son crime était manifeste, son exécution ne souffrit pas le moindre délai : il fut également pendu aux fenêtres du palais, spectacle qui semblait être devenu nécessaire pour satisfaire la rage d'une multitude affamée de vengeance. Son neveu Renaud qui eut le même sort, excita jusqu'à un

(1) L'archevêque.

certain point, la commisération des spectateurs. Ennemi des mouvemens populaires, et livré à une vie purement studieuse, il avait refusé d'entrer dans la conspiration : son silence était son seul crime.

Le corps de Jacques avait été porté et enterré dans l'église de *Santa-Croce :* la superstition du peuple chercha dans cette espece de profanation, la cause de la pluie qui tomba par torrens à la suite de toute cette grande commotion. Soit que les magistrats partageassent les préjugés publics, soit qu'ils voulussent céder au ressentiment de la multitude, ils ordonnerent que ce cadavre odieux fût relégué hors des murs de la ville. Le lendemain on l'arracha de son tombeau. Une foule innombrable d'enfans, sans aucun respect pour des cendres éteintes, et malgré les représentations et les efforts de beaucoup de sages citoyens, après l'avoir traîné long-tems par les rues, après l'avoir couvert de tous les opprobres dont ils purent s'aviser, le jetterent au milieu du courant de l'Arno. Tel fut le sort d'un homme que la république avait comblé d'honneurs, et qui, pour d'importans services rendus à l'État, avait obtenu les priviléges de l'ordre équestre. Le reste de cette famille proscrite fut condamné à l'emprisonnement ou à l'exil, à l'exception du seul Guillaume de Pazzi, qui, bien qu'on eût des soupçons sur son compte, fut d'abord mis à l'abri des fureurs du peuple, dans la maison même de Laurent, et reçut ensuite l'ordre de vivre dans sa maison de campagne, à trente et quelques milles de Florence (1).

---

(1) Bernard Bandini se sauva chez les Turcs : mais le sultan Bajazet le rendit à Laurent de Medicis.

Julien moissonné, par cette horrible catastrophe, à la fleur de son âge, laissa un fils naturel, qui dans la suite monta sur le trône papal, sous le nom de Clément VII.

Quoique Laurent eût eu le bonheur d'échapper à ses assassins, il restait toujours exposé à la vengeance du pape et du roi de Naples qui se liguerent contre lui, et qui offrirent la paix aux Florentins, à la seule condition de le livrer entre leurs mains.

Dans cette conjoncture périlleuse, Laurent prit la résolution la plus magnanime, (que l'événement fit voir qu'elle était en même-tems la plus politique) : ce fut de se rendre lui-même à Naples, et d'y traiter personnellement avec le roi. La lettre qu'il écrivit aux États de Florence, en partant pour se mettre au pouvoir de son ennemi déclaré, est pleine des sentimens les plus généreux... Il est à présumer que les trésors des Medicis ne furent pas épargnés dans cette occasion.... Le pape suivit à la fin l'exemple de Ferdinand : il leva l'interdiction qu'il avait lancée contre Florence ; et l'orage étant conjuré, Laurent put se livrer à loisir à ces études que l'élégance de ses goûts lui avait fait préférer à tout depuis son enfance.

Le cinquieme chapitre du second volume est consacré à des détails historiques et critiques sur l'état de la poésie italienne à cette époque, et en particulier sur les ouvrages de Laurent. C'est un fait bien digne de remarque et bien difficile à expliquer, qu'après les belles productions du Dante, de Petrarque, de Bocace, la langue italienne eût pû tomber dans une espece de barbarie et d'oubli. L'ar-

deur, en quelque sorte extravagante, avec laquelle on se livrait à l'étude des classiques grecs et latins, en fut peut être la principale cause : mais on ne conçoit pas comment avec ces grands modeles que leur pays avait déja produits, et dont assurément ils pouvaient s'enorgueillir avec raison, les Italiens ne sentaient pas que, s'il était important pour eux d'étudier les langues anciennes, c'était uniquement pour donner plus de perfection à la leur. — C'est assurément une justice que d'attribuer, en grande partie, à Laurent la restauration de la poésie italienne. Ses talens personnels n'y contribuerent pas moins que la protection éclatante qu'il accordait aux poëtes de quelque distinction. Il écrivit en vers de différentes mesures et sur une grande quantité de sujets, sérieux, tendres et comiques; et après plusieurs siecles, pendant lesquels ses ouvrages ont été presqu'entierement oubliés en manuscrit dans la bibliotheque laurentine, son bonheur a voulu qu'ils tombassent entre les mains d'un homme qui, poëte lui-même, ne les a pas seulement fait connaître en indiquant leurs beautés avec beaucoup de tact et de goût, mais de plus en a traduit plusieurs d'une maniere très-animée et très-élégante.

Les amateurs de l'ancienne poésie italienne trouveront ici treize pieces nouvelles; savoir, *l'Ambra*, fable; *la Caccia col Falcone*, élégie; *l'Amore di venere e marte*, *le Sette Allegrezze d'Amore*, quatre chansons et trois sonnets. La plupart de ces pieces, et en particulier les plus courtes, sont dans le genre de Pétrarque. Un choix d'images agréables, des descriptions pleines de grace et de vérité, un mouve-

ment naturel et facile ; enfin l'expression vive d'un sentiment, qui n'est pas l'enthousiasme platonique de son modele, mais qui n'en appartient que mieux au cœur humain : telles sont les qualités qui paraissent caractériser les vers de Laurent. Quelques critiques lui reprochent des incorrections : mais que sont aujourd'hui pour nous les incorrections de Marot et de Saint-Gelais ? On peut faire aux poésies de Laurent un autre reproche bien plus fondé, mais qui leur est commun avec toutes les poésies italiennes de ce tems : c'est d'avoir mis trop souvent de la recherche dans ses idées aussi bien que dans leur expression. Mais le même motif fait que l'on ne doit pas encore peser beaucoup sur ce point.

Nous allons citer deux morceaux dont le genre et le ton sont très-différens.

« Ah qu'elles sont belles ses larmes qui semblent formées par le tendre nuage d'un amour naissant que la pudeur combat en vain ! Qu'elle est touchante cette muette expression des plus doux desirs, lorsque la douleur dont son cœur est accablé, s'échappe à travers ses regards, et rend leur éclat plus vif et plus pénétrant !

Elles baignent son beau visage, elles coulent le long de ses joues, parmi l'ivoire et l'incarnat, comme de clairs ruisseaux dont les bords sont émaillés de lys et de roses.

» A l'aspect de ces deux sources cristallines, l'Amour joyeux tressaille et développe ses brillantes aîles : il les plonge dans le double torrent, il s'y plonge lui-même en agitant tout son plumage : semblable au tendre oiseau qui, après des chaleurs brû-

lantes, s'étale à la rosée du ciel, et se plaît à secouer les globules transparens, dont la fraîcheur le ranime et le réjouit.

„ Alors l'enfant aîlé va se loger dans les beaux yeux qui répandent ces aimables larmes ; il s'y place en poussant de tendres gémissemens : mais au milieu de son amoureuse et belle douleur, il lance des traits plus vifs, et du sein de ces perles humides, il sait faire jaillir les plus doux feux. „

L'image de l'Amour trempant ses aîles dans les pleurs qu'il fait verser, se retrouve chez plusieurs poëtes : Roscoe pense qu'ils l'ont tous prise de Laurent. L'idée en est très-anacréontique.

Voici le second morceau ; il présente un tout autre caractere.

« Eveille toi, ô mon génie ! sors de ce sommeil léthargique, qui ferme tes yeux aux purs rayons de la vérité ! éveille toi ! et puisqu'il est tems que la raison donne un frein aux terrestres desirs, vois combien sont vains les efforts qui, jusqu'à ce jour, ont consumé ta vie ! Ah ! vois combien elle est fausse et trompeuse, cette félicité que l'ame cherche dans la fortune et dans les honneurs ! Qu'elle est misérable cette amorce qui entraîne nos pas vers le sentier perdu des plaisirs sensuels, vers ces joies dont l'esprit et le cœur ne conservent rien !

„ Eveille toutes tes facultés, destinées à de plus nobles desseins ; et reconnais la dignité originelle de l'ame. Ce n'est pas pour un but mortel ou pour des triomphes périssables, qu'elle fut formée : son but est le ciel ; ses moyens sont l'emploi vertueux de ses forces.

„ N'as-tu point encore senti la différence des vains plaisirs, et du véritable bien? tous les sages en conviennent; l'orient et l'occident ne sont pas plus opposés.

Condamné par la jeunesse à porter les pesantes chaînes de la beauté, à courber la tête sous l'empire du cruel amour, leurs lois tyranniques ont corrompu tous tes momens; elles en ont perverti l'usage; elles ont flétri dans leur fleur, toutes les promesses de tes premieres années. Bien que l'extérieur de la beauté puisse séduire tes yeux étonnés, songe que les loups dévorans et les harpies habitent dans l'intérieur.

„ Ah! songe quels heureux succès pouvaient couronner tes plus belles espérances, si tes pas errans s'étaient laissés guider par la raison! Si ton tems eut été consacré à de plus dignes usages, déja tu serais en possession de ce prix glorieux: le sage discernement de ta volonté, bâse solide de ton bonheur, distinguerait toujours maintenant le mal du bien.

„ Les riantes heures de ton printems ont été perdues dans de futiles dissipations: les jours nébuleux de ton hiver seraient-ils consacrés aux mêmes folies? La puissance de la beauté, la faiblesse du cœur humain ne sont que les vains prétextes d'une raison dégradée, qui se refuse au combat.

Recouvre enfin ta liberté, perdue depuis si longtems; échappe à tes liens, brise tes chaînes honteuses. Délivré des fausses espérances, reprends tes facultés premieres, et soumets le peu de momens qui te restent, à la seule autorité de la raison. Soumets avec confiance tous tes sentimens à sa di-

rection toujours si sûre ; soumets tous tes desirs à son examen sévere, jusqu'à ce que l'amour, ce serpent cruel qui trouble ton repos, écrasé dans ses mains, reste étendu devant toi, désormais sans dard et sans venin.

---

## GÉOGRAPHIE
## ET
## ÉCONOMIE POLITIQUE.

*Collection portative de voyages traduits de différentes langues orientales et européennes, ornée de gravures. Tome premier.*

*Voyage de l'Inde à la Mecque par* ABDOUL-KERYM, *extrait et traduit de la version anglaise, avec des notes*, etc., *par* L. LANGLÈS, *membre de l'Institut national*, etc. *Un volume* in-18 *avec gravures.* Prix, 3 *liv. en papier ordinaire, et* 6 *liv. en papier vélin. A Paris, de l'imprimerie de* CRAPELLET ; *chez* POUGENS, *rue Thomas-du-Louvre ;* FUSCHS, *rue des Mathurins ; et* DEVAUX, *au Palais Égalité. An V.*

Le rédacteur de ce voyage, le cit. Langlès, a déja enrichi notre littérature de plusieurs traductions de cette espece, qu'il a accompagnées de notes grammaticales et de notes très-philosophiques. Nous n'en citerons qu'un seul, c'est le voyage du botaniste Thunberg dans l'Inde, et en particulier au Japon. L'amour de la liberté, la haine pour toutes les superstitions, et les recherches les plus savantes sur

l'antiquité et la filiation des connaissances humaines, rendent les notes de cet ouvrage très-instructives.

Ce n'est plus aujourd'hui un botaniste que l'amour des découvertes arrache aux contrées hyperboréennes d'Europe, pour le conduire à trois mille lieues dans les isles du Japon ; c'est le favori de Tahmâs-Quouly-Kan qui traverse l'Inde, la Perse et l'Arabie, pour rendre ses devoirs au tombeau du Prophête. Les géographes lui sauront gré de l'attention et des soins avec lesquels il a dressé son itinéraire de Baghdâd à Médyne et à la Mekke. C'est à eux qu'il appartient de juger cet itinéraire, mesuré par heures, et évalué en farsangs et en koss : c'est le seul que l'on possede. Les historiens liront avec fruit une relation très-circonstanciée des événemens arrivés dans l'Indoustan depuis 1739 jusqu'en 1749, et différentes expéditions de Nâdir-Châh, plus connu en Europe sous le nom de Tahmâs-Quouly-Khân. M. Gladwin, membre de la société asiatique de Calcutta, a traduit le texte persan de cet ouvrage, en supprimant tout ce qui était relatif à Nâdir-Châh avant son retour de l'Indoustan ; le cit. Langlès a plus fait, il n'a rapporté que les faits qui lui ont paru d'une utilité réelle et d'un intérêt général.

*Les femmes d'Alep*, et *les Arabes du désert appellés Bédouins* sont les sujets des deux gravures qui ornent ce voyage. Elles ont été soigneusement réduites d'après les dessins d'un artiste recommandable, nommé Rosset, qui a parcouru l'Orient, et dont les cartons sont déposés au cabinet des estampes nationales.

A l'occasion de la patrie du voyageur, de Kachmyr, le cit. Langlès dit : — Beaucoup de Musulmans regardent Kachmyr comme la patrie d'Adam. C'est à certains égards la *terre sainte* des Hindoux et de plusieurs anciennes sectes asiatiques : l'on y trouve encore la majeure partie de leurs livres sacrés en langue originale. Ces traditions et ces monumens prouvent que les lettres y ont été cultivées de tems immémorial. En effet, comment n'auraient-elles pas fleuri à uue époque quelconque dans la contrée la plus fertile, la mieux située, la plus délicieuse peut-être de toute la terre ?

Au mois de mai 1739, Nâdir-Châh quitta Dehly, capitale du Mogol. Il rendit l'empire de l'Indoustan à Mohhammed-Châh qui se remit à sa discrétion en 1738, après que Nâdir-Châh eût conquis son royaume en moins d'une année, et après la perte de plus de cent mille Indiens. Le butin que le vainqueur emporta de cette riche contrée fut estimé 12 à 1500 millions de livres tournois ; il retint en outre, pour aggrandir son royaume de Perse, toutes les provinces de l'Indoustan situées à l'ouest de l'Indus.

Le voyageur se plaint des chaleurs excessives du mois de mai, par le 30e. dégré de latitude, qui coûterent la . à beaucoup de soldats, parce que les Persans ne sont point accoutumés à la chaleur et que leurs vêtemens ne conviennent que sous un climat froid. On arriva bientôt au nord-ouest sur les terres des Afghâns qui se disent *enfans d'Israël*. Les savans anglais de Calcutta sont fort disposés à croire que ce sont les débris des dix tribus égarées et perdues

dues après la captivité de Babylone. On peut consulter une curieuse dissertation sur ce point de critique, dans le IIe. volume des *Transactions of the Asiatick Society*, page 69. Les Afghâns furent bientôt battus et soumis heureusement pour Nâdir-Châh, car si cette expédition eût duré un mois, la neige aurait rendu les montagnes de Kaboul impraticables, et cependant les affaires de la Perse exigeaient la présence du souverain.

Dès que le vainqueur de l'Indoustan eut soumis les Afghâns, il remit trois années complettes de contribution aux gouverneurs de la Perse (qui sont probablement fermiers des impôts), et il envoya à l'empereur des Turcs un ambassadeur avec quinze éléphans chargés de joyaux, de châls de Kachmyr et des plus précieuses productions de l'Inde. Voici un des principaux articles de la lettre qui accompagnait ces présens. Il représentait à la sublime Porte... « Que la muraille bâtie dans le désert par » ordre de Zobéydeh-Khâtoun (Zobéïde, femme » du calife Haroun-al-rachyd), pour indiquer la » route depuis Koufah jusqu'à la Mekke (environ » 250 petites lieues) avait été démolie en partie » par les Arabes, qui détruisaient aussi les puits et » pillaient les pélérins.... L'empereur ottoman doit » ordonner au gouverneur de la province de ré- » parer le chemin, de chasser les brigands qui l'in- » festent, afin que les pélerins de la Perse et de la » Tartarie puissent parcourir en sûreté cette route, » qui est pour eux la plus courte pour aller à la » Mekke. Si sa guerre avec les Chrétiens (les Russes) » ne lui permet pas d'entreprendre cette expédi-

„ tion, il peut en charger Nâdir-Châh. A la Mekke, les îmâms des quatre oratoires des quatre sectes musulmanes ne priaient que pour l'empereur turc. Nâdir voulait que celui des Châfe'y priât pour lui, etc. Il finissait sa lettre en menaçant de la guerre dans le cas où il éprouverait un refus.

Si les conquérans font le malheur du monde, leur sort à leur tour n'est pas à envier. L'épée de la vengeance est toujours suspendue sur leur tête. — Nous étions encore campés sur le bord de la riviere (du Sind ou *Indus*), quand trois Afghâns l'ayant traversée à la nage pendant la nuit, s'introduisirent dans le camp et pénétrerent jusque dans la tente où dormait le conquérant. Le bruit de leurs pieds l'éveilla ; et ignorant le nombre de ces brigands, il se retira pour les observer en silence. Ceux-ci, qui étaient venus pour le tuer, ramasserent tous les objets précieux qui leur tomberent sous la main. Les gardes furent bientôt éveillés ; on poursuivit les voleurs, qui se précipiterent dans le fleuve, plongerent comme des crocodiles, et regagnerent l'autre bord avec leur riche butin. Le lendemain matin quelques gardes furent condamnés à mort....

Quelque tems après le conquérant conduisait son armée à travers les landes de Thehrân. — Il avait coutume, pendant ces marches, de ne prendre d'autre compagnie que son Hharem (cortége d'épouses) et les servantes qui chantaient le long de la route. L'armée l'environnait à la distance d'un mille ; mais dans cette route étroite, les troupes ne pouvaient occuper les deux côtés. Deux hommes se cacherent dans un taillis pour le surprendre ; et dès qu'ils

entendirent le bruit des pieds de ses chevaux, ils fondirent sur lui comme des lions sur leur proie ; l'un tira un coup d'arquebuse sur le monarque, qui fut blessé à la main, et se laissa couler à bas de son cheval, pour faire le mort et éviter de nouveaux coups. Cette ruse réussit ; car les assassins s'enfuirent, croyant l'avoir tué. Les femmes du Hharem pousserent des cris affreux ; les esclaves et les eunuques accoururent, l'alarme fut bientôt générale. On se mit à la recherche des assassins ; mais on n'en trouva d'autre trace qu'une balle de fusil qu'ils avaient laissé tomber..... Quelque tems après, on découvrit que cet attentat avait été dirigé par son fils Rizâ-Qouly-Khân-Myrzâ, et par le grand-maître de la maison du roi. On creva les yeux à ces grands criminels. — Voilà donc la vie de ces hommes puissans dont on envie le sort ! Cent fois plus heureux, le laboureur modeste qui travaille sans connaître l'ennui, et qui n'a rien à redouter d'un ennemi, encore moins de ses enfans !

L'armée de Nâdir détruisait tout ce qu'elle trouvait sur son passage. — Pendant cette route, nous ne trouvâmes que des villages abandonnés ; et je ne vis qu'un gros et gras brahmane, assis au milieu de la grande route, et demandant l'aumône au nom de Râm et de Maha-Dio, deux grandes divinités des Hindoux. Je fis tous mes efforts pour l'engager à se retirer, et à éviter la furie des soldats qui me suivaient ; mais l'insensé s'obstina toujours à rester, et me demanda même si je lui enviais les aumônes qu'il allait recueillir. Il me parlait encore quand un détachement s'approcha de nous ; les soldats qui le

composaient, lierent les pieds et les mains au pauvre brahmane, et le couperent par morceaux, pour essayer le tranchant de leurs épées.

Le chef de ces brigands ne permettait pas à d'autres chefs de piller les peuples ; arrivé à Férâh, il punit le gouverneur pour cause d'oppression envers les habitans.

Le 16 mai 1740, l'armée arriva dans le Khorâçân, à Hérât (l'ancienne *Aria* qui était arrosée par le fleuve Arius, nommé aujourd'hui *Hary*). — Le climat est ici bien différent de celui de Kaboul ; car le 16 mars j'avais vu, sur les bords du Bounguichâ, au pied du Caucase indien, du blé haut d'une coudée ; et trois mois après, la même plante, dans les environs de Hérât, n'était pas plus avancée..... Hérât a été certainement une très-belle ville ; mais les vexations exercées par le gouvernement l'ont réduite à un tel état, que l'ancien emplacement des maisons est maintenant labouré et ensemencé. Le pays produit d'excellens fruits.... Pendant l'été, le vent y souffle avec assez de force, pour que les habitans puissent employer des moulins à vent pour moudre leur grain (moulins que les Européens ont appris à construire en Syrie dans les croisades) : le vent a encore une autre utilité ; il entraîne les insectes dont regorge ce pays, et qui en arrêtant la circulation de l'air, finiraient immanquablement par y engendrer la peste.

Étant encore à Dehly, Nâdir-Châh ordonna que l'immense quantité de joyaux qu'il possédait fût employée à orner des armes et des armures de différentes especes, et à construire une vaste tente. Les

plus habiles ouvriers travaillerent pendant quatorze mois. Arrivé à Hérat, on annonça au monarque que l'on avait déja fabriqué une partie des objets commandés; tels que des harnois de chevaux, des fourreaux d épées, des carquois, des boucliers, des étuis de lance, des massues, des siéges de différentes formes, et enfin une tente enrichie de pierres précieuses. On dressa la tente dans la salle du divan, on y plaça aussi le trône du Paon apporté de Dehly, le trône de Nâdir et ceux de plusieurs autres monarques, avec les siéges dont nous avons parlé : ce qui forma la plus riche exposition que l'on eût jamais vue dans aucun siecle et dans aucun pays. Nâdir ne goûta pas la forme de cette tente à cause de la couleur verte du satin dont elle était garnie, et il en commanda une autre. Celle-ci étant achevée, fut exposée de même.

Elle était d'une beauté et d'une magnificence au-delà de toute expression, et faite pour donner de la vraisemblance aux Mille et une nuits. L'extérieur était couvert d'un beau drap écarlate, doublé de satin violet, sur lequel on avait brodé tous les oiseaux et les animaux de la création, avec des arbres et des fleurs ; le tout enrichi de perles, de diamans, de rubis, d'émeraudes, d'améthystes et d'autres pierres précieuses : les mâts de la tente n'étaient pas moins chargés de bijoux que le reste. A chaque côté du trône du Paon on voyait un écran, sur lequel on avait brodé, en pierres précieuses, deux anges. Les mâts et les piquets de la tente étaient d'or massif, et ils formaient avec les murailles la charge de plus de cinq éléphans. Deux autres portaient le reste de la

tente. On la dressait à toutes les fêtes dans la salle du divan à Hérat, pendant le regne de Nâdir. Après sa mort, son neveu Adil-Châh et son petit-fils Châh-Rokh, dont les domaines étaient très resserrés et les dépenses excessives, dépecerent cette tente, et en eurent bientôt absorbé tout le produit.

Du Khorâçan, Nâdir passa dans la Transoxiane. — Les habitans sont bien pauvres et bien simples en comparaison de ceux de la Turquie, de la Perse et de l'Inde; mais en récompense, le Tout-Puissant leur a donné abondamment d'excellens fruits, un corp robuste, une constitution vigoureuse, qui me paraissent les plus précieux de tous les biens du monde. En réfléchissant sur la pauvreté de la Tartarie et de l'Arabie, je ne pouvais d'abord deviner pourquoi ces contrées ne sont jamais parvenues à retenir les richesses, qui semblent au contraire se précipiter et s'accumuler dans l'Indoustan. Cependant Timour (que nous appellons Tamerlan) transporta dans la Tartarie toutes les dépouilles de la Turquie, de la Perse et de l'Inde; mais elles furent bientôt dispersées; en outre, pendant les regnes des quatre premiers kalyfes, la Turquie, la Perse, l'Éthiopie, l'Égypte, étaient tributaires de l'une ou de l'autre de ces contrées qui n'en devinrent pas plus opulentes... L'Indoustan a été souvent pillé par différens conquérans; aucuns de ses rois ne s'est occupé d'y attirer des richesses; il n'y a pas de mines d'or ou d'argent dans le pays, et cependant il regorge de ces métaux et de marchandises de toute espece. Cette abondance de numéraire provient indubitablement des Européens et de quelques autres nations dont

les vaisseaux apportent de l'argent comptant en échange des marchandises et des productions naturelles du pays.

Cet état de choses qui frappait Abdoul-Kerim, l'aurait étonné davantage, s'il eût su qu'il existait dès le tems des Grecs et des Romains. Dès-lors l'Europe allait chercher en Asie par la Syrie, les déserts où fut bâtie Palmyre, et l'Euphrate, des parfums, des aromates, des cannes à sucre et d'autres objets qui, aux pierres précieuses près, se détruisaient tous par l'usage. Ils y portaient en échange des objets indestructibles, de l'or et de l'argent. Qu'est devenue cette masse de métaux précieux importés depuis 2500 ans? On en trouve peu entre les mains des Hindoux; la terre les recele, et l'esclave du despote l'enfouit chaque jour, de peur de se le voir enlever.

— A Maouloudgâh, dans l'endroit où naquit Nâdir-Châh, on a élevé une mosquée, sur le dôme de laquelle sont trois vases d'or placés l'un sur l'autre, et surmontés d'un cimeterre de la même matiere, pour désigner qu'il est sorti une épée de cette place même. Lorsque tous ces ornemens furent achevés, l'architecte réfléchit si l'inscription qu'il mettrait sur cet édifice, indiquerait l'époque de sa construction, ou celle de la naissance de Nâdir. Mais ce prince lui dit en souriant. « Au moment de ma naissance, » il n'y avait pas dans Kélat et dans Alyoud ( deux » villes les plus voisines du village de Maouloudgâh) » ensemble, autant d'or que ces ornemens en con- » tiennent. Quelle était alors la fortune de ma fa-

„ mille? Il n'y a donc pas à hésiter : inscris la date „ de la fondation de cet édifice. „

L'armée de NâdirrChâh arriva le 24 janvier 1741 à Mechehed. Dans cette ville, Nâdir avait fait bâtir son mausolée. Le cit. Langlès dit à ce sujet... Cette coutume des princes orientaux de faire bâtir leurs tombeaux de leur vivant, fait un plaisant contraste avec la pusillanimité de nos anciens souverains (de ce grand Louis XIV en particulier) qui fuyaient avec effroi le voisinage de leurs dernieres demeures. Lorsque le mausolée de Nâdir fut terminé, un plaisant grava ces mots sur les murailles. « Votre nom „ se trouve dans tous les poëmes, le monde est „ plein de vous, tandis que votre place est vide. „ On rit d'abord de cette saillie ; mais après avoir réfléchi sur la force de la satire, on craignit qu'elle ne parvînt aux oreilles de Nâdir-Châh, et on l'effaça soigneusement.

DuKhorâçân. Nâdir marcha au travers des neiges dans le Mâzendrân. — Le froment de cette contrée enivre particuliérement ceux qui n'ont jamais goûté du pain du Mâzendrân ; ni du beng (plante enivrante) de l'Hindoustan, ni de l'âfyoun (*opium*) de Gâzeroun. Les naturels m'ont assuré qu'il n'y a qu'une seule espece de froment qui ait cette qualité, et que quand on la sépare, le reste n'a aucun effet : d'autres l'attribuent au *sémoun*, vent brûlant qui promene d'immenses colonnes de sable, et tue les voyageurs ; mais c'est une fable, car en Arabie, le sémoun mûrit les dattes sans les rendre enivrantes..... Les agriculteurs européens connaissent cette plante céréale enivrante : c'est l'ivraie.

Arrivé à Qazwyn, Nadir, après quelque repos, conduisit son armée contre les Lezky, tribu du Dâghistân. Nous ne suivrons pas plus loin ce conquérant, parce que Kerym notre voyageur le quitta pour faire le voyage de la Mekke. Le voyage et le retour offrent peu de détails intéressans, mais beaucoup de traits superstitieux. Il passe à Bagdat, à Hhuleh. — Avant d'arriver à Hhuleh, nous avions déja entendu parler du minâreh tremblant de la mosquée de Jéthro; et à notre arrivée, nous fûmes vraiment étonnés de voir la vérité de ce récit. Ce minâreh, bâti dans la cour de la mosquée, est si considérable, que son escalier a plus de deux pas de large. Parvenu au sommet, vous posez le bras sur la boule qui le termine, en criant de toutes vos forces. « O minâreh ! pour l'amour d'A'bbâs-A'ly, » ébranle-toi. » Comme j'ai toujours aimé ce qui m'a paru extraordinaire et curieux, je montai sur ce minâreh avec plusieurs autres personnes; nous fîmes tout ce qu'on nous avait prescrit, et le minâreh demeura immobile comme un rocher. Je priai alors le *khâdem* (desservant) d'essayer à son tour; à peine eut-il ouvert la bouche pour crier, que la cîme du minâreh s'ébranla. Nous éprouvâmes un si violent balancement, que nous nous serrâmes fortement les uns contre les autres, de peur d'être précipités. Mon compagnon de voyage était resté en bas, et contemplait ce spectacle avec beaucoup d'étonnement. Quoique le desservant ait eu la complaisance de recommencer plusieurs fois cette expérience avec le même succès, nous ne pûmes deviner la cause de cet ébranlement.

Si ce fait n'a pas pour cause quelque charlatanerie pieuse, il est difficile à expliquer par les lois de la physique. Car dans un pays où le vent brûlant transporte des masses de sable, capables d'ensevelir une caravane, comment se fait-il qu'il ne renverse pas un édifice que le souffle d'un crieur peut ébranler? Nous avons à la vérité à Rheims l'arc-boutant d'un clocher qui s'ébranle fortement lorsque l'on sonne, et même lorsqu'on agite les cloches sans battans. Mais ici on apperçoit le principe et le moyen de communication.

De Hhuleh le caravanne passe à Alep et à Damas, d'où elle se rend à la Mekke à travers le désert. Le voyageur cite deux exemples de la vîtesse extraordinaire des Arabes Bédouins. Un pélerin de la caravanne se baignait, et avait chargé une autre personne du soin de sa ceinture qui renfermait trois cents pieces d'or; un Arabe la lui arracha des mains et s'échappa, quoique des cavaliers se fussent mis aussi-tôt à le poursuivre. Un autre jour, le beyg de Chyrâz faisait ses ablutions, quand un Arabe vint derriere lui, prit son aiguiere, et partit comme un trait.

# ART MILITAIRE.

*Mémoire militaire sur Kekl, contenant la relation du passage du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle, sous le commandement du général Moreau, et celle du siége de Kehl, avec une carte du cours du Rhin à Kehl. Par un officier supérieur de l'armée.* In-8°. *de* 124 *pag. A Strasbourg, chez* LEVRAULT; *et à Paris, chez* FUCHS. *An V.*

UN ouvrage de cette nature n'est pas susceptible d'extrait; nous en détacherons seulement quelques morceaux pour en donner une idée succincte à nos lecteurs.

— Il n'est pas un événement de la campagne de l'an IV, qui n'ait acquis à l'armée de Rhin et Moselle la reconnaissance de la nation, l'admiration de la postérité, et le respect des nations ennemies. Partie, après avoir battu l'ennemi, le 2 messidor, de devant la tête du pont de Manheim, elle passe le Rhin à Kehl le 6, pénetre au loin sur le Danube et jusqu'en Baviere. Forcée à un mouvement rétrograde *par des circonstances qui lui sont étrangeres*, ayant son flanc gauche entierement découvert, ses derrieres mal assurés, et inquiétés par des partis ennemis et des paysans insurgés, sa retraite est une suite de combats et de victoires. Obligée de repasser le Rhin, elle termine sa brillante carriere par l'opiniâtre défense d'un poste important à la vérité, mais encore si faible qu'elle même ne l'eût pas jugé digne d'une attaque réguliere. Fatiguée par des marches longues

et pénibles, manquant souvent des objets les plus nécessaires au soldat, elle perfectionne à la vue de l'ennemi, qui déja les attaque, des retranchemens qui ne sont qu'ébauchés ; et, dans la saison la plus âpre, elle lui fait perdre devant une fortification de campagne, autant de tems, de munitions et de soldats, qu'il en eût coûté autrefois pour le siége d'une des plus fameuses forteresses. Mais dans le nombre des opérations militaires de cette glorieuse campagne, il n'en est pas d'aussi remarquables que celles dont Kehl a été le théâtre : le passage du Rhin et le siége de ce fort sont des événemens uniques dans leur genre, par les circonstances singulieres qui les ont accompagnés.... L'histoire de Kehl, dans la seule campagne de 1796, peut offrir à l'homme de guerre une source d'instructions et de réflexions capables d'avancer les progrès de l'art militaire.

On peut juger par cette citation du style de l'auteur. Il est simple, clair et proportionné aux matieres dont il traite. La France doit voir avec joie que Bonaparte n'est pas le seul de ses officiers supérieurs qui manie la plume avec autant de succès que l'épée.

— Le glorieux succès du passage du Rhin le 6 messidor an IV, qui a tout d'un coup changé le théâtre de la guerre, et rompu tous les plans des ennemis, a fait sur les esprits une profonde impression. Pendant qu'il produisait l'admiration générale et la reconnaissance des bons citoyens envers l'armée, il excitait fortement le dépit de ces malveillans que nos succès affligent, et qui ne jouissent que de nos revers : aussi n'ont-ils rien négligé pour en atténuer

la gloire par des suppositions absurdes, mais souvent trop avidemment recueillies par la crédulité et l'ignorance. On n'a pas manqué d'insinuer d'un côté que le passage était vendu par les généraux ennemis ; de l'autre, on a exagéré la mauvaise conduite des troupes qui étaient destinées à s'y opposer : on a fait ressortir les fautes de l'ennemi pour se dispenser de convenir de la valeur de nos troupes, etc.

— Le passage du Rhin par Louis XIV en 1672, si célébré par les poëtes, n'a rien de comparable à celui-ci. Il eut lieu près du fort de Tolhuys, dans un endroit où l'extrême sécheresse avait rendu le Rhin guéable, et le succès en est dû entierement à la bravoure vraiment étonnante de la cavalerie française, qui traversa le Rhin à la nage, sabre en main, et culbuta les troupes hollandaises en bataille sur la rive opposée. Turenne passa le Rhin à Ottenheim, au commencement de la campagne de 1675 ; campagne fameuse et savante, qui, au jugement du chevalier Folard, est à-la-fois le chef-d'œuvre de ce grand capitaine et de Montécuculli, qui ayant formé le projet d'entrer en Alsace par le pont de Strasbourg, cherchait à attirer Turenne dans les environs de Manheim et de Philippsbourg, en lui donnant de l'inquiétude sur cette derniere place, vers laquelle il marchait avec toutes ses forces, et il avait entierement abandonné la partie du Rhin où passa Turenne.

Ici tout était différent : le Rhin, dans la partie de son cours comprise entre Bâle et Philipsbourg, a son fond composé d'un gravier mobile, que le courant, qui est très-rapide, déplace continuelle-

ment. Il formé des isles nouvelles, emporte les anciennes, et change souvent de lit et de direction. Il en résulte que la largeur totale de son lit est semée d'une multitude d'isles grandes et petites, de bas-fonds et d'arbres déracinés, qui en rendent la navigation difficile et très-dangereuse, et qui ne se trouvent jamais réunis dans un seul bras : il est très-difficile d'y exécuter un passage. Aussi cette immensité d'isles dont le cours du Rhin est semé, et la nature de ses rives marécageuses et couvertes de bois, faisaient penser au maréchal de Turenne, qu'*un passage du Rhin à force ouverte était presqu'impossible dans cette partie.*

L'attaque de la redoute des Trous-de-loups sera célebre par la nature des armes qu'employerent les Français pour s'en emparer. Quelques-uns de nos tirailleurs étant sautés dans les fossés et prêts à monter à l'assaut, ne pouvant plus se servir avantageusement de leur feu, assaillirent d'une grêle de pierres lancées par-dessus les retranchemens, ceux qui les défendaient, et les en accablerent tellement, que cette nouvelle maniere de combattre ne contribua pas peu à en accélérer la prise.

A la reprise du fort de Kehl, la cavalerie essaya de rentrer au galop par la grande rue de ce fort; mais trouvant l'ennemi qui y était déja établi, elle fut accueillie par un feu terrible qui partait des maisons, et qui détruisit presque totalement hommes et chevaux, à l'exception de quelques individus qui s'échapperent. De ce nombre fut le cit. Ferry, officier au 15^e^. régiment de cavalerie. Ayant été fait prisonnier, enfermé dans une cave et gardé par sept

Autrichiens, il s'apperçut par le soupirail que l'ennemi était repoussé, et que nous reprenions l'avantage ; alors il prit vis-à-vis de ses gardes un ton qui leur en imposa, se fit d'abord rendre son sabre, et finit par les faire ses propres prisonniers. De soixante et seize maîtres dont était composé son détachement, il est revenu lui deuxieme.

On se battit corps à corps pendant trois heures dans les rues de Kehl : on en vint jusqu'à se prendre aux cheveux. Le nombre des blessés, tant Français qu'Autrichiens, fut proportionnellement si considérable, que l'on voyait sur le pont de bateaux une trace de sang continuelle. On se tirait à bout portant ; aussi les blessures étaient-elles très-dangereuses. Le cit. Rode, officier d'artillerie, reçut à-la-fois un coup de bayonnette et un coup de feu du même fusil, dans la cuisse. Des pieces d'or qu'il avait dans sa poche furent retrouvées long-tems après, dans sa plaie, échancrées par la balle.

— En débouchant de Korch pour aller attaquer le camp de Wilstett, le général Beaupuis fut blessé de cinq à six coups de sabre dans une charge terrible des cuirassiers du régiment d'Auspach. Il a depuis été tué d'un coup de canon à l'affaire du 28 vendémiaire, sur les bords de l'Elst, et sa mort nous a été très-funeste dans cette journée. J'ai été témoin des regrets touchans des soldats de sa division, et des plaintes ameres qui leur échapperent dans cette circonstance contre l'excès d'audace de quelques-uns de nos généraux qui s'exposent trop facilement, sans songer combien leur perte peut compromettre le succès d'une affaire et le salut de leur troupe.

La Rochefoucauld a dit : « La plupart des hommes » s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur » honneur ; mais peu se veulent exposer autant qu'il » est nécessaire pour faire réussir le dessein pour » lequel i's s'exposent. » Il semble que la plupart de nos généraux prennent à tâche de réaliser l'opposé de cette maxime.

A la suite du *Mémoire militaire sur Kehl* on lit un *Précis chronologique des opérations de la campagne de l'an IV, par l'armée de Rhin et Moselle.* On y voit entr'autres faits remarquables qu'après la victoire de Noesdlingen près Dorauwerth, nous entrâmes dans Hochstett le 13 août, jour anniversaire de la bataille de ce nom. Nous y retrouvâmes des drapeaux français qui nous avaient été pris dans cette fatale journée.

Nous terminerons cet extrait par la note suivante. — La savante retraite du général Moreau ne lui a pas seulement attiré la reconnaissance de ses compatriotes : on me saura gré de transcrire ici le jugement qu'en ont porté ses ennemis même : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Voici comme en parle un journal rédigé par des émigrés. « .... Il » commença vers la mi-septembre cette retraite, » trop vantée par les uns, trop dépréciée par les » autres, mais qui, estimée par ses effets comme par » ses difficultés, donne à ce général, sur la reconnaissance des Français, des droits bien supérieurs » à ceux des généraux qui se sont distingués dans » cette campagne. Ce n'est pas avec des talens ordinaires qu'on peut amener une armée victorieuse » des bords du Rhin à ceux de l'Isèr, et la ramener,

victorieuse

„ victorieuse encore, de l'Iser au Rhin, lorsqu[illegible]
„ manquant tout à-la-fois de l'appui des deux [illegible]
„ mées dont elle devait former le lien, elle se [illegible]
„ au milieu de mille dangers, dévouée à une [illegible]
„ truction inévitable. Concentrer avec soin toutes [illegible]
„ ses troupes; placer au milieu d'elles ce qui fait la
„ force d'une armée, l'artillerie et les munitions;
„ paraître incertain sur sa route, pour donner le
„ change à son ennemi; observer tous ses mouve-
„ mens; et mettre à profit toutes les fautes, tels sont
„ les moyens qui frappent le plus dans la conduite
„ de Moreau, etc.... „ Pages 59 et 61 du *Spectateur du Nord*, janvier 1797.




## POÉSIE.

*L'Éloge funebre de* HAQUIN, *traduit de l'ancien danois du Skalde* EYVIND.

HAQUIN regnait en Norvege. Il était fils du célebre Hasald aux beaux cheveux. Il fut tué environ l'an 960, dans une bataille où huit de ses freres périrent avec lui. Eyvind, son cousin, Skalde fameux, fut présent à ce combat, et composa ensuite le poëme dont je donne ici la traduction, pour être chanté aux funérailles de ce heros. C'est Snorro Sturleson, le même à qui nous devons l'*Edda*, qui nous a conservé ce morceau dans sa *Chronique de Norvege*.

Ce poëme peut nous donner une idée de ces éloges que les Skaldes composaient à la gloire des héros morts au champ de l'honneur; éloges qui faisaient

naître dans l'ame des auditeurs le desir de les mériter quelque jour eux-mêmes, et qui les portaient souvent à sacrifier leur vie pour la gloire de les obtenir.

Cette piece est en strophes dans l'original. Elle est plus réguliere que la plupart de ces anciennes poésies qui nous restent, et son style est plus harmonieux que l'on ne devrait s'y attendre de ces tems barbares.

Le Skalde y fait allusion à quelques fables de l'*Edda*. Il introduit son héros dans l'assemblée des Dieux. Odin, le pere du carnage, lui envoie ses deux fils, Hermode et Bragues, qui font les honneurs du palais, et offrent de la biere au guerrier nouveau venu, etc.

J'ai tâché de conserver dans ma traduction la tournure un peu sauvage de l'original, et de m'écarter le moins possible du sens de la phrase runique, qui est dans quelques endroits fort obscure.

A l'égard des funérailles des anciens héros danois, elles se faisaient avec beaucoup de pompe. Le champ de bataille était ordinairement leur cimetiere. Tous les guerriers illustres se rangeaient autour du corps, élevé sur un bouclier. Les Skaldes chantaient aux sons de la harpe les éloges qu'ils avaient composés en l'honneur du héros. Toute l'armée suivait le convoi. Les guerriers déposaient le corps dans la terre, tandis que les Skaldes chantaient à tour de rôle. Ensuite ils élevaient un tertre sur le tombeau, le couronnaient d'une grosse pierre, et l'entouraient d'un cercle de pierres de moindre grandeur. La cérémonie achevée, l'on s'enivrait de biere

et d'hydromel, et chacun s'en retournait chez soi.

L'on voit encore en Danemarck beaucoup de ces anciens tombeaux, que le peuple nomme tombeaux des géans.

---

## L'ÉLOGE FUNEBRE DE HAQUIN.

Les Filles des combats, par les ordres d'Odin,
Vont choisir les guerriers marqués par le destin.
Famille d'Yng, un chef de votre race altiere
Va tomber sous leurs coups, victime de la guerre;
Appellé par Odin au séjour radieux,
Bientôt il doit monter dans le palais des Dieux.

La fiere Gondula s'appuyant sur sa lance,
Au milieu de ses sœurs rompt enfin le silence:
O mes sœurs! un guerrier, le plus grand des héros,
Doit finir en ce jour ses glorieux travaux;
Guerriers du Valhalla célébrez sa conquête,
Et nous, pour le frapper que notre main s'apprête;
Haquin va succomber sous les coups ennemis,
A la table des Dieux Haquin doit être admis.

C'est ainsi que parlaient ces belles Valkyries,
En fixant leurs regards sur les plaines flétries.
Elles s'arment bientôt de casques éclatans,
Et de noirs boucliers, l'effroi des combattans;
Et l'esprit occupé de leurs vastes pensées,
Rassemblant de leurs sœurs les troupes dispersées,
Elles montent soudain leurs coursiers bondissans,
Qui remplissent les airs de longs hennissemens.

Haquin les entendit: O vierges redoutables!
Pourquoi dans ce combat, les Dieux moins équitables,

Sur nous seuls aujourd'hui déployant leur rigueur,
Nous ont-ils fait tomber sous les coups du vainqueur?
C'est nous, répond Hilda, qui te couvrons de gloire;
C'est nous qui te donnons une illustre victoire.
Tes ennemis vaincus fuyant épouvantés,
Rassemblent les débris de leurs rangs culbutés.
Suis-nous. Mes sœurs, volez vers les confins des mondes,
Où s'étendent des Dieux les demeures profondes,
Annoncez aux guerriers rassemblés par Odin,
Qu'un roi vient en ce jour partager leur festin.

Leurs coursiers ont bientôt franchi l'espace immense,
Et le palais des Dieux, qui dans les airs s'élance,
S'ouvre au bruit de la voix des filles du destin.
Sur leurs pas s'avançait l'intrépide Haquin.
Assis dans son palais, le pere du carnage
Appelle ses deux fils et leur tient ce langage;
Hermode et Bragué, allez; le plus vaillant des rois
Vient aujourd'hui, couvert de ses nombreux exploits,
Habiter parmi nous ces plaines éclatantes.
Allez, que des guerriers les troupes triomphantes
Célebrent de Haquin le destin glorieux;
Que le nom de Haquin remplisse tous ces lieux.

De ce vaste palais admirant l'étendue,
Le fier Haquin s'approche, et s'offrant à leur vue,
Tout dégoûtant de sang, suivi de ses soldats,
Il adresse ces mots au grand Dieu des combats:
Odin, roi tout-puissant, Dieu terrible et sévere,
Vois paraître en ces lieux un enfant de la guerre!
Les héros de mon bras connaissent la fureur,
Et mon nom jusqu'au ciel a porté sa splendeur.

Le Dieu Bragué répond: Guerrier dont le courage
Fut la terreur des rois dans les champs du carnage,

Viens goûter les plaisirs, viens connaître la paix
Qu'Odin offre aux héros dignes de ses bienfaits ;
Viens jouir des honneurs d'une gloire éclatante,
Bois le doux hydromel et la biere écumante,
Et vas, parmi les Dieux oubliant les combats,
De tes freres fameux partager le repas.

Mais Haquin répondit : Non, non, jamais ces armes
Ne quitteront mon corps nourri dans les alarmes.
Un héros doit toujours, armé pour les combats,
Être prêt à braver, à donner le trépas ;
La lance dans la main, le casque sur la tête,
Des dards, des javelots, j'affronte la tempête.
Le fer est l'ornement qui convient aux héros ;
Je méprise la paix, et je fuis le repos.

D'un pas majestueux à ces mots il s'avance,
Agitant dans sa main sa redoutable lance.
Les Dieux et les guerriers qu'étonne sa valeur
Incliuent de leur front l'immortelle splendeur.
De ce vaillant héros ils admirent l'audace,
Et sur un trône d'or ils lui marquent sa place.

Heureux le jour où naît un roi si généreux,
Un roi digne en tout tems de la faveur des Dieux !
Heureux l'âge où vécut ce roi couvert de gloire,
Cet âge doit toujours vivre dans la mémoire !

Lok et le loup Fenris pourront briser leurs fers,
Et le feu dévorant consumer l'univers,
Avant qu'un si bon roi revienne sur la terre
De ses peuples en pleurs consoler la misere.
Tels qu'un faible roseau qu'entraînent les torrens
Doivent tomber un jour les amis, les parens ;
Et la plaine fertile et le rocher sauvage

Du tems qui détruit tout éprouvent le ravage.
Mais l'immortel Haquin, toujours plus glorieux,
Vit, et regne à jamais dans le palais des Dieux.

*Par* C. Hwass *fils*, *Danois*.

---

*Vers pour mettre au bas du portrait du général* Bonaparte.

Homme d'État profond, invincible guerrier,
La paix fut à ses yeux le but de la victoire :
Il a su réunir sous le même laurier,
Les arts, l'humanité, la sagesse et la gloire.

*Par la citoyenne* Desirée D., *agée de* 12 *ans*.

---

*Autre Piece de Vers.*

Braver les factions qui déchiraient la France,
Unir à tant de gloire autant de modestie,
Obliger les vaincus à la reconnaissance,
Nous ramener enfin la paix, la paix chérie,
Avoir dans notre joie le prix de ses travaux,
Préparer nos guerriers à des succès nouveaux,
Abbaissant la fierté de l'antique Albion,
Rendre enfin au bonheur la grande nation,
Tous ces fameux héros, et de Rome et de Sparte,
Etaient-ils aussi grands que l'est Buonaparte ?

*Par un Anonyme.*

---

## CHARADE.

Dans les lieux que jadis déchirait mon entier,
Nous voyons mon premier parcourir mon dernier.

## ÉNIGME.

J'HABITE les bois, les palais,
Où l'homme ne me vit jamais.
S'il m'interroge pour m'entendre,
Je réponds sans le faire attendre.
Je divertis sujet et roi,
Soit que je parle, ou que je chante ;
Quiconque s'amuse avec moi,
S'amuse avec une imprudente.

---

*Explic. des* Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 9.

Le mot de la Charade est *Charpente ;* celui de l'Énigme est *le Tems ;* celui du Logogriphe est *Foin*, dans lequel on trouve *foi.*

*ERRATA.* Voici les mots de la Charade et de l'Énigme insérées dans le N°. 8. — Le mot de la Charade est *Souris ;* celui de l'Énigme est *Philosophie.*

---

## ANNONCES.

*Mélanges de Littérature* en vers et en prose, de Mancini-Nivernois... *Ut si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi.* CICER. *Tuscul. lib. I.* A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune ; chez Onfroy, rue Saint-Victor, n°. 3 ; et Fuchs, rue des Mathurins. Trois volumes *in*-8°. chacun d'environ 380 pages, et *portrait* de l'auteur.

*Introduction à l'étude des pierres gravées*, par A. L. Millin, conservateur du Muséum des antiques, à la bibliotheque nationale ; professeur d'histoire et d'antiquités ; des sociétés d'histoire naturelle et philomatique de Paris ; d'émulation de Rouen ; de l'académie des curieux de la nature à Erlang ; de l'académie de Dublin, de la société linéenne de Londres ; de

celle de médecine de Bruxelles ; des sciences physiques de Zurich ; d'histoire naturelle d'Iena, avec cette épigraphe : *Multis hoc modis, ut cætera omnia luxuria variavit, gemmas addendo exquisiti fulgoris, censuque opimo dignos onerando ; mox et effigies varias cælando, ut alibi ars, alibi materia esset in pretio.* PLINIUS, *lib. XXXIII, sect.* 6. Seconde édition augmentée et corrigée. A Paris, chez l'auteur, à la bibliotheque nationale, n°. 11 ; Fuchs, libraire, rue des Mathurins ; et François-Georges Levrault, à Strasbourg. *In*-8°. de 140 et quelques pages. Prix, 48 sous.

Le nom *Millin* porte avec lui sa recommandation et son éloge ; et une simple annonce suffirait sans doute à un ouvrage sorti des mains de ce laborieux et savant écrivain. La célébrité que lui ont justement acquise les places distinguées qu'il a su mériter par ses travaux assidus ; les sociétés savantes dont il est membre ; ses cours publics (1) ; ses différens ouvrages dans des genres les plus utiles, et qui exigent chacun des connaissances et des recherches infinies (2) ; son *Journal*, vraiment *Encyclopédique*, qui le lie avec les savans de tous les pays (MM. Wieland et Boettiger, J. S. Ersch, M. Wolf, de Hales, et J. Brez, d'Utrech ; MM. Visconti, Requeno et Rossi, d'Italie ; M. Cavanilles, de Madrid, et John Stackouse, de Londres ; les savans et estimables auteurs à Geneve, de la bibliotheque britannique ; J. Herman, de Strasbourg, etc.) : tous ces différens titres recommandent assez ce qui sort de la plume de ce judicieux critique, de ce philologue élégant, érudit et profond, et une simple annonce semblerait devoir suffire à son livre. Mais ce serait, nous et nos lecteurs, nous priver du plaisir de nous instruire à sa lecture. Un extrait de cette *Introduction à l'etude des pierres gravées*, etc., suivra donc incessamment cette trop courte annonce.

---

(1) Le cours actuel *sur les pierres gravées* se tient dans une des salles de la petite cour de la bibliotheque nationale, les 2, 5 et 8 de chaque décade, à une heure précise.

(2) Antiquités nationales, quatre volumes *in-folio* ; Élémens d'Histoire naturelle ; Introduction à l'etude des *Monumens antiques*, à celle des *Médailles*, etc. ; trois volumes *in*-8°. qui seront suivis de l'Introduction à l'étude des *Sculptures antiques* ; la Minéralogie homérique, etc. etc. Plusieurs de ces ouvrages ont eu l'honneur d'avoir été imprimés aux frais du Gouvernement, d'avoir été réimprimés et traduits en langue étrangere.

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 11 décembre 1797.*

La nouvelle qu'avait laissée ici ces jours derniers un courier allant de Stockholm à Berlin, et suivant lequel Paul I^er^. aurait été détrôné et remplacé par son fils Alexandre Paulowitz, cette nouvelle ne se confirme pas. Quelques personnes informées de ce qui se passe à Pétersbourg, prétendent qu'elle n'est que prématurée.

Les vents terribles qui ont agité notre atmosphere depuis quelques jours, ont forcé le comte de Tauenzien de relâcher à Cuxhaven. Il est envoyé à Londres pour y notifier le mariage du roi de Suede. Il s'est rendu ici pour traverser la France, et se rendre par Calais à sa destination.

*De Rastadt, le 12 décembre.*

Quelques nouveaux députés sont encore arrivés ces jours derniers dans nos murs, entre autres celui du prince de Furstenberg.

Nous attendons incessamment la légation de la cour de Berlin.

Il paraît que le congrès ne sera réellement en activité qu'à commencer au 1^er^. janvier au plutôt.

A Manheim, l'armée impériale prend les mêmes mesures qu'à Mayence pour le départ de son artillerie et de ses munitions.

Le général Latour, qui avait son quartier-général

dans la premiere de ces places, le transporte à Passau.

Le 9, l'hôpital militaire de Mayence et tout ce qui en dépend a été embarqué sur le Mein pour remonter vers Francfort.

Le 10, l'artillerie impériale et toutes ses munitions ont dû sortir de cette forteresse.

Il paroît que le gouvernement de l'électeur n'y attendra pas l'arrivée des Français. Tout ce qui y est attaché se dispose pour un très-prochain départ.

Les mouvemens des troupes françaises vers le Bas-Rhin, et des Autrichiens vers le cercle de Baviere, excitent l'attention générale. Ils viennent à l'appui de ce qu'on a déja dit, que toute la rive gauche du Rhin sera incorporée à la République Française, et que l'archevêché de Saltzbourg, l'évêché de Passau, avec une partie de la Baviere, passeront à la maison d'Autriche.

Les séances de la députation de l'Empire se suivent sans interruption. La premiere s'est tenue le 9. La seconde, hier: celle-ci a duré jusqu'à neuf heures du soir.

Le baron d'Albini, ministre électoral de Mayence, à l'issue de la premiere séance, a envoyé à Aschaffenbourg le conseiller Nau, chargé d'une mission importante auprès de S. A. E.

Les plénipotentiaires français n'ont encore assisté à aucune séance, et ne se sont pas même encore légitimés. Il paraît que l'échange des pouvoirs respectifs est différé jusqu'après le retour du général Bonaparte.

La députation de l'Empire ne s'est jusqu'ici occupée que de l'examen des plaintes occasionnées par les dommages que les armées françaises ont causées en Allemagne; discussion à laquelle on pense bien que les plénipotentiaires français ne prennent et ne prendront aucune part. Ces dommages sont au nombre des fâcheux résultats de toutes les guerres. On en plaint les victimes; mais on ne peut raisonnablement en attendre la réparation de la part d'une

puissance qui a été provoquée, et dont la victoire a couronné les efforts. Il s'expédie au reste fréquemment des couriers ; et déja on a vu les personnes attachées aux diverses légations, entreprendre plus d'un voyage politique.

Le cit. Rosentiel, secrétaire-général de la légation française, n'est arrivé qu'aujourd'hui. Son retard est attribué à la mauvaise saison et aux mauvais chemins qu'il a trouvés dans sa longue route, depuis Elbing, où il était consul, jusqu'ici.

Le premier des plénipotentiaires du roi de Prusse, le comte de Gœrtz, est arrivé ce matin à Carlsruhe, et doit être ici aujourd'hui.

On attend avec impatience le retour du pacificateur Bonaparte. Il a pour compagnon de voyage, et pour secrétaire, le cit. Perret, jeune homme qui paraît réunir tous les titres à l'estime. Il n'a qu'une voix sur sa capacité. L'honnêteté de ses formes, la noblesse de sa conduite justifient les sentimens qu'il a généralement inspirés pendant qu'il étudiait, il y a quelques années, à l'université d'Iena, sous les professeurs Reinholds et Fichtes, deux des premiers penseurs de l'Allemagne.

*Du* 13. Le comte de Gœrtz, ministre du roi de Prusse auprès de la diete de l'Empire, est arrivé ici aujourd'hui. Le troisieme plénipotentiaire prussien, M. de Dohm, est encore attendu. Cette légation va sans doute jouer ici un rôle important, et balancer l'influence de celle de la cour de Vienne. Il ne sera peut-être pas facile, même aux plénipotentiaires français, de faire concourir ces deux députations au même but.

On prétend que ces plénipotentiaires ont protesté contre l'admission du ministre hanovrien au congrès, parce que la République Française est encore en guerre avec le souverain du pays de Hanovre.

Le duc de Wurtemberg s'est compromis avec les Etats de son duché, en travaillant avec succès à ce que les ministres impériaux et la députation de l'Empire n'admissent pas au congrès les députés

qu'ils avaient cru pouvoir y envoyer. Ces députés, dont le principal était le conseiller Georgi, syndic des Etats, ont été obligés de revenir un peu honteusement à Stutgard. Leurs commettans ont vivement senti cet affront ; ils ont peut-être plus d'un moyen d'en faire repentir le duc.

Les ministres impériaux, comte de Metternich et comte de Lehrbach, ont été, le 10, à Carlsruhe, rendre visite à la cour de Bade.

Il est arrivé ici plusieurs personnes des environs d'Offenbourg, qui à la vérité appartiennent à la noblesse immédiate, mais qui avaient précédemment leur domicile dans les départemens français des Haut et Bas-Rhin, et avaient émigré depuis la révolution. Elles ont été obligées de s'éloigner de tous les pays occupés par les troupes françaises.

Le 9, les troupes palatines ont évacué Guntersblum, Oppenheim, pour se retirer à Manheim.

Le 10, les Français ont occupé Hochheim, Marienborn et les autres lieux qui environnent Mayence.

L'électeur de Cologne paraît prendre son parti sur cette fameuse *intégrité de l'Empire* sur laquelle il semblait devoir plus compter qu'aucun des Etats qui sont possessionnés sur la rive gauche du Rhin.

Plusieurs bateaux chargés de ses effets sont déja arrivés à Francfort, où il a établi provisoirement sa résidence, en attendant sans doute que les résultats du congrès lui en aient déterminé une autre ; car il est assez vraisemblable qu'il ne reverra plus celle de Bonn que comme simple voyageur. L'exemple de l'oncle de l'empereur servira peut-être à consoler plus d'un malheureux.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 3 décembre.*

Notre ambassade au congrès de la paix à Rastadt ne sera pas moins brillante que celle de l'empereur et celle de la République Française.

D'après une nouvelle résolution de notre monarque, elle sera remplie par le comte de Gœrtz, envoyé de l'électorat de Brandebourg à la diete de Ratisbonne; M. le baron de Jacobi, ministre de sa majesté à la cour de Londres; et M. le conseiller privé de Dohm.

Quoiqu'il ne soit gueres possible de raconter des choses dans les quinze premiers jours du nouveau gouvernement de notre roi, on a cependant eu occasion, dans ce court espace de tems, de remarquer le caractere déterminé du monarque, et d'admirer en lui l'amour de la justice et sa simplicité populaire.

Sa majesté restera, comme on a dit, encore quelque tems dans son palais ordinaire, et n'occupera pas de sitôt le château royal.

Les fêtes du carnaval n'auront pas lieu cette année.

A la premiere cour qui se tint au château, le roi s'y rendit à pied; et après avoir donné la parole, il s'en retourna de même.

Il a décoré du cordon de l'Aigle-noire le lieutenant-général Bischoffswerder, en lui adressant ces paroles bien flatteuses : « Pour récompense des fi-» deles services que vous avec rendus à mon pere, » et des preuves de votre attachement pour lui. » On apprend que M. de Bischoffswerder a demandé sa démission pour vivre dans la retraite.

On a trouvé enterrée, sur la montagne dite *Ruinen-Berg*, près de Potzdam, une somme considérable, partie en ducats, et partie en louis d'or vieux, et frédérics d'or.

## ITALIE. *D'Ancône, le 23 novembre.*

Dimanche dernier, les citoyens s'étant rassemblés à neuf heures du matin dans le palais national, déclarerent, par leurs députés, à la municipalité, qu'ils vouloient s'ériger en république démocratique, tant en vertu du droit originaire des peuples, que dans l'espoir d'être protégés par la République Française.

La municipalité ayant reçu leur demande formelle, nomma

aussi-tôt quatre de ses membres pour aller en députation auprès du général Dallemagne, commandant français de la Marche ; lui exposer le vœu général, et le prier non-seulement de ne pas s'opposer à l'exercice de ce droit sacré, mais de leur accorder cette protection constitutionnelle que la République Française promet à tous les peuples qui se déclarent libres.

Le général patriote donna à peine aux députés le tems de terminer leur adresse ; il loua la généreuse résolution du peuple, l'assura de tout l'intérêt qu'il prenait à sa liberté, et dit que les Ancônitains pouvaient compter sur la protection de la Nation Française. Il envoya ensuite son aide-de-camp Rançonnette avec les députés, pour confirmer le rapport qu'ils feraient à la municipalité. Dès qu'on eut entendu le rapport, la municipalité et le peuple proclamerent la République Ancônitaine democratique, au milieu des cris de *vive la liberté, l'égalité ! vive la Republique Française, le général Bonaparte et le général Dallemagne !*

Le cit. Gambari, l'apôtre de la démocratie, prit le drapeau tricolor ordonné par le peuple, bleu, jaune et rouge, et alla, suivi d'un grand nombre de citoyens, le présenter au général Dallemagne, en le priant de le placer dans son habitation, à côté du drapeau français. Le général le reçut au milieu des plus vives acclamations. Le drapeau tricolor ancônitain flotta bientôt sur le fanal et dans tous les endroits publics, à l'exception de deux forts qui sont gardés par les Français

L'après-dîner la municipalité jura fidélité au nouvel Etat, en présence des citoyens. La garde nationale et la légion sous les armes, prêterent serment à la municipalité, qui forme maintenant le gouvernement provisoire. Il publia la proclamation suivante :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

« Citoyens, vous êtes libres, vous êtes républicains démocrates ; tel a été votre vœu : nous l'avons adopté, et déja votre drapeu flotte à côté de celui de la République Française. L'invincible Nation Française vous accorde sa protection.

» Graces soient rendues au général Bonaparte qui nous donna la liberté !

» Que désormais tous vos actes portent la date d'an Ier.

de la République Ancônitaine. Tous nos navires arboreront notre pavillon, et les cocardes seront à nos couleurs.

„ Félicitez-nous, Citoyens, notre sort est décidé.

„ Défendez, même au prix de votre vie, la précieuse liberté à laquelle vous a conduit la plus glorieuse nation de l'univers. „

De la municipalité..... brumaire, an VI de la République Française, et l an Ier. de la République Ancônitaine.

*Signés*, PIERRE REPPI, *président.*

CAMILLE ALBERTINI, *secrétaire.*

*De Milan, le 25 novembre.* Le Corps législatif a été installé le 21 de ce mois. Dans la premiere et la seconde séance, il s'est occupé des détails nécessaires pour fixer un système d'opérations suivies. Les représentans ont prêté individuellement le serment prescrit par la constitution, et selon la formule proposée. Plusieurs ont accompagné cet acte solemnel de discours tres-énergiques, que les spectateurs ont recueillis avec avidité, parce qu'ils y voyaient l'engagement de défendre avec zele les droits du peuple.

Les choix que les deux conseils ont faits pour leurs premiers présidens, ont été généralement applaudis. En élisant les cit. Fénaroli et Becalossi, tous deux anciens membres du gouvernement provisoire de Brescia, ils ont rendu un juste hommage au peuple de Brescia, qui a si bien mérité de la liberté italienne : Fenaroli est président du Grand-conseil, et Becalossi, de celui des Anciens. Tous deux sont également estimés par leurs lumieres, leur patriotisme et leur désintéressement. L'un d'eux a refusé la dignité de directeur de la République Cisalpine ; et l'autre, élu malgré lui représentant, demande au conseil la démission que le général n'a pas voulu lui accorder. En prenant le fauteuil, les deux présidens ont prononcé des discours improvisés, qu'on a copiés par les procédés tachigraphiques.

ANGLETERRE. *De Londres, le 18 décembre.*

Les chefs de l'opposition qui n'avaient pas paru depuis long-tems dans la chambre des communes, viennent d'y rentrer le 14, jour de la discussion du bill des triples

taxes assises. Ils ont cru, sans doute, qu'il était de leur devoir de ne point laisser passer, sans une résistance solemnelle de leur part, un système d'imposition qui leur paraît contraire aux intérêts de leurs constituans : peut-être aussi, qu'indépendamment de ce motif, cette apparition tient à un nouveau plan de conduite, concerté entre les chefs du parti, et qui leur a paru plus propre, dans les circonstances présentes, à remplir leur objet.

Au moment où M. Fox est entré dans la chambre, on a entendu un murmure de surprise et de plaisir ; il a été salué par les spectateurs de la galerie ; tous les yeux de l'assemblée se sont fixés sur lui, et l'ont accompagné jusqu'au banc de l'opposition, où il s'est assis. L'orateur qui parlait alors, M. Viglei, a été interrompu par ce mouvement général de l'assemblée, et n'a pu reprendre son discours que quelques minutes après. La raison que M. Fox a donnée de sa rentrée au parlement, c'est qu'il a été chargé, par une résolution formelle de ses constituans de la paroisse de Saint-Martin, de s'opposer au bill de M. Pitt.

La discussion sur les triples taxes assises a été extrêmement vive. On s'est livré de part et d'autre, suivant l'usage, à des digressions pour et contre la continuation de la guerre, qui n'offre rien de bien nouveau ni de bien intéressant. MM. Fox, Shéridan, Thornton, etc. ont reproduit, chacun à sa maniere, tous leurs anciens reproches contre les plans de l'administration ; MM. Pitt, Dundas, etc. ont répliqué par les réponses d'usage ; après quoi on a passé aux voix : 175 ont été pour le bill, et 50 contre.

Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 49 et demi.

Cent trente mille liv. sterling de nouvelle monnaie d'or en pieces de sept schellings, viennent d'être portées de la monnaie de la Tour à la banque, d'où elle passeront dans la circulation générale.

Le paquebot le *Halifax*, venant des Isles-du-Vent, annonce que les corsaires français désolent notre commerce des Indes occidentales, malgré la vigilance et l'activité de nos croiseurs.

On parle d'une augmentation de cavalerie. Le gouvernement, dit-on, fournira à tout homme qui a un cheval, une large épée, à condition qu'il inscrira son nom sur un

un registre, et qu'il sera prêt à marcher au premier appel.

Nous venons d'apprendre que l'équipage de notre frégate l'*Hermione*, de 32 canons, commandée par le capitaine Pigot, s'est soulevé contre ses officiers, s'est emparé du bâtiment et l'a conduit dans le port espagnol de Laguana, près de Saint-Domingue. Tous les officiers et plusieurs autres marins, au nombre de 40, ont été massacrés. Les hommes de l'équipage ont livré la frégate au gouverneur espagnol, à condition qu'on leur paierait les arrérages de leur solde; qu'ils seraient reçus comme sujets du roi d'Espagne, et ne seraient pas rendus à la fin de la guere.

Le départ subit pour Lisbonne du comte de Pombiéra, ambassadeur de Portugal, a été déterminé par la maniere imprévue dont sa cour vient de terminer son traité de paix avec la France. Les dernieres dépêches de notre ministre à Lisbonne, M. Walpoole, annoncent, dit-on, que les troupes anglaises ont reçu des ordres postifs de quitter le Portugal, en conséquence de la ratification du traité avec la France, et que le gouvernement portugais a résolu de ne leur fournir par la suite aucunes provisions, On croit qu'elles retourneront bientôt en Angleterre. Au départ de ces dépêches, le lord Saint-Vincent était toujours dans le Tage, attendant des instructions ultérieures, relatives à cette disposition du traité qui ne permet pas de tenir plus de six vaisseaux anglais à-la-fois dans chaque port du Portugal.

Avant l'avénement au trône du nouveau roi de Prusse, nos écrivains ministériels ne cessaient de dire que cette époque serait marquée par de grands changemens, et ils triomphaient déja de l'idée de rattacher la cour de Berlin à notre cabinet. Mais leurs espérances ont été déçues. Les dernieres lettres de Hambourg annoncent que le système prussien restera le même que sous le regne précedent, et que le nouveau roi a de frequentes conférences avec le ministre comte Haugwitz.

L'état de l'Irlande continue toujours d'être extrêmement inquiétant; plusieurs baronies et paroisses viennent encore d'être déclarées en état de trouble, et soumises à la loi martiale.

L'escadre établie pour la protection de la Manche, de l'Irlande et des mers du Nord, est de 54 vaisseaux de ligne, de 6 vaisseaux de 50 canons, de 70 frégates, de plusieurs sloops, et d'un certain nombre de bricks armés.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 25 frimaire au 5 nivôse.*

Guillemardet, organe d'une commission, propose, le 26, au conseil des Cinq-cents, de rapporter la loi du 20 ventôse an V, qui ordonne que les assemblées électorales se tiendront dans le chef-lieu de chaque département, et d'arrêter que chaque année le Corps législatif fixera la commune où elles se tiendront.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur la célébration des décadis. Le rapporteur prenant la parole, répond aux objections de Grégoire, et prouve que ce n'est point attaquer la liberté des cultes que de déterminer un jour de repos civil.

Plusieurs orateurs sont entendus sur cette question, et après quelques débats, le 1^er^. article du projet est adopté. Il porte que le décadi sera un jour de repos où toutes les autorités constituées cesseront leurs fonctions, et où les écoles publiques et particulieres seront fermées.

Le président annonce que le conseil va s'occuper d'un scrutin pour la présentation de trois candidats, parmi lesquels doit être pris celui qui remplacera le cit. Savalette, commissaire de la trésorerie, dont la mort a été annoncée derniérement.

L'ordre du jour appellait la discussion du projet de résolution sur la réduction des rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, moyennant des capitaux en papier.

La commission, dit le rapporteur, Bergier, n'a pas changé de principes sur la réductibilité des rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-

monnaie, mais elle a pris dans l'application de ces principes un plan qui donne des résultats plus uniformes et plus exacts.

La commission persiste donc à penser qu'à raison de la nature aléatoire des contrats de rente viagere et de la faveur qu'ils méritent, il ne convient pas de les traiter comme les contrats de prêt ordinaire, et qu'ainsi, au lieu de faire porter la réduction sur des capitaux aliénés sans retour, l'intervention du législateur doit se borner à réduire les rentes dont l'excès attesterait l'erreur des parties contractantes, en manifestant une lésion énorme que la loi ne toléra jamais dans les contrats de bonne foi.

Mais comment juger de cet excès? comment apprécier la lésion dans de pareils actes aléatoires?

Votre commission n'a vu d'autre moyen que de comparer la valeur réelle du papier-monnaie fourni par le créancier avec la quotité de la rente promise, afin de vérifier, par cette comparaison, si l'intérêt promis excede de plus de moitié celui qu'il est d'usage de stipuler dans les constitutions de rentes viageres.

Ainsi nous avons dit : La rente viagere ue doit point subir de réduction, si, comparée avec le capital valeur écus fourni par le créancier, elle n'excede pas le double de l'intérêt viager qu'il était d'usage de stipuler dans ces sortes de contrats; mais si elle excede le double du taux ordinaire et commun, elle y sera réduite, parce que la lésion d'outre moitié fut toujours réputée énorme aux yeux de la loi, et qu'elle est intolérable dans les contrats de bonne foi.

Cette regle générale posée, il ne s'agit plus que d'en faire l application, et nous avons pour cela les données ordinaires de 7 ½, de 10, de 12 ½, et de 15 pour cent, selon le nombre des têtes ou la diversité des âges.

Ces taux proportionnels connus, la commission vous proposera de les doubler, et de ne retrancher que l'excédent qui dépasserait ce taux doublé. Ainsi elle ira jusqu'à accorder au créancier 15, au lieu de

7 ½; 20, au lieu de 10; 25, au lieu de 12 ½; 30 enfin au lieu de 15.

Il faudrait assurément qu'un créancier fût bien avide et eût bien peu de justice pour porter ses prétentions plus loin.

Le rapporteur donne en conséquence lecture de son projet. Il est combattu par Jorrand et Jard-Panvilliers. L'un prétend qu'il est trop favorable aux créanciers, et l'autre aux débiteurs.

La question est ajournée.

On a proclamé, dans la séance du 29, le résultat du scrutin. Le nombre des votans était de 218. Les trois candidats présentés au conseil des Anciens sont Delaunay (d'Angers), qui a eu 93 voix; Obelin, qui en a eu 92, et Expert 90. Ces candidats étaient tous trois membres de la Convention.

Jourdan, organe de la commission chargée de présenter le mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie, fait son rapport et propose de payer ce milliard, par voie de rente tontine viagere, sans distinction de grades, et en ayant seulement égard aux années de service. Le maximum de ces rentes serait de 1500 liv. Les paiemens s'ouvriraient le premier jour de la paix générale, et les pensions dont il s'agit ne seraient susceptibles ni de retenue, ni de saisie.

Impression et ajournement.

Roemers a proposé la peine de mort contre ceux qui attaquent les voyageurs sur les grandes routes, et leur tradition devant des commissions militaires. A l'égard des indemnités dues aux victimes des brigands, elles seront supportées par les communes sur le territoire desquelles les brigandages auront été commis.

La discussion a repris sur la célébration du décadi; mais la divergence des opinions sur cet objet a déterminé le conseil à renvoyer de nouveau le projet à l'examen de la commission.

Le conseil des Anciens a continué d'entendre, dans sa séance du 26, le projet de Roger-Ducos sur l'organisation de la constitution dans les colonies.

L'impression en a été ordonnée.

Lacoste fait, le 27, un rapport sur la résolution du 18 brumaire, relative aux contributions des colonies; la commission dont il est le rapporteur ne l'a pas trouvée juste dans ses dispositions; l'article qui fixe au quinzieme du produit net l'impôt foncier, est vague, puisqu'il ne fixe point la somme capitale des impositions; il n'offre aucune bâse, et on ne sait sur quoi s'arrêter.

Le rapporteur prouve ensuite la nécessité d'établir des impostions dans les colonies; elles étaient soumises à un droit d'octrois de trois et demi pour cent sous l'ancien régime; leurs denrées payaient un droit d'importation en entrant dans nos ports.

Le rapporteur tire de cela même, la preuve que la résolution ne peut être approuvée, puisqu'elle ferait peser un second impôt direct sur des propriétés qui déja en supportent un premier.

Enfin, il serait contraire à la justice de soumettre tous les fonds à la même quotité d'impositions directes, en conservant tous ces droits; car on surchargerait les propriétés qui sont bien cultivées et qui fournissent beaucoup à l'exportation, tandis qu'on allégerait celles qui ne fournissent que peu à l'exportation.

Le conseil ajourne la discussion.

Vernier a proposé, le 28, au nom de la commission des finances, d'approuver la résolution relative à la formation d'un nouveau grand livre du tiers consolidé de la dette publique. Il la discute article par article, et en trouve les bâses justes.

Impression et ajournement.

Dubois (des Vosges) reproduit, le 1^er^. nivôse, au conseil des Cinq-cents, le projet du droit d'entretien des routes que la commission des finances a substitué à celui rejetté par le conseil des Anciens.

Voici les changemens qu'il annonce avoir été faits, d'après la discussion qui a eu lieu dans le conseil.

Le premier, et le plus important, est relatif à la loi du 9 vendémiaire, qui ordonnait que les barrieres ne seraient établies que sur les routes réparées. Leur

mauvais état actuel a fait desirer que le droit fût levé dans sa totalité, et la commission l'a ainsi établi par son nouveau projet.

Le second changement est la suppression du double droit mis, dans le premier projet, sur les chemins qui traversent la commune de Paris, dont la moitié était applicable aux charges locales de cette commune.

Le conseil des Anciens a cru que c'était un privilége.

Le troisieme changement est la suppression de la distinction que faisait le premier projet entre les voitures chargées et celles qui étaient vides, que l'on a regardé comme pouvant faire naître un grand nombre de difficultés; mais cette suppression a motivé une diminution dans le tarif qui avait été combiné sur des voitures chargées.

Le quatrieme changement est l'admission d'une proposition faite au conseil des Anciens, de confier la perception du droit à trois militaires invalides à chaque barriere; ce qui utilise la pension que la République leur accorde, et donne un moyen au gouvernement d'opposer, en les armant, une force aux voleurs et assassins qui désolent nos grandes routes.

Enfin, la suppression du droit imposé au bétail du commerce par le premier tarif, que l'on regardait comme une source de difficultés pour la perception, est le dernier changement proposé par la commission.

Son projet est adopté avec ces changemens.

Le conseil a procédé au scrutin pour le renouvellement de son bureau. Boulay (de la Meurthe) est président. Les secrétaires sont: Gulllemardet, Roemers, Villetard et Lehardi.

Un messager d'Etat est introduit et remet le message suivant, dont un secrétaire fait lecture.

Les armées françaises ont conquis la paix du continent, porte le message; un ennemi nous reste à vaincre, c'est le gouvernement anglais. Que la guerre soit portée sur le territoire qu'il asservit. Le com-

meree de Paris a senti que cette vaste et noble entreprise exigeait des fonds extraordinaires, et il vient de les offrir à la République. Il propose d'ouvrir un emprunt de 40 millions. Le remboursement serait affecté sur un impôt indirect dont l'opinion publique reconnaît la nécessité : les primes seraient assises sur les produits attachés au succès de l'entreprise. Le Directoire offre ce bel exemple à suivre à tous les négocians français, qui reconnaissent que leur prospérité est attachée à la destruction de l'odieux tyran des mers. Il termine par inviter les deux conseils à délibérer promptement sur les propositions du commerce de Paris.

Cette adresse est lue et est également conçue dans des termes très-énergiques, et respirant les principes du dévouement républicain ; elle provoque le cri : *La liberté des mers*, et témoigne le desir de le voir répéter par tous les négocians du continent. Eh quoi! y est-il dit, la France est respectée ou amie de tous les peuples de l'Europe ; un seul insulaire lui résiste et la brave ; seul il enchaîne l'Océan, ce pere commun des richesses européennes ! Mais qu'il tremble, les vainqueurs d'Italie marchent ; le héros qui, jeune encore, est l'objet de l'admiration du monde, des vœux de nos vieillards et de l'émulation de nos fils, Bonaparte va les conduire au sein d'Albion, et la victoire lui sera fidele.

A la fin de l'adresse sont exprimées les expressions indiquées dans le message.

Jean-de-Bry a fait, sur l'objet de ce message, un discours qui a été applaudi, et dont l'impression a été ordonnée, ainsi que du message. Une commission est chargée de l'examiner.

Bergier a fait terminer, dans la séance du 2, la discussion de son projet sur les rentes viageres pendant la dépreciation du papier-monnaie ; les articles en ont été adoptés, sauf rédaction et de nombreux amendemens.

Le conseil des Anciens s'est aussi occupé du renouvellement de son bureau. Marragon a été élu président.

Les cit. Ménuau, Koffmann, Lavaux et Mérique sont secrétaires.

Le 2, il a procédé au scrutin pour la nomination d'un commissaire de la trésorerie, parmi les trois candidats qui lui ont été présentés par le conseil des Cinq-cents. Après deux tours, Obelin ayant eu la majorité relative a été proclamé commissaire.

La séance du 3 du conseil des Cinq-cents a été en grande partie remplie par la discussion sur l'établissement des avoués près des tribunaux. Plusieurs articles du projet de Pison-du-Galand, qui a obtenu la priorité, ont éte successivement adoptés.

Villers, organe de la commission des finances, fait, le 4, un rapport sur les rentes consolidées de 200 francs et au-dessous. D'après l'art. XCXI de la loi du 9 vendémiaire dernier, dit le rapporteur, il doit être pourvu, par une loi particuliere, à l'amélioration du sort de ceux des rentiers de l'Etat qui se trouvent réduits à une inscription de 200 francs et au-dessous.

Je viens, au nom de la commission des finances, vous mettre en mesure d'accomplir cette promesse sacrée.

Les rentiers perpétuels ou viagers ne pouvant être traités par des combinaisons uniformes, nous les séparons en deux classes, et nous vous proposons de statuer diversement à leur égard.

Nous nous sommes d'abord occupés des rentiers perpétuels, qui ont associé leurs intérêts dans la caisse d'épargnes de Lafarge.

Cette caisse possede près de trois millions de rentes perpétuelles qui appartiennent à un nombre immense de citoyens, qui les ont placées sur près de 130,000 têtes viageres tontinieres.

Le nombre des propriétaires n'est pas à la vérité aussi grand que celui des têtes, parce que quelques actionnaires possedent un grand nombre d'actions ; mais, à cette circonstance près, il paraît constant que le nombre des actionnaires attachés à la caisse de Lafarge présente plus de 30,000 individus, qui, en prenant le terme moyen, ne possedent pas plus de 10 francs de rente perpétuelle.

La loi du 9 vendémiaire, en réduisant au tiers ces modiques rentes, devait ruiner cet établissement et le grand nombre de citoyens peu fortunés qui y ont placé leurs épargnes ; il fallait venir à leurs secours.

La résolution que je vais vous présenser remplit cet objet, en convertissant en 500,000 francs de rentes viageres tontinieres le million de rentes perpétuelles consolidées dans la caisse d'épargnes.

Au moyen de ce sacrifice de 500,000 francs par an, le million de rentes perpétuelles sera amorti au profit de la République, et la quantité de 40,000,000 de bons de remboursement des deux tiers seront pareillement amortis ; ce qui produira un avantage très-réel à la masse des créanciers de l'Etat, qui seront affranchis de la concurrence de ces 40,000,000 de bons des deux tiers.

Voici le projet de résolution :

Le rapporteur lit un projet en 40 articles, renfermés dans trois titres ou paragraphes.

Le premier traite : Des rentiers associés à la caisse dite Lafarge.

Le deuxieme : Des associations tontinieres qui pourront se former sur des rentes perpétuelles.

Le troisieme : Des rentiers viagers et des associations qu'ils pourraient former.

Nous en donnerons le texte dès qu'il sera converti en loi par le conseil des Anciens.

Le président annonce que la commission des inspecteurs demande que le conseil se forme en comité général, et fait évacuer les tribunes.

La séance du 5 du conseil des Cinq-cents a été remplie par des discussions relatives à des intérêts particuliers. La plus importante a eu pour objet une réclamation des défenseurs de la patrie à Saint-Domingue. Cette armée a obtenu dans plusieurs circonstances le tribut d'éloge et de reconnaissance nationale qu'elle a mérité par ses services ; mais tous ces titres de gloire deviendraient stériles, si on ne lui rendait la justice de lui payer sa solde entiere, qui est le prix de ses sacrifices et de son sang versé pour la patrie.

Dufay demande en conséquence qu'une commission soit nommée pour examiner s'il n'y aurait pas moyen d'acquitter en especes l'arriéré dû aux soldats qui sont de retour en Europe, et sur-tout à ceux qui sont blessés et hors d'état par leurs infirmités de retourner dans les colonies. Adopté.

Dedelay-d'Agier a fait approuver, dans la séance du 3 nivôse du conseil des Anciens, la résolution du 29 frimaire, relative au tarif et à des dispositions réglémentaires de la taxe d'entretien des routes.

Le nouveau commissaire de la trésorerie a écrit aux deux conseils qu'il s'efforcerait de justifier leur choix, par son attachement inviolable à ses devoirs.

---

PARIS. *Nonidi*, 9 *Nivôse*, *l'an VI de la République.*

La présence de Bonaparte dans cette commune a inspiré un intérêt si vif, et communiqué à l'esprit public un mouvement si utile, qu'on nous saura gré de ne rien omettre des détails les plus intéressans des fêtes dont il a été l'objet, et des circonstances relatives à cet homme célebre.

Nous avons déja parlé dans le dernier N°. de ce journal, de sa réception au Directoire et du dîner qui l'a suivie. Voici les toasts qui furent portés par le président du Directoire :

1°. Au Peuple Français et à la Liberté.

( Le Conservatoire de musique chante : *Amour sacré de la Patrie.* )

2°. A la République, à la Victoire, à la Paix.

( Le Conservatoire chante *le Chant du Retour.* )

3°. A la Constitution de l'an III. Puissent tous les Français demeurer unis autour d'elle ! Périssent toutes les factions qui voudraient l'anéantir.

( Le Conservatoire : *Veillons au salut de la France.* )

4°. Au Corps législatif.

A l'instant le président du conseil des Cinq-cents se leve, il ajoute : *Et au Directoire.* Que ces deux premieres autorités soient réunies dans nos vœux, comme elles le sont essen-

tiellement dans leur commun et constant amour pour la République.

( Le Conservatoire : *Symphonie d'un caractere majestueux.* )

5°. A tous les Magistrats républicains.

( Le Conservatoire : *Marche d'un caractere grave.* )

6°. Aux Armées triomphantes, et aux Généraux qui les ont conduites à la victoire.

( Le Contervatoire : *Le Pas de charge.* )

7°. Au Serment du Jeu-de-Paulme, au 14 Juillet, au 10 Août, au 9 Thermidor, au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor.

( Le Conservatoire : *Ça ira*, pas redoublé. )

8°. A la Mémoire des Citoyens, des Magistrats et des Guerriers qui ont péri avec courage pour défendre la Liberté, et à tous ceux qui ont souffert pour elle.

( Le Conservatoire : *Mourir pour la Patrie.* )

9°. Aux Vertus domestiques, à l'Amour ardent et désintéressé de la Patrie, et aux Institutions morales et politiques qui viendront bientôt à leur appui.

( Le Conservatoire : *Où peut-on être mieux.* )

10°. Aux Puissances alliées de la République Française.

( Le Conservatoire : *L'Amitié franche et pure.* )

11°. Aux progrès des Lumieres et des Arts, à la prospérité de l'Agriculture et du Commerce.

( Le Conservatoire : *Air du Camp de Grandpré.* On chante: *L'Innocence est de retour.* )

12°. A la Liberté des Mers. Puissent bientôt les Armées républicaines les soustraire au joug de ce gouvernement oppresseur, qui depuis si long-tems tyrannise le globe!

( Le Conservatoire joue et chante *le Chant du Départ.* )

Trois coups de canon ont suivi chacun des toasts ; une décharge d'artillerie a de plus annoncé le dernier.

Les deux conseils du Corps législatif ont donné également une fête au vainqueur et au pacificateur du continent. Elle a

eu lieu le 30 frimaire dernier dans une partie de la grande galerie du Museum, qui ne contenait point encore de tableaux.

Les convives étaient, outre les membres du Corps législatif, les membres du Directoire, le général Bonaparte, les ministres, les ambassadeurs des puissances amies, quatre généraux, les présidens des autorités constituées, les commissaires du Directoire près ces mêmes autorités, le juge de paix et le commissaire de la section des Tuileries, et les présidens des principaux établissemens appartenans aux sciences et aux arts.

Le repas à commencé à près de huit heures du soir, quoiqu'il eût été indiqué pour quatre heures; tout y était dans le meilleur ordre possible. La salle était décorée de guirlandes de fleurs, éclairée en verres de couleur.

Les présidens des deux conseils firent les honneurs de la fête pour tous leurs collegues. Ils étaient placés vis-à-vis l'un de l'autre au milieu de la table. A leur droite et à leur gauche étaient alternativement les membres du Directoire, le général Bonaparte, les secrétaires des deux conseils, les généraux, les ambassadeurs, et entre tous les autres députés, alternativement aussi, les ministres, les membres du corps diplomatique et ceux des autorités constituées.

Au moment où l'on se mit à table, le président du conseil des Anciens porta un toast *à la souveraineté du Peuple*; quatorze autres santés furent portées pendant le cours du dîner, alternativement par lui et par le président du conseil des Cinq-cents.

Voici les toasts :

1. A la souveraineté du Peuple.

2. A la Révolution française consolidée par le 18 fructidor.

3. A la Convention et aux Assemblées nationales qui l'ont précédée.

4. A la République.

5. A la Constitution de l'an III.

6. Au Directoire.

7. A l'union des pouvoirs constitués.

8. A nos invincibles armées, et à la gloire immortelle de leurs généraux.

9. Aux mânes des héros morts en combattant pour la liberté, et des patriotes qui ont péri victimes de leur dévouement pour elle.

10. A la Paix continentale, et au génie qui l'a conclue par sa sagesse, après l'avoir préparée par la victoire.

11. Aux Nations amies de la République Française.

12. A l'Agriculture et au Commerce.

13. Aux Sciences, aux Belles-Lettres et aux Arts.

14. Aux prochaines Assemblées électorales de l'an VI.

15. A l'affranchissement des Mers.

Chaque santé était suivie d'un morceau de musique et de chants patriotiques, dont la direction avait été confiée au cit. Laïs. Huit pieces de canon placées sur la terrasse des Tuileries, répétaient chaque toast par trois décharges.

Le général Bonaparte a beaucoup causé avec les cit. Sieyes et Révelliere-Lépaux près desquels il était placé. Il était venu au palais des Tuileries dans une voiture fort modeste; il en est descendu avec la plus grande précipitation, pour se dérober aux applaudissemens d'une foule immense qui s'était rassemblée sur son passage.

La fête dans laquelle il paraît avoir régné beaucoup de gaieté, a fini à onze heures.

Bonaparte avait dîné précédemment chez chacun des directeurs en particulier. Celui que lui a donné François (de Neufchâteau) était composé de savans et de gens-de-lettres. Le général a témoigné le plus vif intérêt de cette réunion, qui lui a offert un délassement aussi agréable qu'instructif, et il s'y est livré à tout l'épanchement de l'intimité. Il les a tous étonnés par la variété et l'étendue de ses connaissances : il a parlé de mathématiques avec Lagrange et Laplace ; de métaphysique avec Sieyes ; de poésie avec Chénier ; de politique avec Gallois ; de législation et droit public avec Daunou. Il a cité plusieurs anecdotes qui prouvent l'intérêt éclairé qu'il porte aux progrès des lumieres et des arts. En Italie, il a toujours accueilli, avec une prédilection toute particuliere, les savans, les gens-de-lettres et les artistes ; et dès qu'un d'eux se présentait chez lui, sa porte lui était ouverte.

Le général a rendu aussi, dans la conversation, un hommage éclatant à ses braves freres d'armes, dont le courage, l'activité et l'intelligence ont concouru à ses éton-

sans succès, pendant cette mémorable campagne qu'il a terminée par la paix la plus glorieuse que la France ait faite depuis Charlemagne.

Parmi plusieurs traits, nous nous contenterons de citer ceux-ci :

A l'affaire du pont de Lodi, un très-jeune tambour, assis sur des pierres amoncelées à côté de l'entrée du pont, n'a cessé de battre, du plus grand sang-froid, le pas de charge, tandis que les boulets pleuvaient de toutes parts autour de lui. Ce tambour fait bien le pendant du fifre de Frédéric II.

Bonaparte avait commandé cent beaux sabres pour être distribués aux plus braves de l'armée. Non-content de recueillir à cet effet le suffrage des différens commandans, il les a interrogés les uns après les autres, et il a pris les renseignemens les plus circonstanciés sur leur compte. Il se propose, dans un moment de loisir, d'écrire leur histoire, et de transmettre à la postérité les prodiges de valeur de cette espece de *bataillon sacré* qui rappelle celui des Thébains. Aussi c'est avec le plus vif regret que le général a déclaré qu'il n'en existait plus que deux aujourd'hui ; les autres sont morts couverts de gloire au champ de l'honneur.

Le dîner a encore été embelli par le talent des cit. Laïs et Chéron, qui ont chanté plusieurs morceaux à la louange des vainqueurs de Lodi, d'Arcole, de Tagliamento, etc.

Parmi les témoignages d'estime que reçoit journellement Bonaparte, celui qui n'est pas le moins flatteur pour lui, est sa réception à l'Institut national. Cette société célebre l'a nommé à une place vacante dans la premiere classe, qui est celle des sciences. Le 6 de ce mois il est allé prendre séance. Point de discours de réception, point de flagorneries comme dans les académies ci-devant royales. Le nouveau membre est entré dans la salle, et s'est placé parmi ses collègues sans qu'on ait interrompu les lectures. Une nouvelle machine ayant été soumise à l'examen de l'Institut, dans la même séance, la société a nommé les citoyens Monge, Proni et Bonaparte, pour l'examiner et lui en faire un rapport.

Cependant, tandis que ce grand homme recevait des témoignages d'estime publique aussi mérités, des monstres, instrumens des ennemis de notre gloire et de notre liberté, méditaient de l'empoisonner. Tous les journaux ont publié le fait suivant.

Un homme s'est présenté chez Bonaparte, dans sa maison

rue Chantereine, et lui a déclaré qu'il était envoyé par une citoyenne pour le prévenir que l'on avait formé le projet de l'empoisonner, et qu'il eût à se tenir sur ses gardes. Bonaparte, sans rien perdre de son sang-froid, et se défiant un peu d'une pareille révélation, a répondu à cet homme qu'il devait aller faire sa déclaration chez le juge de paix. Conduit chez cet officier de justice, il a indiqué la demeure de cette femme ; le juge de paix s'y est transporté, on l'a trouvée baignée dans son sang. Elle venait d'être assassinée par les monstres qui craignaient d'être découverts. Cependant on espere que cette femme ne mourra point de ses blessures. Les renseignemens qu'on a obtenus d'elle sont de la plus grande importance, et l'information se poursuit avec la plus grande activité par le juge de paix de l'arrondissement. — Ce fait en rappelle un autre dont on nous a garanti la vérité.

« Des personnes dont la prudence et le zele étaient connus de Bonaparte, l'avertissent en Italie que celui de ses domestiques qu'on lui nomme est un traître, et qu'il doit l'empoisonner. Le général en chef n'en paraît pas ému, défend qu'on en parle, et se couche tranquillement. Le lendemain, au moment où on allait se mettre à table devant un grand nombre de convives, il s'adresse avec calme au domestique, et lui dit d'un ton de douceur : Eh bien ! tu veux donc m'empoisonner? Le domestique, frappé comme d'un coup de foudre, à ces paroles, pâlit, tremble, se déconcerte, et ne laisse aucun doute sur le crime qu'il méditait. Que fait le heros, il se contente d'ordonner qu'on paie ce qui est dû à cet homme, et qu'on le renvoie sur-le-champ. »

Tous les esprits sont actuellement fixés sur les moyens d'exécution relatifs à la descente en Angleterre. Une députation du commerce de la commune de Paris s'est présentée au Directoire, conduite par le ministre des finances, pour lui demander d'être autorisée par le Corps législatif à ouvrir un emprunt pour cet objet. Sur-le-champ le Directoire a envoyé un message aux deux conseils pour lui faire part de cet acte de civisme des négocians, et a fixé cet emprunt à 40 millions.

Depuis la démarche civique des négocians de Paris, les institutions républicaines, les simples citoyens même s'empressent de seconder, par leurs offrandes, cet élan généreux de la nation contre un gouvernement atrocement perfide, qui s'est permis tous les crimes pour nous détruire, et sur lequel doit tomber à la fin le poids accumulé de la vengeance de tous les partis. Les juges du tribunal de cassation, les

commissaires du Directoire et le greffier près ce même tribunal, extraordinairement assemblé le 5 nivôse, ont arrêté qu'ils contribueraient personnellement pour une somme qui serait fixée le lendemain, à un don patriotique destiné à concourir aux frais de la descente en Angleterre.

Les employés du ministere de la justice ont également offert au Directoire exécutif un don civique pour le même objet. Ils l'ont accompagné d'une adresse, dans laquelle ils déclarent „ qu'ils sont prêts à marcher eux-mêmes contre ce gouvernement exécrable, qui ose seul lutter contre l'Hercule français; mais que si on les juge plus utiles au poste où ils sont placés, ils y trouveront encore des moyens de vaincre l'Angleterre. C'est elle qui a organisé le crime et l'assassinat sur la surface de la République : faire la guerre à ses ennemis intérieurs, c'est la faire à Pitt..... „

Le même esprit se manifeste par-tout : les ouvriers employés aux forges de la marine, pour donner une preuve de leur attachement aux institutions républicaines, et montrer en même-tems combien ils sont jaloux de contribuer à la prompte exécution de la descente en Angleterre, ont unanimement déclaré qu'ils ne prendraient de repos que les décadis.

Ne désespérons donc pas de voir renaître cet esprit public qui, dans les premiers jours de la révolution, animait tous les cœurs, Ce sont les crimes du gouvernement britannique qui l'ont éteint parmi nous; que nos ressentimens le rallument, qu'ils tournent au profit de notre patrie, au lieu de la déchirer comme le voulaient nos ennemis.

Le cit. Reinhart, ministre plénipotentiaire à Hambourg, passe à Florence en qualité d'ambassadeur auprès du grand-duc de Toscane.

Le cit. Ginguené, d'abord nommé pour remplacer le cit. Reinhart à Hambourg, va à Turin en qualité d'ambassadeur auprès du roi de Sardaigne. Le cit. Roberjeot est nommé à la place du cit. Reinhart.

---

## LOTERIE NATIONALE.

*Tirage du 1er. nivôse.*

Les numéros sortis sont : 2, 44, 17, 67, 15.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 11.

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 NIVÔSE, *l'an sixieme de la République.*
( *Mardi* 9 *janvier* 1798, vieux style. )

## HISTOIRE.

### LA FEMME COMME IL Y EN A PEU.

*ANECDOTE VÉRITABLE* (1).

GUILLAUME était un excellent jeune homme, qui avait tiré plus de fruit de son séjour à l'université, qu'on ne le fait communément. Il avait suivi avec beaucoup de soin tous ses cours de droit, et il s'était mis sur les rangs pour exercer la profession d'avocat dans une petite ville. En attendant, il remplissait, comme il est d'usage dans son pays, au près d'un ancien jurisconsulte, les fonctions de clerc qui devaient lui servir de noviciat. Chez le jurisconsulte, se trouvait une femme chargée de la direction économique de la maison; personne qui n'était plus jeune, ni jolie, ni laide, mais née d'une bonne famille, bien élevée, formée par la lecture des bons livres, causant avec intérêt de presque tout ce qui peut devenir sujet de conversation; du reste, la créature la plus bienveil-

(1) Le fait est littéralement exact. Le principal personnage à qui nous donnons ici le nom de Guillaume, vivait encore en 1785.

jante, la plus obligeante, et du meilleur caractere qui se puisse imaginer.

Quelques petits services qu'elle rendit à Guillaume, sans qu'il l'en eût priée, et presqu'à son insu, firent que le jeune homme lui témoigna toujours des égards particuliers. Ces sentimens d'estime et de reconnaissance augmenterent encore beaucoup par les soins assidus qu'elle lui rendit pendant une maladie très-grave, et pendant la longue convalescence qui en fut la suite. Leurs rapports étaient ceux de la plus tendre amitié : mais jusques-là, du moins de la part de Guillaume, il n'avait point été question d'amour; il y avait entre eux une grande disproportion d'âge.

C'est ainsi que s'écoula le tems nécessaire pour achever l'éducation de Guillaume. Il se crut enfin en état de pratiquer pour son compte, et il quitta son patron. Bientôt sa réputation de lumieres et de probité lui valut un bon nombre de cliens : son assiduité et sa droiture firent que ce nombre augmenta tous les jours. Le voilà dans un train d'affaires : et vraisemblablement il avait bien perdu de vue la bonne femme, quand, un matin, il la voit paraître tout-à-coup dans son cabinet.

Elle avait, lui dit-elle, une si grande confiance en lui, qu'elle n'avait pas voulu s'adresser à un autre, dans une circonstance qui pouvait produire un changement important dans sa destinée. Un de ses proches parens qui était allé chercher fortune aux Indes orientales, et qui l'y avait trouvée en effet, venait de mourir à son retour en Hollande. Sa succession ne valait pas moins de quatre-vingt mille thalers : elle croyait être sa plus proche héritiere : elle avait

écrit en Hollande, et venait de recevoir une lettre pleine de détails et de renseignemens. « L'objet de ma visite, ajouta-t-elle, est de vous prier d'examiner ces papiers, et de me dire, avec la franchise d'un honnête homme, si j'ai véritablement quelques droits à cette succession. »

Guillaume parcourut les papiers avec l'attention convenable : son jugement fut que les droits de sa cliente étaient incontestables ; il se chargea même de les faire valoir. La bonne femme lui objecta que les premieres formalités pouvaient exiger des avances considérables, et qu'elle avait malheureusement peu d'argent à risquer pour cela, sur-tout dans l'incertitude du succès. Il répondit qu'il la priait de lui permettre de faire le voyage à ses frais, sauf à réclamer d'elle dans la suite, ce qu'elle pourrait lui devoir, en cas qu'il réussît, comme il n'en doutait pas ; mais en même tems, à condition qu'il ne serait entre eux, question d'aucun compte, s'il venait à échouer. Il paraissait si sûr de son fait, qu'elle n'osa faire aucune objection : et il partit comblé des plus tendres remerciemens, et accompagné de tous les vœux qu'on peut former pour le succès d'une affaire qui touche à des intérêts de plus d'un genre.

En arrivant à la Haye, il trouva les choses dans l'état auquel il s'était attendu. Il éprouva des obstacles que son adresse sut écarter ; il reçut des demandes et des propositions que sa droiture repoussa séverement ; on lui tendit des piéges que sa prudence lui fit éviter. Au bout de quelques semaines, tout était déja terminé à son entiere satisfaction ; il avait

déja la succession entre les mains : il se mit en route pour revenir.

Porteur de si bonnes nouvelles et de richesses si considérables, on peut juger avec quelle joie il fut reçu par son amie. Elle regardait tout ce qui s'était passé comme un songe. En vain voyait-elle compter l'argent : cent fois elle se frotta les yeux pour bien s'assurer que ce n'était pas une illusion ; et à chaque fois, sa joie augmentait de voir que l'illusion n'était que dans ses doutes.

Cependant elle ne songea point le premier jour, à s'acquitter avec l'homme à qui elle devait tant, à qui elle croyait devoir encore davantage. En le quittant le soir, elle lui dit seulement : — Nous causerons demain de nos affaires. — Et ils se dirent un *adieu* très-cordial.

Le jour suivant, elle le fit prier de passer chez elle, lui demanda ses conseils sur plusieurs objets, les trouva parfaitement sages, et promit de les suivre en tout. Mais à chaque moment, elle semblait avoir sur les levres, quelque chose qu'elle brûlait de dire, et qu'elle retenait toujours au moment où sa bouche allait s'ouvrir. Enfin, elle rassemble tout son courage, et lui fait sa déclaration à-peu-près dans les termes suivans ;

— Il est impossible, mon ami, de sentir plus vivement que je le fais combien vous avez de part à cet heureux changement de ma fortune. Dans un passage si rapide de la plus chetive médiocrité, à l'opulence et au superflu, mon premier besoin est d'avoir un bon conseiller dont la sagesse me soit connue, et dont le cœur mérite toute ma confiance. Il

est possible que ma fortune engage des hommes de tout âge et de tout état à solliciter ma main ; mais bien loin de vouloir me laisser rechercher, je suis résolue à choisir moi-même l'homme avec lequel je veux passer mes jours ; mon dessein est de m'offrir à lui : et comme les sentimens de mon estime et de ma reconnaissance pour vous, sont au-dessus de toute expression, je vous demande de me dire avec franchise, si le nom de mon mari et la plus entiere disposition de mes biens peuvent vous être agréables.

Guillaume étourdi de la proposition, ne fut pas médiocrement embarrassé à répondre. Sur cent hommes, quatre-vingt-dix-neuf n'eussent véritablement pas balancé. Quant à lui, non-seulement il fut le centieme, jugeant que la chose méritait réflexion ; mais il crut devoir exprimer à son amie, son irrésolution et ses doutes, avec la plus grande naïveté.

— Je connais, lui dit-il, tout le prix de cette offre généreuse ; elle me touche sur-tout par les sentimens qui vous l'ont inspirée. Je vous chéris comme une amie précieuse, et vous honore comme une femme d'un caractere extrêmement distingué. Mais l'estime et le respect ne sont pas de l'amour ; et cette estime même m'impose la plus grande franchise. Je vous le confesse, il me serait plus facile d'avoir pour vous la tendre vénération d'un fils, que l'ardeur empressée d'un époux. Considérez que la seule inégalité des âges a suffi trop souvent pour rendre malheureux des mariages contractés par l'amour : à plus forte raison, que n'y aurait-il pas à craindre pour celui qui ne serait formé que par la bienveillance ?

Cette réponse, prononcée d'un ton grave, avait

assurément beaucoup de poids ; elle n'ébranla point cependant la résolution de la bonne femme qui répliqua ;

Je m'étais attendue à ce que vous me dites, ou à quelque chose de semblable. Ne croyez pas que votre réponse m'etonne ou m'afflige ; elle m'est au contraire extrêmement précieuse, parce que je vois bien que je ne me suis pas trompée : ce que vous consentirez à faire, ce sera sans doute en mettant de côté toute vue d'intérêt. Un fol amour propre ne m'a point déguisé la différence de nos âges ; et c'est précisément pourcela que je vous fais ma proposition, non avec l'ardeur enflammée de l'amour, mais avec la douce chaleur de l'amitié. L'amitié est la seule condition que je mette au don de ma main : tout le reste dépendra de vous. Si dans cette union les plaisirs ne vous transportent pas, vous serez à l'abri de toute jalousie, à l'abri de la vôtre propre, comme de la mienne. Mon seul desir est d'améliorer la situation de l'homme dont j'honore tant le caractere, et à qui j'ai de si grandes obligations.

On rassemble ici dans un seul entretien ce qui véritablement ne fut dit que dans plusieurs : car la discussion dura quelques jours. Après avoir épuisé toutes les difficultés que purent lui suggérer sa délicatesse et sa franchise, Guillaume finit cependant par accepter l'offre de sa bienfaitrice ; et bientôt ils devinrent époux, du moins aux yeux de la loi.

Leur mariage fut aussi heureux que peut l'être une association purement amicale. Guillaume ne jugeant plus à propos, dans l'état actuel de fortune, de continuer ses travaux de plaidoirie, acheta une charge

importante, dans l'exercice de laquelle il se fit honorer et bénir par ses inférieurs, chérir et rechercher par ses égaux, estimer et respecter par ses supérieurs.

Il était naturel que les hommes en dignité comme lui, dans le même lieu, attachassent du prix à son commerce; on le mettait de toutes les parties; il recevait souvent chez lui les familles les plus aimables, et on l'entraînait quelquefois à plusieurs milles dans les campagnes des environs.

Parmi les femmes de sa société la plus habituelle, il y en avait une, mariée depuis peu, belle, d'un esprit agréable, d'un caractere excellent. La meilleure éducation avait perfectionné toutes les graces de son extérieur, et cultivé toutes ses facultés morales. Elle était si distinguée de toutes les autres femmes, qu'il était bien impossible que Guillaume ne la remarquât point. Il se plaçait presque toujours à table à côté d'elle; il lui donnait le bras dans toutes leurs petites promenades; il lui adressait au moins un bon tiers de tout ce qu'il disait dans la conversation : et quand une autre personne le questionnait en même tems qu'elle, il ne répondait qu'à elle seule, et ne semblait pas avoir entendu l'autre personne.

Ce n'étaient là que des miseres; lui-même s'y livrait sans soupçonner que son cœur y fût pour rien. Mais les yeux d'une femme qui surveille son mari, voient bien des choses qu'il n'apperçoit pas en lui-même avec les siens propres. Rien n'échappait à la femme de Guillaume; et elle ne douta pas un seul instant qu'il n'y eût ici quelque fourberie secrette de l'amour. Mais elle se conduisit dans cette cir-

constance, avec une réserve qui ne prouvait pas moins la bonté de son cœur, que la justesse de son tact.

Pas un mot, pas un geste, pas un regard ne trahit sa découverte. Elle n'attira chez elle, la femme qu'elle se voyait préférer, ni une fois de plus, ni une fois de moins : de plus, afin de ne pas attiser un feu qui sans cela n'était que trop prêt à s'enflammer ; de moins, afin d'éviter le soupçon de jalousie, dont elle savait bien que l'effet ordinaire est d'augmenter ce qu'on desire d'affaiblir.... Ainsi s'écoulerent plusieurs années, aussi paisibles, aussi heureuses pourtant qu'un homme raisonnable peut en desirer.

Enfin, il survint un événement dont la femme de Guillaume avait déja calculé la possibilité, et qui lui donna l'espérance d'exécuter un projet formé de longue main. Le mari de cette jeune et aimable dame, dont il a été question, et que nous allons désigner par le nom de Stephens, âgé de quelques quarante ans de plus que sa femme, eut la complaisance de tomber malade et de mourir. Sa veuve le pleura avec beaucoup de bienséance. Mais à peine était-elle au terme de son deuil, qu'un beau matin Guillaume reçoit de la part de sa femme une proposition qui l'étonne bien plus encore que celle de son mariage.... Une proposition de divorce.

Après avoir employé quelques minutes à se remettre, il lui demanda les raisons d'une démarche si inattendue ; il la conjura de lui dire par quelle action directe, ou par quel tort d'omission, il avait pu s'attirer son mécontentement. Elle répondit qu'elle n'avait aucun reproche à lui faire, que son estime pour lui était bien au-dessus de celle qu'elle avait

pu sentir pour tout autre : mais qu'il lui était impossible de vivre plus long-tems dans un lien, où le but principal du mariage se trouvait éludé, et où l'inégalité des âges, que le tems rendait tous les jours plus sensible, était, ou du moins méritait d'être l'objet de la censure publique.

Guillaume insista : — Leur union avait éte jusqu'alors si paisible, si amicale ! on pouvait considérer cette démarche sous un faux jour ! Enfin, ils s'étaient habitués l'un et l'autre à jouir, non-seulement de leur propre amitié, mais encore de l'idée qu'en avait le monde ! — Tout cela fut inutile. Elle le pria de ne point la contrarier dans un dessein qui intéressait sa conscience, et dont par conséquent l'exécution était nécessaire à son repos. Elle attendait de lui qu'il en hâterait l'effet ; et cependant elle exigeait que leur vie intérieure et leurs arrangemens économiques n'éprouvassent aucun changement.

En voyant sa détermination si bien prise, Guillaume ne voulut pas, de son côté, passer les bornes que lui prescrivait sa situation. Il n'était pas de caractere à revenir beaucoup sur un sujet qui lui donnait l'air de plaider pour des intérêts de fortune. Les deux époux formerent donc en commun et de concert, leur demande en divorce, auprès du consistoire. Pendant toute l'instruction de l'affaire, et sur-tout au moment de la sentence, la conduite de cette femme extraordinaire dut étonner singulierement les spectateurs : car elle ne laissa échapper aucune occasion de témoigner sa haute estime pour Guillaume, de lui prouver son entiere confiance, de satisfaire avec l'attention la plus délicate, ses moindres desirs. L'usage qu'elle fit, pendant ce tems,

de sa fortune, fut encore plus modéré qu'à l'ordinaire. Sa tranquillité, sa gaîté, la paix et la satisfaction de son ame perçaient dans tous les détails de sa conduite intérieure. En un mot, il était impossible d'y trouver rien qui prêtât à la censure, ou seulement qui justifiât les soupçons inquiets du public.

Toutes les fois que les juges ou les témoins lui demandaient pourquoi donc elle voulait se séparer d'un si bon mari : elle parlait d'un certain trouble intérieur, d'une certaine impossibilité, dont elle ne pouvait exprimer, mais dont aussi personne ne pouvait réfuter les motifs. Ainsi donc le divorce fut prononcé.

Les deux époux divorcés s'en retournerent chez eux dans la même voiture, et comme les meilleurs amis. La bonne femme voulut occuper toujours sa chambre accoutumée, et non-seulement vivre à la même table que Guillaume, mais encore continuer à tenir la maison. Enfin, comme elle le répétait sans cesse, il ne devait y avoir rien de changé dans leurs rapports, si ce n'est un vain titre, et le tutoiement conjugal de leurs entretiens familiers.

Cette conduite paraissait, il est vrai, toujours plus inexplicable à Guillaume : mais son étonnement augmenta encore le jour suivant, lorsqu'après avoir reçu d'elle une courte visite et le bon jour, il apperçut sur son secrétaire, un gros paquet contenant pour quarante mille thalers de billets ou de lettres-de-change, avec un petit mot par lequel elle lui annonçait qu'il était désormais propriétaire de cette somme, sans aucune retenue ni condition.

La maniere dont il avait reçu le paquet, et la

main dont la donation portait le caractere, ne lui laisserent pas un instant de doute sur la personne à qui il devait un si riche présent. Il se hâta de passer chez elle, pour la prier de lui expliquer enfin toute sa conduite, de lui dire quel motif avait pu la porter à cet acte aussi inconcevable que généreux ; pour la conjurer sur-tout de reprendre un bienfait que son importance même ne lui permettait pas d'accepter. Elle écarta cette derniere demande d'un ton propre à interdire toute tentative ultérieure : et quant à la premiere, elle promit d'y satisfaire sur tous les points, lorsqu'elle aurait exécuté certain plan qu'elle avait dans l'esprit.

Ils vécurent ensemble sur le même pied, environ encore une semaine. Une après-dînée, elle demande sa voiture : elle voulait, dit-elle, aller faire une promenade. Ordinairement elle le priait de l'accompagner : ce jour-là, elle voulut sortir seule. Il en fut étonné, y réfléchit en silence pendant quelques minutes ; mais bientôt entraîné par d'autres affaires, il n'y pensa plus.

A peine était-elle à cent pas de la maison, qu'elle dit au cocher : — *Chez madame Stephens.* Madame Stephens était chez elle : la visite lui fit plaisir ; elle la reçut avec politesse. Pendant quelque tems, la conversation roula sur divers sujets assez indifférens. Mais notre dame divorcée la fit tourner insensiblement sur le veuvage. Elle demanda à sa jeune amie si elle n'éprouvait point quelques-uns des inconvéniens de cet état. L'amie convint que cela était ainsi. Cette réponse amena une autre question : Serait-elle bien éloignée de vouloir porter remede à quelques-uns de ces inconvéniens, par un second mariage ? Et

avant que l'amie eût pu répondre, la bonne dame qui crut n'en avoir plus besoin, lui déclara franchement que sa visite actuelle avait pour objet de lui proposer un homme doué de toutes les qualités qui peuvent faire écouter avec intérêt une pareille proposition ; extérieur avantageux, ame droite, pure et sensible, esprit distingué, un bon emploi, une fortune convenable et un âge moyen, plein de force et de santé.

On concevra facilement que cette offre, quoiqu'elle ne fût pas du genre de celles qui déplaisent, surprit et troubla beaucoup la jeune veuve. La maniere brusque dont elle était faite, l'importance du sujet, enfin les sentimens que certaines idées éveillent toujours chez les femmes de cet âge : tout cela réuni rendit la réponse difficile à trouver, ou du moins à faire. Mais combien l'étonnement de madame Stephens n'augmenta-t-il pas encore, lorsqu'après avoir balbutié ces mots : — De qui donc voulez-vous parler? elle entendit son amie prononcer le nom de Guillaume, de l'homme dont elle venait elle-même de se séparer. La bonne dame l'assura qu'il ne savait pas un mot de cette démarche : mais depuis long-tems, ajouta-t-elle, j'ai pénétré ses sentimens secrets ; et le penchant qu'il nourrit pour vous dans son cœur, est aussi clair à mes yeux que la lumiere du jour.

En vain la jeune dame voulut-elle se rejetter sur l'incertitude d'une demande en mariage aussi singuliere ; en vain se refusa-t-elle vingt fois à faire une réponse : l'amie insistant toujours, et ne voulant pas lâcher prise avant d'avoir obtenu un mot positif, il fallut bien dire enfin, que si l'on était véri-

tablement aimée de Guillaume... peut-être.... mais seulement, *peut-être !* se déterminerait-on à l'écouter. L'amie parut satisfaite de ce *peut-être*, qui signifiait plus dans ce cas, que dix *assurément* dans tout autre. Elle prit congé le plus amicalement du monde de madame Stephens, rentra chez elle : et de tout le soir, elle ne laissa échapper aucun mot relatif à ce qui venait de se passer.

Le lendemain matin, prenant le thé avec Guillaume : mon ami, lui dit cette femme extraordinaire, je vous ai fait deux fois des présens auxquels vous ne pensiez pas du tout.

Que deux fois ! oh pardonnez-moi.....

— Doucement ! doucement, cher Guillaume ! je vous dis que ce n'est que deux fois. La premiere, lorsque je me proposai à vous pour votre femme : la seconde, lorsque je voulus être débarrassée de la plus petite moitié de ma fortune, qui me pesait véritablement, comme trop au dessus de mes besoins. Que diriez-vous si je vous faisais aujourd'hui un troisieme présent, infiniment plus précieux que les deux autres ?

— Guillaume avec l'air du plus profond étonnement : — Madame !

L'excellente femme lui prenant la main, avec le sourire le plus aimable : — Oui, je le répete, un troisieme présent..... le cœur d'une femme jeune et charmante, que vous aimez, et que la destinée avait faite pour vous.

Guillaume encore plus confondu : — L'étonnnement qui doit régner sur mon visage, vous prouvera que je n'entends pas un mot de ce que vous

me dites. Je n'ai assurément songé en aucune maniere au mariage, encore moins à un mariage dont l'objet fût déja déterminé dans ma pensée; et je ne puis concevoir ce que vous.....

La femme : — Ce que j'ai à faire là-dedans? n'est-il pas vrai?..... Mais attendez un petit moment, et voyons..... Vous dites donc que vous n'avez pensé à personne?.... Quoi ! vous n'auriez jamais pensé, par hasard, à madame Stephens?..... Vous êtes pris ! vous êtes pris ! je vois sur votre visage, précisément ce que je voulais y voir..... Maintenant laissons de côté toute plaisanterie. Je vous dois compte de ma sortie d'hier : je veux vous rendre ce compte.

Là-dessus elle lui rapporte ce que le lecteur sait déja : son récit fut seulement plus complet et plus détaillé ; et elle termina par cette question ; — Ne trouvait-il pas qu'elle avait bien fait?

Guillaume : — Que trop bien !..... mais je suis encore à concevoir.....

La femme : — Comment, j'ai pu voir si profondément et si juste dans votre cœur. Mon cher et bon ami, il y a long-tems que j'y lis comme dans le mien propre; il y a long-tems que j'ai saisi les premieres étincelles de cet amour : je l'ai vu croître et s'allumer; et j'en ai doublement estimé l'homme qui, lié à une femme déja vieille, et lui-même dans toute la force de la jeunesse, savait résister à sa passion pour une jeune et jolie femme, dont le cœur ne lui paraissait pas contraire ; l'homme chez qui les froids devoirs de l'amitié étaient capables de contenir les brûlantes invitations de l'amour. Dès-lors, j'avais formé mon plan ; et aussi tôt que

le changement de situation de madame Stephens est venu me donner de justes espérances, je n'ai plus songé qu'à l'exécuter. Oui, je vous le déclare avec le sentiment le plus vrai, je me serais fait un reproche éternel de tenir séparés plus long-tems deux êtres si bien faits l'un pour l'autre.

Guillaume : — Femme admirable !

La femme : — Paix ! point de flatterie ! Eh bien ! avez-vous maintenant la clef de mon inconcevable conduite ? Voyez-vous maintenant pourquoi, du moment que le deuil de madame Stephens fut expiré.....

Mais je pense que le lecteur imaginera facilement le reste de l'entretien, quoique peut-être il n'y en ait guere eu du même genre, dans aucun siecle, ni dans aucun pays.

Pour terminer, Guillaume accepta ce qu'il ne pouvait refuser sans bisarrerie, et l'on peut dire aussi sans ingratitude. Ce jour-là même il se rendit, avec sa bonne solliciteuse, chez l'objet d'un penchant qu'il ne craignait plus d'avouer et de suivre ; et la soirée n'était pas finie, qu'ils étaient déja fiancés.

Nous ne parlerons point de la joie des deux époux futurs, des préparatifs de la nôce, des fêtes dont elle fut accompagnée ; mais il est impossible de passer sous silence le présent que notre excellente femme fit encore aux deux époux, le jour du mariage ; ce ne fut ni plus ni moins qu'une donation pleine et entiere de toute sa fortune, sans autre réserve que son logement, sa table, sa voiture et les autres petites commodités que l'habitude et l'âge avaient changées en besoins, avec

une petite reute viagere de deux cents thalers. En vain Guillaume voulut-il se refuser à ce nouveau don, comme il avait fait à tous les autres; en vain s'efforça-t-il de le combattre par des objections encore plus sérieuses, tirées de sa nouvelle situation : la généreuse amie fut inébranlable ; il fallut se soumettre encore cette fois.

Il est vrai qu'elle n'eut pas à se repentir de sa conduite. Ceux qu'elle avait ainsi comblés, se montrerent dignes de ses bienfaits. Ils la regarderent toujours comme leur mere et le chef de la famille. Le nom de mere qu'ils lui donnaient, exprimait leurs vrais sentimens. Ils eurent toujours pour elle les égards, le respect, la tendre vénération que ce mot semble renfermer nécessairement en lui-même, et qu'elle avait si bien mérités. Elle atteignit à une longue et paisible vieillesse, et termina doucement ses jours, dans les bras des deux êtres dont elle avait fait le bonheur.

Comme nous ne voulons rien omettre de ce qui peut rendre notre récit plus fidelle et plus exact, nous devons ajouter que vers la fin de sa vie, l'excellente femme éprouva un affaiblissement dans les facultés de l'esprit, analogue à celui des forces corporelles, ou plutôt différens accès de cette seconde enfance qui termine souvent la carriere de l'homme. Il y avait des momeus où ses amis, ses amis si éprouvés et si purs, lui devenaient suspects; où elle craignait qu'ils ne voulussent la faire enfermer, ou lui faire subir d'autres mauvais traitemens. Mais, toujours dignes du titre sacré de ses enfans, ils redoublaient alors les témoignages de leur respect et

de

de leur tendresse ; et ils parvenaient presque toujours à dissiper promptement ces funestes rêveries Revenue à elle-même, elle se répandait à son tour en sentimens affectueux et reconnaissans ; elle leur demandait mille excuses, et priant pour eux l'arbitre des destinées, les couvrait de ses bénédictions. Enfin son ame aimante avait tellement survécu à son corps affaibli, qu'elle ne cessa de sentir le besoin et le bonheur d'être aimée, qu'en cessant de vivre, que les regrets de ses amis, lorsqu'ils lui fermerent les yeux, purent à peine être modérés par la raison, et par le souvenir des jours heureux qu'elle avait dus à leurs tendres soins.




---

# MORALE.

## DES THÉOPHILANTROPES.

*Extrait d'une lettre écrite de Paris à Dublin.*

Vous me demandez, mon cher D**** ce que c'est que la *nouvelle secte* des Théophilantropes (ainsi que vous la nommez), quels sont ses livres (si elle en a); et enfin ce que je sais de son histoire. Je satisferai à vos demandes avec la plus grande véracité. Vous savez que je ne puis supporter les superstitions; d'après cela vous apprécierez mon jugement.

Toute l'Europe a retenti en 1793 des cris que jetterent les prêtres romains et les ministres protestans lorsqu'ils apprirent la maniere barbare avec laquelle on dépouillait en France les temples de tous leurs ornemens, marbres et métaux. Cette spoliation, ainsi que

l'exhumation des cercueils, avait pour but de procurer à nos jeunes guerriers du fer et du plomb. J'avoue que les procédés outrageans pour les divers cultes qui accompagnerent cette spoliation, la rendirent odieuse, même aux philosophes. Cependant ne perdons pas l'occasion de répéter que toutes les superstitions ont été persécutrices, que les hommes véritablement tolérans seront ceux qui n'auront aucuns dogmes, et dont la croyance sera bornée aux objets physiques et aux relations morales entre les divers êtres.

Les églises cathédrales de France sont depuis le seizieme siecle les témoins des fureurs pieuses des Protestans. Toutes les statues mutilées, *décollées*, les autels brisés, les prêtres et les moines *mutilés* ou massacrés, des ânes auxquels on donna à manger sur les débris des tabernacles et des autels, etc. Voilà l'affreux tableau dont l'an II a vu une copie affligeante. Les Protestans doivent donc se taire sur ces profanations !.... Quant aux Catholiques, la destruction du temple de Charenton, les dragonades des Cévennes, l'abominable supplice de la roue et celui de la potence infligés à des ministres protestans, la démolition de Port-Royal même, celle de la maison de l'Enfance, couvens de filles catholiques, les quarante mille lettres de cachet lancées par le cardinal de Fleury contre les Jansénistes, un enfant de *neuf* ans renfermé à la Bastille comme *convulsionnaire*..... Toutes les sectes ont perdu le droit de se plaindre ; et on peut leur appliquer avec vérité la réponse attribuée au Nazaréen que les Juifs hypocrites voulaient forcer à condamner une femme adultere : Que

CELUI QUI EST SANS CRIME LUI JETTE LA PREMIERE PIERRE !

La violation des temples fut suivie de leur clôture. On en rouvrit un petit nombre pour y célébrer le culte de la RAISON. Ç'eût été plutôt à la Nature qu'il eût fallu rendre des hommages ; si l'on en doit rendre à des êtres abstraits, à des noms collectifs qui ne peuvent y être sensibles. La terreur qui regna pendant les années 1793 et 1794 tint renfermés dans leurs domiciles tous ceux qui ne prenaient pas une part active à la révolution ; de sorte que le nouveau culte ne compta pour sectateurs que ce petit nombre de Français ; aussi fut-il de peu de durée. Le reste des Français se trouvait partagé en trois grandes divisions, qui admettaient elles-mêmes plusieurs sous-divisions. Les premiers suivaient dans le secret de leurs maisons le culte, et pratiquaient les cérémonies catholiques ; mais ils n'admettaient, les uns, que des prêtres rebelles à la République ; et les autres, que des prêtres fideles à ses lois. Lorsqu'on a rouvert les églises, ceux-ci ont continué d'exercer publiquement le culte auquel ils n'avaient cessé de se dévouer dans le secret.

Une autre partie du peuple français, éclairée par le grand nombre d'écrits philosophiques qui ont paru en France depuis trente ans, et sur-tout depuis 1789, était convaincue de l'inutilité des dogmes pour le soutien et le perfectionnement de la morale. Elle s'attachait au pur Théisme. Des chefs de famille faisaient dans le sein de ces mêmes familles des instructions et des prieres analogues à leur croyance. Ils avaient vu cette spoliation des temples catholiques

n'être vengée par aucun miracle. D'après cela, ils avaient jugé de la vérité des miracles faits, disent les historiens chrétiens, lorsque les rois de Perse, Sapor et Cosroès, brûlerent de même les temples et les autels des sectateurs du Christ. Ils en concluaient que Dieu était indifférent pour tous les cultes; et ils résolurent de lui rendre les hommages les plus simples. De là sont venus les Théophilantropes, dont je vous entretiendrai bientôt.

La troisieme classe enfin, était celle des hommes qui, ayant long-tems étudié les lois qui régissent l'univers, les rapports qui lient l'homme à ses semblables, avaient trouvé dans ce bel ensemble tous les moyens de conservation et de durée éternelle; sans recourir à un être invisible, inconnu, inconcevable. C'étaient ceux que toutes les religions et toutes les sectes ont désignés à la haine publique sous la dénomination d'*Athées*. Ils devraient cependant être au moins tolérés par tous; car seuls ils ne damnent personne, ne croyant point à un enfer, ni à une vie future. Quelques uns d'eux firent, dans le sein de la Convention, la déclaration de leurs sentimens; et cette Assemblée donna, en ne les improuvant point, un exemple unique de tolérance et de philantropie. Puisse-t il trouver des imitateurs dans celles qui la suivront!

Je viens aux Théophilantropes. Leurs livres sont, *le Manuel des Théophilantropes*, in-12 de 60 pages; l'*Année Religieuses des Théophilantropes*, *Recueil de Discours*, *Lectures*, *Hymnes*, etc., *extrait de tous les Moralistes anciens et modernes*, en quatre livraisons; prix de chacune, 75 centimes ( 15 sols ); *Instruction élémen-*

*taire sur la Morale religieuse*, *par demandes et par réponses*, etc. etc. (Ces livres se trouvent à Paris, chez Chemin, rue de la Harpe, n°. 37, près celle du Foin; et chez Chapuis, place du Parc d'artillerie, ci-devant Royale, n°. 276. J'ai tiré de ces ouvrages l'extrait de leurs opinions que je vous adresse.

Vers le mois de vendémiaire an V (septembre 1796) parut à Paris *le Manuel des Théo-antropophiles* (depuis *Théophilantropes*, dénomination plus douce, et ayant la même signification : *Qui aime Dieu et les hommes*, ou *Adorateurs de Dieu et amis des hommes*) contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses, publié par Chemin. Le culte exposé dans cet opuscule, et dont l'origine remonte à la naissance du monde, était alors professé par quelques familles, dans le silence des foyers domestiques. A peine fut-il publié, que des personnes respectables par leurs mœurs et par leurs lumieres, virent dans la formation d'une société publique, un moyen facile de répandre la morale, et d'y ramener peu à peu le grand nombre de ceux qui semblent l'avoir entierement oubliée. Cette considération détermina les familles des Théophilantropes à se réunir pour exercer publiquement leur culte. La premiere séance de cette société fut tenue en nivôse de l'an V (janvier 1797), rue Denys, n°. 34, au coin de celle des Lombards.

Les bâses de l'institution furent posées par cinq peres de famille. On adopta le *manuel*. On convint de tenir les assemblées générales les jours correspondans aux dimanches, sans que cette disposition empêchât d'autres sociétés de choisir tel autre jour

qu'elles jugeraient convenable. En effet, d'autres ont célébré le décadi. Un comité devait se réunir une heure chaque semaine pour préparer et examiner les discours et lectures qui seraient proposés pour l'assemblée générale.

On convint unanimement que ces assemblées générales seraient appellées *fêtes religieuses et morales*; que ces fêtes seraient dirigées dans des principes et avec des formes, tels qu'on ne pût pas les considérer comme les fêtes d'un culte exclusif; mais qu'elles pussent attirer et ceux qui ne sont attachés à aucun culte particulier, et, comme exercices de morales, les disciples de toutes les sectes. On résolut en conséquence d'éviter, avec un soin scrupuleux, tout ce qui pourrait faire regarder la société comme une secte; de n'abjurer ni contredire les principes d'aucune; de n'avoir point de *rites*, ni de *sacerdoce*; et d'avoir toujours présente la résolution de ne rien dire ou faire, qui ne convînt à toutes les sectes, à tous les tems, à tous les pays et à tous les gouvernemens.

Il a été d'autant plus facile aux théophilantropes de ne pas sortir de ce cercle, que leurs dogmes sont ceux sur lesquels toutes les sectes sont d'accord; que leur morale est celle sur laquelle il ne s'est jamais élevé entre elles le moindre dissentiment; et que le nom même qu'ils ont donné à leur société, exprime le double but de toutes les sectes, celui de porter les hommes à l'adoration de la Divinité, et à l'amour de leurs semblables. Ils ne sont point les disciples de tel ou tel homme..... L'exercice de leur culte n'a pas besoin de ministres, mais seulement de

lecteurs et d'orateurs, fonctions momentanées, qui sont remplies par les chefs de famille.

Ils se réunissent le matin des jours consacrés au repos, dans un local simple et décent. Quelques inscriptions morales, une table façonnée en autel, sur lequel ils déposent, en signe de reconnaissance pour les bienfaits du créateur, quelques fleurs ou quelques fruits, suivant les saisons; une tribune pour les lectures et les discours : voilà tout l'ornement de leurs temples. La premiere inscription, placée au-dessus de l'autel, rappelle les deux dogmes religieux qui sont le fondement de leur morale : *Nous croyons à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'ame.* Les quatre autres sont placées de chaque côté de l'inscription principale. Elles rappellent les principes généraux de la morale et les devoirs particuliers de chaque âge : *Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à votre patrie..... Le* BIEN *est tout ce qui tend à conserver l'homme ou à le perfectionner..... Le* MAL *est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.... Enfans, honorez vos peres et meres. Obéissez-leur avec affection. Soulagez leur vieillesse. Peres et meres, instruisez vos enfans..... Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons. Maris, aimez vos femmes, et rendez-vous réciproquement heureux.*

Un chef de famille, proprement et simplement vêtu, la tête découverte, fait lecture des deux premiers chapitres du *Manuel*, qui concernent les dogmes et la morale, et du paragraphe sur la conduite journaliere des Théophilantropes. Après cette lecture, qui peut être abrégée, quand la réunion est complette, le chef de famille, debout, placé devant

l'autel, récite à haute voix l'invocation, *Pere de la Nature*, etc. Les assistans, dans la même attitude, le répetent à voix basse. Cette invocation est suivie d'un moment de silence, pendant lequel chacun se rend compte de sa conduite depuis la derniere fête religieuse. On s'assied pour entendre des lectures ou discours de morale qui roulent sur des principes de religion, de bienveillance et de tolérance universelle : principes également éloignés de la sévérité du stoïcisme, que du relâchement de l'épicuréisme. Ces lectures et discours sont entrecoupés par des chants.

Les Théophilantropes exercent leur culte dans le sein des familles, et les chefs en sont les ministres. Si cependant, pour donner à la société un exemple utile au soutien de la morale, ils célebrent leurs fêtes dans des édifices publics; ils observent alors les mêmes pratiques, sans y rien ajouter. Si l'exercice du culte entraîne quelques frais, ils reçoivent, pour les couvrir, des offrandes volontaires. L'excédent est consacré au soulagement des malheureux.

Voilà ce que j'ai à vous apprendre sur le culte et les fêtes des Théophilantropes. Je vais vous faire connaître leurs livres. Le premier chapitre du *Manuel* traite des dogmes des Théophilantropes. Ce sont l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame; SEULS DOGMES, SEULS ARTICLES de leur religion. Vient ensuite leur morale : renfermée dans les inscriptions rapportées ci-dessus, elle n'en est que le développement. Mais le point sur lequel ils insistent le plus, est *de se rendre utile à la Patrie.* C'est-là sans doute ce qui leur a attiré la haine des ennemis de la Répu-

blique, de ces hommes profondément corrompus ; qui, indifférens jadis pour toutes les religions, les insultant même dans les orgies, sont devenus catholiques, parce qu'ils esperent que la mitre ramenera la couronne. Affligés de voir prêcher le soutien de la République, occupés sans cesse à la faire haïr, ou du moins à rendre par leurs sarcasmes le Français *inactif* pour ce gouvernement, ils calomnient le culte des Théophilantropes. Ils sont assez impudens menteurs pour avancer, et ils trouvent des gens assez peu réfléchis pour croire, que les instigateurs de ce culte et ceux qui le suivent sont les membres des anciens comités révolutionnaires. Cependant plusieurs des plus grandes églises de Paris ne suffisent pas pour la multitude qui suit ces fêtes; et une seule renfermerait, et au-delà, tous ces membres. Cette observation est simple et naturelle; mais on reçoit la calomnie sans examen, et la justification ne trouve à peine qu'un difficile accès.

Le choix des chants dont plusieurs sont les airs chéris des Républicains Français, la langue vulgaire dont ils se servent afin d'être entendus, sont encore des motifs de haine pour les royalistes et les prêtres. Grégoire, connu avant la révolution par des écrits philantropiques sur les Negres, les Juifs et les Protestans; Grégoire, ami zélé de la République, a cependant *prédit* que le culte des Théophilantropes n'aurait pas plus de deux ans de durée. Mais Saturne qui tient toujours la verge levée sur les *prophètes*, et qui en a démenti des milliers, sur tout les prophètes sacrés, n'épargnera pas cette prédiction intéressée.

On a extrait l'*Année Religieuse des Théophilantropes*, de tous les moralistes anciens et modernes, de la Bible, de Confucius, d'un ancien sage de l'Inde, de divers auteurs chinois, du Grec Théognis, et enfin de la *Morale Universelle*, ouvrage du feu baron d'Holbach, cet écrivain si fécond et l'ardent ennemi des superstitions et des prêtres. Les hymnes sont tirés des meilleurs Recueils de Poésie. On y trouve les belles odes de Rousseau, *les cieux instruisent la terre*, etc.; *Seigneur, dans ta gloire adorable*, etc.; *L'homme en sa propre force a mis sa confiance*, etc. Des strophes choisies de l'hymne tant calomniée par les royalistes, *Pere de l'univers*, etc., et dont le chant ne mourra jamais. Le compositeur, Gossec, a donné dans cet air le modele de la musique propre aux fêtes, de cette musique chantante que toutes les voix justes répetent avec facilité, de cette musique simple et peu chargée de notes dont on trouvait de si beaux morceaux dans le plain-chant, ce précieux reste de la musique des Grecs.

Je finirai cette lettre en vous faisant connaître l'*Invocation* des Théophilantropes, parce qu'elle contient un exposé fidele de leurs dogmes.... « Pere de la nature, je bénis tes bienfaits, je te remercie de tes dons.

» J'admire le bel ordre de choses que tu as établi par ta sagesse, et que tu maintiens par ta providence, et je me soumets pour toujours à cet ordre universel.

» Je ne te demande pas le pouvoir de bien faire: tu me l'as donné ce pouvoir, et, avec lui, la conscience pour aimer le bien, la raison pour le con-

naître, la liberté pour le choisir. Je n'aurais donc pas d'excuse si je faisais le mal. Je prends devant toi la résolution de n'user de ma liberté que pour faire le bien, quelques attraits que le mal paraisse me présenter.

» Je ne t'adresserai point d'indiscrettes prieres : tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrettes pensées. Je te prie seulement de redresser les erreurs du monde et les miennes ; car presque tous les maux qui affligent les hommes proviennent de leurs erreurs.

» Plein de confiance en ta justice, en ta bonté, je me résigne à tout ce qui arrive : mon seul desir est que ta volonté soit faite. »

Le courier va partir. Adieu. Je vous entretiendrai une autre fois des écueils que les Théophilantropes doivent chercher à éviter.

Salut et fraternité,

JEAN P****.

# GLYPTOGRAPHIE.

*Introduction à l'étude des pierres gravées, par A. L.* MILLIN, *conservateur du Muséum des antiques, à la bibliotheque nationale ; professeur d'histoire et d'antiquités ; des sociétés d'histoire naturelle et philomatique de Paris ; d'émulation de Rouen ; de l'académie des curieux de la nature à Erlang ; de l'académie de Dublin, de la société linéenne de Londres ; de celle de médecine de Bruxelles ; des sciences physiques de Zurich ; d'histoire naturelle d'Iena : avec cette épigraphe*, Multis hoc modis, ut cætera omnia luxuria variavit, gemmas addendo exquisiti fulgoris, censuque opimo dignos onerando ; mox et effigies varias cælando, ut alibi ars, alibi materia esset in pretio. PLINIUS, lib. XXXIII, sect 6. *Seconde édition augmentée et corrigée. A Paris, chez l'auteur, à la bibliotheque nationale*, n°. 11 ; *Fuchs, libraire, rue des Mathurins ; et* FRANÇOIS-GEORGES LEVRAULT, *à Strasbourg*. In-8°. *de* 140 *et quelques pages. Prix*, 48 *sous.*

L'ART de graver des images sur des pierres dures, à l'aide d'instrumens particuliers, se nomme GLYPTIQUE, du mot grec γλυφειν, *graver*. Il a suffi de tracer des traits sur des pierres tendres, pour faire naître l'idée d'en former de plus durables sur des pierres qui offrissent plus de résistance. Les inscriptions lapidaires peuvent donc être regardées comme la premiere origine des pierres gravées.

Le nombre des pierres gravées est devenu consi-

dérable, et leur connaissance est aujourd'hui une étude intéressante sous le rapport de l'art, et nécestaire sous celui de l'érudition. Cette étude est d'autant plus agréable, que ces monumens sont ceux que l'on rencontre le plus souvent dans le monde. Il faut visiter les Musées pour voir des marbres, des bronzes et des statues; il faut examiner les médaillers pour voir des médailles; mais on trouve chaque jour dans la société, des personnes qui portent en bagues ou en cachet, des pierres antiques. Il est donc intéressant d'apprendre à les connaître et à les expliquer.

Voi à l origine de l'art de la Glyptique; les avantages et l'agrément dans la société, d'avoir quelques connaissances des pierres gravées: mais pour l'homme-de-lettres, pour l'historien, pour le chronologiste, pour le savant en un mot, il y a une utilité, une nécessité indispensable de s'appliquer à cette étude intéressante, curieuse, attrayante sous une infinité de rapports. En effet, les pierres gravées nous retracent une multitude de signes et de symboles qui tiennent à l'histoire des mœurs et des usages de l'antiquité. On y voit les images des dieux, et les objets relatifs à leur culte; les principaux événemens de l'histoire des tems les plus reculés;.... les caracteres alphabétiques les plus anciens des écritures grecque, étrusque, latine et persanne; les caracteres persepolitains, les hiéroglyphes; des statues célebres encore existantes, telles que le Laocoon, etc.; d'autres, aujourd'hui perdues; les portraits des hommes fameux par leur génie ou par leur puissance; Homere, Démosthenes;.... des empereurs et d'autres

princes; les noms d'un grand nombre d'artistes les plus célebres, etc.

Les pierres gravées ont plusieurs autres avantages; elles sont les monumens les plus nombreux après les médailles. Leur petitesse les dérobe à la cupidité; leur dureté les fait résister au choc, et elles sont indestructibles par le feu.... Les pierres gravées, enfin, sont les monumens les plus utiles pour l'histoire de l'art dont ils nous servent à suivre les progrès chez les peuples les plus intéressans par leur puissance, par leur savoir et leur industrie.... Les peintres y ont trouvé des sujets à imiter : l'on sait que Raphael et Michel Ange en ont fait un grand usage dans leurs compositions.

Tels sont dans la société pour l'homme du monde, l'agrément et les avantages de la connaissance des pierres gravées. Telles sont l'utilité et l'importance de cette étude pour l'homme-de lettres et pour le savant. Mais comme cette science est sujette à des doutes et à bien des erreurs; à la supercherie et à la friponnerie, quelquefois des artistes, et le plus souvent des brocanteurs, elle exige une étude suivie, approfondie et fondée sur des principes certains, établis et convenus par les plus habiles glyptographes, et appuyée d'une critique saine et éclairée.

Dans cet extrait, nous allons nous attacher d'abord à la partie historique de l'art, généralement dans toutes les sciences, la plus agréable à toutes les classes des lecteurs : pour cela, nous allons parcourir et en extraire les traits qui nous sembleront les plus intéressans. Nous reviendrons ensuite à la partie élémentaire de cette étude.

On a attribué jusqu'ici aux Égyptiens la gloire de la plus haute antiquité dans l'art de la glyptique, ou de graver sur pierre, réclamée avec une égale justice par les Indiens.

Les Égyptiens ont porté loin la partie mécanique ; mais ils ont fait peu de progrès dans la partie poétique : ils ne se sont point élevés jusqu'au bel art. Les Étrusques ne sont parvenus au bel art que par la communication avec les Grecs. Les Grecs se sont pour ainsi dire élancés dans cette carriere, et comme dans beaucoup d'autres, ils ont atteint le but.

Les Égyptiens ont gravé des caracteres hyéroglyphiques sur des plaques faites de bois d'érable. Les Égyptiens sont les seuls qui aient gravé sur des roches.

Les anciens qui ont tant travaillé sur l'ivoire, en faisaient sûrement des bagues : mais leur fragilité, leur destructibilité trop faciles, les ont empêché de parvenir jusqu'à nous.

Les anciens n'employaient que les diamans bruts, polis par un frottement naturel, et dans leur état primitif de crystallisation.... La taille du diamant n'a été inventée qu'en 1476, par Louis de Berquen, de Bruges. Puisque les anciens ignoraient l'art de tailler et de polir le diamant, ils ne l'ont point gravé....

Les anciens faisaient un très-grand cas des pierres précieuses. Scaurus est le premier qui en ait eu une collection. Ce fut Pompée qui en répandit le goût, en transportant à Rome la collection de vases et le baguier de Mitridate, qu'il déposa an Capitole.

On buvait dans des coupes enrichies de pierres précieuses. Les empereurs avaient un affranchi, dont

l'emploi était de garder ces vases, appellés *gemmæ potoriæ*.

Les miroirs en étaient ornés. Les princes en paraient leurs chaussures ; Caligula en portait sur ses vêtemens. Les vases destinés aux usages les plus sales en étaient ornés. Lollia Paullina en avait sur ses vêtemens, dans ses cheveux, à son cou, à ses doigts et à ses oreilles pour cent mille sesterces (1) : et ici par pierres précieuses, il ne faut pas entendre des pierres gravées, comme l'ont fait plusieurs écrivains. Voilà pourquoi Pline, irrité contre ce luxe insultant, s'écriait : « Nous fouillons les entrailles » de la terre pour en tirer les gemmes : combien » de mains sont fatiguées pour une seule pha- » lange (2). »

Les anciens ne gravaient pas le *rubis*, parce que sa couleur et son nom leur avaient fait croire qu'il fondait la cire. On a des cachets modernes sur rubis. *L'émeraude* était connue des anciens, mais toutes les pierres qu'ils nommaient *smaragdes* n'étaient pas l'émeraude ; et c'est de ce qu'on a toujours traduit le mot *smaragdus* par émeraude, qu'est venue la confusion. Les petites smaragdes dont parle Théophraste, étaient notre émeraude : on en tirait de la Thébaïde, et il existe encore des pierres gravées égyptiennes sur émeraude (3).

Les anciens aimaient beaucoup les smaragdes :

---

(1) Pline II, 63.

(2) *Idem.* IX, 35.

(3) *Idem.* XXXVII, 5.

les

les graveurs s'en servaient pour se reposer la vue. Neron, qui était myope, regardait à travers une smaragde concave, les jeux du cirque (1) ; mais on la respectait trop pour l'entamer par la gravure. Les modernes l'ont assez souvent travaillée.

Les anciens confondaient sous le nom de *bérylle*, toutes les pierres légerement teintes de quelque couleur : la pierre de ce nom la plus estimée, est celle que nous nommons *aigue-marine*, à cause de sa couleur d'eau de mer. Les anciens la taillaient à facettes (2).

Les graveurs anciens ne travaillaient que l'amethyste orientale. Les anciens en faisaient des coupes, parce qu'ils croyaient que cette pierre bannissait l'ivresse : et c'est de là qu'elle tirait son nom du mot grec μεθυω, *j'enivre*, et de l'α privatif. Les anciens avaient de beaux vases de crystal, gravés ; le plus précieux venait de l'Inde. Neron en brisa un sur lequel on avait représenté plusieurs sujets tirés de l'*Iliade* (3).

Les anciens confondaient le *grenat* avec l'*escarboncle* à cause de sa couleur rouge.

La *Sardonyx* est composée de trois couches, une noire, une blanche, et une brune. Le graveur attaque successivement les deux premieres couches pour faire les figures et les draperies ; et la troisieme sert au fond du tableau.

---

(1) Pline, XXXVII, 5.

(2) *Idem.* 2.

(3) Suetone, Neron, c. XLVII.

Les anciens savaient imiter les pierres précieuses avec des verres colorés. Ils reprenaient et ouvrageaient au tour le verre, après qu'il avait été coulé (1); ils appliquaient des figures de couleur blanche sur un fond coloré, en donnant au verre un dégré de feu suffisant pour le coller sans le faire fondre. Ils travaillaient ensuite les vases faits de cette maniere, avec la pointe du diamant et du touret. C'est ainsi qu'a été fait le célebre vase de Portland. Weedgvood a imité ce procédé.

La finesse des traits de certaines gravures a fait présumer que les anciens connaissaient les verres qui grossissent les objets : mais ils n'avaient aucune connaissance de la dioptrique : ils se contentaient de se récréer la vue avec des pierres vertes : l'invention de la loupe a été très-utile aux graveurs modernes.

Pline prétend que les anciens savaient clarifier les cornalines ; c'est une erreur.

Les graveurs choisissaient souvent des pierres, qui par leur couleur avaient des rapports avec les sujets qu'ils voulaient représenter. Ainsi, ils gravaient Proserpine sur une pierre noire ; Neptune et les Tritons, sur l'aigue-marine ; Bacchus, sur l'amethyste ; Marisas écorché, sur le jaspe rouge, etc.

Les anciens ne se contentaient pas de travailler les pierres précieuses ; ils savaient aussi les imiter. Dès la plus haute antiquité, les Égyptiens faisaient des émaux et des verres colorés (2). Sidon, ville de la

---

(1) Caylus, tom. II, p. 363.

(2) Pline, XXXVI, 26; et XXXVII, 7.

Phénicie, était très-renommée pour ce genre de travail. On nommait à Rome, les pierres fausses, *gemmæ vitriæ* ou *vitreæ*. Pline indique les caracteres au moyen desquels on peut les distinguer des véritables (1).

Après avoir contrefait les gemmes simples, on a imité les gemmes gravées; et nous avons plusieurs compositions de ce genre; c'est ce qu'on appelle *pastes antiques*. On en trouve souvent dans les tombeaux, avec les vases grecs, improprement appellés *étrusques*. Ces pastes sont bleues, vertes, blanches ou grises. Cet art a été restitué en Italie. Homberg, par les ordres du régent, l'a beaucoup perfectionné en France, et il en a publié les procédés....

Les Grecs avaient reçu des Égyptiens les procédés de la glyptique. Il n'est pas aisé de déterminer la premiere époque de la gravure en pierres fines chez les Grecs. Pline pense que les anneaux n'étaient pas connus au tems de la guerre de Troye (2). Plutarque avance le contraire (3).

L'histoire nous fournit des traces de la glyptique dans l'Asie, dans un tems moins éloigné de l'ère où regnaient les beaux arts en Égypte. L'usage des anneaux était commun en Perse : Assuerus présenta son anneau à Esther; Alexandre signa ses premiers actes en Perse, avec le cachet de Darius.

Les anciens se servaient des pierres gravées pour en faire des ornemens et des anneaux : l'antiquité

---

(1) Pline, XXXVII, 7.

(2) *Ib.* XXXIII, 1.

(3) *De solertia Animalium.*

nous en offre un grand nombre d'exemples. Les Cyrénéens aimaient avec passion les anneaux : chez eux, l'homme le plus parcimonieux en portait un de dix mines. Ces ornemens aux doigts étaient un article essentiel du luxe des joueurs de flûte.

Avant l'usage des cachets, on se servait pour sceller, de morceaux de bois vermoulu (1). Si les anciens n'avaient point des armoiries, ils avaient du moins des cachets de famille. Galba substitua à l'image d'Auguste, son cachet de famille, qui était un chien (2).

Les anneaux étaient en usage à Rome, même au tems des rois; les statues de plusieurs rois romains en avaient aux doigts, mais cela ne prouve pas que la gravure en pierres fines fût alors pratiquée à Rome.

Dans la suite, la religion chrétienne s'étant répandue en Europe, les pierres gravées se trouverent dans les trésors des églises, sur les châsses, sur les habits sacerdotaux, sur les vêtemens des empereurs d'Orient, autour des vases de crystal, montés dans le seizieme siecle. On ne chercha plus les anciennes pierres gravées, comme offrant les objets d'un culte, on ne les employa que pour cacheter. Pepin scellait avec un Bacchus indien; Charlemagne, avec un sérapis. Bientôt on ne cacheta plus avec des pierres gravées, on n'en porta plus en bague, elles disparurent, elles furent dispersées ou ensevelies : on en

---

(1) Winkelman.

(2) Dion, liv. LI.

orna, dans les églises, les ciboires, les soleils, les reliquaires; et c'est ainsi que des pierres antiques très-précieuses, nous ont été conservées.

On en rencontre sur les côtes d'Italie, dans les maisons de campagne des anciens, où ils entretenaient des affranchis uniquement occupés du travail des pierres gravées. Les Croisés en avaient apporté beaucoup de l'Orient, ainsi que les Grecs après la prise de Constantinople.

C'est avec la *stéatite*, ainsi nommée à cause de son aspect graisseux, que les Chinois font leurs magots.

Les *coquilles* n'ont été employées que par les modernes. Les Italiens font de jolis ouvrages sur coquille. Le Muséum national possede le poignard de François Ier., le collier de Diane de Poitiers, et une collection de boutons enrichis de camées modernes sur coquilles.

Parmi les graveurs italiens, on remarque un simple berger *( Philippe Santa Croce*, dit *Pippo )*, qui gravait sur des noyaux de prune et de cerise, des reliefs très-délicats. Philippe Doria le rencontra dans le duché d'Urbin, le fit instruire, et l'établit à Gênes. Ce trait singulier nous rappelle la premiere jeunesse agreste, à-peu-près semblable, et plus infortunée de ce Duval qui étonna d'abord par la force de son génie, et ensuite par la multiplicité de ses connaissances, comme savant géographe, antiquaire, professeur d'histoire, et que l'empereur François Ier. s'attacha par le titre de son bibliothécaire.

Les bornes de ce journal nous obligent de renvoyer à un autre N°. ce qui regarde la partie élémentaire de la connaissance des pierres gravées, et

qui n'est pas la moins utile, puisqu'elle est le principal objet de l'ouvrage que nous analysons.

E. B. L. N.

---

# INSTITUT NATIONAL
## DES SCIENCES ET ARTS.

*Séance publique de l'Institut, du 15 nivôse de l'an VI.*

QUOIQUE les séances publiques de l'Institut soient ordinairement intéressantes ; celle-ci a présenté au public un nouveau dégré d'intérêt par la présence du général Bonaparte, qui a été admis dans cette société savante le 5 de ce mois. Cet homme extraordinaire, dont le cit. Garat a si bien dit dans la même séance, que *c'était un philosophe qui avait été pendant quelque tems commander des armées*, fit cette réponse, en Italie, à des généraux qui lui demandaient quel serait l'aliment de son ame active, lorsque la paix l'aurait rendu à ses foyers... Je m'enfoncerai dans une retraite, et j'y travaillerai à mériter un jour l'honneur d'être de l'Institut. Il est arrivé à la séance sans faste, y a assisté avec modestie, a reçu avec désintéressement les éloges et les applaudissemens que lui ont prodigué les lecteurs et les spectateurs, et s'est retiré *incognitò*. Ah ! que cette homme connaît bien le cœur humain, et en particulier les gouvernemens populaires. L'homme de mérite y est forcé d'acheter à force de modestie et de simplicité, une grace que les ignorans et les hommes vulgaires lui ac-

cordent difficilement par-tout, mais plus rarement encore dans les républiques.

Le mot profond de Cromwel apprend à tout homme, que le mérite ou la faveur populaire a placé au-dessus des autres, combien sont périlleux les applaudissemens qu'il est condamné à recevoir pendant le court espace de tems où l'on veut bien le regarder et s'entretenir de lui... Vous voyez cette troupe nombreuse qui se presse sur votre passage, disait-on au protecteur dans un jour de fête !... Il y en aurait peut-être davantage, répondit il, si l'on me traînait à l'échafaud.

De tous les éloges directs ou indirects que lui ont adressés la plupart des lecteurs (car un petit nombre, non moins admirateur des talens du héros, a craint de fatiguer sa modestie, ou a cru avec raison mieux servir sa gloire), celui qui a fait sur l'assemblée la plus vive impression, a été la fin du Poëme de Chénier; où il a présagé la défaite de l'Angleterre, et les nouveaux triomphes de Bonaparte. A l'enthousiasme qu'il a occasionnés, à la force et à la durée des applaudissemens, l'étranger a pu juger que cette guerre serait vraiment nationale, et que la ruine d'Albion seule y mettrait un terme. Quand pourront les voûtes de l'Institut ne plus retentir des chants belliqueux !.... Quand y verrons-nous l'olivier paisible ombrager les sciences et les arts ! Attaquons l'orgueil de l'Anglais; rendons la liberté aux mers, comme nous l'avons donnée à l'Amstel et aux Apennins; mais, sans détourner la vue des champs de la victoire, qu'il soit permis au littérateur, à l'ami des

nations, de jetter un regard furtif vers la tranquillité et la paix.

L'à-propos des applaudissemens a fait sentir aux lecteurs combien était sage la démarche de l'Institut qui venait d'assigner des places dans ses séances publiques aux professeurs des Écoles centrales, des Écoles de santé, Polytechnique, etc. En rapprochant d'eux leurs successeurs, les membres de l'Institut se sont assurés d'un choix d'auditeurs éclairés. On a senti cette absence dans les séances précédentes, et en particulier dans celle qui a précédé immédiatement le 18 fructidor, où les applications, les vues patriotiques n'ont été accueillies que par un froid silence. Mais dans la séance dont nous rendons compte, la Patrie n'a pas perdu un vœu, un soupir... Tout a germé à la satisfaction des amis de la République.

---

## ORDRE DES LECTURES.

Le cit. PRONY. *Notice des Mémoires des Mathematiques lus dans la classe des Sciences Physiques et Mathématiques.*

Le cit. LASSUS. *Notice des Mémoires de Physique, lus dans la classe des Sciences Physiques et Mathématiques.*

Le cit. DAUNOU. *Notice des travaux de la classe des Sciences Morales et Politiques.*

Le cit. VILLAR. *Notice des travaux de la classe de Littérature et Beaux Arts.*

Le cit. LANGLÈS. *Traduction d'un Voyage de Perse dans l'Inde.*

Le cit. FOURCROY. *De la Peinture sur la Porcelaine.*

Le cit. TOULONGEON. *Sur la Mémoire.*

Le cit. MONGEZ. *Sur les Fêtes Nationales.*

Le cit. GARAT. *Analyse des Mémoires envoyés au concours sur la question suivante :* Quelle est l'influence des signes sur la formation des idées ?

Le cit. DOLOMIEU. *Observations minéralogiques faites sur les montagnes des départemens du Cantal et du Puy-de-Dôme.*

Le cit. CHÉNIER. *Poëme sur la mort de* HOCHE.

Nous ferons connaître dans les N^os^. suivans les *Notices* des travaux des trois classes de l'Institut.

---

*Extrait d'un Rapport sur les moyens de faire entendre les discours et la musique des Fêtes Nationales par tous les spectateurs, en quelque nombre qu'ils puissent être, moyens proposés par le cit.* MONGEZ *; lu à la séance publique de l'Institut, le 15 nivôse an VI.*

DANS toutes les fêtes célébrées depuis huit ans, les spectateurs qui n'étaient pas placés sur l'autel de la Patrie, et qui formaient le plus grand nombre, n'ont entendu ni les discours, ni la musique. Fatigués par une longue attente, et par une attitude souvent gênante, le plaisir d'entendre n'a pu les dédommager de cette pénible situation.

C'est à la pompe funebre du général Hoche, que cette privation a paru plus sensible ; parce que l'éloge du jeune héros devait former la partie la plus intéressante de la cérémonie. Frappé de cet inconvénient, le cit. Mongez proposa à plusieurs membres de l'Institut, qui se trouvaient placés sur le tertre, des moyens qu'il jugeait propres à le prévenir. La classe de Littérature et Beaux-Arts, à qui il a demandé, le 18 vendémiaire, des commissaires pour les vérifier, a désigné pour cet objet les cit. Gossec, Grandmesnil, Raymond, Gibelin, et leur a adjoint le

cit. Mongez. Voici le résultat de leurs expériences.

La commission a recherché d'abord si les anciens, et sur-tout les Romains, qui nous sont mieux connus, avaient employé pour se faire entendre d'un grand nombre d'auditeurs, quelques moyens particuliers, et si l'on pourrait les adapter à nos usages. Les anciens ont dû éprouver ce besoin dans les cirques, les amphithéâtres, les théâtres, les tribunes aux harangues et dans les armées. Les amphithéâtres étaient consacrés aux combats des gladiateurs ; et les cirques, aux courses d'hommes, de chars et de chevaux. Il ne paraît pas qu'on ait pu y adresser de longs discours au peuple rassemblé. On conclura même le contraire de l'usage où l'on était de faire proclamer les noms des vainqueurs par des héraults qui parcouraient l'arène en répétant cette proclamation.

Quant aux théâtres, on a écrit plusieurs paradoxes sur les moyens que l'on supposait avoir été employés par les acteurs pour se faire entendre de tous les spectateurs. Vitruve parle de vases d'airain placés à cet effet sous les gradins. Il est le seul auteur qui ait donné des détails sur ces vases, et ces détails ne sont relatifs qu'à la musique. Comment d'ailleurs auraient-ils pu servir à la déclamation, puisque rien ne lui est aussi nuisible qu'une salle qui a de l'écho ? On a dit encore que les acteurs plaçaient dans la bouche béante de leurs masques des especes de porte-voix, pour étendre leurs voix et en doubler la force. Mais ils ne servaient qu'à empêcher la dispersion des sons dans la capacité des masques qui enveloppaient toute la tête. Enfin, une expérience faite en Espagne, dans ce siecle, prouve évidemment que la voix des acteurs était suffisante. En 1785, les habitans de l'ancienne Sagunte, aujourd'hui *Morviedro*, déblayerent les terres qui obstruaient le théâtre antique, qui fait l'ornement de leur ville. On y joua avec un grand appareil quatre pieces espagnoles. Les spectateurs furent au nombre de quatre mille, et les vides qu'ils laisserent entre eux prouverent que l'édifice en pouvait contenir dix mille. Ils entendirent très-bien, même ceux qui étaient placés dans le portique au-dessus

des gradins ; et cependant cette distance était double des plus grandes dimensions intérieures de nos théâtres modernes.

Les circonstances qui accompagnerent la mort du tribun Tiberius Gracchus, prouverent que les orateurs qui parlaient dans la tribune aux harangues n'étaient pas entendus dans toute l'étendue du *forum*. Cet ardent ennemi de l'aristocratie patricienne occupait la tribune qui était entourée de trois mille de ses partisans. Le reste du *forum* et les avenues étaient occupés par les amis des sénateurs. Gracchus déplorait le sort des défenseurs du peuple. Il disait qu'ils avaient toujours été persécutés par le senat, que lui-même était poursuivi ardemment, et que sa tête était menacée. Le geste accompagna ses dernieres paroles... Il porta la main à sa tête. Aussi tôt ses ennemis persuaderent aux spectateurs éloignés de la tribune que Gracchus voulait se faire couronner et déclarer roi. Cette calomnie causa la mort de l'infortuné tribun.

Les généraux haranguaient-ils l'armée entiere, ou n'adressaient-ils la parole qu'aux officiers, qui répétaient ensuite le discours du général aux diverses cohortes ? L'impossibilité physique où se trouve un homme de se faire entendre en plein air de plus de quatre à cinq mille auditeurs debout et pressés, ferait adopter exclusivement la seconde opinion, qui est prouvée d'ailleurs par plusieurs passages de la retraite des dix mille de Xénophon, si le même historien ne fournissait quelques exemples de la premiere. Il paraît donc vraisemblable que dans quelques occasions particulieres, et peu fréquentes, les généraux haranguaient toute l'armée ; mais qu'ils n'étaient entendus que des soldats qui se trouvaient placés auprès d'eux.

On sait enfin que ceux qui se destinaient aux grands emplois s'étudiaient à fortifier et à gouverner leurs voix, qu'Auguste même prenait assiduement des leçons de cet art. La même étude nous donnera un jour les mêmes résultats. Mais doublera-t-elle le volume de la voix ? Il semble que c'est trop espérer.

Les commissaires n'ont donc trouvé dans l'antiquité aucuns moyens applicables à nos usages, qui puissent faire participer une multitude de spectateurs à tous les détails des fêtes. Voici ceux que leur a proposés le cit. Mongez : *Placer devant les gradins du cirque, de distance en distance, des orateurs et des orchestres qui, à l'aide de signaux convenus, prononceraient les discours et exécuteraient la musique en même tems que l'orateur et l'orchestre de l'autel de la Patrie.*

Pour faire l'essai de ces moyens, la commission se rendit, le 25 brumaire, au Champ-de-Mars, où elle trouva le cit. Vanspandonk et les directeurs Reveillere-Lépaux et François ( de Neufchâteau), membres de l'Institut, qui desiraient assister aux expériences. Elles furent faites sur une section de gradins, placée à peu-près à égale distance de l'autel de la Patrie, et de l'entrée du cirque du côté de l'ancienne École militaire. Un membre de la commission, chere à Thalie, déclama des vers et de la prose. Un second commissaire déclama en même tems que le premier. On varia l'expérience de plusieurs manieres. Le résultat fut qu'un orateur placé sur le bord intérieur des gradins ne se faisait entendre distinctement que par des spectateurs assis sur une étendue de 54 metres ou 166 pieds. On observera que l'essai fut fait avec un vent contraire et assez fort, et par conséquent de la maniere la moins favorable : ce qui en assurait le résultat, parce que les habits des spectateurs amortissent les sons.

La musique d'un escadron de hussards qui manœuvrait en ce moment dans le Champ-de-Mars, fut placée devant les gradins, au pied des peupliers qui avaient représenté les départemens à la fédération de 1790. Elle exécuta différens airs, et quelques-uns des musiciens qui étaient exercés dans la musique vocale chanterent les hymnes républicains. L'effet de cette musique fut double de celui qu'avait produit l'orateur. Il faudra donc, lorsqu'on aura construit un cirque dans le Champ-de-Mars, avoir autant d'orateurs que les gradins contiendront de fois dans leur étendue la longueur de 54 metres ou 166 pieds, et

un nombre d'orchestres plus petit de moitié que celui des orateurs. On peut dès-à-présent réduire cette théorie en pratique dans le Champ-de-Mars, en rapprochant les ouvertures qui y donnent entrée, ce qui diminuera l'étendue des sections de gradins. La dépense sera modique, parce qu'elle consistera en un simple remuement de terres. On fera aisément l'application de ces résultats aux fêtes qui seront célébrées dans des enceintes moins grandes, et même dans de vastes édifices.

La multiplication des orateurs n'augmentera pas la dépense des fêtes, parce que les citoyens exercés dans la déclamation s'empresseront de remplir cet emploi. Il en sera de même de la multiplication des orchestres. Celui de l'autel de la Patrie ne sera plus proportionné qu'à l'étendue de ce tertre, et les autres musiciens formeront les orchestres placés devant les gradins. Si ceux-ci étaient fixes, ils empêcheraient les spectateurs de jouir de la vue d'une partie des courses et des jeux. Il sera donc nécessaire de les placer sur des chars qui se retireront dans les ouvertures du cirque, lorsque la musique aura été exécutée. Ces chars formeront par leurs décorations la partie la plus brillante de la pompe des fêtes. Les instrumens à vent étant peu nombreux, il faudra recourir aux instrumens à corde, qui nécessiteront une tente ou un rideau sur les chars, afin que les variations de l'air ne les désaccordent pas subitement.

Les commissaires ont jugé, d'après ces expériences, que les moyens proposés par le cit. Mongez, rendront les fêtes nationales plus brillantes sans les rendre plus dispendieuses, et qu'ils attireront un plus grand nombre de citoyens, par la certitude qu'ils leur présenteront de les faire jouir de tous les détails des fêtes.

Puissent ces vues nouvelles s'aggrandir avec la félicité publique !

---

*Explications de la* Charade *et* Énigme *du* N°. 10.

Le mot de la Charade est *Charrue* ; celui de l'Énigme est *l'Écho*.

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## TURQUIE.

*De Constantinople, le* 10 *novembre* 1797.

Un courier de l'ambassadeur de la Porte ottomane à Vienne, arrivé ici le 3, a apporté la nouvelle de la conclusion de la paix définitive à Campo-Formio, entre l'Autriche et la France: Notre gouvernement en a donné aussitôt connaissance, par son premier drogman, à l'internonce impérial et à l'ambassadeur français Aubert Dubayet. Cette nouvelle a causé une joie générale, et elle a fait d'autant plus de plaisir à la Porte, que si la guerre eût continué, ses provinces frontieres eussent pu courir quelques dangers.

Il y a eu, ces jours derniers, des tempêtes très-violentes dans la mer Noire; sept gros navires marchands, chargés de vivres et destinés pour cette capitale, ont fait naufrage sur les côtes de Romélie; environ 130 autres bâtimens, barques, etc. qui étaient également chargés de provisions, ont eu le même sort; la plus grande partie des équipages a péri. Notre cour a dépêché aussi-tôt des couriers vers différens endroits, pour accélérer le transport des comestibles dont cette ville commence à manquer, sur-tout depuis l'incendie des magasins de blé.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le* 20 *décembre.* Les faillites considérables de quelques maisons de commerce de Copenhague avaient jette l'alarme à la bourse, ces jours derniers. On vient d'apprendre que les plus riches négocians du Danemarck ont fait une souscription qui monte déja à quelques tonnes d'or, pour escompter les lettres de change qui circulent, et soutenir par-là leur crédit; sans cette précaution, quelques maisons d'ici auraient été infailliblement entraînées dans ces malheurs. Mais les craintes ont cessé, et on ne desespere pas de voir bientôt les malheureux faillis de Copenhague reprendre le cours de leurs affaires.

Le ci-devant roi de Pologne vit à Pétersbourg d'une maniere très-agréable ; ce qui peut lui faire oublier quelquefois qu'il a été souverain : il s'est fait beaucoup d'amis par ses manieres prévenantes et affables ; l'empereur lui-même le distingue dans tous les occasions.

S. M. I. a témoigné toute sa satisfection au comte de Bux oyden, gouverneur de cette résidence, pour le bon ordre qu'il y a maintenu.

Le duc de Holstein-beck reçoit tous les arrérages des pensions que Pierre III avoit accordées à sa famille ; ainsi Paul Ier. respecte les engagemens et les dernieres volontés de son pere.

On mande de Stockholm que le roi, voulant donner lui-même l'exemple de l'économie qu'il desire établir dans toutes les branches de l'administrarion, vient de nommer une commission, presidée par le maréchal du royaume, comte d'Oxenstiern, et chargée de réformer dans sa cour toutes les dépenses inutiles. Mais on sait bien que tous les nouveaux souverains debutent ainsi.

*De Vienne, le 9 décembre.* Depuis l'ouverture du congrès de Rastadt, il arrive ici très-fréquemment des couriers des princes et Etats de l'Empire. Depuis quinze jours, le duc de Wurtemberg en a déja envoyé trois.

On a publié ici, aujourd'hui, l'échange des ratifications de la paix, dont la nouvelle a été apportée hier par le prince de Lichtenstein. La gazette officielle d'aujourd'hui rapporte enfin, en totalité, le traité de paix d'Udine. Il étoit tems que la cour nous mît dans la confidence du reste de l'Europe.

On mande de Lithuanie que plusieurs individus des familles les plus distinguées ont été arrêtés et conduits en Sibérie. C'est ainsi que la Russie fait aimer son joug à ses nouveaux sujets, ou plutôt à ses nouveaux esclaves. Ces arrestations sont la suite de la saisie que l'on fit ici, il y a quelques semaines, d'une correspondance qu'un courier polonais portait d'Italie en Lithuanie, et qui fut remise au ministre de Russie, le comte André de Rasumowski.

L'empereur vient de nommer l'archiduc Charles gouverneur et capitaine-général du royaume de Bohême. La gazette de la cour nous l'annonce.

S. M. I. a ordonné qu'il serait fait un examen sévere de la gestion de ceux qui ont été chargés de l'approvisionnement de notre armée du Rhin. La commission nommée à

cet effet a pour président le comte Wenzel Colloredo ; et dès ses premieres séances, elle a fait des découvertes qui compromettent différentes personnes.

Nous apprenons à l'instant que le 9 de ce mois, 20,000 hommes de nos troupes ont pris possession de la ville de Venise.

Aussi-tôt après la conclusion de l'alliance du roi de Sardaigne avec la France, le ministre de ce prince, le marquis Castellalfer, était parti, par un ordre secret de sa cour, pour Munich, et il y est resté. Nous n'aurons plus qu'un résident à Turin ; et cette place est destinée à M. de Humbourg, Alsacien, qui est depuis long-tems à notre service, et qui, après avoir été secrétaire de la législation impériale à Udine, est présentement à Venise.

Le comte de Sternberg, ci-devant conseiller aulique est nommé au lieu du comte de Colloredo, pour aller complimenter le roi de Prusse sur son avénement au trône. Il doit partir incessamment.

*De Stuttgard, le 23 décembre.* Notre duc, Frédéric Eugene, qui paraissait encore jouir d'une parfaite santé, et qui s'était occupé, comme à l'ordinaire, des affaires du gouvernement, est mort la nuit passée d'une attaque d'apoplexie.

PRUSSE. *De Berlin, le 19 décembre.* Notre nouveau roi a annoncé assez énergiquement qu'il ne voulait point de louanges prématurées ; aussi n'est-ce pour ainsi dire qu'à la dérobée, qu'on recueille et qu'on publie les traits qui honorent sa sagesse et son humanité, et donnent de son regne l'idée la plus favorable. On applaudit beaucoup à la vie réglée et laborieuse à laquelle il paraît se vouer. Il s'occupe, même avant le lever du soleil, des affaires du gouvernement, et ne s'y soustrait que vers midi, qu'il va se promener pendant une heure, seul et sans aucun appareil. Il a décidé que la prestation des sermens de fidélité serait renvoyée à une saison moins rigoureuse, afin que peasonne ne fût exposé au désagrément et au danger d'attendre quelques heures, par un tems froid et humide, dans des salles sans feu et en plein air. Pour le soulagement de la classe pauvre, il vient de faire diminuer le prix du bois.

On peut regarder comme déja consommée l'abolition de l'administration générale du tabac. Le roi vient de charger les comtes

comtes de Schulembourg-Kehuert et de Struensée d'examiner par quel moyen on pourrait, sans préjudice pour l'Etat, rendre la fabrication du tabac absolument libre, et dédommager les personnes employées à la nouvelle administration.

Le prince Henri est retourné depuis peu de jours à Rheinsberg; le duc de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel sont aussi repartis pour leurs résidences. La réunion de ces trois illustres personnages auprès du roi avait déja donné lieu à diverses conjectures que leur prompt départ semble détruire.

On se rappelle l'insurrection qui fut tentée en 1794 dans la Prusse méridionale (partie de la Pologne où se trouve Posen). Les gentilshommes qui y avaient pris part avaient été condamnés à des peines plus ou moins graves. Le roi vient de leur faire grace. L'un d'eux, le comte Niemojewski, qui s'était évadé, et dont les biens avaient été confisqués, va en obtenir la restitution.

Suisse. *De Bâle, le 26 décembre.* La motion faite dernièrement par notre sénateur Vischer, d'accorder le droit de bourgeoisie aux paysans du canton de Bâle, a été présentée de nouveau avant-hier au grand-conseil. Une commission a été chargée de mûrir ce projet, et d'aviser aux meilleurs moyens de le mettre à exécution. On est persuadé qu'il aura l'aveu du petit-conseil, et qu'à l'exemple de notre régence, d'autres cantons aboliront le patriciat et l'oligarchie, et établiront une parfaite égalité de droits, et feront disparaître cette odieuse distinction entre bourgeois et paysans, qui, daus notre canton, par exemple, réduit à un état approchant de la servitude plus de vingt-cinq mille hommes, sur environ trente mille qui composent sa population.

Notre régence, qui s'est toujours conduite avec beaucoup de sagesse, et qui a su faire tourner à son profit les différens événemens de la révolution française; a la satisfaction d'apprendre que son député, notre estimable grand-tribun, M. Ochs, a été parfaitement accueilli à Paris par le Directoire et le ministre des relations extérieures. Elle a lieu d'espérer que le canton de Bâle sera considérablement aggrandi, et deviendra bientôt un des plus importans de la Republique Helvétique.

Le secrétaire de la légation française, le cit. Bignon, est arrivé ici hier. Il apporte les lettres de créance du cit. Mengaud, qui ne tardera pas à déployer ici le caractere

de chargé des affaires de France. Le cit. Bacher, son prédécesseur, partira bientôt pour Ratisbonne, où il va représenter la Republique Française auprès de la diete de l'Empire.

Le nouveau maire français de la ville de Bienne, le cit. Bresson, qui s'y était déja concilié l'affection généraie, a été reconnu, le 20, par le grand-conseil de cette République.

Aujourd'hui nos deux députés à la diete d'Arau, le bourguemestre Buxtorf et notre digne magistat Munch, sont partis pour leur destination, sous l'escorte d'un corps de chasseurs à cheval.

Suivant les lettres que nous venons de recevoir de Zurich, la régence de cette ville est sérieusement occupée d'un changement dans la constitution de son canton. Voilà deux exemples que la régence de Berne a sous les yeux. Une coupable et funeste obstination l'empêchera-t-elle d'en profiter?

ITALIE. *De Livourne, le* 11 *décembre.* Le général français Vial est depuis hier de retour de Pise, où il a été rendre une visite au grand-duc. Il est à la veille de nous quitter pour aller remplir une mission autre part.

Nous avons vu ces jours derniers, avec quelque surprise, passer par notre ville un chariot couvert appartenant à la division de Massena. Nous n'avons pu savoir ni ce qu'il contient, ni quelle peut être sa destination.

Deux corsaires français qui étaient à l'ancre dans notre port, ayant apperçu du haut de notre fanal deux navires du côté du couchnnt, ont mis aussi-tôt à la voile; et malgré la garantie qui les oblige à ne pas faire de prise que vingt-quatre heures après leur départ, ils ont, au bout de quelques heures, capturé ces deux vaisseaux, et les ont envoyés au port de la Spezia. L'un s'est trouvé être un danois charge de draperies pour Hulst; l'autre un suédois avec des salaisons destinées pour Filicchi. Cette infraction des lois et de la neutralité de ce port fait murmurer tous les négocians. Nous apprenons, d'un autre côté, qu'un sloop anglais a obligé un corsaire français de sortir de la rade de Porto-Longone, et s'en est ensuite emparé.

Il continue à régner sur nos côtes une épidémie d'un genre peu commun. Elle a attaqué les chats. Ils paraissent gais et bien portans; tout-à-coup ils font des sauts redou-

blés, puis deviennent tristes, assoupis et meurent en peu de tems. Il en est mort aussi un grand nombre à Gênes de cette maniere. Nous attendons que les naturalistes nous expliquent ce phénomene ; car il n'est pas du ressort de la politique.

Ce qu'on nous mande de Lucques y tient davantage ; le plus grand mécontentement regne dans cette ville. Les habitans y sont partagés en deux partis. Les oligarches font ce qu'ils peuvent pour passer sous la domination de la Toscane. Le peuple demande la réunion à la République Cisalpine. Quel que soit le parti qui l'emporte, il y aura un gouvernement aristocratique de moins en Europe.

*De Bologne, le 12 décembre.* On vient d'ordonner ici l'entiere démolition des prisons de l'inquisition. Notre administration centrale a même sommé le citoyen cardinal-archevêque de faire disparaître tout ce qui pourrait rappeler les prisons de l'archevêché. C'est servir efficacement la religion chrétienne que d'effacer jusqu'à la trace de ce qui doit la rendre odieuse.

On a publié l'ordonnance relative à la division militaire de tout le territoire de la République. Il est partagé en sept divisions pour la milice, et en trois pour l'artillerie et le corps des ingénieurs. Dans toute la République, il n'y aura qu'un chantier de construction ; il y aura une fonderie à Crema, une fabrique d'armes à Brescia, et au moins six moulins à poudre. L'école de l'artillerie et du génie sera à Modene, et le parc d'artillerie à Crema. Bientôt nous aurons donc, dans notre propre sein, tous nos moyens de défense et d'attaque.

Nos troupes, et sur-tout la légion polonaise, en sont venues aux mains près du fort San-Leo, avec les gens de la montagne, rassemblés au son du tocsin, et après les avoir dispersés, ont sommé la forteresse de se rendre. Elle a fait quelque résistance. Les décharges d'artillerie ont tué 50 Polonais, et en ont blessé 80 ; mais le commandant du pape a bientôt cédé aux menaces. Il a capitulé le 7 au matin. La garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, et s'est retirée à Pesaro. On a trouvé dans le fort San-Leo des provisions de bouche pour un an, et une grande quantité de munitions de guerre. Nos troupes se sont arrêtées là, et à présent tout est tranquille, quoiqu'on ait dit qu'un gros corps de troupes cisalpines, commandées par le général Fiorella

et auxquelles sont réunies plusieurs légions polonaises, aux ordres du général Dombrowsky, s'était porté vers Urbino, et que cette ville avait déja été occupée par nos troupes, ainsi que celles de Sinigaglia et de Pesaro.

*De Rome, le 9 décembre.* L'invasion des Cisalpins dans la marche d'Ancône, et la prise faite par eux du fort San-Leo et de quelques autres portions du duché d'Urbin, ont jetté notre gouvernement dans la plus grande consternation. Le pape a demandé, par des brefs signés de sa main, au Directoire cisalpin, une réparation pour ces voies de fait, et a envoyé, pour ministre auprès de cette République, le cardinal Bussi, auquel S. S. ne s'est adressée qu'après avoir éprouvé plusieurs refus. Elle n'est parvenue qu'à force d'instance à le déterminer à accepter le dangereux honneur d'être son interprête auprès de ses redoutables voisins.

ANGLETERRE. *De Londres, le 22 décembre.* Le nombre des pétitions des assemblées de paroisses contre le bill de M. Pitt, rélativement aux triples taxes assises, s'accroît chaque jour. Chacune d'elles attaque le principe et l'esprit du bill comme inconstitutionnel, injuste et alarmant; chacune d'elles déclare que si ce bill acquiert force de loi, il produira les plus désastreux effets pour le grand nombre des habitans, qu'il accroîtra la masse des pauvres, qu'il ajoutera aux impositions de paroisse déja si pesantes; que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés et avec une extrême rigueur qu'on peut les percevoir, et que toute nouvelle surcharge sera absolument impossible à supporter. Un grand nombre de ces assemblées de paroisses votent des remercimens aux principaux membres de l'oppostion qui ont attaqué le bill, et établissent des comités pour concourir ensemble aux moyens les plus efficaces et les plus constitutionnels de s'opposer au bill.

D'autres pétitions sont présentées au parlement contre le dernier bill de M. Pitt, sur la taxe des montres et pendules. Elles annoncent que depuis l'établissement de la taxe, cette branche d'industrie, qui est d'une importance nationale, est extrêmement déclinés; qu'un grand nombre d'ouvriers en horlogerie sont réduits à la derniere misere; qu'on n'a pas vendu cette année la moitié des montres vendues l'année derniere, et que si la taxe continue, la taxe des pauvres s'accroîtra d'une maniere prodigieuse.

L'effet de toutes ces réclamations qui augmentent chaque jour est tel, qu'on doute que le ministere puisse tenir longtems contre une impopularité si marquée et qui devient si

générale. Les papiers ministériels conviennent que le ministere éprouve cette impopularité, mais qu'elle n'est que momentanée.

M. Pitt paraît effrayé de l'opposition élevée contre le bill des triples taxes. Il a dit, dans la séance du 18, que lorsque la chambre se formerait en comité, il proposerait lui-même, d'une maniere générale, les modifications dont il croit le bill susceptible, en faveur des personnes pauvres ou gênées, et qu'en même-tems il proposerait des compensations dans une augmentation de droit sur les chevaux, voitures, domestiques mâles, etc. Il est convenu que le bill était impopulaire, " mais, a-t-il ajouté, quoique l'approbation du peuple me soit chere, je ne chercherai jamais la popularité au risque de la sureté de la nation; guidé par le plus profond sentiment de mon devoir, nulle considération ne me déterminera à abandonner lâchement ce que je crois nécessaire à la sûreté du peuple, quelque égarée que soit en ce moment son opinion. " Il a ajouté que cette somme de sept millions st. étant destinée à empêcher l'invasion des ennemis, on regarderait certainement cette somme comme un sacrifice bien léger, lorsqu'il s'agissait de la vie, de la propriété, du commerce de tout le peuple de la Grande-Bretagne; lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures pour convaincre toute l'Europe des chimériques menaces d'invasion d'un ennemi triomphant et exalté. M. Pitt a proposé ensuite son plan de modification de la taxe.

Le 18, de grand matin, M. Pitt a été pendu en effigie par les garçons carossiers et horlogers, à une haute potence élevée au coin de la rue d'Hanovre, près *Long Acre*, et cette effigie est restée ainsi exposée quelque tems aux risées et aux outrages du peuple. La tête de cette effigie était de bois et très-ressemblante; le corps était couvert de haillons dont on supposait que le ministre avait hérité des malheureux que ses taxes avaient fait mourir de faim. On lui avait mis cet écriteau:

" *Pitt, frere de Ropespierre, le fléau de l'Europe, fameux par son ivrognerie et son hypocrisie.* "

Cette effigie est restée pendue depuis la pointe du jour jusqu'à 11 heures du matin, que le juge de paix Addington est venu l'enlever. Le soir, vers les 7 ou 8 heures, un nouveau rassemblement s'est encore formé en *Long Acre*, pour brûler une autre effigie du ministre. L'opération allait être exécutée, lorsque les constables sont arrivés, ont éteint

le feu, dispersé la multitude, et ont conduit en prison l'un des acteurs, qui n'a été condamné qu'à une amende de vingt schellings. Un des papiers ministériels rendant compte le lendemain de cet événement, a dit que c'était un rassemblement d'hommes paresseux et malins.

Le lendemain 19, dans la soirée, l'effigie de M. Pitt a été encore brûlé en plus de 20 quartiers de la ville et des fauxbourgs.

La cérémonie de la procession du roi à St. Paul, a donné une nouvelle preuve de l'impopularité de l'administration actuelle. Le roi qui, depuis plusieurs années, était fort applaudi du peuple toutes les fois qu'il se montrait en public, l'a été extrêmement peu. « Un triste et froid silence, dit une de nos feuilles, a régné dans presque toutes les rues où le roi a passé. Le peuple ne voulait lui donner aucune preuve de mépris; mais ses souffrances sont si cruelles qu'il n'a pu applaudir. Nous voudrions espérer que la cause qui a produit un si grand changement dans la conduite du peuple, cessera bientôt par la volonté du roi; le seul moyen est de renvoyer son ministre actuel.

« Quant à M. Pitt, ajoute cette feuille, tous les gardes et les constables dont la voiture de son frere, lord Chatham, était entourée, et où il s'efforçait de se tenir caché lui-même, n'ont pu empêcher le peuple, dans différentes rues, de le poursuivre de ses risées et de ses insultes. On dit que son ancien cocher a refusé de le conduire et a été renvoyé. Le pauvre malheureux qui l'a remplacé, a été fort rudement traité par le peuple sur la place de l'église de Saint-Paul. Le cocher et les domestiques qui étaient restés dehors, tandis que le maître était dedans, ont été couverts de boue par le peuple. Il n'a pas osé s'en retourner dans la voiture de son frere, et a demandé une place dans la voiture de M. Thomas Streele. Malgré cette précaution, il a été reconnu par le peuple, qui l'a hué et l'a poursuivi avec les plus grandes marques d'indignation jusqu'à sa maison en *Downing-Street*. On a cru nécessaire, pour le mettre à l'abri des fureurs du peuple, de lui donner pour escorte un détachement de la cavalerie des volontaires. La feuille qui rapporte cet événement dit « que ce *monstrueux* ministre a reçu d'un peuple insulté et justement indigné le traitement qu'il mérite. »

On vient de publier le bill de M. Pitt, sur les taxes assises, avec cette épigraphe : *Quem Deus vult perdere, prùs dementat.*

Les 3 pour cent sont toujours entre 49 et 50.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 5 au 15 nivôse.*

La séance du 6 nivôse, du conseil des Cinq-cents, a été entiérement remplie par la discussion du projet relatif au mariage de la fille de Michel Lepelletier. Après des débats assez longs, Laloi regardant comme insuffisant le projet de la commission, en a présenté un organique de l'adoption nationale, et le conseil en a prononcé en conséquence l'ajournement.

On reprend, le 7, la discussion du projet de Ludot, sur la contrainte par corps. Le commerce, dit le rapporteur, réclamait avec instance le rétablissement de la contrainte par corps. Une loi l'a consacrée après un mûr examen et de longs débats : il ne peut donc plus être question de son utilité, de ses avantages ou de ses inconvéniens : c'est une chose décidée. Aussi ne viens-je point vous en entretenir, mais vous soumettre les principaux motifs qui ont dirigé votre commission dans le développement du principe que le Corps législatif a fait revivre.

Il parut d'abord tout naturel de revenir à nos anciennes lois; non parce qu'elles existent, mais parce que la plupart de leurs dispositions sont sages, qu'on l'a reconnu, et qu'en matiere de législation, nous ne voulons rien changer ou modifier que quand la nécessité l'exige. Cependant ce principe lui-même et l'esprit de notre constitution nous ont fait sentir, que si la nature des engagemens commerciaux devait faire attacher la contrainte par corps à leur stricte exécution, il n'en était pas ainsi des contrats civils, dont l'essence, différente des premiers, offrait aussi une garantie qui ne se trouvait point ailleurs, au moins généralement parlant : je veux parler des propriétés et des hypotheques.

Mais si le législateur apperçoit le commerçant, il ne doit point perdre de vue le citoyen ; et s'il peut séquestrer en quelque sorte le négociant qui a manqué à ses engagemens, il y aurait de la cruauté à le ravir indéfiniment à ses relations, à sa famille, en un mot à le rayer, pour ainsi dire, de la société.

Votre commission a donc pensé que la contrainte par corps devant être, dans les mains du créancier, un moyen d'assurer son paiement, mais non d'exercer une rigueur inutile, l'incarcération d'un débiteur devait cesser dès-lors que tout espoir de libération s'évanouissait, et elle vous propose de fixer à la captivité d'un détenu, un terme au-delà duquel il sera de plein droit élargi.

Le 1^er^. article, conçu en ces termes, est adopté : La contrainte par corps ne peut être prononcée qu'en vertu d'une loi formelle.

La discussion à laquelle donnent lieu les articles II et III se prolongeant, le président annonce que le conseil doit se former en comité général pour un objet important. En conséquence la discussion cesse et les tribunes sont évacuées. L'objet du comité était le projet d'un emprunt pour les frais de la descente en Angleterre.

Ludot a fait adopter, dans la séance du 8, le premier paragraphe de son projet concernant la contrainte par corps.

Un secrétaire donne lecture du message suivant du Directoire exécutif :

« Si dans le sein de la République Française, y est-il dit, il se pouvait trouver des ames assez froides pour avoir été indifférentes à la conduite qu'ont tenue les Anglais dans le cours de cette guerre, à Toulon, à Saint-Domingue, à Quiberon, à Cadix, dans tous les lieux enfin qu'ils ont souillés de leur présence, elles sortiraient ces ames de leur apathie criminelle au récit que le Directoire doit vous faire du sort que ces féroces insulaires se proposent de faire éprouver à ceux de nos marins qui ont eu le malheur de devenir leurs prisonniers. Les traitemens que les nations les plus barbares ont fait subir à

leurs prisonniers dans tous les tems, n'a rien qui en approche. Ces furieux ont arrêté qu'à compter du 22 du mois prochain, les prisonniers français n'auraient plus la ration qui leur est fournie journellement pour leur subsistance ; ils ont en outre retiré les cautionnemens qu'avaiens les officiers prisonniers, et les ont plongés dans le fond des cachots. Vingt-deux mille de nos freres vont donc être sous peu de tems exposés à périr de misere et de faim. Quelle affreuse violation du droit des gens ! Et remarquez que cet acte d'inhumanité est d'autant plus odieux, que de ces vingt-deux mille prisonniers, un grand nombre le sont, non pour avoir été pris les armes à la main, mais pour s'être trouvés sur les vaisseaux, en qualité de passagers, officiers de santé, matelots, gens de mer, femmes et enfans, tous non combattans, et par conséquent non susceptibles d'être échangés. Quant à ceux qui eussent pu l'être depuis long-tems, les échanges auraient eu lieu, s'il n'eût dépendu que du Directoire; mais le cabinet de Londres y a toujours mis des obstacles.

„ Faire à des Français la peinture des maux auxquels vingt-deux mille de leurs freres vont être exposés, de la mort prochaine qui les menace; et quelle mort ! c'est acquérir la certitude qu'ils seront bientôt secourus.

„ Nous vous demandons en conséquence, citoyens législateurs, d'arrêter provisoirement qu'il sera fait, sans retard et immanquablement, un fonds d'un million par mois, qui sera mis à la disposition du ministre de la marine, pour faire parvenir aux Français prisonniers en Angleterre la nourriture et les vêtemens dont ils pourront avoir besoin.

„ Les infâmes partisans de Pitt répandent partout que l'esprit public est entiérement éteint parmi les Français; ils vont savoir qu'il n'était qu'assoupi, et éprouver combien son réveil est terrible. „

L'on ordonne l'impression du message et le renvoi à une commission.

Monnot a fait, dans la séance du 9, le rapport

sur l'emprunt qui avait été l'objet du comite général de l'avant-veille. Son projet de résolution est adopté. Il porte qu'il sera ouvert un emprunt de 80 millions en 80 mille effets au porteur, portant intérêt au denier vingt, et qu'il y aura des primes.

Il se fait un grand nombre de dons patriotiques pour concourir aux frais de l'expédition contre l'Angleterre. Le conseil en ordonne la mention honorable dans son procès-verbal.

Les résolutions que le conseil des Anciens a approuvées dans ses séances des 5 et 6 nivôse, ne sont relatives qu'à des objets d'intérêt particulier.

Il a entendu, le 7, le rapport de Roger-Ducos, sur trois résolutions concernant les transactions entre particuliers, et n'a pris aucune détermination.

Porcher, au nom d'uue commission, fait, le 8, un rapport sur la résolution relative à la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et juges près les tribunaux criminels.

La commission a pensé que le désordre qui a existé jusqu'au 18 fructidor dans les tribunaux, a autorisé la disposition de cette résolution, portant que les juges, présidens, accusateurs publics, etc. seraient renouvellés au mois de germinal. L'on a vu ces citoyens absoudre des gens évidemment coupables; mais aussi la commission s'éleve avec force contre l'article qui déclare expirées toutes les élections faites en l'an IV. Cet article met la nomination des juges entre les mains du Directoire, ce qui est contraire à la constitution qui a formellement séparé le pouvoir exécutif du pouvoir législatif. Une semblable mesure ne pourra que jeter la terreur dans le peuple, et justifier l'opinion que répandaient certains hommes avant le 18 fructidor, que le Directoire envahissait tous les pouvoirs. Si le Directoire est chargé de nommer aux places, il se trouve ainsi accusateur, dénonciateur et juge. Et à quoi bon encore une semblable disposition? Le délai d'ici à germinal est fort court: le Directoire craint-il de ne pouvoir surveiller jusque-là les tribunaux? Il est trompé sans cesse par des agio-

teurs de places et d'argent, par des gens qui font sonner leur patriotisme pour parvenir; il le sera encore bien davantage, lorsqu'il aura à nommer à une aussi grande quantité de places. Lorsqu'il s'agit de toucher aux prérogatives du peuple, il faut le faire avec la plus grande précaution; et ici son droit serait évidemment violé. Les lois portent aussi que les juges ne pourront être cassés que pour forfaiture jugée : ici il n'y a aucune preuve, aucun jugement; et il est de fait que, dans beaucoup de tribunaux, les juges n'ont nullement influencé les jugemens; ce sont des jurés qui se sont coalisés entre eux, et les juges ont été forcés de prononcer. La majorité de la commission a donc été d'avis de proposer le rejet.

Impression et ajournement.

Vernier résume le rapport qu'il a fait, il y a quelques jours, sur la résolution du 26 brumaire, relative à la formation d'un nouveau grand-livre du tiers consolidé de la dette publique; personne ne se présentant pour combattre la résolution, le conseil l'approuve.

Il a rejetté, le 9, sur le rapport de Dentzel, la résolution relative aux droits d'entrée sur les toiles de coton blanches, parce qu'elle porterait atteinte à la loi qui prohibe les marchandises anglaises.

Lebrun a aussi proposé de rejetter celle concernant la suppression des payeurs généraux des départemens.

On a repris, le 11, dans le conseil des Cinq-cents, la discussion sur le projet de Roëmers relatif à la répression des brigandages et des vols.

Bontoux en appuie quelques dispositions, et en combat plusieurs autres comme contraires à la saine morale. Il déclare que les brigandages sont beaucoup moins fréquens dans les pays où la peine de mort est abolie, que dans ceux où elle est établie. Il frémit au seul nom de commission militaire. Il ne veut pas qu'on donne de récompense pécuniaire aux gendarmes qui arrêteront des brigands; ils n'ont pas besoin d'un pareil stimulant pour faire leur devoir.

Ludot appuie le projet. Les circonstances où nous

nous trouvons et la multiplicité des vols et assassinats qui se commettent depuis quelque tems, doivent, dit-il, vous déterminer à adopter la mesure rigoureuse, mais nécessaire, que vous propose la commission. — Gauthier [ du Calvados ] pense que le domicile des citoyens n'est pas un asyle moins sacré que les grandes routes. Il voudrait qu'on punît de mort ceux qui voleraient avec ou sans effraction. Il propose aussi quelques amendemens à la disposition qui concerne la responsabilité des communes.

Le conseil renvoie le projet à un nouvel examen de la commission.

Guillemardet, au nom d'une commission spéciale, a fait abroger la loi du 20 ventôse an V, qui fixait dans les chefs-lieux de cantons, successivement, la tenue des assemblées électorales, et arrêter que chaque année le Corps législatif déterminera par une loi le lieu des séances. A la résolution est annexé le tableau des communes indiquées pour cette année.

Le conseil des Anciens a employé ses séances des 11 et 12 nivôse à discuter la résolution concernant la mise en activité de la constitution dans les colonies. — Lavaux l'a appuyée, en soutenant qu'elle est bâsée sur les principes, la justice et la sagesse.

Roger Ducos la défend aussi. Il ajoute que depuis neuf ans on n'a pas introduit de Noirs dans les colonies, et qu'en regardant comme étrangers ceux qui les habitent aujourd'hui, ils ont deux ans de plus qu'il ne faut pour exercer les droits de citoyens. Le conseil ferme la discussion, et approuve la résolution.

Organe d'une commission spéciale, Pons [ de Verdun ] présente, le 13, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution tendant à prévenir les difficultés qui pourraient avoir lieu dans les assemblées primaires prochaines. Il porte qu'à dater de la publication de la présente loi il sera ouvert, dans chaque administration municipale, trois registres, l'un pour l'inscsiption civique, l'autre pour la garde nationale, et le troisieme pour la contribution personnelle, et que tout citoyen français sera admis à s'y faire inscrire, à l'effet de jouir de ses droits dans les assemblées primaires prochaines.

La discussion sur le projet d'assujettir les instituteurs publics et privés, ainsi que les ministres des cultes, au serment prescrit aux fonctionnaires publics, a été ensuite ouverte. Après une légere discussion, il a été résolu qu'ils seraient tous tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République; que ceux qui s'y refuseront seront obligés de sortir dans un mois du territoire de la République, à défaut de quoi ils seront déportés à leurs frais en pays neutre ou allié; et s'ils rentrent, ils le seront au-delà des mers.

Après avoir entendu le rapporteur d'une commission spéciale sur les doutes qu'avait fait naître l'art. II de la loi du 20 germinal an V, relative à la vente des maisons nationales, le conseil résout, dans sa séance du 4, que l'indemnité viagere accordée par cet article aux usufruitiers légitimes des biens nationaux, sera fixée par experts, eu égard aux charges locatives.

Eschasseriaux l'aîné a ensuite présenté un projet d'adresse au peuple français sur l'ouverture de l'emprunt et les registres destinés à recevoir les offrandes patriotiques pour les frais de la descente en Angleterre. Il a été renvoyé à la commission.

Ludot a reproduit la suite de son projet sur la contrainte par corps. Ce seul article est adopté.

« Nulle contrainte par corps ne pourra être exercée contre aucun individu, qu'elle n'ait été précédée d'un commandement au contraignable de satisfaire à l'objet de la contrainte, et qu'il ne se soit écoulé au moins une décade entre le commandement et l'exécution. Cette suspension n'aura pas lieu à l'égard du débiteur qui aurait joui d'un délai semblable, ou plus long, pour s'acquitter en vertu du jugement qu'on voudrait exécuter contre lui. L'exécution devra être faite, dans ce cas, 24 heures après la signification du jugement à personne ou a domicile du condamné, avec commandement d'y satisfaire. »

Le rapporteur en lit un second en ces termes :

« Il est interdit, sous les peines portées en l'art. Ier., à tout officier ministériel de mettre à exécution aucun jugement de contrainte par corps : 1°. avant le lever

et après le coucher du soleil ; 2°. les jours de décadis ; 3°. pendant la durée de ceux indiqués par la loi pour la célébration des fêtes républicaines ; 4°. pendant les cinq jours complémentaires ; 5°. pendant la tenue des assemblées primaires ; 6°. contre aucun électeur pendant la tenue des assemblées électorales ; 7°. en aucun tems dans un lieu public destiné au culte ; dans l'enceinte du Corps législatif, du Directoire exécutif, d'un tribunal ou d'une administration publique quelconque. » On demande, par amendement, que les cinq jours complémentaires soient retirés de l'article. Cet amendement est adopté.

Le Directoire, en annonçant, le 15, par un message, qu'il sera procédé aujourd'hui dans tous les départemens à la saisie des marchandises anglaises, introduites en France au mépris de la loi du 10 brumaire dernier, provoque une loi qui déclare que l'état des navires, en ce qui concerne leur qualité de neutres ou d'ennemis, sera déterminé par leur cargaison, et que celle-ci ne sera plus couverte par le pavillon ; qu'ainsi tout bâtiment ayant à son bord des marchandises anglaises sera déclaré de bonne prise, quel qu'en soit le propriétaire.

On a repris la suite de la discussion sur la répression du brigandage. Les articles portant peine de mort contre le vol sur les grandes routes, ou dans les maisons avec effraction, ont été adoptés.

Cornudet a proposé dans la séance du 13 du conseil des Anciens, de rejetter la résolution du 23 brumaire, relative à la suspension de la vente des domaines nationaux, attendu qu'elle donne beaucoup trop d'extension au droit de main-mise nationale ; qu'elle prive les tiers réclamans du droit d'opposer l'inobservation des formes voulues par la loi contre la vente faite de leurs propriétés ; attendu que, contre le vœu de la constitution elle maintiendrait des spoliations existantes, et en autoriserait de nouvelles ; attendu qu'elle méconnaît ce principe, que tout bien mis en vente est légitimement acquis, lorsqu'il n'y a point d'opposition antérieure à l'adjudication ; qu'elle perpétue la loi du 28 ventôse, rétablit un mode de

vente qui n'existe plus et ne peut plus exister, et porte ainsi atteinte au contrat formé entre la nation et ses créanciers, par la loi du 9 vendémiaire dernier; attendu qu'elle ne dit point quelle doit être la forme authentique des oppositions formées avant que les adjudications aient été consommées; attendu qu'elle est en contrariété avec l'article XX de la section III du titre III de la loi du 24 brumaire an III, et de celle du 27 frimaire dernier; attendu, enfin, qu'elle est incomplette dans les dispositions relatives à l'indemnité due aux propriétaires qui se sont laissés dépouiller, faute d'avoir réclamé en tems utile. Impression, ajournement. — Giraud [ de Nantes ] a proposé, le 14, d'approuver une résolution du 8 nivôse, relative aux rentes foncieres dues pour le prix du sol sur lequel étaient bâtis des édifices incendiés ou dévastés par la guerre de la Vendée. Les propriétaires de ces édifices, dit le rapporteur, ne peuvent être garans des événemens qui proviennent d'une force majeure, tels que la guerre et l'incendie; et du moment qu'ils abandonnent le sol qui leur avait été concédé à titre de rente, ils doivent être libres envers les bailleurs auxquels ils rendent tout ce qu'ils en avaient reçu. Le conseil approuve la résolution. — Delacoste résume le rapport qu'il avait fait, il y a quelques jours, sur la résolution du 26 brumaire, relative aux contributions des colonies. Il persiste à en proposer le rejet, attendu qu'elle assujettirait à une triple contribution les propriétaires de denrées exportables, tandis qu'elle ne soumettrait qu'à une contribution simple les propriétaires de denrées qui se consomment dans les colonies. Le conseil rejette la résolution.

Un secrétaire a fait, dans la séance du 15, lecture du message du Directoire, qui apprend que les autorités publiques ont fait, ce matin, dans Paris et dans toute la République, des visites pour la saisie des marchandises anglaises, en vertu de la loi qui les prohibe, et provoque, comme il est dit ci-dessus, une nouvelle loi contre leur introduction en France. Le conseil ordonne l'impression du message.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Nivôse*, *l'an VI de la République.*

Les offrandes civiques pour contribuer aux frais de la guerre avec l'Angleterre, se multiplient avec une émulation et un empressement que tous les esprits se réunissent dans le sentiment de haine que chacun porte au gouvernement anglais. Quelques personnes ont blâmé ces dons volontaires, non relativement aux motifs qui les font naître, mais comme un moyen de contrarier et d'affaiblir l'emprunt de 80 millions ouvert par le commerce de la République. On craint que ceux qui seraient dans le cas de contribuer à cet emprunt pour une forte somme, ne s'en dispensent au moyen d'une offrande volontaire très-modique. Il paraît que le conseil des Anciens a senti ces inconvéniens, puisqu'en approuvant la résolution relative à l'emprunt, il a refusé son assentiment à celle qui autorisait les contributions volontaires.

Le ministre des relations extérieures a donné, le 14 de ce mois, une très-belle fête à l'occasion de la paix. La citoyenne Bonaparte, arrivée depuis peu de jours, y a assisté ainsi que son mari, et y a reçu des applaudissemens qui prennent naturellement leur source dans la gloire du vainqueur de l'Italie ; souper brillant, concert, proverbes, couplets, feu d'artifice, bal ; tout était réuni pour rendre cette fête ingénieuse et superbe. — Par un arrêté du département de la Seine, la rue Chantereine, où Bonaparte à sa maison, portera désormais le nom de *rue de la Victoire.*

Le 15 de ce mois, on a fait, à la même heure et dans toute la République, la perquisition des marchandises anglaises chez tous les négocians soupçonnés d'en vendre, en contravention de la loi. Quantité de ces marchandises ont été saisies dans cette commune. Il est probable que cette recherche aurait produit un plus grand résultat, si les agens destinés à exécuter cette mesure eussent mieux gardé le secret. Quoi qu'il en soit, elle ne peut que contribuer à raviver nos manufactures. — Plusieurs journaux anglais ont annoncé l'arrivée à Londres du cit. Gallois, commissaire du gouvernement français pour l'échange des prisonniers. La vérité est que ce commissaire n'est point encore parti pour cette mission, mais on croit que son départ est très-prochain. — J. J. Aymé, plus connu sous le nom de Job Aymé, a été arrêté ici le jour de la recherche des marchandises anglaises. Il a été conduit au Temple, et il sera déporté en exécution de la loi du 18 fructidor.

## LOTERIE NATIONALE.

*Tirage du* 16 *nivôse.*

Les numéros sortis sont : 15, 16, 85, 54, 40.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 12.

# MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 NIVÔSE, *l'an sixieme de la République.*
( *Vendredi* 19 *Janvier* 1798, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGERE

*Die Gricchen und Roemer*, etc. *Les Grecs et les Romains ; Essai historique et critique sur les classiques anciens ; par* FRÉDÉRIC SCHLEGEL. *Premier volume : à Neustrælitz*, etc.

ON ne peut gueres s'occuper de matieres de goût, sans revenir toujours, avec un nouvel intérêt, sur les Grecs et les Latins, mais particulierement sur les Grecs, nos maîtres et nos modeles dans les arts d'imagination. Il est difficile d'avoir une idée bien juste des effets que les différens genres d'imitation peuvent produire sur les facultés sentantes de l'homme, et surtout des moyens capables d'amener ces effets, sans étudier profondément les ouvrages qui nous restent de ce peuple singulier, qui joignit le tact le plus fin à la plus haute énergie, et chez lequel tout ce qui tient au sentiment, à l'enthousiasme paraît avoir eu le dernier dégré de développement et de perfection. Nos lecteurs nous pardonnent sans doute de les ramener souvent sur des objets qui ne méritent pas moins l'attention du philosophe qui remonte à la source de nos émotions et de nos idées, que celle

de l'amateur qui veut apprendre à mieux jouir de toutes les beautés de l'art, et même se rendre ainsi plus propre à mieux sentir la nature. Ajoutons que l'ouvrage dont on voit ici l'annonce est d'un homme qui passe, en Allemagne, et pour un écrivain plein de talens, et pour un esprit fécond, capable à-la-fois de trouver beaucoup de points de vue nouveaux dans tous les sujets qu'il traite, et d'y répandre tout l'éclat d'un style riche et brillant.

Si la plus fidele traduction des meilleurs morceaux ne peut nous mettre en état d'apprécier les éloges donnés à sa maniere d'écrire, il est du moins curieux de voir, par l'exposition de ses principales idées, qu'est-ce que les Allemands regardent comme des vues originales comme d'heureuses conceptions.

A juger d'après ce premier volume, il paraît que le but de l'auteur est moins de faire un ouvrage unique, un ensemble complet embrassant son sujet dans toutes ses différentes parties, que de donner une suite de dissertations sur les points les plus intéressans, à son avis, que ce sujet présente : tels que l'examen analytique de la poésie grecque, le véritable genre d'utilité qu'on peut retirer de son étude approfondie, les mœurs des femmes chez les Grecs, et leur influence sur la philosophie et sur les arts. Ce dernier objet est traité particulierement dans des observations touchant la célebre Diotime : l'auteur a du moins le mérite d'avoir entrevu tout l'intérêt dont il est susceptible, et les considérations vraiment neuves qu'il peut fournir, soit au moraliste, soit à l'homme de goût.

La premiere dissertation qui roule sur l'étude de

la poésie grecque, n'est, suivant les expressions même de l'auteur, dans son Discours préliminaire, qu'une espece d'introduction à l'étude poëtique des anciens, dont l'objet est d'indiquer aux jeunes amateurs les moyensd'y pénétrer plus avant;une nouvelle tentative dans l'espoir de terminer la trop longue querelle élevée entre les amis exclusifs des poëtes anciens et ceux des poëtes modernes; de les faire rentres les uns et les autres dans *le domaine du beau*, en traçant les limites précises qui forment le point d'union entre l'*imitation naturelle* et l'*imitation de l'art*; enfin, de prouver que l'étude de la poésie grecque n'est pas seulement un goût pardonnable, mais une espece de devoir de la part de tous les amateurs qui savent saisir le *beau*, avec un sentiment éclairé, de la part de tous les connaisseurs qui veulent juger d'une maniere générale et philosophique, de la part de tous les penseurs qui cherchent à déterminer, avec exactitude, les lois de *la beauté pure* et *la nature éternelle de l'art.* „

Dans cette vue, l'auteur croit devoir rechercher, avec une attention particuliere, quelle est la source et quels sont le caractere et le but de la poësie moderne. — La poésie moderne a, selon lui, une source toute artificelle. La *matiere* en fut à la vérité *fournie par la nature*; mais *les idées* factices, quoiqu'assez embrouillées encore, ont été le véritable *principe ordonnateur* de ses *représentations sensitives* (1). Ainsi, dans

(1) L'auteur se sert ici de l'épithete *æsthetique*, qui veut dire la même chose, mais qui n'étant pas d'usage en français, ne serait pas entendue.

les bizarreries de la poésie romantique, les ouvrages ont pour bâse des *idées* en quelque sorte *aventurieres :* et la suite de ces fausses idées fut d'introduire dans les vers l'ornement étranger de la rime, d'en faire une loi de rigueur, de la considérer presque comme le but de l'art. Depuis les premieres époques, jusqu'à nos jours, ces mêmes *idées* ont eu la plus grande influence sur la maniere même de sentir, ce que l'auteur appelle *pratique æsthetique* ou *sensitive :* mais la *théorie*, qui est la copie fidele du goût moderne, la *notion* abrégée de cette *mauvaise pratique*, ne s'est formée qu'assez tard.

Les différens genres de la poésie moderne sont le *caractéristique*, le *maniéré*, l'*individuel* et l'*intéressant*. Dans Shakespear, ils se trouvent réunis de la maniere la plus complette, et portés chacun à son plus haut point : cet écrivain est, en quelque sorte, le représentant de la poésie moderne.

Le regne de l'*intéressant* n'est que provisoire ; c'est une crise du goût qui prépare le regne du beau, et qui nous fait passer à côté de l'*objectif* (1)... Le dernier but de la poésie moderne ne peut être que le beau dans sa plus haute perfection. — Tout, s'écrie l'auteur, semble mûr pour une *révolution sensitive ;* et par l'effet de cette révolution l'*objectif* deviendra dominant dans les *représentations* modernes... Goëthe est placé sur la limite : il tient le milieu entre

---

(1) Dans cette langue singuliere que parlent aujourd'hui les philosophes allemands, l'*objectif* paraît être ce qui reproduit, ou concerne les *objets* particuliers et réels de la nature.

l'*intéressant* et le beau, entre le *maniéré* et l'*objectif*.

Vient ensuite la dissertation sur la poésie grecque.

« De même que la maniere de sentir et d'imaginer des Grecs, ne fut que le développement le plus heureux des facultés naturelles; de même leur poésie, bien loin d'être le fruit de l'art, l'ouvrage de l'esprit et des *idées*, ne fut que la pure et belle nature. Dès son enfance, elle parut s'attacher à peindre non des objets ou des effets accidentels, mais ce qu'il y a de plus essentiel et de plus nécessaire dans l'ordre physique et moral des choses; non les particularités passageres, mais les éternelles généralités. Elle était nationale, mythologique, musicale, rythmique, mimique. La poésie, la musique et l'art mimique, lequel est également soumis au rythme, sont, par l'enchaînement naturel des objets, tout-à-fait inséparables; et ils restent effectivement unis tant que l'*esprit* par des idées forcées n'a pas confondu les démarcations de la nature. Mais quand l'imagination des Grecs fut parvenue à sa maturité, les beautés de l'art n'étaient plus pour eux de purs dons de la nature : elles étaient devenues leur ouvrage, et en quelque sorte la *propriété de leur sentiment*, si juste et si délicat. Ce sentiment dirigea toujours leur goût avec beaucoup de sûreté; il mit un accord et un ordre parfaits dans leurs *représentations*. »

Voici comment l'auteur parle de la poésie grecque lorsqu'elle fut parvenue au dernier terme de son perfectionnement.

« La poésie grecque en général est le *maximum* ou la fidele *copie de la poésie naturelle* : et chacune de ses productions particulieres est la plus parfaite

dans son genre. C'est avec une convenance hardie que sont tracées ses esquisses, toujours simples ; c'est avec une force riche et féconde que les détails en sont remplis : chaque peinture est une *contemplation pleine et entiere* de la plus pure et de la plus vive *conception*. La poésie grecque peut fournir, pour toutes les idées meres, pour tous les principes essentiels, soit du goût, soit du technique de l'exécution, un recueil complet d'exemples qui répondent d'une maniere si surprenante au but d'un bon système théorique, que la nature semble être allée complaisamment au-devant des desirs et des efforts de l'*esprit* ordonnateur qui cherche à se rendre compte de ses connaissances, et à se tracer des regles sûres pour la pratique des *arts*. En effet, tout le cercle que l'art de la poésie doit parcourir pour son développement le plus méthodique, il le parcourt dans l'étude attentive des chefs-d'œuvres de la Grece ; et l'époque dont il doit le plus s'honorer, où la puissance du beau s'est déployée avec le plus de plénitude et de liberté, fut encore celle où le goût avait acquis le dernier dégré de finesse et de perfection. Tous les genres véritablement purs, toutes les combinaisons possibles des *parties intégrantes du beau* sont épuisées : et le caractere des productions nouvelles qu'on peut encore se promettre, est déterminé d'avance par des lois dont il faut puiser la connaissance à la même source. »

» Car les limites qui séparent les divers genres dans la poésie grecque ne sont pas l'ouvrage de l'arbitraire qui distingue et mêle au hasard : elles sont posées par la nature, créatrice elle-même. Le cercle

entier, dis-je, est donc parcouru ; le systême entier est épuisé : il l'était avant que l'enfance des modernes commençât à s'agiter dans ses langes, avant que les genres bâtards fussent créés, avant que les siecles d'imitation les eussent tous dénaturés et confondus. Enfin, la poésie grecque peut être regardée comme une histoire naturelle du goût et de l'art, histoire désormais impérissable, et qui sera le flambeau de tous les âges futurs. ,,

Après cet éloge pompeux de la poésie grecque, l'auteur ne dissimule point les reproches qu'on lui fait souvent de manquer de décence, de dignité, de correction, de pureté morale. Pour embrasser sous un seul point de vue, les divers objets de la discussion, il esquisse une théorie *de l'odieux et de l'incorrect*, laquelle sert encore de bâse à l'apologie de cette même poésie qu'il idolâtre : mais par ce moyen tout ce qu'on peut y reprendre se trouve, à ce qu'il pense, blâmé de la seule maniere convenable. Il s'exprime effectivement en ces mots touchant le reproche le plus sérieux :

« La *grossiereté sensuelle* des premiers poëtes grecs et les tableaux *trop libres* des derniers ne pechent pas seulement contre la morale ; ce sont encore des fautes contre *le sentiment et le goût*. ,,

Après avoir tracé *le caractere* de la poésie grecque en général, l'auteur passe à celui de chacun de ses genres en particulier. Il parle du poëme didactique, soit de celui des premieres, soit de celai des dernieres époques. Il traite assez en détail de l'Épopée des Grecs : mais il regarde ce genre comme dépourvu *de maturité*, comme n'étant véritablement de

mise que lorsqu'il n'y a encore ni bonnes histoires, ni drames complets; quand les traditions héroïques sont encore la seule histoire, et que des Dieux doués de toutes les qualités humaines, et dans un commerce continuel avec les héros, sont encore les objets de la croyance publique.., Il passe ensuite en revue le drame satyrique, la tragédie, le poëme lyrique, l'épigramme, l'apologue et l'idylle.. En recueillant, en rapprochant, en mettant en ordre les divers jugemens portés par l'auteur, sur-tout lorsque son ouvrage sera terminé, l'on aura donc une espece d'histoire de la poésie grecque.

La dissertation sur l'étude de cette même poésie, contient beaucoup de remarques relatives à la bonne et mauvaise imitation des anciens; à l'excessive autorité dont jouissent les critiques grecs et latins, ainsi que ceux des modernes qui, marchant sur leurs pas, ont cru pouvoir former des systêmes théoriques complets de l'art; aux idées mythiques que l'auteur considere comme la vraie source de toute *peinture*, de toute science, de toute instruction chez les Grecs..... Il revient encore sur la poésie moderne, ou sur ce qu'il appelle l'histoire de sa maniere de peindre : il indique les divers périodes qu'elle a parcourus; et sur le caractere de ses travaux passés, il forme de grandes espérances pour l'avenir.

On connaissait déja, parmi les antiquaires, la dissertation sur la prophetesse Diotime : elle avait paru dans un journal de Berlin. L'auteur ne s'y borne pas à faire beaucoup de combinaisons ou de conjectures ingénieuses, pour retirer Diotime de

l'état de courtisane, et l'élever au rang *des Grecques libres* : il s'efforce de prouver que beaucoup de ces Grecques libres recevaient la même éducation que les hommes, et cultivaient avec gloire tous les genres d'arts et de talens. Il cite pour les exercices du corps, les Lacédémoniennes ; pour les sciences et la philosophie, les femmes de la secte de Pythagore ; pour la poésie, celles qui se distinguerent dans le genre lyrique ; enfin pour toutes les parties d'une éducation libérale, les princesses macédoniennes, qui paraissent en effet avoir joui, sous ce rapport, d'une grande célébrité chez les anciens. Relativement à l'état des femmes en Grece, et à cette espece de séparation de la société, qui leur était imposée particuliérement dans l'Attique, par les lois de Solon, Schlegel fait quelques observations fines, mais qui sont loin de répondre à l'intérêt et à l'étendue du sujet. Ce qu'il fallait sur-tout était de montrer, d'une part, quelle fut la source de ces institutions, ou de ces usages ; de l'autre, quels en furent les effets sur la police civile, sur les mœurs, sur le caractere des esprits, sur les productions des arts.

Et quant à ce qui regarde Diotime, il cite un passage de *Proclus* pour prouver qu'elle était Pythagorienne : selon lui, il devait encore y avoir des femmes de cette secte, au tems de Socrate et de Platon. Ce dernier philosophe dit que Diotime était de Mantinée : et suivant le témoignage de Socrate sa vie était consacrée au dieu de l'harmonie : elle était prêtresse de l'immortel devin, et sa voix faisait connaître aux hommes les secrets que le jeune dieu dévoilait à son ame pure.

Au reste, ni Diotime, ni les longues discussions dont elle est ici l'objet, ne peuvent intéresser beaucoup nos lecteurs. Les érudits qui aiment ces détails sans résultats, pourront les chercher dans l'original.

En terminant cet extrait, nous croyons avoir à peine besoin d'observer que l'ouvrage de Schlegel présente des vues justes et des vues fausses ou exagérées ; des idées exprimées avec intérêt et couleur, mais passablement de galimathias. Nous avons mieux aimé mettre nos lecteurs en état d'en juger eux-mêmes, et suivant notre méthode ordinaire, indiquer le plan de l'auteur et saisir ses idées principales, sans y joindre aucune réflexion. A coup sûr cet écrit, malgré les magnifiques éloges que lui donnent quelques journaux allemands, ne dispensera point les hommes qui cultivent les lettres et les arts en philosophes, de rechercher et de déterminer avec précision, ce qui distingue la composition des anciens de celle des modernes ; ce qu'il y a d'admirable et de défectueux dans les uns, ce qu'il y a d'imparfait et d'excellent dans les autres; à quelles circonstances politiques, et à quelles circonstances de localités, les Grecs durent cette activité d'imagination, et ce goût fin qui les caractcrise ; quels sont les moyens directs de faire concourir encore leur littérature au perfectionnement de la nôtre ; enfin quelles routes nouvelles on doit suivre maintenant, pour ne pas rétrograder vers des imitations tous les jours plus faibles, tous les jours plus dépourvues de caractere, et pour ne pas s'attacher cependant à des genres faux et hors de la nature.

# VOYAGES.

*Œuvres complettes de* POIVRE, *intendant des isles de France et de Bourbon*, etc. ; *précédées de sa vie, et accompagnées de notes.* In-8°, *de* 310 *pages. A Paris, chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

CETTE réimpression d'un excellent ouvrage est bien exécutée. Nous n'aurions rien à en dire de plus que de l'édition *in*-12 dont nous avons rendu compte dans un de nos précédens numéros, sans les additions qui distinguent celle-ci. La premiere est une lettre de Poivre au jésuite Cœurdoux, missionnaire dans l Inde. Il lui dit qu'il a fait plusieurs essais sur la peinture des toiles, à la façon indienne ; non-seulement pour imiter les Malabares, mais encore pour savoir si en Europe on ne pourrait pas suppléer aux drogues dont ils se servent. Il lui demande des renseignemens sur le cadoucaïe, fruit du cadou, et sur le chayaver. Il dit que le cadoucaïe est un myroblanc, et que les Malabares n'en emploient que deux especes, le citrin et le noir ; mais après les avoir broyés et mêlés avec du lait de buffle. Poivre avait donné cette premiere préparation à ses toiles, et avait substitué le lait de vache à celui de buffle. Pour ce qui regarde le chayaver, racine dans la décoction de laquelle on fait bouillir les toiles peintes, Poivre l'avait reconnu pour le *gallium album* de Tournefort, le caille-lait ou gratteron. Cette racine impregne la toile de ses sels alkalis.

Le pere Cœurdoux répondit à cette lettre. Il ajouta aux connaissances de Poivre, que l'emploi du cadoucaïe dépendait de la nature des eaux qui devaient servir à la teinture, et que le dégré de sa maturité devait y être relatif.

On a placé à la suite de ces lettres le rapport qui fut fait en 1772 à l'académie des sciences, sur le transport des plans de cannelliers et de gérofliers, à l'Isle-de-France, par les soins de Poivre.

---

# INSTITUT NATIONAL

## DES SCIENCES ET ARTS.

---

*Programme des Prix de l'Institut National des Sciences et Arts, proposés dans la séance publique du 15 nivôse l'an VI de la République.*

### Conditions générales à remplir par les aspirans aux prix, sur quelque sujet qu'ils concourent.

*Les personnes de tous les pays, les membres et associés de l'Institut exceptés, sont admises à concourir.*

On ne mettra pas son nom à son manuscrit, mais seulement une sentence ou devise : on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par l'Institut que dans le cas où la piece aurait remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés à l'Institut, sous le couvert du ministre de l'intérieur ; on peut aussi les adresser, francs de port, à Paris, à l'un des secrétaires de la classe qui a proposé le prix, ou bien les lui faire remettre entre les mains. Dans le dernier cas, le secrétaire en donnera le récépissé, et il y marquera la sentence de l'ouvrage et son numéro, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

C'est la commission des fonds de l'Institut qui délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé ; dans le cas où il n'y aurait pas de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au dépositaire de la procuration.

---

*Rapport concernant les Mémoires adressés à la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut National, sur la question d'*Économie Politique, *proposée pour la présente année; et* Développemens de cette question, *lus à la séance publique du* 15 *messidor an V ; par* RŒDERER.

La question proposée l'an passé par la classe des Sciences morales et politiques, pour le prix d'*Économie Politique* de la présente année, est ainsi conçue :

*Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics ?*

Le programme n'a ajouté à la question que la recommandation suivante :

*La question doit être examinée sous ses rapports avec la politique, l'économie et la morale.*

Aucun des Mémoires que la classe a reçus sur ce sujet, ne lui a paru digne du prix.

Elle en a jugé un seul digne d'une mention honorable ; c'est celui qui porte pour épigraphe : *Tantùm series junctura que pollet !* Il renferme un grand nombre d'idées saines, exposées avec clarté, et quelques vues utiles, présentées avec chaleur : mais il manque de méthode et de conclusion ; toutes les branches de la question n'y sont pas traitées ; plusieurs branches peu importantes le sont avec trop d'étendue ; enfin, quelques opinions, aussi dénuées de crédit que de fondement, y sont réfutées avec un appareil superflu. L'auteur pourra reconnaître les parties de son ouvrage auxquelles s'applique cette critique, s'il fixe son attention sur les développemens que nous allons donner à la question proposée, l'Institut national ayant jugé à propos de la remettre au concours pour l'année prochaine.

Nous commencerons par la dégager d'un doute que la classe a supposé éclairci dans l'esprit des écrivains qui se présenteraient au concours. Ce doute est qu'il puisse jamais convenir à un État d'emprunter. Plusieurs concurrens s'en sont fort longuement occupés ; et l'un d'eux ayant trouvé dans ses recherches que tout emprunt était incompatible avec une bonne administration publique, il s'est cru et a dû se croire dispensé d'examiner la seconde partie de la question proposée, c'est-à-dire : *Quelles sont les conditions sous lesquelles il convient à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics ?*

C'est sans doute une question bonne à traiter *dans les écoles*, que celle de savoir si les emprunts sont

une ressource compatible ou non avec la bonne administration d'un État : mais elle n'est pas proposable pour les hommes versés dans l'économie publique : elle ne l'est pas de la part de l'Institut national, dont l'objet est de travailler, non à l'enseignement des sciences, mais à leur avancement (1). Dans le fait, cette question, proposable ou non, n'est point celle qu'a proposée la classe des Sciences morales et politiques, qui a évidemment supposé qu'il est des objets pour lesquels il convient à un État d'emprunter, puisqu'elle demande, par son programme, quels sont ces objets, et quelles sont les conditions sous lesquelles on peut ouvrir des emprunts, quand il convient d'en ouvrir.

Les concurrens sont tombés dans une autre méprise sur le sens de la question proposée. Ils se sont tous bornés à chercher pour *quelles dépenses* il est convenable à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics. Cependant le programme ne demandait pas *pour quelles dépenses*, mais *pour quels objets* la ressource des emprunts peut être utile ; ce qui est bien différent. En effet, on peut mettre en question

---

(1) Dans les tems voisins de la révolution, tandis qu'on jettait en France une improbation sans mesure sur toute espece d'emprunts, parce que la monarchie avait abusé de cette ressource ; en Angleterre, des écrivains accrédités en outraient l'éloge, parce que là une constitution libre assurait le crédit et en limitait l'usage. L'opinion des bons esprits s'est formée à la lumiere de ces débats, et s'est assise, comme il arrive dans toutes les grandes disputes, dans le juste milieu qui sépare les deux partis.

s'il n'est pas convenable à un État d'*emprunter* dans d'autres vues que celle de *dépenser* : et par exemple, pour *ermbourser* un emprunt antérieur qui serait onéreux ; pour placer le capital emprunté en entreprises publiques, telles qu'une banque nationale, etc. ; pour *offrir un placement avantageux* aux citoyens qui ont besoin de prêter, c'est-à-dire pour fonder des *caisses d'épargnes* où les citoyens, vivant du seul travail de leurs bras, puissent placer de petites sommes qui deviennent, par l'accumulation des intérêts, des ressources pour leur vieillesse, et un patrimoine pour leurs enfans. Cette institution peut paraître propre à attacher le pauvre au travail et à l'économie, par la certitude de faire profiter ses moindres épargnes ; à sa famille, par l'espoir de l'aisance nécessaire pour l'élever ; à l'État, par la propriété : et sur-tout elle paraît de nature à épargner au trésor public une de ses dépenses les plus abusives et les plus considérables, et ordinairement les plus urgentes ; celle des secours publics pour l'indigence. Enfin, il peut être bon de discuter encore si un emprunt public ne serait pas convenable dans le cas, malheureusement loin de nous, où la surabondance de l'argent en circulation, dans les parties principales de l'État, tendrait à y surhausser le prix de la main-d'œuvre et des matieres premieres d'une maniere préjudiciable à une branche importante d'industrie, et où le versement du superflu dans quelques parties indigentes pourrait y animer le travail et y donner naissance à des entreprises profitables.

La classe ne présente pas ces questions particulieres

lieres comme un tableau exact des élémens de la question générale ; elle invite seulement à observer que l'énoncé de son programme ne les exclut pas de la discussion, et en admet peut-être encore d'autres, sur lesquelles il y a, sinon des vérités neuves à produire, du moins des préjugés invétérés à combattre.

La seconde branche de la question concerne, comme nous l'avons vu, *les conditions* sous lesquelles il convient à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics.

C'est dans la recherche de ces conditions que les auteurs devront avoir présente à l'esprit la recommandation qui leur est faite par le programme : celle de considérer leur sujet sous ses rapports avec la politique, l'économie et la morale ; toute condition d'emprunt devant avoir l'aveu de l'une et de l'autre pour être admissible.

Au reste, ce n'est pas des projets que demande ici l'Institut national, mais des principes qui aident à faire, au besoin, des projets sages, et sur-tout à préserver des projets désastreux.

Sans vouloir assujettir les auteurs à marcher sur une ligne trop étroite, la classe des Sciences morales et politiques va indiquer deux objets de discussion qui se rencontrent dans l'analyse exacte des intérêts économiques auxquels touche plus ou moins tout emprunt. L'un est de déterminer quelles circonstances sont nécessaires pour que les emprunts ne fassent point, ou fassent le moins qu'il est possible, hausser le prix de l'intétêt de l'argent dans le commerce ; l'autre, pour qu'ils n'augmentent pas,

au moins extraordinairement, le prix des salaires : ces deux conditions paraissent nécessaires pour que les emprunts, en augmentant les charges de l'État du poids de leur rente, ne diminuent pas les moyens des contribuables pour y subvenir.

Ce sera en soumettant les conditions des emprunts aux principes de la morale et de la politique, que les auteurs auront à examiner s'il n'est pas possible de mettre cette institution à l'abri des reproches qu'on a justement faits à plusieurs de ceux qui ont été ouverts autrefois en France, tels que celui de favoriser la paresse et le luxe des capitalistes, celui d'irriter cette maladie du jeu qu'on nomme *agiotage*, celui d'inviter les peres à l'exhérédation de leurs enfans pour augmenter leurs jouissances personnelles. C'est aussi dans cette partie que les concurrens auront à dire s'il n'est pas possible d'établir les emprunts de maniere qu'ils attachent, d'un côté, les prêteurs à la destinée de l'État; de l'autre, le gouvernement au bon ordre, à la bonne foi, à la justice, puissances sans lesquelles tout emprunt est impossible, et tout moyen de crédit, chimérique.

Le retour de la paix, et l'affermissement plus que jamais certain de la République, présagent le rétablissement prochain de tous les moyens de crédit qui sont propres à la France, et qu'un État tel que la France ne peut jamais avoir perdus pour long-tems. L'Institut national a desiré, en proposant, l'an passé, la question qu'elle remet aujourd'hui au concours, que l'instruction sur la matiere des emprunts publics ne se fît pas attendre plus long-tems que les circonstances qui permettraient de la mettre à profit. Il

est bon que les lumieres prennent toujours les devants sur les institutions publiques ; et quand des circonstances malheureuses devraient retarder encore la renaissance du crédit national, la question proposée ne serait pas prématurée. Les sciences sont un domaine où les vrais citoyens se plaisent à préparer leurs tributs pour la chose publique, avant même qu'elle soit en état de les recevoir, et par conséquent de les reconnaître.

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille : il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor de l'an VI de la République.

Les Mémoires seront écrits en français, et remis avant le 15 germinal de l'an VI. Ce terme est de rigueur.

---

## CLASSE DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

La classe, n'ayant point reçu de discours qui lui ait paru mériter le prix de *Grammaire*, proroge le concours jusqu'à l'année prochaine.

Elle propose le même sujet :

*Examiner les changemens que la langue française a éprouvés depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours.*

Les concurrens sont invités à considérer la question sous le double rapport du méchanisme de la langue, et du caractere que nos grands écrivains lui ont successivement imprimé.

Le prix sera une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 ni*
vôse de l'an VII.

Les Mémoires seront écrits en français, et remis avant le 1^er. vendémiaire de l'an VII. Ce terme est de rigueur.

---

*Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des Spectateurs à tout ce qui se pratique dans les Fêtes Nationales ; lu à la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut National de France, dans la séance du 22 vendémiaire an VI de la République, par L. M.* Revellière-Lépeaux, *membre de l'Institut. A Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, rue des Saints-Peres, n°. 1195, fauxbourg Saint-Germain. An VI.*

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les Républicains éclairés ont vu avec un plaisir extrême, que ces vérités étaient reconnues par le Corps législatif. Le conseil des Cinq-cents, débarrassé de conspirateurs qui l'entravaient, s'est empressé de charger des commissions prises dans son sein, de lui présenter sans délai des plans pour raviver l'instruction publique, et pour donner aux actes civils le caractere et la solemnité qui leur conviennent.

Mais il est un troisieme objet dont l'influence n'est pas moins puissante, et qui semble mériter toute notre attention ; ce sont les fêtes nationales. Ceux qui ont assisté à la cérémonie funebre du gé-

néral Hoche, ont dû y trouver la preuve de ce que pourront un jour sur l'esprit du peuple ces grandes institutions, lorsqu'elles auront acquis le degré de perfection dont elles sont susceptibles. Je crois donc que c'est remplir le devoir d'un bon citoyen, que de faire connaître les idées qu'on a conçues pour atteindre ce point essentiel. Fussent-elles médiocres, elles attireront au moins sur cette importante matiere la méditations des philosophes, des gens-de-lettres et des artistes, et elles serviront ainsi à hâter l'époque que nous desirons. Encouragé par ces réflexions, je vais présenter quelques vues à cet égard.

Je n'entrerai dans aucun développement sur le caractere qui doit être donné aux fêtes nationales : je me contenterai d'observer que le ridicule clinquant des cours et la petitesse de leur cérémonial, y seraient aussi déplacés que la hideuse saleté et l'horrible confusion qu'on affectait dans les éternelles processions maratiques. L'ordre et la propreté dans les spectateurs, l'ordre et une pompe bien entendue dans ceux qui figurent sont indispensables pour donner toute leur force aux images qui doivent ici agrandir l'ame des citoyens, améliorer leur cœur, en même-tems les attacher à la patrie par l'attrait de nobles et innocens plaisirs. . . . . .

Mais pour obtenir complettement les effets dont nous venons de parler, il faut, autant qu'il est possible, faire participer tous les spectateurs, quel qu'en soit le nombre, à tout ce qui se voit, à tout ce qui se dit, à tout ce qui se chante, à tout ce

qui se fait. C'est la solution de ce problême que je cherche dans cet écrit.

Il faut, avant tout, partir de ce principe très-différent de celui d'autrefois ; savoir, que ce n'est que pour le peuple, qui est spectateur, que sont instituées les fêtes publiques, et non pour le petit nombre de citoyens, quels qu'ils soient, qui y figurent. Maintenant je viens à mes moyens.

C'est toujours sur le Champ-de-Mars de Paris que je placerai la scene. Il est aisé de sentir que ce que j'en dirai peut s'appliquer par-tout ailleurs, en le proportionnant à l'étendue des lieux, et en substituant les autorités du département ou du canton à celles qui résident dans le chef-lieu de la République.

Sur les glacis qui environnent l'arène s'élevent des bancs commodes, et disposés de maniere à ce que l'on voie parfaitement de tous les rings ; un toît les met à l'abri de l'inclémence des saisons. Il est cruel de voir des femmes, des enfans, des vieillards, passer une journée entiere debout, froissés, balottés, et achetant le plaisir par une fatigue qui le surpasse, ou tout au moins l'égale. D'un autre côté, la gêne rend inquiet et remuant ; nul ne veut rester où il est ; les évolutions et les jeux sont troublés par des déplacemens qu'on ne peut empêcher, et les spectateurs se privent eux-mêmes de leurs jouissances.

Ici une objection m'arrête. Elle porte sur les frais énormes d'une pareille construction, dans un lieu aussi étendu que le Champ-de-Mars ; mais qu'on se

rappelle d'abord que l'ancien monde fut couvert de monumens de cette espece. Il faut, au surplus, commencer par établir des siéges en bois, adopter un plan de construction en pierre, et l'exécuter successivement et par partie. Quelques années ne sont rien en comparaison de la durée qu'aura notre République, en dépit de ses ennemis; et bientôt toute l'Europe doit accourir à nos fêtes nationales, comme jadis la Grece entiere accourut aux jeux olympiques.

De chaque côté du cirque, les siéges sont distribués par séries, présidées chacune par un ou plusieurs officiers publics, chargés d'y faire placer les citoyens à leur arrivée, ainsi que d'y maintenir l'ordre.

Au milieu du cirque s'éleve l'autel de la patrie. Ses proportions sont telles dans son ensemble et dans ses parties, que le tout ne paraît de la circonférence que d'une juste grandeur. Par la même raison, si les cerémonies pratiquées sur l'autel comportent quelques évolutions, elles se font en grosses masses, et ceux qui les exécutent sont vêtus des couleurs les plus propres à être apperçues de loin.

Les citoyens sont placés, le cortege paraît monté en grande partie sur des chars découverts; il est ainsi bien mieux apperçu, et le coup-d'œil en est infiniment plus magnifique et plus imposant; les chars sont entrecoupés de groupes à cheval, et même de quelques uns à pied, s'il est jugé convenable. Tout ce qui paraît dans le cortége, sur l'autel de la patrie et dans le cirque, n'importe à quel titre, est revêtu, non pas d'un simple signe, mais

d'un costume complet, drapé avec graces, et parfaitement uniforme pour tout ce qui remplit le même emploi ou les mêmes fonctions. La pompe ne peut naître que d'une belle forme dans les vêtemens, et de la diversité entre les groupes, et non de la coupe ridicule de nos habits anguleux et retrécis, et de la bigarure des individus entre eux. Observez en outre que par le moyen du costume, nul ne peut s'introduire dans l'arêne ou sur l'autel de la patrie sans être distingué à l'instant, et rappellé par les cris publics. Les gardes deviennent par-là moins nécessaires; et comme il est toujours fâcheux d'en montrer dans les fêtes des peuples libres, il en faut faire paraître le moins qu'on peut.

Le cortége fait le tour entier de l'amphithéâtre. Arrivé au point par lequel il était entré, il descend, se rend à pied et en droite ligne sur l'autel de la patrie : les chars sortent de l'enceinte.

Sur l'autel de la patrie, des discours se prononcent, des hymnes sont entendus, des cérémonies se pratiquent. On se rappelle que l'amphithéâtre est coupé en portions de cercle dont chacune forme une série, de maniere que les spectateurs sont divisés en plusieurs sections. Chacune d'elles a son orateur et son orchestre (1).

Sur l'autel de la patrie s'éleve un signal : l'ora-

---

(1) Cet article fut lu à la classe le 22 vendémiaire ; et dès le 18 du même mois, le cit. Mongez avait annoncé à sa classe les mêmes moyens : il les avait même annoncés à la pompe funebre de Hoche, c'est-à dire plus de quinze jours auparavant.

teur de chaque série attentif dit à haute voix : « Citoyens, *tel* orateur va prononcer sur l'autel de la patrie le discours suivant. » On fait silence. Un second signal est apperçu ; tous les orateurs en costume, élevés sur des socles posés en face de chaque série, au niveau du rang des siéges le plus inférieur, commencent en même tems que l'orateur, qui est sur l'autel de la patrie, le discours prononcé par lui.

Des chants se font entendre sur l'autel de la patrie ; les orchestres de toutes les séries, dirigés par des hommes exercés et attentifs aux signaux, exécutent tous à-la-fois ces mêmes simphonies et ces mêmes chants. . . . . .

Par un tel concours de moyens, deux ou trois cent mille spectateurs éprouvent à-la-fois les mêmes impressions et partagent les mêmes jouissances. Je vais plus loin, je veux que, pendant quelques instans, tous ensemble ils soient acteurs eux-mêmes.

Une invocation générale à l'Eternel en faveur de la liberté française, ouvre toutes les fêtes nationales à l'instant où le cortége est placé sur l'autel ; des actions de graces les terminent au moment où il le quitte. Ces actions de graces et cette invocation sont toujours les mêmes, de maniere qu'en peu de tems elles deviennent familieres à tout le monde. Le signal d'avertissement est donné ; les séries prévenues se tiennent en silence. Le signal pour commencer apparaît : à l'instant quatre ou cinq personnes, choisies dans chaque série, entonnent toutes à-la-fois l'invocation et l'action de graces, et tous les spectateurs sans exception, se dirigeant sur

eux, unissent leurs voix d'une extrémité à l'autre de l'enceinte. Je n'imagine rien de plus sublime au monde qu'un chœur de deux ou trois cent mille voix, chantés par des hommes pénétrés du même sentiment. Son effet serait toujours nouveau.

Je me suis entretenu de cette derniere idée avec un des membres de cet Institut, auquel des compositions du plus haut style et de la plus grande force assurent un nom célebre dans l'histoire de son art, et dont les airs patriotiques braveront la lime du tems; le cit. Méhul dont je veux parler, non-seulement n'a pas trouvé cela impossible, mais il m'a dit au contraire qu'il songeait à une chose bien plus extraordinaire; savoir, de faire chanter tout le peuple assemblé en quatre parties. Il m'a permis de publier son idée, la voici.

La premiere partie ferait d'abord la tonique; la seconde, la troisieme et la quatrieme partie donneraient ensuite successivement la tierce, la dominante et l'octave. Après quoi, ces qutre parties, reprenant simultanément, feraient entendre les quatre notes à-la-fois. C'est le rithme seul qui imprimerait à ces morceaux leur vrai caractere. Ce rithme devrait être bien prononcé, afin d'être facilement saisi par une aussi nombreuse multitude. Le cit. Méhul m'a souvent répété qu'il croyait être assuré de ses moyens d'exécution. . . . . .

Les jeux commencent; les chars et les chevaux qui sont destinés à courir font le tour entier du cirque. Ainsi tous les spectateurs les voient également. Dans chaque jeu on reconnaît deux vainqueurs égaux. Les concurrens devenant infaillible-

ment très-nombreux par la suite, la course se fait en deux bandes. Le but que la premiere doit atteindre est opposé à celui qui doit terminer la course de la seconde, et *vice versâ*; et ces termes sont placés l'un à une extrémité et l'autre à l'extrémité opposée, de maniere que chaque moitié des spectateurs prend alternativement part à l'intérêt que l'on met naturellement à voir quel est celui qui va remporter le prix.

Quant à la course à pied, le cirque est oblong; il y a quatre bandes de coureurs qui toutes partent à la-fois, et quatre buts différens; chacune des bandes court, l'une à droite, l'autre à gauche, en longeant l'amphithéâtre : ce qui se pratique en même tems et du côté de la riviere et du côté de l'Ecole militaire. Les quatre buts sont placés au milieu de l'arêne, sur deux lignes transversales. Les quatre coureurs qui, dans chacune des bandes, ont atteint les premiers le but, se réunissent alors deux à deux pour partir en même-tems de chaque extrémité du cirque vers l'autel de la patrie, et deux restent définitivemeut vainqueurs, un de chaque côté. Tous les autres jeux imaginables peuvent se combiner aussi facilement. . . . . .

Les jeux sont achevés, les vainqueurs ont reçu le prix, l'action de graces part de toutes les bouches à-la-fois; le cortége quitte l'autel de la patrie, il remonte sur ses chars; il y en a un de préparé pour les vainqueurs, précédé par les prix qu'ils viennent de gagner. Le cortége fait une seconde fois le tour de l'amphithéâtre, dans un sens opposé au premier; dans cette marche triomphale, des héraults

proclament, de minute en minute, le nom des vainqueurs dans les divers jeux. Le cortége sort du cirque, et les citoyens regagnent leurs foyers ou se livrent à la danse et aux jeux particuliers.

Je ne dois pas achever sans faire remarquer qu'une pareille fête dure au moins un jour entier. Elle doit être par conséquent entrecoupée de momens de repos, marqués à la minute, ainsi que chacun des actes qui constituent la fête. Le bruit du canon ou le son des trompettes signalent l'instant du repos, et celui où les spectateurs doivent reprendre leurs places. Les grandes jouissances, ainsi que l'application et le travail, occasionnent une fatigue quelquefois très-pénible, quand elles ne nous laissent aucun relâche.

Enfin, je terminerai en obsetvant que tout doit être disposé, dans les environs de l'amphithéâtre, de maniere que les familles trouvent des rafraichissemens chacune suivant sa fortune, et puissent satisfaire à tous leurs besoins, sans que l'indécence ou le dégoût viennent ternir des sensations qui toutes doivent être aussi pures qu'un beau jour.

Telles sont les idées que j'avais communiquées, depuis long-tems, à plusieurs personnes en m'entretenant des fêtes nationales. Le désordre qui dérangea un peu celle du 1^er^. vendémiaire, d'ailleurs si belle, me les rappella avec plus de force. J'en fis au retour le détail au ministre de l'intérieur, qui jugea qu'elles auraient au moins le but d'utilité dont j'ai déja parlé. Je me suis en conséquence délassé à les recueillir, dès que j'en ai trouvé le moment. Puissent-elles appeller, en effet, de nou-

velles recherches, non pas seulemens sur cet objet particulier, mais généralement sur tout ce qui peut faire prospérer notre pays ! Puisse chacun de nous concourir à rendre la République si grande qu'elle fasse l'admiration de l'univers, si florissante qu'elle soit l'objet de l'émulation de tous ses voisins, si forte qu'aucun de ses ennemis n'ose l'attaquer; en un mot, si aimable et si attrayante, que le traître même qui s'apprêterait à la déchirer, frappé de remords plus encore que de crainte, sente le poignard s'échapper de ses mains, et son cœur pénétré d'un salutaire repentir s'ouvrir enfin à l'amour de la patrie.

---

## ÉCONOMIE POLITIQUE.

### THÉ FRANÇAIS.

DANS tous les tems, les économistes-politiques ont vanté les avantages d'un gouvernement qui sait se donner ce qu'un autre tire à grands frais de l'étranger ; de leur côté, les naturalistes avaient pressenti la possibilité de suppléer au thé du commerce par une plante indigene : tournant ses vues de l'un et de l'autre côté, Lémery annonçait, il y environ 80 ans, la possibilité de remplacer, par la véronique, le thé que la Chine nous donne en échange de plusieurs millions; mais quelques tentatives que l'on ait faites jusqu'ici, on n'avait pu parvenir à enlever à aucune plante aromatique, sans la décomposer, cette partie extractive seule qui donne à l'infusion ce goût

âcre, ou au moins amer, qui fait de la boisson, la meilleure d'ailleurs ; un breuvage dégoûtant.

Tel est cependant le triple but que vient d'atteindre le cit. Delunel, pharmacien-chymiste, déja connu pour avoir enrichi la science, l'art et le commerce de la préparation de la rhubarbe (*rheum palmatum* importée en France depuis nombre d'années, mais dont la dessiccation avait été jusqu'à ce jour tentée infructueusement), qui irait aujourd'hui de pair avec celle du commerce, si la culture n'en eût été momentanément contrariée par des intérêts que le tems saura probablement concilier.

Après quelques essais, le cit. Delunel est parvenu à enlever à l'une des plantes qui croît au milieu de nous, sa partie extractive, sans rien diminuer de la partie aromatique que le buveur de thé recherche dans le thé de la Chine, et qu'il trouvera plus particulierement dans le *thé français*. Telle est même la perfection de son procédé, que l'infusion de ce thé n'a aucune couleur, qu'elle est presqu'aussi limpide que l'eau employée pour l'obtenir, et qu'elle est aussi facile et plus voluptueusement aromatique que celle du thé du commerce.

Un autre avantage qui prouve encore mieux la perfection de son procédé (si, comme il est facile de s'en convaincre, il n'enleve rien de la partie suave qui fait les délices des buveurs de thé), est la légereté de la plante ainsi *théiformée* ; elle est telle, qu'à poids égal, comparé avec le thé ordinaire, on a double volume du *thé français*, et qu'il en faut moitié moins que de celui de la Chine; d'où il résulte qu'à prix égal, il y a un avantage quadruple.

C'est donc une découverte infiniment précieuse que nous annonçons ici, puisqu'elle est, 1°. l'assurance d'un pas de fait dans la science ; et sous ce rapport, elle intéresse plus particulierement le naturaliste-médecin, sur cette probabilité que la médecine va tirer un parti plus utile des végétaux que jusqu'à ce moment on ne soumettait qu'aux opérations chymiques connues sous les noms de macération, infusion, décoction, etc. ; c'est du moins le principal motif qui me porte à publier cette note : 2°. un poids de quelqu'importance dans la balance de l'économie politique : 3°. un intérêt quadruple dans le système d'économie particuliere ; intérêt susceptible d'augmenter encore, en raison de ce que la consommation bien établie permettrait de mettre le *thé français* à un prix au-dessous de celui du commerce. Il y a donc lieu de croire que le public, pour qui l'usage du thé a quelqu'attrait, s'empressera d'accueillir le *thé français* du cit. Delunel.

Le cit. Delunel peut bien faire jouir, dès ce moment, le public des deux premiers avantages ; mais on sent aisément que les essais par lesquels il a dû passer avant d'arriver à la perfection de son procédé, que les préparations en petit, infiniment plus coûteuses que celles en grand, ne lui permettent pas de donner aujourd'hui son *thé français* à un prix au-dessous de celui du commerce. Il en sera donc de cet objet comme de tant d'autres ; c'est un fonds de richesses acquis à la famille du peuple français, un fonds dont l'aggrandissement et la culture sont remis au Français amoureux de la prospérité de son pays.

J'ai fait usage de ce thé plusieurs fois, et toujours avec un plaisir nouveau que je ne trouve point dans le thé du commerce. L'expérience m'a appris que *six grains* suffisent pour une théiere ordinaire, que l'on peut même remplir encore une fois à la maniere accoutumée.

On conçoit aisément que cette dose de *six grains* ne peut être qu'une approximation relative à l'habitude et au goût des personnes qui en font usage.

Le cit. Delunel ne met d'autre prix à son *thé français* que celui de 5 *sous* par paquet de deux gros (ce qui fait pour vingt-quatre fois, suivant la proportion que je viens d'indiquer), de 20 *sous* l'once, et de 12 *francs* la livre. Il demeure rue Honoré, près Saint-Roch, n°. 1424.

LESAGE, *médecin, rue des Fossés-Germain-l'Auxerrois*, n°. 255.

---

## POÉSIE.

### APOLOGUE.

On dit qu'au cœur de l'homme un beau jour la Vertu
Heurta, frappa bien fort, demandant un asyle.
On n'ouvre point céant, lui fut-il répondu.
Dans l'étage d'en-haut cherchez un domicile,
Montez chez mon voisin l'Esprit :
Vous gêneriez ici ; là, vous plairez peut-être.
La Vertu se le tint pour dit ;
Au lieu désigné se rendit,
Et reçut en effet un doux accueil du maître.

On sentit son mérite, on vanta ses appâs ;
De fleurs on couronna sa tête.
Mais le locataire d'en bas
Ne prit point de part à la fête.

## CHARADE.

Mon premier, bien rare aujourd'hui,
Est pourtant bien commode,
Et de ne l'avoir plus chacun a de l'ennui.
Mon second, belle étoffe autrefois à la mode,
N'a plus du tout de vogue ; enfin, ton cuisinier
Ferait mal ton bouillon, s'il n'avait mon entier.

## ÉNIGME.

Par moi-même, je suis de peu de conséquence ;
Cependant je puis à tes yeux
Des objets les plus précieux
Indiquer la valeur ; et voilà ma science :
As-tu, quelque procès, lecteur,
Prends garde que le rapporteur,
De tes papiers dépositaire,
Ne consulte que moi pour juger ton affaire.

## LOGOGRIPHE.

A votre char, divine Églé,
Nuit et jour je suis attaché.
Pouvez-vous à ces traits ne pas me reconnaître !
Poursuivez donc, cruelle, arrachez-moi le cœur ;
De moi faites deux parts, et vous verrez paraître,
Dans l'une, un Dieu ; dans l'autre, un élément trompeur.

# SPECTACLES.

## THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

LA comédie *des Modernes enrichis*, en trois actes et en vers libres, est un très-joli ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur au cœur, à la probité, au civisme de l'auteur, qu'à son talent et à son esprit.

Il a présenté, dans un cadre heureux, la bêtise, la friponnerie et l'insolence de nos nouveaux Crésus; tantôt il les a bernés et tournés en ridicule; tantôt il les a montrés du côté odieux, et livrés à l'indignation publique.

Un de ces nouveaux riches, qui a commencé par une banqueroute faite avant 1789, occupe un bel appartement dans un hôtel garni de Paris; sa femme se ressent encore du village, et parle un jargon qui trahit à tout moment son manque d'éducation. Ils ont fait venir un grand benêt de fils, qui arrive en guêtres et en sabots, et auquel on fait faire un habit d'*Incroyable*; aussi, dit-il, lorsqu'il se voit si beau:

*A présent, j'ai le tac,*
*Le col dans une nappe, et le corps dans un sac.*

Dans le même hôtel garni, logent un jeune homme poëte et un vieillard ruiné et réduit à la plus extrême misere; celui-ci occupe un galetas, dont M. de Saint-Victor (c'est le nom du nouveau riche) a besoin pour ses gens; en conséquence, le pauvre est sur le point d'être expulsé.

M. de Saint-Victor a pour croupier un certain Rustaut, enrichi comme lui; un intrigant, nommé Ronflac, s'est fourré dans leur société, et cherche à en tirer parti: il leur persuade que le gouvernement va poursuivre les fournisseurs, les enrichis, et leur faire rendre gorge; pour les mettre à l'abri de cette recherche, il les engage à déposer dans ses mains 800,000 francs en especes, qui forment tout leur avoir; ils s'avisent aussi de vouloir se donner l'air malaisé, et de songer à réclamer un vieux reste de compte, qu'ils disent leur être dû par l'Etat. Il s'agit de faire un mémoire de cette réclamation; ils vont pour cela s'adresser à l'homme de lettres; il les accueille, et les régale d'abord de la lecture d'une satyre qu'il vient de terminer contre les nouveaux

enrichis ; il demande ensuite, pour seule récompense du travail qu'on lui propose, que son vieil ami ne soit point délogé de son grenier ; le vieillard survient lui-même, et retrouve dans M. de Saint-Victor le debiteur fripon qui l'a ruiné par une banqueroute ; le poëte parle haut, menace, et amene par la crainte M. de Saint-Victor à payer 20,000 francs qu'il redoit au malheureux vieillard.

Le dénouement de la piece est que Ronflac vole aux deux autres leurs 800,000 francs, dont il ne leur a donné qu'une reconnaissance nulle et sans valeur ; mais on apprend qu'il a été arrêté pour d'autres espiégleries de cette espece.

Cette piece offre, comme on le voit, des portraits à faire frémir de ressemblance ; elle est dans le genre *Aristophanique*, et tient plus de la satyre que de la comédie ; elle fait souvent rire d'indignation.

Il serait à desirer peut-être que l'auteur ne l'eût pas écrite en vers libres ; ce genre de vers n'est point favorable au dialogue, il perd du naturel de la prose, sans avoir le charme et le piquant de la poésie. Aussi la conception de l'ouvrage nous a paru préférable à son exécution. C'est peut-être la premiere comédie en trois actes que l'on ait faite sans amour, et sans un mariage à la fin. Cette hardiesse et le genre assez nouveau de tout l'ouvrage, prouvent qu'on peut aggrandir chez nous la carriere comique ; et s il s'y présente un homme de génie, il y aura des graces à rendre à la révolution qui l'aura débarrassé de bien des entraves. Il est certain que la comédie du cit. Pujoulx est un pas heureux fait dans une carriere nouvelle.

## THÉATRE DE L'ODÉON.

Ce spectacle a donné avec quelques succès une tragédie nouvelle, en cinq actes, *Manlius Torquatus*.

Tout le monde connait le trait de sévérité de ce Romain qui, commandant l'armée et obligé de revenir à Rome, avait défendu à son fils de combattre en son absence. Le jeune homme livra la bataille et la gagna. Le pere, de retour au camp, fit trancher la tête à son fils vainqueur ; pour avoir désobéi.

L'auteur a été obligé d'ajouter à ce fait des incidens de son invention.

Il suppose que *Torquatus*, consul, est revenu de son camp à Rome, pour y prendre les augures ; qu'il a laissé l'armée sous

le commandement de *Manlius* son fils, en lui défendant expressément d'engager aucune action ; que *Manlius* ayant vaincu les Samnites, malgré cette défense, ramene à Rome l'armée victorieuse. Le consul se voit dans la nécessité de condamner son fils à mort ( quoique jamais à Rome un consul n'ait eu ce droit sur un citoyen ; un pere avait droit de vie et de mort sur ses enfans ; un dictateur l'avait sur tous les citoyens ; le peuple ou des juges pouvaient seuls condamner à un supplice capital ). *Torquatus* se trouve partagé entre la tendresse paternelle, et ce qu'il appelle la loi ; il fait subir à son fils un interrogatoire qui ressemble beaucoup à celui de *Fabius* ( dans la tragédie de Legouvé ). Comme dans *Quintus Fabius*, un ami de *Manlius* et sa femme implorent la clémence du pere devenu juge ; *Torquatus* résiste à leurs efforts réunis ; mais enfin on l'avise de ce dont il aurait bien pu s'aviser de lui-même ; c'est qu'il n'a pas le droit de condamner tout seul, et qu'il faut que son collégue Décius concoure au jugement. ( Il n'est pas plus vrai que les deux consuls pussent prononcer, de leur autorité, une peine de mort. ) Le malheureux pere embrasse l'espoir que son collégue sera moins sévere que lui : on attend le retour de Décius ; mais celui-ci vient de mourir victime de son héroïqxe dévouement pour la patrie. Alors le poids du jugement à rendre retombe sur *Torquatus* lui seul ; son fils, qui dans les premiers actes semblait disposé à recevoir sa grace, finit par le presser de le faire périr pour l'exemple ; le consul envoie chercher une couronne de laurier et une épée ( c'est encore ici comme dans *Fabius* ), les donne au vainqueur qu'il fait conduire à la mort dans cet appareil.

Tout le feu de l'auteur semble s'être épuisé dans les premiers actes où se trouvent l'interrogatoire et les combats du pere entre la nature et ce qu'il appelle son devoir ; lorsque *Torquatus* a espéré de sauver son fils, et qu'il retombe ensuite dans la nécessité de le perdre, il ne fait que répéter plus faiblement ce qu'il a déja dit, ensorte que l'intérêt diminue au lieu d'aller en croissant. Les deux derniers actes sont, par cette raison, fort au-dessous des trois premiers.

Cette piece est le début, sur la scene tragique, d'un jeune auteur qui a fait de jolies pieces en vaudevilles, le citoyen Prevost-d'Iray. La versification nous en a paru facile, et quelquefois assez ferme ; mais en général peu soignée et trop expéditive.

Nos auteurs modernes redoutent, pour la plupart, le travail, et négligent la correction continuelle et l'harmonie du

style. Ils se contentent de semer, dans leur ouvrage, des traits et quelques vers brillans de distance en distance pour obtenir des applaudissemens. Ce n'est pas ainsi qu'on parvient à la postérité ; et que serait Racine lui-même, sans l'étonnante perfection de son style !

Cette tragédie est mise avec soin et assez bien jouée ; elle a été bien accueillie aux deux premieres représentations, et son succès doit d'autant mieux se soutenir, que l'Odéon est, quant à-présent, le seul spectacle où l'on puisse jouir de la tragédie.

---

## ANNONCES.

*Almanach du département de la Seine*, pour l'an VI^e. de la République Française ; contenant tous les détails relatifs aux premieres Autorités constituées de la République, ayant leur résidence à Paris, le Corps législatif, le Directoire, le Tribunal de cassation, etc. ; à celles du Département de la Seine et des 17 cantons qui forment son arrondissemes. — Les noms et demeures des Citoyens qui remplissent les fonctions publiques dans les Tribunaux, les Administrations générales et particulieres, les Etablissemens publics, les Musées, les Ecoles centrales, spéciales, primaires, les Bibliotheques, la Garde nationale sédentaire, etc. — Des Notaires, Banquiers, Agens de change, Directeurs, administrateurs et Artistes des théâtres. — Les Lois du 19 fructidor an VI, sur les mesures de sûreté générale ; celles sur les contributions directes pour l'an VI, les Patentes, les Passe-Ports, les Transactions entre particuliers, celles concernant les droits d'enregistremens, du timbre, de la mobilisation de la dette publique, etc. Présenté et approuvé par l'Administration centrale du Département. Ouvrage utile aux Citoyens de tous les Departemens. Prix, 36 sols ; et 3 liv. franc de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur, quai des Augustins, n°. 28 ; et chez Lefort, place du Carousel. An VI. ( 1798. )

*Répertoire* ou *Almanach historique de la Révolution francaise*, depuis l'ouverture de la premiere assemblée des Notables, le 22 février 1787, jusqu'au 1^er. vendémiaire an V ( 22 septembre 1797, *v. st.* ), ce qui fait un espace de 9 ans et 7 mois. Prix, 30 sous ; et 3 liv. franc de port. A Paris, mêmes adresses.

*Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des animaux*, par G. Cuvier, de l'Institut national de France, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du Panthéon, adjoint à la chaire d'anatomie comparée du Muséum national d'histoire

naturelle, membre de la société des naturalistes de Paris, de la société phelomathique ; de celles de médecine, des pharmaciens ; de la société d'émulation de Rouen, etc. etc. Un volume *in*-8°. de plus de 700 pages. Prix, 8 liv. A Paris, chez Baudouin, imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, n°. 662.

Cet ouvrage recommandable par le mérite de son auteur, est le seul traité élémentaire que l'on ait jusqu'à-présent sur cette matiere ; il est de nature à devenir classique pour toutes les Ecoles centrales.

*Les Fastes du Peuple Français*, ou *Tableaux raisonnes de toutes les actions héroïques et civiques du citoyen* : ornés de gravures d'après les desseins du cit. Labrousse. Ouvrage honoré de la souscription du gouvernement. — Cette nouvelle livraison, qui est la IV^e^., est composée des XIII^e^., XIV^e^., XV^e^. et XVI^e^. cahiers. — Le prix de la souscription, à commencer par le I^er^. cahier, ou par le XIII^e^., est de 2 liv. 10 sous en noir, et 3 liv. 10 sous coloriés. Ceux qui ne souscriront pas payeront 3 liv. le cahier en noir, et 4 liv. 10 sous celui colorié. Il en paraîtra exactement quatre cahiers par mois. A Paris, chez les auteurs, rue Nicaise, maison ci-devant de la section des Tuileries, et P.-J.-B. Nougaret, rue Germain-l'Auxerrois, n°. 69.

Pour faire connaître cet ouvrage de la maniere la plus avantageuse, il suffit de rapporter l'éloge qu'en a fait le général Augereau. Il s'exprime en ces termes : « Le général Augereau » considérant *les Fastes du Peuple Français* comme l'ouvrage » le plus propre à ranimer l'esprit public et à stimuler le cou- » rage de nos braves freres d'armes, vu qu'il leur assure l'im- » mortalité de leurs belles actions ; considérant qu'il serait » nécessaire que cette collection fût plus connue et répandue » dans toutes les armées, il pense que si le Directoire exécu- » tif portait la souscription de cet ouvrage à 300 exemplaires, » ce serait rendre un service important à la chose publique, » et sur-tout aux armées. »

*Le général commandant en chef les armées du Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse*, AUGEREAU.

*Traité des maladies des femmes et des enfans* ; par le docteur Hamilton, professeur à l'école de médecine d'Edimbourg, membre de plusieurs académies ; traduit de l'anglais par D***, revu par F***, docteur en médecine. Un fort volume *in*-8°., papier fin, caracteres neufs, édition soignée. Prix, 5 liv. A Paris, chez Batilliot freres, imp.-lib., rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 11 ; Croulbois, rue des Mathurins ; Méquignon, rue de l'Ecole-de-Santé ; et à Toulouse, chez Sens, libraire.

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## ALLEMAGNE.

*De Vienne, le 23 novembre.*

L'ARCHIDUC CHARLES est parti le 21 pour Prague.

La gazette de la cour, du 20, contenait l'article suivant : « La plus grande partie de l'armée impériale et royale, rassemblée dans l'Empire, a reçu, *en conséquence de la paix conclue*, l'ordre de revenir dans les Etats héréditaires, et est déja en route. Les forteresses de l'Empire restent, jusqu'au rétablissement de la paix, occupées par les troupes de l'Empire. » On ne peut qu'admirer le laconisme de ce style ; mais tout le monde n'en sera pas également content.

D'après les nouvelles de Gratz en Styrie, du 14 de ce mois, l'armée impériale, rassemblée dans les provinces intérieures de l'Autriche, est présentement dispersée, et a pris de toutes parts ses quartiers d'hiver. Une colonne de cette armée vient de recevoir l'ordre de se mettre en marche, le 18, pour aller occuper les provinces vénitiennes qui, par le traité de paix, ont été cédées à l'Autriche.

Les environs de Czernowitz, dans la Bukowine, sont infectés d'une maladie pestilentielle. La régence de Lemberg en Gallicie, y a envoyé quatre médecins ; on assure qu'un fléau semblable vient de se manifester dans les provinces adjacentes qui appartiennent à la Russie.

Suivant des lettres de Semlin, en date du 7, le pacha rebelle de Widdin, le trop fameux Oglu, est non-seulement en possession de Nissa, mais il a aussi

occupé Semendria avec vingt mille hommes, et y a mis le feu. Le 6, il n'était plus qu'à douze lieues de Belgrade, et la garnison de cette place avait été à sa rencontre. Si Oglu triomphe dans cette rencontre, Belgrade, qui n'a pas de grands moyens de défense, se trouvera dans un danger imminent. Nombre de marchands chrétiens et juifs, et d'autres habitans, s'en éloignent, et viennent se réfugier dans les Etats héréditaires. Oglu laisse, par-tout où il passe, des traces de sa fureur ; tous ceux qui ne sont pas de son parti sont massacrés ou chargés de fers. On prétend que pour se rendre plus redoutable il ne marche que la nuit.

*De Rastadt, le 30 décembre.*

On a publié aujourd'hui une ordonnance de police, qui oblige quiconque logerait chez lui des émigrés français, ou des habitans des pays allemands de la rive gauche du Rhin, de se présenter demain avec eux devant le bureau de police ; et dans le cas où ceux-ci refuseraient de l'y accompagner, il doit les dénoncer et donner par écrit leur nom, le lieu de leur naissance, et le motif de leur séjour à Rastadt ; que s'il n'a pas de certitude à cet égard, il doit énoncer au moins ses conjectures ; le tout sous peine d'une amende de dix écus, et d'être responsable des suites fâcheuses qui pourraient résulter de sa réticence.

On a connaissance ici de la réponse que l'électeur de Mayence a faite à la lettre pressante du général Hatry. Elle est datée d'Aschaffenbourg, le 22 décembre 1797.

L'électeur y exprime d'abord son étonnement sur ce que le général, sans égard à l'armistice existant, s'était emparé de quelques endroits placés hors de la ligne de démarcation sur la rive gauche du Mein, et lui avait fait ensuite parvenir une sommation de 24 heures. « Il vous est connu, ajoute S. A. E., que l'on négocie actuellement la paix entre l'Empire germanique et la République Française. *J'ai donc dû*

*être extraordinairement frappé du contraste entre des mesures pacifiques de la part de l'Empire et la sommation hostile d'une place* dont je ne puis disposer jusqu'à ce que le général autrichien, maintenant gouverneur de Mayence, ait évacué cette ville et forteresse, et ait remis le commandement de mes troupes au général de Rudt.

„ Je ne suis pas engagé dans une guerre particuliere avec la République Française, et je suis bien éloigné d'en craindre des hostilités. On dit que c'est en vertu d'une convention que les troupes françaises doivent occuper Mayence. Je desirerais bien être instruit du contenu de cette convention pour pouvoir prendre des mesures en conséquence.

„ Aussi-tôt que je pourrai traiter avec liberté, je suis prêt à acquiescer à cette demande ; mais *sous la condition expresse* d'une capitulation jaste et acceptable, qui entr'autres assure aux habitans de Mayence leurs propriétés sans distinction d'état, et qui laisse intacte la constitution civile actuelle, jusqu'à la conclusion de la paix de Rastadt. Il est impossible que la nation française, qui ne veut traiter que loyalement, puisse exiger que je remette la ville à discrétion et sans une capitulation préalable. Au reste, je donnerai de suite les ordres positifs à Mayence, pour qu'on s'entende avec vous au sujet de cette capitulation. Je me flatte que d'après cette déclaration sincere, *vous n'agirez pas hostilement dans une affaire qui peut être traitée à l'amiable.* „

C'est en conséquence de cette lettre qu'a eu lieu la conférence de Wisbaden, où le sort de la forteresse de Mayence a été fixé.

*Du* 1^er^. *janvier* 1798. Les députés des villes de Hambourg et Brême se sont, dit-on, adressés aux citoyens Treilhard et Bonnier, au sujet d'une expédition en Hanovre, et de la séquestration des susdites villes. Ils doivent en avoir reçu la réponse la plus rassurante, et la déclaration qu'il ne serait rien innové, du consentement de la France, à la constitution de

leur patrie, ni rien entrepris qui puisse nuire au commerce du nord de l'Allemagne.

C'est hier au soir qu'on a reçu la confirmation de la reddition de Mayence. Cet événement, quoique prévu, a fait une grande sensation parmi les députés de l'Empire.

La bourgeoisie de Mayence se flattait de pouvoir conserver son ancienne administration; mais dans les conférences de Wisbaden, où les commissaires de l'électeur ont rédigé l'acte de la capitulation avec le général Hatry, cette proposition n'a pu être admise, attendu que la ville est déclarée chef-lieu du département dont il portera le nom.

Le ministre de Wirtemberg a présenté ses nouveaux pouvoirs du duc actuel.

## Suisse. *De Bâle, le 3 janvier.*

Il semble qu'on veuille hâter le moment où une révolution dans la constitution de la Suisse doit combler les vœux de tant de milliers d'habitans des campagnes, de paysans et autres hommes condamnés à une espece d'esclavage. Les esprits sont de part et d'autre dans une grande fermentation. Il regne déja beaucoup d'animosité entre le parti aristocratique, qui voudrait maintenir l'ancienne constitution, et le parti patriotique, qui voudrait voir disparaître cette inégalité choquante de droits entre les divers habitans de la Suisse libre : déja la régence de Berne a donné une proclamation qui, par les uns, est regardée comme une espece de déclaration de guerre; par les autres, comme une invitation énergique à maintenir l'ancien ordre de choses auquel, selon eux, la Suisse doit sa longue prospérité, sa constante tranquillité. Mais cette mesure n'empêchera pas la révolution; car les habitans du pays de Vaud insistent sur le recouvrement de leurs anciens droits et de leurs libertés; et dans cette vue, en invoquant les anciens traités, ils ont demandé l'assistance de la France. Vainement prétend-on qu'ils ne sont pas mécontens de leur sort; que le gouvernement est bien plutôt paternel qu'oppressif à leur égard; que l'avantage de se délivrer des dîmes, de quelques droits seigneuriaux, n'est pas assez sé-

duisant pour qu'ils veuillent s'exposer, pour l'acquérir, aux orages d'une révolution. Ces argumens auraient pu être de quelque poids il y a dix ans ; mais à présent que les vrais principes de la dignité de l'homme se sont emparés sur-tout de ceux qui sentent d'autant plus le besoin de la liberté qu'ils sont plus près de la posséder, on ne saurait douter que les habitans du pays de Vaud, tranquilles si l'on veut, mais asservis, ne veuillent franchir avec ardeur les obstacles qui les séparent encore de cette divinité, objet du culte de leurs ancêtres. La régence de Berne compte cependant sur ses troupes, et sur le secours de celles des cantons voisins. Elle s'occupe sérieusement des préparatifs de guerre. Elle met à soutenir ce qu'elle appelle *ses droits*, une obstination qu'elle prend pour de la fermeté. En vertu des traités qui la lient au comté de Neufchâtel, elle lui a demandé un contingent. *Locle*, dit-on, a déja fourni le sien ; mais *Lachaux-de-Fond*, ce bourg connu par ses sentimens patriotiques, s'est refusé à la demande des magnifiques seigneurs de Berne. Sans doute il aura beaucoup d'imitateurs. S'il était question de repousser une invasion étrangere, les Suisses, leurs alliés, leurs associés formeraient une masse de guerriers qui pourrait paraître imposante, même à la France victorieuse. Mais la régence de Berne doit-elle compter sur la même énergie, sur la même unanimité, lorsqu'ils verront qu'on ne les arme que pour river les chaînes d'une grande partie de leurs concitoyens, et pour assurer le triomphe du patriciat, dont la domination est en opposition avec l'égalité des droits civils, le premier article du symbole de tous les hommes libres.

On n'attend pas de grands résultats de la diete d'Arau, parce que les pouvoirs des députés sont limités. On présume, en conséquence, qu'elle se séparera bientôt, et que les opérations dont elle devait s'occuper seront suivies par la voie de la correspondance.

A Zurich, dans une assemblée légale de deux tribus, on a énoncé une proposition en faveur des habitans de la campagne, et on a demandé qu'il leur soit accordé diverses libertés. Cette démarche n'a pas encore eu de suites apparentes ; mais il est à présumer qu'on travaille secrettement à mettre au même niveau tous les habitans de la Suisse, quant aux droits politiques. Le moment paraît être venu où cette révolution, commencée d'une maniere si glorieuse par Guillaume Tell et les trois cantons qui don-

nerent le premier signal de la liberté, va être enfin consommée.

## RÉPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 3 janvier 1798.*

Le président de l'Assemblée nationale batave lui a communiqué dans la séance d'hier, qu'il avait reçu le même matin la visite des citoyens Noël et Charles Delacroix, dont le premier lui avait remis ses lettres de rappel; comme le second, ses lettres de créance. Dans les premieres, le Directoire exécutif témoigne sa satisfaction de la conduite de son ministre plénipotentiaire, en ajoutant qu'il ne doutait point qu'il n'eût également mérité l'estime de l'Assemblée batave. Lecture de ces pieces ayant été faite, il fut décrété de faire remettre au cit. Noël ses lettres de recréance dans la forme usitée, et de lui faire part des sentimens et des vœux de l'Assemblée, en termes convenables, par le secrétaire des relations extérieures. Dans les lettres de créance du cit. Charles Delacroix il était dit : « Que l'objet de sa mission était de ne point interrompre la correspondance, et de cultiver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux Républiques. » Il fut résolu de déclarer que la nomination du cit. Charles Delacroix était agréable aux représentans de la nation batave, et que la commission des relations extérieures, le recevrait toutes les fois qu'il jugerait à propos de conférer avec elle.

## ITALIE. *De Rome, le 15 décembre.*

Lundi, si le tems le permet, il y aura au palais Sora, une grande fête en l'honneur du général Bonaparte. Elle aurait déja eu lieu, si on n'avait attendu ici la femme de ce général. Tout le palais est décoré avec beaucoup de margnificence; mais ce qui fixera sur-tout l'attention, ce sont les tableaux qui ornent trois salles. Ils représentent les hauts faits de Bonaparte.

Dans le tems qu'on était ici fort alarmé sur les suites de l'invasion des Cisalpins, on a appris qu'à Corneto et dans le voisinage, il y avait eu une espece d'insurrection occasionnée par la disette et la cherté des vivres. Les ministres du saint-pere s'étaient dérobés à la fureur du peuple, qui avait aussi maltraité la force publique.

L'ordre a été rétabli en accordant aux habitans de Corneto tout ce qu'ils ont demandé.

La congrégation des finances tient des séances longues et fréquentes. On s'attend que le résultat de ses délibérations sera quelqu'édit spoliateur dicté par le Terray romain, monseigneur Barberi. On annonce déja que la congrégation a arrêté d'ôter de la circulation les cédules de plus de 50 écus, et d'émettre en même-tems pour deux millions de petites cédules. Le gouvernement, en même-tems qu'il occasionnera la perte d'un tiers sur les premieres, s'assurera par les autres les moyens de recueillir ce qui reste de numéraire.

*Du 17 décembre.* Nous venons de recevoir la nouvelle que Corneto et Civita-Vecchia sont en insurrection, ont proclamé la démocratie, et arboré le drapeau de la République Cisalpine. On ajoute que l'insurrection fait des progrès rapides, et on commence à craindre qu'elle ne s'étende jusqu'à Rome. Ces bruits sont peut-être exagérés; mais nous ne tarderons pas à être informés du véritable état des choses.

*De Milan, le 17 décembre.* Tous les ecclésiastiques étrangers, tant séculiers que réguliers, et tous les individus ci-devant attachés au service militaire ou civil de la maison d'Autriche, qui ne sont pas nés sur le territoire de la Lombardie, ou qui n'y sont pas domiciliés depuis quinze ans au moins, sont obligés de partir dans quinze jours, sous peine d'arrestation et de séquestre de leurs biens, et seront rraduits devant les tribunaux militaires comme agens des puissances ennemies.

Les individus de ces classes que l'administration générale jugera utiles à l'éducation, aux sciences et aux arts, seront exceptés des dispositions du décret, et obtiendront un certificat des administrations mêmes.

Le cit. Sopransi, nouveau ministre de police, a adressé une circulaire à toutes les administrations départementales de la République, pour avoir un rapport exact sur l'état actuel de l'esprit public. La police, dans les républiques modernes, tient lieu de l'ancienne censure chez les Romains. Il feut réunir l'activité, l'énergie et les lumieres, pour remplir cette place importante, d'où dépend la destruction de l'ancien gouvernement dans l'opinion du peuple, et l'établissement du nouveau.

Le cit. Sopransi s'est déja montré digne de la place qu'il occupe. Il a remédié à une grande partie des désordres

qu'avait occasionnés la réunion monstrueuse du département de la police générale à celui de la justice.

*Du* 20 *décembre.* Le général autrichien Mack est arrivé ici avec plusieurs officiers autrichiens ; il est logé à l'hôtel de Saint-Marc.

On croit qu'il est venu pour concerter avec le général Berthier l'évacuation de Venise et des places de la terre-ferme.

Le conseil des anciens a rejetté la résolution du grand-conseil pour l'emprunt forcé de 5 millions, que celui-ci proposait d'exiger de 200 familles riches.

*Du* 18. Dans la séance du 19 frimaire du Grand-conseil, un des membres, le cit. Latuada, a proposé de publier un manifeste, par lequel le peuple cisalpin atteste à l'Europe, au monde et à la postérité la plus reculée, qu'il conservera une éternelle reconnaissance pour la République Française, à qui il doit son existence libre et souveraine.

Il est appuyé par un grand nombre de représentans.

Le président Fenaroli prononce un discours plein de chaleur et d énergie, et propose le projet de décret suivant :

« Considérant que les premiers momens de la République Cisalpine doivent être consacrés à la reconnaissance ; que le Corps législatif doit être l'interprête de ces sentimens du peuple souverain ;

» Considérant que l'article III de la constitution cisalpine conserve et transmet à la postérité les sentimens d'éternelle reconnaissance envers la République Française à qui elle doit la liberté ;

» Considérant qu'il est de l'intérêt du peuple que ses représentans ne tardent pas un seul instant à manifester à l'Europe entiere la solemnelle déclaration de sa reconnaissance envers la République Française, décrete :

» On mettra dans les lieux destinés aux séances du Corps législatif, du Pouvoir exécutif, des administrations de département, et dans les places principales de toutes les communes, des tables de marbres où seront gravés ces mots ;

A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA RÉPUBLIQUE CISALPINE RECONNAISSANTE.

Ce projet de résolution est adopté.

Le conseil décrete aussi la motion faite par Latuada, et

nomme les représentans Fontana, Dandolo, et Gianni ( du Rubicon ) pour rédiger le manifeste.

## ANGLETERRE. *De Londres, le 4 janvier* 1798.

Le nombre des pétitions contre le bill de M. Pitt, sur les assises, s'accroît chaque jour, et chacune l'attaque par les mêmes raisons d'injustice et d'inconstitutionnalité.

Avant-hier il s'est tenu sur ce sujet une assemblée générale de tous les comités unis des paroisses hors de Londres, qui denonce le bill comme attentatoire aux libertés et propriétés du peuple anglais.

Dans la séance des communes, du 3, la discussion s'est ouverte sur la troisieme lecture du bill; et après quelques discours très-énergiques de deux ou trois membres de l'opposition, le débat a été ajourné au premier jour.

Les dernieres nouvelles du cap de Bonne-Espérance annoncent que le plus grand mécontentement regne dans notre garnison à cause de la mauvaise volonté des colons hollandais qui, possédant un territoire fertile de plus de 300 milles d'étendue, ne veulent donner à nos soldats aucun objet de subsistance. Ce n'est que par la force qu'ils peuvent obtenir ce qui leur est nécessaire.

On croit généralement au cap que notre garnison sera obligée, pour ne pas périr de faim, d'évacuer ce pays, à moins qu'on ne lui envoie des provisions d'Europe, ou de Calcutta dans les Indes orientales.

Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 48 un quart.

*Du* 8. On a repris la discussion sur la troisieme lecture du bill des taxes assises, dans la séance de la chambre des communes du 4 janvier. Les débats ont encore été plus animés que ceux de la veille. MM. Shéridan et Fox ont déployé toute leur éloquence. M. Shéridan a demandé l'ajournement de la lecture du bill à un mois. Cette motion mise aux voix, a été rejettée à la majorité de 202 contre 75. La motion de M. Pitt, pour une troisieme lecture, a été adoptée à une majorité de 196 contre 71.

Quoique le parti de l'opposition ait été loin de triompher, il est à remarquer qu'on n'avait point encore vu la

minorité si nombreuse depuis le commencement de la guerre.

(Nous donnerons dans le numéro prochain, les détails de cette séance et de celle qui l'avait précédée.)

On a publié dans les journaux les noms des membres qui ont voté de part et d'autre. Le *The Courier* accompagne la nomenclature de ceux qui se sont rangés du côté du ministre, de notes curieuses et piquantes sur les emplois, traitemens ou pensions qu'ils possedent par la grace de M. Pitt. Cependant, ajoute le rédacteur de cette feuille, ce ne sont pas tant les hommes qui ont voté d'une maniere absolue en faveur du bill que nous croyons devoir signaler à l'exécration publique, que ces caracteres moins francs et plus dangereux qui, désobéissant aux instructions de leurs constituans et aux promesses qu'ils leur avaient faites, n'ont point voté contre le bill. M. Thornton est de ce nombre, quoiqu'il se fût formellement engagé au contraire dans l'assemblée de ses commettans.

Voici ce qu'on lit dans un de nos papiers :

« Le gouvernement, convaincu des dangers qui nous menacent, prend les mesures nécessaires pour nous garantir des vengeances de l'ennemi. Les officiers de terre et de mer les plus capables et les plus instruits ont été invités à tracer un plan pour la défense de ce pays, et ils rédigent des instructions pour les divers commandans de la milice réglée et des corps volontaires dans tout le royaume, leur indiquent les lieux où ils doivent se rendre, et les moyens qu'ils doivent mettre en usage pour arrêter les progrès de l'ennemi. Les articles suivans sont les principales dispositions adoptées par les ministres.

» Les fermiers sont invités à fournir les chevaux et les charriots nécessaires pour les transports de l'artillerie et des munitions. Il leur sera donné des primes pour cet objet.

» Outre un corps de réserve considérable, trois armées seront formées pour la défense de la capitale ; savoir : deux de 15,000 hommes, et une placée au centre, dont le poste le plus convenable paraît devoir être à Colchester, et laquelle sera de 30,000 hommes.

» On prendra les plus grands soins de circonscrire les instructions entre un assez petit nombre de personnes ;

assez

assez limité pour qu'elles ne passent pas dans des mains perfides.

„ Quatre places de débarquement sur la côte du Sud désignées comme celles où il est plus probable que l'ennemi cherchera à aborder, seront en conséquence pourvues des plus formidables moyens de défense. „

Lord Levison-Gower part aujourd'hui pour remplir sa mission auprès du nouveau roi de Prusse, qu'il est chargé de féliciter sur son avénement au trône.

Les promotions suivantes ont eu lieu pour les divisions militaires du Midi. Sir Charles Grey conserve le commandement en chef. Le major-général Hulse est lieutenant-général, et commande en Sussex; le major-général Robert Lawrie a aussi le titre de lieutenant-général, et commande dans la province de Kent. Le major-général prince Guillaume de Gloucester commande à Cantebury; le major-général Coote commande à Déal et à Douvrés.

M. Gallois, successeur de M. Charretier, en qualité de commissaire français pour les prisonniers, est arrivé à Londres.

Les paiemens de la liste civile sont arriérés de six quartiers; aussi les serviteurs du roi meurent de faim, et ses marchands font banqueroute.

Le roi a dit dans son discours qu'il voulait rester debout ou succomber avec son peuple; sur quoi M. Tyerney ayant fait, sans succès, dans la séance du 5 de ce mois, la motion de faire payer les taxes assises aux personnes de la famille royale, observa qu'en ce cas sa majesté voulait donc rester debout tandis que son peuple succombait.

Dernièrement M. Walwin (membre des communes du parti de l'opposition) conversant dans la salle du café de la chambre, exprimait énergiquement son assentiment à la motion de M. Tyerney, pour faire payer les taxes à la famille royale. Le prince Ernest se trouvant derriere M. Walwin; frappa sur l'épaule de ce membre en s'écriant: „ Bravo, voilà parler en véritable Anglais; je suis charmé de vous entendre; je desire que la motion soit adoptée, et que mon pere, qui est riche comme un juif, paie 500,000 liv. et ma mere 100,000. Quant à moi, le ciel le sait, je ne suis pas riche; mais je payerai volontiers 500 liv. „

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 15 au 25 nivôse.*

Jean-de-Brie a reproduit, dans la séance du 16 du conseil des Cinq-cents, son projet de résolution pour l'établissement des écoles de Mars.

Reçoit-on des mœurs par les lois ? Non, dit l'orateur. Les lois combinent les institutions, et les institutions forment les habitudes fomentées d'abord par les encouragemens, et propagées ensuite par l'intérêt et par l'exemple.

Presque toutes les actions de notre vie ont été déterminées par les usages qui façonnerent, et en quelque sorte imbiberent notre enfance ; et si la volonté agit souvent sur le physique, la répétition des mêmes actes n'influe pas moins puissamment sur la volonté elle-même. Vous veillerez donc avec le plus grand soin à ce que les coutumes, les usages, les pratiques habituelles, les mœurs enfin, soient en harmonie avec les lois. Nous vivons sous un régime républicain représentatif ; c'est sur ce patron que nous devons être formés, instruits, institués. Les soins, les leçons, les jeux, les exercices, tout doit tendre à ce but ; sans quoi la loi n'est plus qu'un arbrisseau débile et sans appui, qu'ont bientôt étouffé les plantes vénéneuses, quand même la violence des ouragans ne le déracinerait pas.

Les lois positives sont bornées par cela seul qu'elles sont positives : c'est dans les habitudes du peuple qu'il faut trouver le supplément à leur insuffisance, et sur-tout la garantie de leur durée. Un article de décret change bien tel ou tel réglement impératif, il est nul pour réformer les usages. Le despotisme lui-même tout furieux, tout intolérant, tout destructeur qu'il est, trouve à ce point l'écueil de sa puis-

sance. Pierre Ier. peut casser, décimer lui-même les Strélitz, sans faire murmurer; et il court vingt fois le risque de la vie et de l'Empire pour avoir voulu faire raser les Moscovites et raccourcir leurs robes. Cet instinct populaire est fondé en raison; c'est au législateur à s'emparer du motif, et à le diriger.

Multipliez donc, représentans du peuple, multipliez ces institutions puissantes, faites pour chasser à jamais les préjugés anti-sociaux, l'anarchie, la tyrannie, l'oisiveté, la superstition, comme la lumiere fait disparaître au lever du soleil les reptiles vénimeux et les oiseaux de ténebres. Ce n'est point principalement sur des réglemens positifs que repose l'indépendance d'une nation, mais sur des connaissances et des habitudes telles que si ces réglemens venaient à être détruits, les principes d'où ils sont découlés ne fussent point oubliés; telles que la force nationale qui a assuré le triomphe de ces principes, fût encore existante; telles enfin que la liberté et l'égalité pussent survivre à l'ordre des choses adopté, et que si par l'effet d'une secousse quelconque la constitution républicaine tombait, la République fût encore debout pour la relever.

L'orateur termine par demander que sextidi prochain la discussion soit ouverte sur ces deux propositions principales :

1°. Dans chaque école primaire, les quintidis et décadis sont spécialement employés aux leçons de la gymnastique militaire;

2°. Il y aura plusieurs écoles dans toute la République.

Le conseil adopte ces propositions.

On a repris, le 17, la discussion sur la contrainte par corps. Plusieurs articles ont été adoptés.

Le Directoire appelle, le 18, l'attention du conseil sur le palais de Versailles, et il demande qu'il se prononce sur la question de savoir s'il sera vendu ou consacré à des établissemens publics.

Une commission est nommée pour l'examiner.

Le reste de la séance est employé à la discussion

rélative à Frédéric Hermann, représentant du peuple, parent d'émigrés.

Il n'a été pris aucune décision.

Quelques articles du projet concernant la contrainte par corps sont adoptés dans la séance du 19, et le conseil approuve la rédaction des articles précédemment arrêtés.

Ludot soumet à la discussion son projet de résolution, présenté au nom de la commission des inspecteurs, sur la détermination de l'enceinte constitutionnelle du Corps législatif, et de l'enceinte particuliere de chacun des deux conseils.

Baraillon s'éleve contre ce projet. Les limites proposées lui paraissent comprendre une trop grande étendue de terrein, et nécessiter, sous ce rapport, une vigilance qui serait trop dispendieuse.

Le rapporteur observe que si cette enceinte ne comprenait pas tout le terrein qui se trouve entre les salles où siégent les deux conseils, il pourrait arriver que, dans des circonstances orageuses, les ennemis de la chose publique coupassent la communication si essentielle entre eux.

On adopte le projet.

Lebrun a fait, le 16, dans la séance du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution du 9 nivôse, qui ouvre un emprunt de 80 millions.

Une nation quelconque, dit Lebrun, peut ouvrir un emprunt. quand il s'agit d'accélérer l'exécution d'une grande opération, quand des hommes accoutumés aux combinaisons particulieres, en ont eux-mêmes déterminé les bâses; quand la dette consolidée ouvre à la nation un nouveau crédit, quand l'Etat vient de redonner la vie à des capitaux que de fatales circonstances avaient frappées de mort dans les mains des propriétaires; quand il s'agit d'abattre une puissance orgueilleuse, quand il s'agit de rendre la liberté aux mers. Nous ne menaçons pas l'Angleterre du sort de Carthage. Cette nation célebre par ses arts, ses manufactures, est digne de marcher de concert avec la France; mais il faut abattre cette faction homicide qui se joue du repos de l'Europe, qui

cherche à faire sa proie du commerce du monde, qui, depuis nombre d'années, seme parmi nous la haine et la division, qui se nourrit sans cesse du projet de notre destruction. C'est de ces succès que dépendent la paix en France, la stabilité des lois et la liberté des mers. Il s'agit donc ici de contribuer à l'exécution d'une mesure grande, digne d'un grand peuple. L'emprunt soumis à la sanction du conseil des Anciens a été combiné par des hommes célebres, dont les lumieres et la fortune appellent la confiance. Le produit de cet emprunt terminera une guerre meurtriere, rendra la paix et le bonheur à la France. L'emprunt en lui-même offre toutes les sûretés desirables aux prêteurs; la commission, d'un avis unanime, propose d'approuver la résolution.

Cretet appuie l'adoption, et saisit cette circonstance pour jetter quelque lumiere sur les emprunts en général. Ils influent sur la prospérité des Etats, selon qu'ils sont plus ou moins faciles; les emprunts perpétuels nuisent au bien général, il faut n'en faire que de remboursables à tems fixe, pour conserver l'honneur de la nation et la fortune des particuliers. Celui que propose la résolution est remboursable en entier d'ici à dix ans; il est donc sage, et il convient au conseil de l'adopter.

Ce discours sera imprimé, ainsi que le rapport de Lebrun.

Lebrun fait ensuite le rapport sur la résolution du 9 nivôse, portant qu'il sera ouvert des registres civiques, pour recevoir les dons patriotiques et les soumissions des citoyens qui voudront contribuer aux frais de la descente en Angleterre; il en propose le rejet, attendu que cette résolution, non-seulement ouvre des registres et au Directoire et au Corps législatif, ce qui blesse déja l'égalité; mais en ouvre encore dans les salles décadaires, dans les temples de chaque culte religieux, dans les lieux affectés aux séances des administrations spéciales de finance ou régies civiles et militaires, des établissemens littéraires, des sociétés s'occupant de questions poli-

tiques, et aux administrations centrales et municipales.

Que de comptabilités dispersées ! Une semblable mesure rappelle les tems où tout le monde recevait des dons pour la patrie, et où à peine quelques parcelles arrivaient au trésor public.

De plus, la résolution ouvre carriere à la haine et aux discussions; on fera un crime à un pauvre employé de n'avoir fait aucun don, tandis que ce malheureux a à peine de quoi subsister.

La résolution est rejettée à l'unanimité.

La discussion reprend sur les transactions.

Fourcade attaque l'art. VIII de la résolution du 28 vendémiaire; néanmoins, le conseil l'approuve.

Il approuve également celle du 15 frimaire et celle du 23 du même mois, relatives au même objet.

La séance du 17 n'a produit aucun résultat.

Creuzé-Latouche a fait, le 18, le rapport sur la résolution du 27 thermidor, relative aux peres, meres, ascendans et autres parens d'émigrés.

Cette résolution rapporte les articles III, IV, V et XLIX de la loi du 28 mars 1793, la loi du 17 frimaire an II, celles du 9 floréal, du 11 messidor an III, du 20 floréal an IV, et toutes les autres lois et dispositions des lois relatives au sequestre des biens ou partage de succession de peres, meres, ayeux et autres parens d'émigrés.

Le rapporteur en demande l'adoption.

Les fautes, dit-il, sont personnelles, pourquoi donc faire retomber sur les parens des émigrés, une faute qu'ils n'ont pas faite. Souvent même des ayeux n'ont pas vu leurs petits-fils émigrés, pour lesquels on les punit Les lois qui ont fait le partage de leurs biens ont été atrocement politiques. Il est tems de les rapporter, et de n'en plus faire désormais selon le vœu de quelques individus. Depuis quelques tems on voit arriver des adresses qui réclament la vente des biens des parens des émigrés, pour payer les frais de la guerre, et donner aux défenseurs de la patrie le milliard qui leur a été promis. Mais avant le 18 fructidor, on recevait également des adresses qui de-

mandaient le rétablissement des cloches et des prêtres, et l'on eût bien mal servi le vœu du peuple, si on les eût écoutées. La souveraineté de la nation réside dans la masse du peuple, et non dans quelques individus. Le devoir du Corps législatif est d'écouter les conseils, mais sa liberté est dans l'indépendance de sa conscience, dans ses délibérations. On parle de l'intérêt du fisc; mais doit on l'écouter pour faire une loi injuste? C'est ici la circonstance où se trouva Aristide. Il est dans cette enceinte des Aristides aussi, et ils sauront choisir entre une mesure juste, qui ne favorise pas le trésor public, et une mesure qui enrichirait la nation, en flétrissant son honneur.

La commission a été d'avis de demander l'adoption de la résolution.

Bordas combat la résolution. Les parens des émigrés lui paraissent être leurs complices, soit à raison de leur liaison, soit à cause de la conformité d'opinion. C'est l'intérêt public et la justice qui ont dicté les lois rendues contre eux. Il vote en conséquence pour le rejet.

Lecoulteux demande l'ajournement pour préparer son opinion. On le lui accorde.

La discussion s'est ouverte, le 19, sur la résolution du 9 frimaire, relative à la dutée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels.

Comberousse a parlé en sa faveur.

Pons [ de Verdun ] a soumis, le 21, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution tendant à rapporter les articles de la loi du 25 fructidor sur les élections, concernant les listes de candidats. Les Romains, dit-il, avaient des listes de candidats, parce qu'il existait réellement chez eux des candidats. Ces derniers se présentaient au peuple dans les comices, et portaient un vêtement particulier, dans l'objet d'attirer les regards. Ils avaient à leur suite des agens pour leur faire connaître les personnes dont ils voulaient obtenir les suffrages; distribuer au peuple des denrées et de l'argent, et gagner des voix par la persuasion; mais cette institution ne pourrait s'éta-

blir parmi nous qu'avec la corruption qui l'accompagne. Le peuple anglais qui l'a adoptée en est la preuve, et l'on en voit les fruits par sa représentation anti-populaire. Pons conclut au rapport des articles dont il s'agit. Adopté.

Le reste des articles concernant la contrainte par corps a été ensuite discuté et adopté.

Le même fait approuver, le lendemain 22, un projet de résolution, portant qu'il sera ouvert, dans les administrations municipales de cantons, trois registres destinés; le premier, à recevoir les inscriptions civiques; le deuxieme, celles au rôle de la garde nationale; le troisieme, celles relatives à la contribution personnelle. Ces inscriptions seront reçues jusqu'au 20 ventôse prochain; et au moyen de cette formalité, les citoyens qui réuniront d'ailleurs les autres conditions prescrites par la constitution, seront admis à voter dans les assemblées primaires prochaines.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 21, la résolution concernant la durée des fonctions de présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels.

Villers, le 23, dans la séance du conseil des Cinq-cents, rappelle, par une motion d'ordre, au patriotisme des Français, l'époque anniversaire qui vit en un instant punir les crimes de quatorze siecles de tyrannie, et asseoir la République sur les ruines de la monarchie. Pour attacher à cette journée un souvenir plus durable, il présente un projet de résolution adopté ainsi qu'il suit : 1°. Tous les arbres de la liberté qui ont été abattus, ou qui ont péri naturellement, seront remplacés, s'ils ne l'ont été, aux frais des communes. 2°. La plantation des arbres de remplacement se fera le 2 pluviôse prochain [21 janvier]. 3°. A l'avenir, toute commune dans l'arrondissement de laquelle un arbre de la liberté aura été abattu, ou aura péri naturellement, sera tenue de le remplacer dans la décade, en choisissant le décadi pour sa plantation. 4°. Celui qui sera convaincu d'avoir abattu ou mutilé, tenté d'abattre ou mutiler les arbres

de la liberté, sera puni de quatre ans de détention.

Pérez [ de la Haute-Garonne ] demande que toute commune où il n'y a pas encore eu d'arbre de la liberté, soit tenue d'en avoir un.

Villers ne pense pas que l'on puisse consacrer cette supposition dans une loi. Elle servira seule d'avertissement salutaire aux communes qui pourraient se trouver dans ce cas. La motion de Pérez n'a pas de suite.

L'ex-général Jourdan présente un rapport sur le mode de recrutement qu'aucune loi n'avait encore déterminé. Tout Français, depuis 18 jusqu'à 21 ans, en tems de paix, et jusqu'à 24 en tems de guerre, étant tenu au service personnel, il sera créé une armée auxiliaire de 100 mille hommes jusqu'à cet âge. Seront admis à s'enrôler volontairement, pour le service des troupes de la République, les citoyens de 18 à 30 ans; mais il ne leur sera payé aucun prix d'engagement. Impression et ajournement.

Monnot reproduit son projet de résolution sur l'emploi des bons de quart donnés aux rentiers et pensionnaires, pour partie de leurs rentes et intérêts payables en numéraire. Il est ajourné de nouveau, jusqu'à ce que la trésorerie ait satisfait à la loi qui l'oblige de mettre l'état de sa caisse sous les yeux du Corps législatif. — On reprend la discussion sur le projet de Chollet, concernant les prêtres insoumis. Il est rejetté par la question préalable.

On ouvre la discussion sur le projet de Prieur (de la Côte d'or), relatif à l'école polytechnique.

Ce projet contient 60 articles, qui renferment un nouveau plan d'organisation de cette école.

Entiérement placée dans les attributions, et sous l'autorité du ministre de l'intérieur, elle continuerait de former des éleves pour les services publics, l'artillerie, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction des bâtimens, celle des vaisseaux, l'inspection des mines, les travaux topographiques, et l'aërostation d'une part; de l'autre, elle formerait des éleves pour l'exercice libre des professions qui nécessitent des connaissances en physique et en mathématique.

Le nombre total des éleves de l'école polytechnique ne pourrait s'élever au-dessus de 250 : on n'y recevrait que des Français âgés de 16 à 20 ans. Ils porteraient un vêtement uniforme : habit bleu foncé, avec boutons portant ces mots : école polytechnique. La somme annuelle, tant pour les dépenses du personnel que du matériel, serait fixée à 300,000 liv. Il serait alloué aux éleves un traitement d'un franc par jour, comme soldé de subsistance, payable chaque décade.

Baraillon combat ce projet. Il prétend que les écoles polytechniques ne seront que des écoles intermédiaires entre les écoles centrales et les écoles spéciales, ce que le conseil a déja réprouvé lors de la discussion du projet de Roger-Martin.

Trouilhe se prononce en faveur du projet dont il propose d'adopter les articles, sauf à les amender.

Calès en demande le renvoi à la commission, parce que, de l'aveu même du rapporteur, cette école est composée de plusieurs professeurs et éleves grangrenés d'aristocratie.

Pison-du-Galand veut qu'avant on fasse un nouveau rapport sur l'école polytechnique.

Le conseil ordonne l'impression des différens discours, et ajourne la discussion des articles à demain.

Cretet a proposé, le 22, au conseil des Anciens, d'approuver la résolution du 4 nivôse, relative aux rentes consolidées de 200 francs et au-dessous, comme tendante à favoriser les associations de rentiers, institution tout à-la-fois morale et politique, avantageuse aux rentiers et convenable aux intérêts du trésor public. Ajournement.

Le 23, la discussion sur la résolution relative aux émigrés d'Avignon et du comté vénaissin a repris.

Baudin a parlé contre. Il attaque l'art. III qui porte que ceux qui ont été rayés de la liste des émigrés y seront rétablis, comme pouvant avoir des conséquences funestes. Qu'est-ce que l'émigration? C'est, dit-il, un délit politique dont la connaissance a été attribuée aux administrations, et l'on a confié la ra-

diation au Directoire. On ne peut pas plus casser un arrêté du Directoire, qu'un jugement des tribunaux. En prononçant que les émigrés de ce pays, qui ont été rayés, seront rétablis, c'est casser les arrêtés du Directoire par une loi. La résolution ne le porte pas à la vérité, mais c'est une conséquence implicite qui peut entraîner de grands inconvéniens.

Marbot défend la résolution. Il pense que la loi du 29 fructidor, qu'il s'agit de rapporter, est insconstitutionnelle ; que c'est une loi d'administration qui peut varier suivant les circonstances. La discussion est fermée, et la résolution approuvée.

En exécution de l'arrêté du conseil des Cinq-cents, les membres du tribunal criminel du département de la Dyle, ont été entendus, le 23, à la barre. Après que le président leur a fait différentes interrogations, anxquelles ils ont répondu, une commission a été nommée. Le conseil des Anciens a rejetté la résolution relative aux dépenses de la maison des Invalides.

---

**PARIS.** *Nonidi, 29 Nivôse, l'an VI de la République.*

Le gouvernement de Rome vient de commettre un de ces crimes atroces qui retentira d'un bout de l'Europe à l'autre, et soulevera d'indignation gouvernans et gouvernés, car tous sont intéressés à ce que le droit des gens ne soit pas impunément outragé. La jurisdiction et l'asyle de l'ambassadeur de la République Française à Rome ont été indignement violés, et des Français désarmés, des individus qui s'y étaient réfugiés y ont été massacrés. Nous allons rapporter l'extrait des principaux événemens contenus dans la dépêche de l'ambassadeur Bonaparte. — Le 6 nivôse, quelques individus avaient averti Bonaparte que la nuit suivante une révolution devait éclater ; ils voulaient savoir si le gouvernement français protégerait cette révolution. L'ambassadeur repoussa cette ouverture, et leur en fit sentir toute l'impuissance et même la folie. La nuit se passa tranquillement. Le lendemain, dans la nuit, Bonaparte fut instruit qu'il y avait eu un rassemblement révolutionnaire à la *Villa Medicis*, composé de 80 à 100 hommes, qu'ils étaient cernés par les troupes du pape. Beaucoup de ces insurgés avaient pris la cocarde nationale française. Sur-le-champ, Bonaparte s'était rendu chez le cardinal secrétaire d'Etat.

" . . . . . Je le trouvai tranquille, dit Bonaparte dans sa dépêche ; je lui dis que, loin de m'opposer à ce qu'on arrêtât les individus qui avaient pris la cocarde française, je venais lui faire la demande précise de faire arrêter tous ceux qui ne seraient pas compris dans le tableau des Français ou des Romains attachés à la légation. Ceux-ci n'étaient pas encore au nombre de huit. Je les lui nommai et lui proposai de prendre des mesures sur-le-champ. Je le prévins qu'il y avait six individus qui s'étaient réfugiés dans ma jurisdiction; que s'ils étaient du nombre des révoltés, je m'entendrais volontiers avec lui pour que leur impunité ne pût pas enhardir les autres. Il était deux heures après-midi ; c'était celle du dîner du cardinal. Il me pria de me retirer pour le moment, en m'engageant à me trouver chez lui avec le ministre d'Espagne, à six heures du soir. Il devait s'y rendre avec celui de Toscane. Nous convînmes de tout cela. Je me rendis chez moi, convaincu par la sérénité du secrétaire d'Etat, que l'affaire de la nuit n'aurait aucune suite. J'y trouvai le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux artistes français. Nous causâmes de l'enfantillage révolutionnaire de la nuit, comme de la nouvelle du moment. Nous allions nous mettre à table : nous étions retardés par l'absence de mes secrétaires, occupés à rédiger avec exactitude la note des personnes autorisées à porter la cocarde. Je voulais envoyer cette piece au cardinal secrétaire d'Etat, avant dîner, quoiqu'il ne l'eût pas desirée avant le soir.

" Le portier me prévient qu'une vingtaine d'hommes venaient de se présenter pour entrer dans le palais ; qu'il le leur avait défendu, parce qu'ils avaient beaucoup de cocardes françaises à la main, qu'ils commençaient à distribuer aux passans, en les excitant à crier : *Vive la République ! vive le peuple romain !* Un d'eux demanda à me parler. C'était un artiste que je connais, m'ayant été recommandé de Paris par le ministre votre prédécesseur. Il se présente à moi comme un frénétique, en disant : Nous sommes libres, mais nous venons demander l'appui de la France. Il était un de mes trois interlocuteurs du 6. Je lui ordonnai de se retirer sur-le-champ de la jurisdiction de France, d'engager ses camarades à en faire autant ; sans quoi j'allais prendre des mesures terribles contre eux. Il se retira confus. Les militaires qui étaient avec moi lui firent sentir la folie de leur entreprise. Je leur en avais fait sentir l'impudente témérité. Si le gouverneur de la ville

fait pointer contre vous un canon, où est votre prétendue liberté, reprit l'adjudant-général Sherlock? Il partit. Un artiste français arrivant, nous prévient que l'attroupement devient nombreux; qu'il a distingué dans la foule, des espions bien connus du gouvernement, qui criaient plus fort que les autres : *Vive la République ! vive le peuple romain* ! que l'on jettait les piastres à pleines mains, et que la rue était obstruée. Je le chargeai de descendre aussi-tôt et de faire connaître ma volonté aux attroupés.

„ Les miltaires français me demanderent l'ordre de les dissiper par la force; cette proposition n'attestait que leur dévouement trop généreux. Je pris les décorations de ma place et les priai de me suivre. Je préférais de leur parler moi-même, parlant leur langue. En sortant de mon cabinet, nous entendimes une décharge prolongée. C'était un piquet de cavalerie qui, entrant dans ma jurisdiction sans m'en prévenir, l'avait traversée au galop. Il avait fait fen par les trois vastes portiques du palais. La foule s'était alors précipitée dans la cour et sur les escaliers. Je rencontrai sur mon passage des mourans, des fuyards intimidés et des frénétiques audacieux; des gens gagés pour exciter et dénoncer les mouvemens. Une compagnie de fusiliers avait suivi les cavaliers de près; je la trouvai en partie s'avançant dans mon palais, dans les vestibules. A mon aspect, elle s'arrêta : je demandai le chef; il était caché dans les rangs; je ne pus pas le distinguer. Je demandai à cette troupe par quel ordre elle était entrée dans la jurisdiction de France? Je lui enjoignis de se retirer. Ella recula alors quelques pas : je crus avoir réussi de ce côté-là. Je me retirai vers les attroupés qui s'étaient retirés dans l'intérieur des cours. Quelques-uns s'avançaient déja contre les troupes, à mesure que celles-ci s'éloignaient. Je leur dis, d'un ton décidé, que le premier d'entre eux qui oserait dépasser le milieu de la rue, je le forcerais à rentrer : en même-tems le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux autres officiers et moi tirâmes le sabre pour retenir cette troupe désarmée, dont quelques-uns seulement avaient des piftolets et des stilets; mais tandis que nous étions occupés de ce côté, les fusiliers qui ne s'étaient retirés que pour se mettre hors de la portée du pistolet, firent une décharge générale. Quelques balles perdues allerent tuer les hommes des derniers rangs. Nous qui étions au milieu, fûmes respectés; après quoi la compagnie se retira encore pour charger. Je profite de cet instant; je recommande

au cit. Beauharnais, aide-de-camp du général en chef Bonaparte, qui se trouvait par hasard auprès de moi, au retour d'une mission dans le Levant, et à l'adjoint aux adjud.-gén. Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe qui était animée par des sentimens très-différens, et je m'avance avec le général Duphot et l'adjudant-général Sherlock, pour persuader la compagnie de fusiliers de se retirer et de cesser le feu ; je leur crie de se retirer de la jurisdiction de France ; que l'ambass. se chargeait de faire punir les attroupés ; qu'ils n'eussent qu'à détacher pour cet effet quelques uns de leurs officiers ou bas-officiers, au Vatican, chez leur général, ou chez le gouverneur de Rome, ou chez le sénateur, ou tout homme public, qu'alors tout se terminerait. Le trop brave gén. Duphot, accoutumé à vaincre, s'élance d'un saut ; il est entre les bayonnettes des soldats ; il empêche l'un de charger, il évite le coup de l'autre déja chargé. Nous le suivons par instinct national. Il était l'ami des deux partis, il était pacificateur; et eût-il été considéré comme ennemi, il était leur prisonnier. Trompé par son courage il est entraîné jusqu'à une porte de la ville, appellée *Septiminiana*. Je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine. Il tombe et se releve, en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle, il revient à nous. Un second coup l'étend sur le pavé. Plus de 50 coups se dirigent encore sur son corps inanimé... L'adj.-gen. Sherlock n'est atteint d'aucun coup ; il voit tomber son brave camarade ; tous les coups vont se diriger sur nous ; il m'indique une route détournée qui nous conduit aux jardins du palais, et nous soustrait aux coups des assassins de Duphot, et à ceux d'une autre compagnie qui arrvait et faisait feu de l'autre côté de la rue. Les deux jeunes officiers, pressés par cette 2^e. compagnie, se réunirent à nous. Ils nous font découvrir un nouveau danger : la nouvelle compagnie pouvait entrer dans le palais où ma femme et sa sœur, qui devait être le lendemain l'épouse du gén. Duphot, venaient d'être emportées par force par mes secrétaires qui rentraient, et par de jeunes artistes. Nous regagnons le palais par le côté du jardin. Les cours étaient encombrées par les lâches et astucieux scélérats qui avaient préludé à cette scene horrible. Une vingtaine d'entr'eux et des citoyens paisibles sont restés morts sur le champ de bataille. Différentes circonstances ont rendu cette scene la plus cruelle que l'on puisse imaginer. ,,

Telle est la partie principale du récit de l'ambassadeur Bonaparte. Il se loue infiniment du zele, du courage et de l'intérêt qu'ont pris à cet événement le chevalier Azzara, ambassadeur d'Espagne, et le chev. Angiolini, ministre de

Toscane. Quatorze heures après cet horrible massacre, aucun Romain ne s'était présenté chez l'ambassadeur français, chargé par le gouvernement de s'informer de l'état des choses. Il est hors de doute que ce gouvernement perfide n'ait suscité ce mouvement pour égorger les Français. Bonaparte a quitté Rome et s'est retiré à Florence.

On ne sait point encore quelles ont été les mesnres du Directoire exécutif; mais le ministre des relati ns extérieures, dans sa réponse à Bonaparte, l'assure que la République Française tirera de cette horrible perfidie, une vengeance digne d elle.

On assure que la République Cisalpine et la colonne des Polonais se sont chargés de cette vengeance; et que déja les troupes sont entrées sur le territoire du pape, dont plusieurs papiers annoncent la mort.

---

La nuit du 19 au 20 du courant, à 4 heures du matin, un individu habillé en officier de gendarmerie, s'est présenté à la caserne Poissonniere, a demandé le chef du 2e. bataillon de la 7e. demi-brigade, et lui a remis une lettre à lui adressée par le commandant de Paris, signée Verdiere, et ainsi conçue :

*Du 19 nivôse, an VI.*

« Le commandant temporaire de la place de Paris, au commandant du 2e. bat. de la 7e. demi-brigade, à la caserne Poissonniere. — Conformément aux ordres du général de la 17e. division militaire, vous commanderez sur-le-champ 12 fusiliers, un caporal et un sergent, qui seront requis par le cit. commissaire du gouvernement, chargé de mettre à exécution un arrêté du Directoire. Ce détachement sera prêt à marcher à 4 heures du matin, pour être à l'ordre spécial du susdit commissaire qui se présentera à la caserne. »

*Signé*, VERDIERE.

Sur l'ordre que renferme cette lettre, la troupe requise se disposait, lorsque deux autres individus, dont l'un, décoré d'un chaperon tricolor, et se disant commissaire du Directoire exécutif, sont entrés au corps-de-garde, ont pressé le départ de la troupe, et se sont mis à sa tête avec le premier, le soi-disant commissaire, ayant préalablement ordonné au détachement de ne reconnaître que lui pour chef, et de se tenir prêt, en cas de résistance, à repousser la force par la force.

Tout ainsi disposé, les trois agens prétendus se sont rendus rue de la Loi, à la maison dite du Nord, dont ils se sont fait ouvrir la porte. Là, leur opération concertée et les sen-

tinelles placées par eux, ils se sont fait conduire aux appartemens de l'envoyé du dey d'Alger, et en ont exigé l'ouverture : intronuits, le soi-disant commissaire du Directoire exécutif a présenté un arrêté du Directoire exécutif, signé Barras, portant ordre d'inventorier les papiers et effets, et a sommé d'y obéir. L'envoyé et ses gens n'annonçant aucune résistance, il a fait retirer la troupe, et la fouille la plus exacte a eu lieu.

Il est inutile de dire que les affaires diplomatiques étaient moins l'objet que le prétexte de la recherche de ces prétendus agens. Il est hors de doute que ces messieurs s'attendaient à trouver des bijoux, de l'or, des diamans ; ils ont même eu l'audace d'en faire la demande formelle.

Au reste, l'événement a mal rempli leur attente ; ils n'ont rien trouvé de confisquable.

Mécontens de leur incursion inutile, ils ont demandé et reçu un louis, que l'envoyé leur a fait remettre pour la garde.

Ils sont sortis ensuite, emmenant avec eux la troupe qu'ils ont remerciée, et dont ils se sont séparés au premier détour.

Sur la connaissance qu'on a donnée de suite de cet événement au ministre de la police, et sur les signalemens qu'on lui a transmis, on est parvenu à se saisir de ces individus.

Les présomptions les plus fortes s'élevent au moins contre les nommés Gilibert et Bonnard, deux des arrêtés. Le 3e., nommé Maréchal, n'est point encore aussi authentiquement reconnu. Mais les deux autres le sont à-la-fois par l'envoyé du dey d'Alger et les gens de sa maison, par le commandant de la force armée, et par plusieurs des soldats.

On va procéder à leur interrogatoire.

Un attentat plus grave vient de se commettre dans cette commune. Le 26 de ce mois, entre 10 et 11 du soir, un rassemblement considérable d'individus, costumés en militaires, se sont portés chez le cit. Garchy, glacier, rue de la Loi. Tandis que le sabre au poing, les siccaires qui étaient en-dedans forçaient avec audace les citoyens à donner leurs montres et leurs bourses ; les citoyennes, leurs bijoux ; le propriétaire, à compter son numéraire et son argenterie, d'autres gardaient en-dehors les avenues des rues adjacentes, et écartaient par leurs menaces et leurs coups les honnêtes citoyens qui voulaient défendre leurs concitoyens. Un grand nombre, tant au-dedans qu'au-dehors, ont été blessés. On assure même que plusieurs ont été tués. Garchy est du nombre des premiers. Plusieurs de ces brigands ont été arrêtés. Nous attendons sur les détails de cet événement les renseignemens que le conseil des Cinq-cens a demandé au Directoire.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*